UNIVERSITÉ DU MANITOBA

L'ÉVOLUTION DU COLLÈGE UNIVERSITAIRE DE SAINT-BONIFACE ENTRE 1967 ET 1983: EXPOSÉ HISTORIQUE ET COMPARAISON DE DIVERSES INTERPRÉTATIONS VIS-À-VIS DE CERTAINS CHANGEMENTS MAJEURS SURVENUS

par

Roger Legal

THÈSE
SOUMISE À
LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES
EN RÉALISATION PARTIELLE DES EXIGENCES DU DEGRÉ
"DOCTOR OF PHILOSOPHY"

DÉPARTEMENT D'ADMINISTRATION SCOLAIRE ET DES FONDEMENTS

WINNIPEG, MANITOBA

MARS 1985

THE UNIVERSITY OF MANITOBA LIBRARIES

L'ÉVOLUTION DU COLLÈGE UNIVERSITAIRE DE SAINT-BONIFACE ENTRE 1967 ET 1983: EXPOSÉ HISTORIQUE ET COMPARAISON DE DIVERSES INTERPRÉTATIONS VIS-À-VIS DE CERTAINS CHANGEMENTS MAJEURS SURVENUS

BY

ROGER LEGAL

A thesis submitted to the Faculty of Graduate Studies of the University of Manitoba in partial fulfillment of the requirements of the degree of

DOCTOR OF PHILOSOPHY

© 1985

Permission has been granted to the LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF MANITOBA to lend or sell copies of this thesis, to the NATIONAL LIBRARY OF CANADA to microfilm this thesis and to lend or sell copies of the film, and UNIVERSITY MICROFILMS to publish an abstract of this thesis.

The author reserves other publication rights, and neither the thesis nor extensive extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's written permission.

DÉDICACE

Cet ouvrage est humblement dédié à trois groupes de personnes à qui l'on doit le fait qu'un collège universitaire francophone subsiste toujours en sol manitobain. Et non seulement subsiste-t-il, ce collège, mais les faits démontrent qu'il a connu récemment une expansion assez remarquable et qu'il est actuellement plus effervescent que jamais.

D'abord, il faut reconnaître l'énorme contribution des Pères Jésuites, ces ouvriers de la première heure, qui ont dirigé le Collège de Saint-Boniface pendant près d'un siècle; l'année 1985 marque justement le centenaire de leur arrivée chez nous. Qu'il me soit permis ici de me faire le porte-parole de la collectivité franco-manitobaine pour rendre un vibrant hommage à ces éducateurs chevronnés qui ont prodigué un enseignement de qualité et qui ont assuré une solide formation à plusieurs générations successives de Franco-Manitobains.

En deuxième lieu, on ne saurait passer sous silence la riche contribution vis-à-vis du Collège de tous les évêques de Saint-Boniface, à partir de Monseigneur Provencher jusqu'à nos jours, ainsi que celle des autres membres du clergé diocésain qui ont soutenu et encouragé le Collège de diverses façons tout au long de son existence. Il faut souligner en particulier le dévouement et l'engagement de Monseigneur Antoine Hacault et de plusieurs prêtres qui ont mis l'épaule à la roue lorsque les jésuites ont dû quitter et en attendant que les laïcs soient en mesure d'assumer les responsabilités qui les attendaient.

Enfin, il faut rendre hommage aussi à de nombreux laïcs. D'abord, il faut reconnaître ceux qui ont jadis prêté main forte au clergé vis-à-vis du Collège, ensuite, et plusieurs se retrouvent dans les deux catégories, ceux qui ont su relever le défi de diriger les destinés du Collège depuis ce temps. Le Collège a connu un développement et une expansion sans précédents durant les quelques quinze dernières années; cela n'est pas un fruit du hasard. Il faut y voir l'action intelligente et engagée de personnes qui ont su profiter ou provoquer de nouveaux vents politiques, ou qui ont su, à tout le moins, monter les voiles du Collège pour attraper et utiliser à bon escient l'énergie de ces vents au profit du Collège et de la communauté qu'il dessert. Enfin, à tous ceux qui ont participé à cet effort et à ceux qui continuent d'y déployer leurs talents et leurs énergies; qu'il s'agisse des membres des Conseils d'administration, des administrateurs, des professeurs, des étudiants, des anciens ou des amis du Collège, cet ouvrage leur est aussi dédié.

RÉSUMÉ

L'ÉVOLUTION DU COLLÈGE UNIVERSITAIRE DE SAINT-BONIFACE
ENTRE 1967 ET 1983:
EXPOSÉ HISTORIQUE ET COMPARAISON DE DIVERSES INTERPRÉTATIONS
VIS-À-VIS DE CERTAINS CHANGEMENTS MAJEURS SURVENUS

par

Roger Legal

Le but de la présente étude était de présenter l'évolution du Collège universitaire de Saint-Boniface entre 1967 et 1983 et de produire une analyse comparative de divers facteurs proposés pour expliquer l'avènement de certains changements majeurs survenus durant cette période.

La première partie de l'étude, réalisée à partir de la fouille exhaustive d'une abondante documentation, a permis de constater que pendant cette quinzaine d'années, le Collège s'est transformé à un rythme sans précédents sous le double signe de l'expansion et de la diversification. L'ampleur de la métamorphose s'est manifestée sur les quatre grands plans suivants: l'expansion des programmes, l'augmentation dans les inscriptions, l'augmentation dans le financement, et la laïcisation de l'administration.

La deuxième partie de l'étude visait à identifier, parmi les divers points proposés comme facteurs ayant contribué à l'avènement des changements étudiés (points proposés par divers intervenants), ceux qui jouissaient d'un haut degré de consensus. Le schème méthodologique utilisé pour effectuer cette analyse s'inspire d'un modèle proposé par Bereday et surtout d'une adaptation de ce modèle développée par Poirier. Ce schème a permis la comparaison de divers points

en trois analyses concentriques superposées permettant de déceler les facteurs recherchés. Pour l'expansion des programmes, les facteurs prépondérants relevés ont été de deux types; plusieurs gravitant autour d'événements politiques et socio-politiques s'étant déroulés au Manitoba, au Québec et à l'échelle nationale; les autres découlant de l'action exercée par des groupes de pression. L'augmentation dans les inscriptions est attribuable à plusieurs facteurs découlant des événements politiques et socio-politiques mentionnés plus haut. L'augmentation dans le financement provient à la fois de l'expansion des programmes et de l'augmentation dans les inscriptions, ainsi que des facteurs ayant précipité ces changements. Enfin, la laïcisation de l'administration est perçue comme étant reliée à l'augmentation dans le financement ainsi qu'à d'autres facteurs reliés, mais moins intimement, aux autres changements.

Enfin, à partir de l'inter-relation marquée entre les changements et entre les facteurs ayant contribué à leur avènement, l'auteur a construit un modèle global de développement qui explique certains changements majeurs, qui se sont produits au Collège universitaire de Saint-Boniface entre 1967 et 1983, et qui pourrait servir aux chercheurs intéressés à étudier les changements s'étant produits dans d'autres établissements dans différents cadres temporels et géographiques.

RECONNAISSANCE

Mes premiers remerciements se doivent d'être adressés à Monsieur Yves Poirier, doyen de la Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa, qui a gracieusement accepté de diriger cette thèse. Ami et mentor à la fois, Yves m'a prodigué des encouragements bienfaisants et de sages conseils tout au long de cette entreprise.

Sincere appreciation is also extended to Dr. A.D. (Sandy) Gregor for his indispensable role in this endeavor. Beyond the outstanding scholarship which he exhibited throughout, Sandy was instrumental in facilitating my wish to produce this thesis in my mother tongue.

La contribution des autres membres de mon comité de thèse se doit également d'être signalée; merci à Messieurs Richard Benoit, Ronald Duhamel et Louis Maurice. Merci aussi à mon lecteur externe, Monsieur André Girard, pour un travail superbe.

Les vingt-quatre personnes qui ont généreusement contribué de leur temps en se soumettant à une entrevue méritent une expression de reconnaissance bien particulière; leur participation était indispensable à la présente étude.

Un merci du fond du coeur est adressé à mes parents; en dépit d'une scolarité limitée, papa et maman ont su m'inspirer le goût et m'inculquer l'habitude des études et du travail, qui m'ont mené à la présente réalisation.

Des remerciements sincères sont également dirigés à mon épouse Cécile ainsi qu'à mes enfants Donald, Rosanne, Julie et Geneviève qui ont patienté avec moi tout au long de ce trajet. Merci en particulier à Cécile de m'avoir épaulé si courageusement.

Merci cordial à mon bon ami et collègue, Monsieur Paul Ruest, recteur du Collège universitaire de Saint-Boniface, dont la généreuse participation à ce projet s'est manifestée de plusieurs façons.

Enfin, un merci bien spécial est adressé à Sylvia Cadieux qui a dactylographié toute la documentation utilisée pour la préparation de cette étude, ainsi que la presque totalité de la thèse elle-même. Merci à Simone Gauthier qui lui a prêté main forte à la fin de la corvée.

TABLE DES MATIÈRES

Page

Liste des tableaux et graphiques x

CHAPITRES

I INTRODUCTION 1
But de l'étude 1
Importance de l'étude 1
Contexte de l'étude 3
Période de temps 3
Facteurs étudiés 5
Limitations 5
Délimitations 7
Méthodologie 8
Revue de la documentation 8
Schème adopté 10
Processus opérationnel de traitement des facteurs . . 13
Échantillonnage 14
Guide d'entrevue 22
Sources 24
Organisation de l'étude 26
Notes du Chapitre I 28

II LE COLLÈGE UNIVERSITAIRE DE SAINT-BONIFACE DE 1967 ET CELUI DE 1983 30
La situation en 1967 30
Programme offert 30
Inscriptions 31
Financement 33
Administration 35
Le Collège métamorphosé de 1983 36
Programmes offerts 36
Inscriptions 39
Financement 45
Administration 47
Identification des différences entre 1967 et 1983 . . . 47
Programmes offerts 48
Inscriptions 55
Financement 58
Administration 58
Conclusion 60
Notes du Chapitre II 61

III ANALYSE COMPARATIVE DES FACTEURS PROPOSÉS PAR RAPPORT AUX CHANGEMENTS DANS LES PROGRAMMES OFFERTS . . 63
Création de l'Institut pédagogique 63
Création du Collège communautaire 87
Expansion en Arts et Sciences 100
Programme de traduction 107
Programme de deuxième cycle en Éducation 117
Notes du Chapitre III 131

IV ANALYSE COMPARATIVE DES FACTEURS PROPOSÉS PAR RAPPORT AUX CHANGEMENTS DANS LES INSCRIPTIONS 144
Augmentation globale 144
Augmentation des inscriptions d'étudiants de sexe féminin 160
Augmentation dans les inscriptions des candidats de langue maternelle anglaise 169
Augmentation dans le nombre de Québécois 178
Augmentation dans les inscriptions à temps partiel . . . 187
Notes pour le Chapitre IV 195

V ANALYSE COMPARATIVE DES FACTEURS PROPOSÉS PAR RAPPORT AUX CHANGEMENTS DANS LE FINANCEMENT 206
Augmentation globale 206
Augmentation de la proportion des subventions gouvernementales 213
Notes du Chapitre V 223

VI ANALYSE COMPARATIVE DES FACTEURS PROPOSÉS PAR RAPPORT AUX CHANGEMENTS DANS L'ADMINISTRATION 228
Passage d'une corporation archiépiscopale à une corporation laïque 228
Laïcisation de l'administration interne 238
Notes pour le Chapitre VI 245

VII CONCLUSION 250
Éléments saillants issus de l'analyse 250
Synthèse et implications 256

SOURCES CONSULTÉES 262

ANNEXE A Lettre expédiée aux répondants 268

ANNEXE B Tableau schématique (expédié aux répondants) des changements majeurs 270

ANNEXE C Guides d'interview - un pour chacune des entités 274

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Tableau — Page

I. Inscriptions en 1967-68 31

II. Répartition des inscriptions en 1967-68 selon le sexe . . . 32

III. Étudiants à temps partiel, 1967-68 33

IV. État des recettes et des déboursés au 30 juin 1967 34

V. Inscriptions en Arts et Sciences en 1983-84 39

VI. Inscriptions en Éducation en 1983-84 41

VII. Inscriptions au Collège communautaire en 1983-84 42

VIII. Répartition des étudiants en 1983-84 selon le sexe 42

IX. Étudiants de langue maternelle anglaise en 1983-84 43

X. Étudiants en provenance du Québec en 1983-84 44

XI. Étudiants à temps partiel en 1983-84 45

XII. État des recettes et des déboursés au 30 mars 1983 46

XIII. Cours enseignés et cours disponibles: 1967 et 1983 51

Graphique

I. Modèle de développement du CUSB entre 1967 et 1983 257

CHAPITRE I

INTRODUCTION

But de l'étude

Le but de cette étude est de présenter l'évolution du Collège universitaire de Saint-Boniface, entre 1967 et 1983, et de produire une analyse comparative de divers facteurs proposés pour expliquer l'avènement de certains changements majeurs survenus durant cette période.

Importance de l'étude

Avant même que le Manitoba ne soit constitué en province du Dominion, en 1870, et de façon pour ainsi dire ininterrompue depuis ce temps, la question linguistique n'a pas cessé d'en être une d'actualité au Manitoba. De façon plus concrète, le débat linguistique s'est presque toujours cristallisé autour de la question scolaire et du droit à l'enseignement en français. Effectivement, l'on ne distingue souvent pas la plus vaste question linguistique de sa composante majeure qu'est celle du droit à l'enseignement en français, tellement celle-ci a toujours occupé une place prépondérante.

Et à travers les nombreuses péripéties du combat entourant la question de l'enseignement en français au Manitoba, seul le Collège de Saint-Boniface (parce qu'il était collège privé) a pu continuer à dispenser son enseignement en français de façon continue

depuis ses modestes origines comme école des garçons de la colonie de la Rivière Rouge en 1818.

Mais là n'est pas l'unique raison ni même le plus important motif pour justifier une étude de certains changements majeurs qui se sont produits dans cet établissement. Il faut plutôt regarder le passé récent pour constater que la dernière quinzaine d'années a été particulièrement fertile en événements de tous genres qui se sont bousculés et qui ont été accompagnés de transformations importantes tant à l'intérieur du Collège universitaire de Saint-Boniface qu'au niveau de la communauté franco-manitobaine dans son ensemble. En effet, depuis environ une quinzaine d'années, la question linguistique a resurgi avec une intensité accrue à la grandeur du pays et le Manitoba n'a certes pas échappé à la vague nationale. Le plus remarquable changement qui s'est produit au Manitoba à ce chapitre, et qui se doit d'être souligné, est celui survenu en 1970; après plus d'un demi-siècle d'interdiction, le gouvernement manitobain rétablissait le droit à l'enseignement en français dans les écoles élémentaires et secondaires de la province. Un tel changement n'a pu se produire sans entraîner des conséquences pour le Collège qui est la seule maison d'enseignement post-secondaire de la province à dispenser son enseignement en français. Effectivement, un regard sur le Collège permet de constater que pendant les quelques quinze dernières années, celui-ci s'est transformé à un rythme sans précédents sous le double signe de l'expansion et de la diversification.

De plus, la présente étude revêt une importance particulière du fait qu'aucune étude de l'évolution récente du Collège n'a encore été réalisée. La seule histoire de cet établissement scolaire

qui ait été produite est celle de Régnier[1]; celle-ci retrace les origines et le développement du Collège, mais le récit s'arrête en 1964. Or, les développements les plus spectaculaires, tant par leur ampleur que par la courte période durant laquelle ils se sont produits, ont eu lieu depuis ce temps. La présente étude tente de combler ce vide en ne s'attardant qu'à l'évolution récente dont le cadre temporel précis sera détaillé et justifié plus bas.

En somme, vu que la question de l'enseignement du français a toujours été aussi centrale dans la plus vaste question linguistique, vu que le Collège est le plus vieil et le seul établissement scolaire qui ait offert son enseignement en français depuis les débuts de la colonie à la Rivière Rouge, vu que le Collège est toujours la seule maison d'enseignement post-secondaire francophone de la province, et vu surtout le nombre et l'ampleur des changements récents qui se sont produits dans cet établissement, il apparaît important qu'une étude traitant de ceux-ci soit produite.

Contexte de l'étude

Période de temps

La présente étude porte essentiellement sur la période de 1967 jusqu'à 1983; les antécédents à cette date ne sont traités qu'en autant qu'il est nécessaire pour assurer une interprétation des événements s'étant produits depuis cette date. L'année 1967 a été choisie comme point de départ parce qu'elle représente à la fois la fin d'une ère et le début d'une nouvelle époque. Effectivement, c'est le 1er janvier 1967, après quatre-vingt-deux ans de service, que les

Pères Jésuites remettaient la direction du Collège à l'archevêché de Saint-Boniface. C'est aux environs de cette date également que le traditionnel cours classique commence à subir des transformations majeures. Non seulement perd-il son exclusivité comme programme d'études, mais l'on voit graduellement apparaître d'autres programmes qui en viennent à constituer un éventail relativement imposant d'options nouvelles.

De plus, puisque le cadre conceptuel de cette étude dicte de tenir compte des événements qui se sont produits concurremment à l'extérieur du Collège, il est intéressant de constater que la communauté franco-manitobaine dans son ensemble connaît également les débuts d'une période d'effervescence sans précédents à peu près au même temps. En effet, c'est à ce temps que fermentent les idées chez plusieurs qui feront naître la Société Franco-Manitobaine (SFM) en 1968 pour remplacer l'Association d'éducation des Canadiens-Français du Manitoba (AECFM). Alors que l'AECFM avait été mise sur pieds en 1916, au lendemain du passage de la loi Thornton[2], comme espèce de ministère de l'éducation fantôme semi-clandestin pour s'occuper quasi exclusivement d'éducation, la SFM, elle, s'intéresse également aux autres secteurs de la vie de la minorité francophone. De plus, en éducation comme dans les autres domaines, elle se taille carrément une vocation politique en plus de conserver une dimension de service. C'est également à la fin des années soixante que le parlement canadien adopte sa loi sur les langues officielles et c'est à ce temps aussi qu'Ed Schreyer et son gouvernement néo-démocrate accèdent au pouvoir au niveau provincial.

Somme toute, l'année 1967 marque un point tournant dans l'histoire du Collège et constitue donc un bon point de départ pour une étude de son évolution récente. Cette date est d'autant plus appropriée comme point de départ qu'elle représente également un point tournant assez décisif dans l'évolution de la communauté franco-manitobaine, dont le Collège fait partie intégrante.

Facteurs étudiés

En ce qui a trait aux facteurs dont l'évolution pouvait être tracée, il s'en offrait un éventail quasi illimité; il importait donc d'en limiter le nombre pour que l'étude soit réalisable, mais il importait également de choisir des aspects importants; c'est-à-dire des aspects dont une étude approfondie serait susceptible de peindre un portrait aussi juste et aussi complet que possible de l'évolution globale qui s'est produite.

La recherche préliminaire a permis de cerner quatre grandes zones à l'intérieur desquelles les changements majeurs identifiés peuvent être regroupés. Ces domaines qu'une fouille exhaustive de la documentation disponible a fait surgir sont les suivants: programmes offerts, inscriptions, financement et administration.

Limitations

Deux limitations se situant au niveau du cadre de l'étude, et une troisième, d'ordre technique, se doivent d'être signalées:

1) D'abord, la présente étude s'en tient essentiellement à traiter des aspects du Collège orientés vers le niveau post-secondaire. Bien que le Collège ait été impliqué de façon importante

au niveau secondaire depuis ses débuts en 1818, et ce jusqu'en 1971, la présente étude n'y fait allusion que lorsque cette dimension des activités du Collège serait considérée comme ayant eu des répercussions importantes sur le niveau postsecondaire.

2) C'est à dessein également que les relations entre le Collège et l'Université du Manitoba, à laquelle le Collège est affilié, ne sont qu'effleurées dans cette étude. Une analyse exhaustive et systématique de ces relations pourrait constituer l'objet d'une étude en soi, et conséquemment, une telle analyse se trouve donc à déborder les cadres de la présente étude. D'autre part, les aspects de cette relation que la présente enquête pourrait découvrir comme étant pertinents à l'évolution du Collège entre 1967 et 1983, ces aspects-là sont traités en profondeur.

3) Au niveau technique, plus particulièrement en ce qui a trait aux entrevues, une autre limitation découle du fait que bien que ce sont les interprétations de diverses entités qui sont recherchées, ces interprétations sont obligatoirement véhiculées par des intermédiaires. Malgré les soins apportés au choix de l'échantillonnage pour assurer que les candidats interviewés s'identifient étroitement à l'entité au nom de laquelle ils se prononcent, il faut bien admettre la possibilité que des points de vue personnels aient pu venir colorer l'interprétation "institutionnelle" qui était recherchée. Et il est difficile de distinguer l'officiel du non-officiel dans les réponses recueillies. D'autre part, chaque entité étant représentée par quatre répondants, cela devrait diminuer sensiblement le risque que les points de vue personnels prennent préséance.

Délimitations

1) Axée entièrement sur le Collège universitaire de Saint-Boniface, la présente étude ne suppose pas que celui-ci soit typique ou représentatif des établissements d'enseignement post-secondaire de sa taille ou de son genre à aucun niveau. Par conséquent, les conclusions qui en découlent ne sauraient être appliquées qu'à cet établissement. En effet, l'étude envisage le Collège universitaire de Saint-Boniface comme une entité unique et non pas comme un collège semblable aux autres collèges affiliés à l'Université du Manitoba. Il y a deux facteurs importants qui distinguent le Collège universitaire de Saint-Boniface de ses homologues anglophones. Primo, il y a le fait que le Collège universitaire de Saint-Boniface jouit d'une autonomie financière; contrairement aux autres collèges qui dépendent de l'Université du Manitoba pour leur financement, les fonds du Collège universitaire de Saint-Boniface proviennent directement de la Commission des subventions aux universités. Secundo, il saute aux yeux que le mandat et le caractère du Collège universitaire de Saint-Boniface sur les plans linguistique et culturel rendent celui-ci bien distinct des autres.

2) Outre l'enseignement proprement dit, le Collège poursuit de multiples mandats plus ou moins articulés, dans les sphères de la culture, de la promotion linguistique, des services à la communauté et de la recherche, qui constituent effectivement une vocation intégrée. Parce que ces divers éléments des activités du Collège sont si intrinsèquement inter-reliés, aucune tentative pour les disséquer n'est pratiquée dans cette étude.

Méthodologie

Comment doit-on aborder une telle étude? Comment doit-on s'y prendre pour donner un sens à une telle masse de données? Quel schème utiliser? Autant de questions que se sont posées et se posent encore les chercheurs qui essaient d'interpréter les changements survenus dans le domaine de l'éducation.

Revue de la documentation

Une revue de la documentation sur la méthode historique utilisée dans la recherche en éducation, et plus particulièrement dans le domaine de l'histoire des institutions éducatives, révèle que cette méthode a elle-même sa propre histoire. Il suffira ici d'en énumérer brièvement les grands mouvements pour en arriver le plus rapidement possible à l'état actuel de la question et au choix, parmi les options possibles, de la méthode utilisée pour la présente étude.

Bailyn[3], appuyé par Talbott[4], Veysey[5] et de nombreux autres historiens prétendent que les premiers historiens nord-américains à traiter d'éducation pouvaient être assimilés à des antiquaires, puisqu'ils se contentaient généralement de collectionner d'innombrables faits et données et de les étaler selon un certain ordre sans tentative d'analyse et/ou d'interprétation.

Suivit un mouvement qui eut son apogée vers le milieu du vingtième siècle selon lequel la tâche de l'historien en éducation semblait consister principalement à produire des récits glorifiant les réalisations du système éducatif, lui imputant d'être à la fois le produit et le rempart de la démocratie. C'est le mouvement que

Sloan[6] identifie comme le fonctionnalisme institutionnel. L'étude de Cubberley, Public Education in the United States[7], est un exemple classique de ce genre.

Vers la fin des années soixante, une nouvelle direction émergea, que plusieurs historiens s'accordent à attribuer aux exhortations prodiguées par Bailyn dans son livre Education in the Forming of American Society[8]. Cette nouvelle direction s'inspire de Bailyn en ce qu'elle cesse de considérer le système éducatif comme étant hermétique, mais l'envisage comme étant sujet aux influences des autres institutions et mouvements qui constituent et animent la société dans son ensemble.

S'adressant spécifiquement à la gérance académique d'établissements post-secondaires, Riley et Baldridge abondent dans le sens qu'il faut tenir compte du monde extérieur quand ils identifient ce qu'ils considèrent être les patrons majeurs dans ce domaine dans leur livre de 1977 intitulé Governing Academic Organizations. Et c'est en premier lieu parmi les patrons majeurs qu'ils placent l'affirmation suivante: "The importance of external forces continues to grow."[9]

Mais cette nouvelle direction, qu'on pourrait qualifier de fonctionnalisme pur, en remplaçant le fonctionnalisme institutionnel qui l'avait précédée, s'est trouvée à ouvrir très large la voie de la recherche historique en éducation et, du même coup, à engendrer une multitude d'approches et de tâtonnements méthodologiques. L'idée maîtresse de la thèse de Bailyn, à savoir qu'il faut tenir compte de la réalité externe au système éducatif, a rencontré la faveur de la vaste majorité des chercheurs, mais un modèle conceptuel qui se gref-

ferait à cette nouvelle direction reste à découvrir. Talbott l'exprime ainsi:

> Conceptual models for dealing with these questions [questions that need to be asked in the new educational history] have yet to be devised; the methodological controversies that have enlived more developed areas of study have yet to take place".[10]

Bien qu'il déplore l'absence d'instruments analytiques qui permettraient de réaliser des études dans cette veine avec une relative facilité:

> an explanatory model which could be applied to this relationship [the relationship between changes in an educational system and changes in the society of which it is a part] would be an extremely useful tool[11],

Talbott y souscrit néanmoins et il propose des pistes d'analyse. Il avance que les changements en éducation se devront d'être examinés à la lumière des changements qui se seraient produits "...in demographic patterns and in the family, in the economy, the social structure and the political system, in beliefs about the nature and purpose of human life[12]."

Schème adopté

Compte tenu de la documentation consultée, il a été jugé opportun d'aborder la question à l'étude selon deux modes précis. D'abord, pour présenter la problématique et la masse impressionnante

de données qui la constituent, le récit narratif chronologique est utilisé. La deuxième partie de l'étude, consacrée à l'analyse comparative des interprétations proposées par divers intervenants est traitée de façon thématique et s'inspire spécifiquement des suggestions recueillies dans la revue de la documentation.

De façon plus détaillée, l'exposé historique, qui constitue la première partie de l'étude, fait l'objet d'un récit narratif chronologique; on le retrouve au deuxième chapitre, sous forme de deux tableaux. Le premier tableau présente la situation qui prévalait au Collège en 1967 en utilisant la grille des aspects identifiés plus haut (programmes offerts, inscriptions, financement et administration) comme sous-titres. Le récit fait ensuite un saut d'une quinzaine d'années pour se transporter en 1983. Ce bond dans l'histoire permet de présenter un deuxième tableau qui met en relief la réalité du tout récent passé avec celle qui prévalait au début de la période visée par cette étude. Utilisant la même grille qu'au premier tableau (programmes offerts, inscriptions, financement et administration), il sert à décrire la nouvelle réalité du Collège de 1983 et à illustrer l'ampleur de la métamorphose qui s'est produite durant la période en question. Ces deux tableaux composés de données brutes sont essentiellement statiques et ne fournissent encore aucun sens du mouvement évolutif qui a dû se produire pour que la réalité se transforme de ce qu'elle était en 1967 à ce qu'elle est devenue en 1983. Cependant, ces mêmes tableaux contiennent toute l'information nécessaire pour permettre à l'outillage de l'analyse de fonctionner. Pour faciliter la tâche de l'analyse, une dernière démarche à cette section consiste à identifier les différences entre les deux tableaux,

et c'est à ces différences que l'analyse de la seconde section s'adresse.

Pour la deuxième partie de l'étude, celle consacrée à l'analyse comparative des interprétations proposées par rapport à certains changements majeurs identifiés, et que l'on retrouve aux troisième, quatrième, cinquième et sixième chapitres, c'est l'approche thématique qui est utilisée. Les grands thèmes, ainsi que les sous-thèmes qui les composent, découlent de l'exposé chronologique et correspondent aux aspects systématiquement couverts par cet exposé.

D'une part, l'analyse s'applique à fouiller les phénomènes internes eux-mêmes, ainsi qu'à sonder et à dépouiller les sources internes disponibles, écrites et orales (voir les sections Échantillonnage et Sources ci-après pour de plus amples détails).

D'autre part, suivant les suggestions avancées par les "nouveaux historiens" en éducation cités précédemment, l'étude déborde des cadres internes et se tourne également vers l'externe en vue de trouver des interprétations et des explications aux changements survenus à l'intérieur du Collège. Le but de cette cueillette d'interprétations est principalement de répondre au pourquoi que l'on retrouve comme pivot central dans le schème d'analyse historique proposé par Fox[13].

Des précisions s'imposent quant à l'exploration externe; celle-ci se situe à deux niveaux et est encadrée de la façon suivante. D'abord les aspects externes proposés par Bereday[14] en éducation comparative (lesquels rejoignent essentiellement les suggestions de Talbott discutées plus haut), ont servi de pistes, soit: les aspects historiques, les aspects politiques, les aspects économiques et les aspects sociaux.

Sur un autre plan, l'exploration se situe aussi à l'externe en ce sens que des interprétations ont été recueillies par voie d'entrevues auprès de personnes représentant des entités externes au Collège. Ces entrevues de personnes représentant des entités externes au Collège risquaient de produire des interprétations des événements qui soient différentes de celles avancées par les personnes ayant oeuvré à l'interne. Et l'élément majeur du schème d'analyse est justement de comparer les diverses interprétations recueillies de part et d'autre, c'est-à-dire de comparer les réponses des différents intervenants au pourquoi de Fox pour chacun des changements majeurs identifiés, qui sont survenus au Collège entre 1967 et 1983.

Le schème méthodologique adopté pour effectuer la comparaison des interprétations s'inspire de la méthode comparative développée par Bereday[15] et surtout d'une adaptation de cette méthode réalisée par Poirier[16] et utilisée par celui-ci lors de sa recherche doctorale. Cette méthode comprend essentiellement trois étapes: la description des facteurs perçus par les intervenants comme ayant contribué à l'avènement des changements; leur interprétation; leur juxtaposition.

Le processus opérationnel de traitement des facteurs

Le processus opérationnel de traitement des facteurs proposés par les intervenants pour expliquer l'avènement de chacun des changements consiste à effectuer la comparaison de ceux-ci en trois analyses concentriques superposées. En premier lieu, une analyse intra-entité permet d'établir le degré de concensus entre les intervenants au niveau de chacune des entités et de retenir, pour la deux-

ième analyse, les facteurs ayant fait l'objet d'un certain consensus. Dans un deuxième temps, la sphère d'analyse s'agrandit; en effet, c'est une analyse inter-entité, intra-groupe, qui est actionnée. Les facteurs identifiés comme jouissant d'un certain consensus au niveau intra-entité sont mis en juxtaposition à nouveau. Cette fois cependant, le point de mire est le groupe; la juxtaposition des facteurs est effectuée au niveau des entités du groupe interne entre elles, puis au niveau des entités du groupe externe entre elles, pour tenter de dégager le degré de consensus qui existe entre les entités de chacun de ces regroupements. Encore une fois, les facteurs jouissant d'un certain consensus sont retenus pour la troisième opération. Enfin, la troisième et dernière étape de l'analyse s'exécute sur une plus vaste sphère encore qui inclut les deux premières, mais qui les dépasse : c'est l'analyse inter-groupe. Celle-ci porte sur l'ensemble des intervenants à la fois en mettant en juxtaposition les facteurs émanant des entités du groupe interne vis-à-vis de ceux qui émanent des entités du groupe externe. Cette troisième opération permet aussi de dégager le degré de consensus prévalant à ce niveau; somme toute, les facteurs jouissant d'un haut degré de consensus à ce niveau peuvent donc être considérés comme étant significatifs, puisqu'ils jouissent d'un appui très large.

Échantillonnage

Tel que le dictent les principes sur lesquels repose le schème d'analyse adopté, les personnes consultées quant aux facteurs ayant contribué à l'avènement des changements survenus proviennent et de l'interne et de l'externe du Collège.

Pour le choix des entités internes dont certains représentants seraient sondés, la recherche préliminaire en avait identifié deux; d'une part, les employés rémunérés actuels et/ou anciens, oeuvrant ou ayant oeuvré au Collège, soit le corps professoral et la régie interne, ci-après appelés employés professionnels; et d'autre part, le Conseil d'administration, (membres actuels et/ou anciens) constitué également de personnes assez étroitement liées au Collège, mais dont les perceptions risquent d'être différentes de celles des employés professionnels parce que leurs liens sont plus désintéressés du fait qu'ils sont des bénévoles qui ne touchent aucune rémunération pour leurs services. Le seul autre groupe interne à strictement parler, qui aurait pu être inclus dans l'échantillonnage, était celui des étudiants. Ce groupe a cependant été mis de côté du fait que les individus qui le composent n'y sont que depuis peu (trois ans au maximum); conséquemment, il est peu probable qu'ils seraient en mesure d'apporter des perceptions qui reposeraient sur une perspective historique d'une suffisante envergure pour être utiles à la présente étude. Un autre groupe interne (au sens large du mot) qu'il a été considéré d'inclure était celui des anciens du Collège. Ce groupe a cependant été rejeté pour deux raisons; d'abord, l'Association des anciens a été inactive pendant la presque totalité de la période en question, et deuxièmement, les anciens qui demeurent au Manitoba et qui s'intéressent toujours au Collège sont bien intégrés à la communauté franco-manitobaine dont il était déjà prévu que les perceptions seraient recueillies dans le cadre de la présente étude.

Quant au choix des entités externes, il s'imposait d'établir des critères pour le choix de celles-ci. Les critères retenus

ont été que les entités devraient d'une part avoir des liens et intérêts aux changements qui s'y seraient produits; d'autre part, que ces liens et intérêts soient suffisamment différents les uns des autres pour faire surgir chez les représentants de ces différentes entités un éventail aussi large que possible d'interprétations afin de permettre une saine comparaison de points de vue. La recherche préliminaire consistant en une fouille systématique des sources écrites (voir la section Sources ci-après pour de plus amples détails) a permis de relever quatre entités externes qui répondaient aux critères établis; il s'agit de: la communauté franco-manitobaine, l'Université du Manitoba, le Gouvernement du Manitoba et le Gouvernement du Canada.

Mais quels sont donc ces liens avec le Collège de chacune des entités identifiées? Quel(s) rôle(s) majeur(s) peut-on déduire que chacune de ces entités perçoit pour le Collège? Et conséquemment, quel(s) intérêt(s) peut-on supposer que chacune des entités entretient à l'égard du Collège? Que des réponses à ces questions puissent être formulées se trouve d'une part à justifier que l'entité soit incluse dans l'échantillonnage. D'autre part, ces réponses ou hypothèses ont constitué un point de départ pour la composition de la première partie du questionnaire qui a servi de guide lors des entrevues avec les représentants de chacune de ces entités (voir la section Guide d'entrevue ci-après pour de plus amples détails).

Pour la communauté franco-manitobaine, son lien avec le Collège est vraisemblablement que le Collège soit "son" établissement de formation post-secondaire, un avoir, un acquis; le "son" comportant des connotations à la fois sentimentales et utilitaires. On

pourrait avancer l'hypothèse que, vu que le Collège est la seule maison d'enseignement post-secondaire francophone de la province, elle voit dans le Collège sa source par excellence pour combler ses besoins en matière d'éducation post-secondaire, tant pour ses jeunes adultes diplômés des écoles secondaires que pour sa population adulte mûre désireuse de parfaire sa formation. Selon cette hypothèse, il en découle par exemple que la communauté franco-manitobaine se réjouirait de toute expansion et de toute diversification qui lui rendraient accessible un plus vaste éventail de programmes. Dans une autre veine, il se peut fort bien que la communauté franco-manitobaine perçoive le Collège comme un centre de rayonnement culturel tant au niveau de la création qu'à celui de la diffusion et qu'elle se complaise à s'y mirer. Enfin, il y avait lieu de vérifier la perception de la communauté franco-manitobaine vis-à-vis du Collège également en tant que foyer de transmission de la langue française. Autant d'hypothèses qui ont servi de lentilles lors de la cueillette des interprétations des représentants de la communauté franco-manitobaine.

Avec l'Université du Manitoba, le lien majeur est évident; le Collège est affilié à l'Université. Et ce lien remonte loin dans l'histoire. Effectivement, quoique la chose ne soit presque plus évoquée qu'à des occasions cérémonielles maintenant, le Collège de Saint-Boniface existait bien avant l'Université; ce sont trois collèges ensemble, dont le Collège de Saint-Boniface, qui fondèrent l'Université du Manitoba en 1877. De collège co-fondateur et détenteur d'importants pouvoirs sur l'Université à ses débuts, la situation du Collège a beaucoup changé depuis.[17] Quoiqu'encore autonome

en matière d'administration interne et en matière financière, le Collège dépend maintenant de l'Université en matière de gérance académique. Puisque c'est l'Université qui décerne les diplômes aux finissants du Collège, l'Université retient un contrôle sur les programmes. Conséquemment, l'on pouvait supposer que le souci majeur de l'Université vis-à-vis du Collège se situerait au niveau de la qualité des programmes et du corps professoral dispensant ces programmes.

Dans une autre veine, certains signes commencent à percer à l'horizon qui indiqueraient que l'Université du Manitoba s'intéresse à offrir des cours en langue française. Actuellement, comme toute université qui se respecte, l'Université du Manitoba offre des cours de français dans son département de français et d'espagnol de la Faculté des Arts. De plus, dans sa Faculté d'Éducation, l'Université du Manitoba assure la formation pédagogique des enseignants qui se préparent à l'enseignement du français de base. Cependant, une nouvelle réalité commence à se dessiner qui fait en sorte que l'Université veuille peut-être songer à étendre ses ailes dans le secteur de l'enseignement en français. L'immersion française est solidement installée comme une réalité indéniable aux niveaux élémentaire et secondaire à travers la province et particulièrement dans la région métropolitaine de Winnipeg. Les diplômés des programmes d'immersion au niveau secondaire vont commencer à sortir sous peu en nombres de plus en plus importants. Que voudront-ils sur le plan linguistique au niveau universitaire? Toutes les spéculations sont encore possibles, mais il est probable que plusieurs voudront davantage que ce qui est actuellement disponible à l'Université. L'Université laissera-t-elle au Collège le soin de répondre à ces besoins, ou

tentera-t-elle d'y répondre elle-même? C'est une problématique qui ne sera probablement résolue qu'au terme de nombreux échanges entre les divers intervenants. Mais pour les fins de la présente étude, il suffit de reconnaître que cette situation est apte à colorer l'interprétation des représentants de l'Université du Manitoba vis-à-vis des changements majeurs survenus au Collège durant la période couverte par cette étude. Cette nouvelle problématique, en plus du traditionnel lien qui a caractérisé les relations entre le Collège et l'Université, a servi de tremplin pour la cueillette des interprétations des représentants de l'Université.

Quant au Gouvernement du Manitoba, son lien avec le Collège est assez évident également; le Collège est un des quatre établissements universitaires de la province que le gouvernement subventionne. Cela permet d'avancer l'hypothèse que le gouvernement, en tant que bailleur de fonds, a un souci de rentabilité de son investissement; il est donc possible que les représentants du Gouvernement du Manitoba appelés à proposer des interprétations vis-à-vis des changements majeurs survenus au Collège entre 1967 et 1983, le fassent en songeant principalement à cette dimension. D'autre part, du fait que le Collège soit un établissement relativement petit, il est évident que les coûts d'opération sont proportionnellement plus élevés au Collège que dans les autres établissements où la clientèle est plus nombreuse. Quels autres rôles le Gouvernement du Manitoba voit-il le Collège jouer que celui de pourvoir des services de formation post-secondaire? Est-ce un rôle distinctif de par le caractère francophone du Collège qui incite le Gouvernement à défrayer ces services plus dispendieux? Est-ce un souci de projeter une image de

tolérance linguistique sur le plan national? Est-ce une façon de toucher des fonds du gouvernement fédéral qui seraient inaccessibles autrement? Autant d'hypothèses qui ont permis de sonder et de mettre en perspective les interprétations sollicitées de la part des représentants du Gouvernement du Manitoba face aux changements majeurs survenus au Collège entre 1967 et 1983.

En ce qui a trait au Gouvernement du Canada, celui-ci est plus éloigné, bien sûr, du Collège que ne le sont les autres entités identifiées. Néanmoins, si petit soit-il, le Collège universitaire de Saint-Boniface, et si éloigné soit-il d'Ottawa, il est évident que le Collège tombe carrément dans un moule qu'Ottawa serait apte à privilégier selon ses politiques d'aide aux minorités de langues officielles du pays, parce que le Collège universitaire de Saint-Boniface est bien le seul établissement de niveau post-secondaire de tout l'Ouest canadien dont la vocation soit spécifiquement de dispenser son enseignement en français. Mais avec le phénoménal essor que connaissent les programmes d'immersion au niveau des écoles élémentaires et secondaires de la province, est-ce la minorité francophone qui intéresse principalement le gouvernement fédéral, ou est-ce la possibilité qu'en émerge assez massivement un nouveau type de bilingue issu de la majorité anglophone de cette province?

Dans une autre optique, il est évident que les divers bureaux du fédéral ont énormément de difficulté présentement à combler leurs postes vacants avec des bilingues; un des intérêts majeurs du gouvernement fédéral face au Collège serait-il qu'il y voit un pourvoyeur de personnel qui soit à la fois bilingue et compétent, en plus d'être de souche locale? Ce sont les hypothèses que les repré-

sentants du Gouvernement du Canada ont été appelés à commenter avant d'avancer leurs interprétations quant aux changements majeurs survenus au Collège entre 1967 et 1983.

Une fois le choix des entités arrêté, il restait à déterminer le choix des représentants de ces entités. Puisque c'était les interprétations des entités qui étaient recherchées, les individus choisis se devaient d'être en mesure de se prononcer au nom de l'entité qu'ils représentaient. Par conséquent, il importait que les individus choisis fussent étroitement associés à l'entité qu'ils étaient appelés à représenter. D'autre part, le choix des entités ayant été fait principalement en fonction de l'existence de liens entre ces entités et le Collège et/ou d'intérêts que l'entité aurait dans l'évolution du Collège, il importait, de plus, que les personnes choisies fussent familières avec le Collège et connaissent sa récente histoire. Les candidats devaient donc idéalement répondre aux deux critères suivants: d'une part, être aussi haut placés que possible dans la hiérarchie de l'entité, et d'autre part, être bien renseignés quant à l'évolution récente du Collège.

Ainsi, par exemple, pour représenter les vues de la communauté franco-manitobaine, il s'imposait de faire appel à la présidente de la Société Franco-Manitobaine, Madame Gilberte Proteau, puisqu'elle répond exceptionnellement bien aux deux critères. Par contre, pour représenter les vues du Gouvernement du Canada, on ne pouvait pas faire appel au Premier Ministre du pays parce qu'il n'est pas suffisamment familier avec le Collège. La personne répondant le mieux aux critères était plutôt le plus haut fonctionnaire du bureau régional du Secrétariat d'État à Winnipeg, Monsieur Roger Collet.

Celui-ci est suffisamment haut placé pour être en mesure de transmettre les vues du gouvernement, tout en étant également bien familier avec la situation du Collège du fait qu'il ait eu à transiger avec le Collège, au nom du gouvernement, à de multiples reprises. En appliquant les mêmes critères aux autres entités, les premiers représentants choisis pour chacune des entités ont été les suivants: le recteur du Collège, Monsieur Paul Ruest, pour les employés professionnels du Collège; le président du Conseil d'administration du Collège, Monsieur l'abbé Léo Couture, pour le Conseil d'administration du Collège; le vice-président académique de l'Université du Manitoba, Dr. Fred Stambrook, pour l'Université du Manitoba; et le sous-ministre de l'Éducation, Monsieur Ronald Duhamel, pour le Gouvernement du Manitoba.

Ayant identifié un premier représentant pour chacune des entités, le choix des trois autres représentants de chacune des entités s'est fait en consultation avec celui-ci sur la base des critères élaborés plus haut. De plus, et spécialement dans le cas où le premier représentant n'était pas présent sur scène au temps où les changements sont survenus, le choix des autres représentants a tenté d'en tenir compte le plus possible. (Voir ENTREVUES à la section SOURCES CONSULTÉES.)

Guide d'entrevue

Le guide d'entrevue, présenté à l'Annexe C, comprend trois composantes majeures.

La première partie est destinée à sonder les répondants quant aux liens qui existent entre l'entité en question et le Col-

lège, les intérêts que l'entité en question aurait envers l'évolution du Collège, ainsi que les rôles que l'entité considérerait revenir au Collège. L'objectif de cette section du guide d'entrevue est essentiellement de vérifier si le choix des entités, fait à partir de la recherche préliminaire, était judicieux; c'est-à-dire, de vérifier si les entités choisies entretenaient effectivement des liens avec le Collège, si elles avaient des intérêts envers son évolution et si elles considéraient que le Collège avait un/des rôle(s) distinctif(s). En deuxième lieu, le guide d'entrevue s'inspire du schème de Fox[18] qui recommande d'établir le "où", le "quand", le "qui", et le "pourquoi" des événements. L'inclusion des trois premiers éléments vise essentiellement à permettre de corroborer ou d'infirmer la liste des changements majeurs identifiés par le truchement de la recherche préliminaire (étalée au Chapitre II) et soumise aux intervenants dans un bref document schématique intitulé: CHANGEMENTS MAJEURS SURVENUS AU COLLÈGE UNIVERSITAIRE DE SAINT-BONIFACE ENTRE 1967 ET 1983.

La troisième partie du guide s'attarde au "pourquoi" mentionné plus haut et vise à recueillir les interprétations des répondants quant aux facteurs qui auraient contribué à l'avènement des changements. Cette partie du guide s'inspire non pas uniquement du schème de Fox, mais y incorpore les éléments discutés précédemment, soulevés par Bereday[19] et Talbott[20].

Le côté technique des entrevus mérite d'être explicité. D'abord, chacun des intervenants choisis était contacté soit par téléphone, soit par rencontre individuelle, pour solliciter sa participation, pour lui expliquer ce dont il s'agissait, et pour fixer le

temps et le lieu de l'entrevue. Suivant ce contact initial, une lettre (Annexe A), lui était expédiée expliquant à nouveau l'objectif de l'entrevue ainsi que le modus operandi de l'entreprise. Cette lettre était accompagnée d'un tableau schématique en quatre pages, des changements majeurs identifiés au niveau de la recherche préliminaire (Annexe B), ainsi que du guide d'entrevue en cinq pages (Annexe C). La lettre invitait le répondant à prendre connaissance de la documentation, et à se préparer à l'entrevue en inscrivant toutes les notes qu'il voudrait sur sa copie du guide, ainsi qu'à communiquer avec l'auteur avant l'entrevue s'il lui venait des questions qui auraient avantage à être répondues avant l'entrevue. L'entrevue était fixée environ deux semaines après la réception de la documentation par le répondant pour lui permettre d'y réfléchir et de s'y préparer. Lors de l'entrevue, l'auteur se contentait de prendre quelques notes écrites. Immédiatement après l'entrevue, l'auteur rédigeait un compte rendu de l'entrevue et préparait une synthèse des propos recueillis lors de l'entrevue. Pour chacun des répondants, la synthèse de ses propos lui était refilée pour vérification, correction et approbation, avant d'être soumise au procédé d'analyse expliqué précédemment.

Sources

Les données qui sont traitées et présentées dans cette étude proviennent des sources suivantes:

a) dossiers officiels et publications du Collège universitaire de Saint-Boniface en provenance des bureaux administratifs du Collège et des archives du Collège, comprenant: procès-verbaux de l'Assemblée du cours universitaire,

procès-verbaux du Conseil d'administration, états financiers, rapports d'inscriptions, annuaires et correspondance,

b) entrevues d'individus associés de près à l'évolution du Collège durant la période en question, soit des membres (anciens et actuels) du corps professoral et de la régie interne d'une part, et des membres (anciens et actuels) du Conseil d'administration d'autre part,

c) entrevues d'individus représentant les vues de certaines entités externes au Collège; la communauté franco-manitobaine, l'Université du Manitoba, le Gouvernement du Manitoba et le Gouvernement du Canada,

d) textes des lois (pertinentes à la présente étude) adoptées par la législature manitobaine et le parlement canadien et procès-verbaux des débats législatifs ayant entouré l'adoption de ces lois, et,

e) communiqués de presse et articles de journaux traitant des développements qui se sont produits au Collège durant la période en question.

Les entrevues, tant celles menées auprès des individus associés de près à l'évolution du Collège, que celles menées auprès des représentants des entités externes identifiées plus haut, sont d'importance capitale dans cette étude. Outre la fonction de corroborer les données factuelles recueillies des autres sources, les entrevues ont permis d'en recueillir d'autres et de recueillir surtout les interprétations des divers groupes consultés (par l'intermédiaire de leurs représentants), face aux changements majeurs survenus au Collège

entre 1967 et 1983. Les témoignagnes ainsi recueillis sont comparés pour tenter d'en dégager les interprétations les plus plausibles et ainsi établir avec plus de cohérence la trame de l'évolution observée.

Organisation de l'étude

La thèse comprend sept chapitres.

Le premier chapitre présente le schème global de l'étude, comprenant le but et l'importance de celle-ci ainsi que les limitations et la circonscription temporelle et factorielle lui servant de cadre. De plus, ce chapitre contient une revue de la documentation portant sur la méthodologie propre aux études historiques en éducation ainsi qu'une élaboration de la méthodologie adoptée, y compris les divers éléments du schème d'analyse utilisé, des indications quant au processus opérationnel de traitement des facteurs et quant au guide d'entrevue, ainsi que la procédure pour le choix de l'échantillonnage et les sources.

Le deuxième chapitre étale la situation du Collège universitaire de Saint-Boniface en deux tableaux. Le premier peint le portrait de la situation qui prévalait en 1967; le deuxième présente le Collège métamorphosé de 1983. Les éléments internes qui servent de jalons à la préparation des tableaux sont les suivants: programmes offerts, inscriptions, financement et administration. Enfin, les différences entre ces deux tableaux y sont également identifiées.

Les troisième, quatrième, cinquième et sixième chapitres sont consacrés respectivement à l'analyse comparative des interpréta-

tions proposées par divers intervenants par rapport à certains changements majeurs survenus au Collège entre 1967 et 1983 au niveau des programmes d'études, des inscriptions, du financement et de l'administration. Chacun de ces chapitres étale les interprétations avancées par les divers intervenants face à ces changements. Et conformément au processus opérationnel adopté pour le traitement des facteurs, chacun de ces chapitres s'attarde également à comparer ces diverses interprétations entre elles.

Le septième chapitre résume brièvement l'étude, il tente de nouer les liens perçus et de tirer les conclusions qui s'en dégagent. On y trouvera un modèle descriptif du développement survenu au Collège universitaire de Saint-Boniface entre 1967 et 1983, dont les éléments découlent directement des réponses soumises par les intervenants. Le modèle présente ces divers éléments sous forme d'un réseau de relations entre ceux-ci. Bien qu'il ne soit pas possible, à ce stage-ci, d'affirmer la causalité, ces relations indiquent quand même des tendances dans ce sens, puisque les relations avancées découlent aussi principalement des liens identifiés entre les éléments par un consensus des répondants. Ce modèle est donc descriptif et explicatif; en outre, il pourrait être considéré comme étant normatif jusqu'à un certain point et pourrait conséquemment servir à guider des chercheurs qui voudraient entreprendre des recherches semblables. Enfin, on y trouvera aussi des projections quant aux implications des résultats de l'étude pour l'avenir du Collège universitaire de Saint-Boniface.

NOTES DU CHAPITRE I

[1]Paul R. Régnier, "A History of St. Boniface College." Thèse de Maîtrise en Éducation, University of Manitoba, 1964.

[2]La loi Thornton est l'appellation communément utilisée pour désigner les mesures législatives de 1916 adoptées par la législature manitobaine interdisant l'enseignement en français dans les écoles publiques du Manitoba.

[3]Bernard Bailyn, Education in the Forming of American Society, Chapel Hill: University of North Carolina Press, 1960.

[4]John E. Talbott, "The History of Education, Daedalus, 1971, 100, 133-150.

[5]Laurence R. Veysey, "Toward a New Direction in Educational History: Prospect and Retrospect", History of Education Quarterly, 1969, 9, 343-359.

[6]Douglas Sloan, "Historiography and the History of Education", Review of Research in Education, vol. 1, Fred N. Kerlinger, ed., Itasca, Ill.: F.E. Peacock, 1973.

[7]E.P. Cubberley, Public Education in the United States, Boston: Houghton Mifflin, 1919.

[8]Bailyn, Education.

[9]Gary L. Riley et J. Victor Baldridge, (eds.), Governing Academic Organizations, Berkeley: McCutchan Publishing Corporation, 1977, p. xiv.

[10]Talbott, "History of Education", p. 135.

[11]Ibid., p. 143.

[12]Ibid., p. 146.

[13]David J. Fox, The Research Process in Education, New York: Holt, Rinehart and Winston, Inc., 1969, pp. 416-20.

[14]George Z.F. Bereday, Comparative Method in Education, New York: Holt, Rinehart and Winston, Inc., 1964, p. 37.

[15]Ibid.

[16]Pierre Poirier, Une étude des phénomènes de l'autorité et du leadership en administration scolaire, thèse doctorale (non publiée), présentée à la Faculté d'Éducation de l'Université d'Ottawa, Ottawa, Ontario, 1972, ix - 371 p.

[17]Pour de plus amples détails sur cette question, voir la thèse d'Alexander D. Gregor, The Federated University Structure in Manitoba, thèse de doctorat non publiée, Michigan State University, 1974, 379 pp.; il s'agit d'une étude décrivant les origines et les développements de l'Université du Manitoba constituant une histoire de cette université par le biais de sa structure fédérée.

[18]Fox, The Research Process in Education, pp. 416-20.

[19]Bereday, Comparative Method in Education, p. 37.

[20]Talbott, "History of Education", p. 135.

CHAPITRE II

LE COLLÈGE UNIVERSITAIRE DE SAINT-BONIFACE DE 1967 ET CELUI DE 1983

La situation en 1967[1]

Le 1er janvier 1967, après quatre-vingt-deux ans de service, les Pères Jésuites remettaient la direction du Collège de Saint-Boniface à l'Archevêché de Saint-Boniface. C'est la fin d'une ère[2] et le début d'une nouvelle époque dans l'histoire du Collège et du même coup dans l'histoire de l'enseignement post-secondaire francophone au Manitoba. Voici donc le Collège tel qu'il était en 1967. Le portrait du Collège est présenté en utilisant les quatre volets identifiés au premier chapitre comme étant appropriés pour constituer la grille d'analyse descriptive. Ces quatre volets sont: programmes offerts, inscriptions, financement et administration.

Programme offert

Le seul diplôme universitaire octroyé par l'Université du Manitoba aux étudiants du Collège en 1967 est le B.A.(Latin-Philosophie). Pour mériter ce grade, un étudiant doit avoir suivi avec succès les cours des trois années de la section universitaire, en raison de cinq cours complets par année. De plus, certains cours sont obligatoires; un cours de français est obligatoire en Rhétorique (première année), tout étudiant doit suivre un cours de philosophie à chacune des trois années (Rhétorique, Philosophie I et Philosophie II), et

tout étudiant doit suivre au moins deux cours de sciences religieuses durant ses trois années universitaires.

Au total, le Collège offre trente et un cours au niveau universitaire, dont six en français, quatre en philosophie, quatre en histoire, trois cours dans chacune des disciplines suivantes: sciences religieuses, anglais et sociologie, deux en mathématiques, et finalement, un cours dans chacune des matières suivantes: latin, biologie, géographie, physique, psychologie et sciences politiques.

Inscriptions

Le Tableau I présente les données saillantes sur les inscriptions pour l'année 1967-68 à chacune des trois années de l'unique programme offert par le Collège. Les inscriptions à plein temps (P.T.) à chacune des trois années sont indiquées, ainsi que le total des étudiants à plein temps (P.T.), à temps partiel (T.P.), le total de ces deux nombres (Tot.) et le total en équivalences à plein temps (E.P.T.). Puisqu'il a été impossible de repérer le nombre d'étudiants à temps partiel pour chacune des années du programme, il a été impossible de fournir les données des autres colonnes.

TABLEAU I

INSCRIPTIONS EN 1967-68

ANNÉE	P.T.	T.P.	Tot.	E.P.T.
1	48			
2	43			
3	41			
Total	132	42	174	139

La répartition des étudiants selon le sexe est illustrée au Tableau II ci-dessous. Bien que les femmes peuvent s'inscrire au cours universitaire depuis septembre 1960, en 1967-68 elles ne forment encore qu'environ le quart des inscriptions.

TABLEAU II

RÉPARTITION DES INSCRIPTIONS EN 1967-68 SELON LE SEXE

ANNÉE	SEXE	
	Hommes (%)	Femmes (%)
1	36 (75%)	12 (25%)
2	30 (70%)	13 (30%)
3	29 (70%)	12 (30%)
Total	95 (72%)	37 (28%)

Sur le plan de la langue maternelle, il n'y a pas un seul étudiant inscrit au cours universitaire qui ne soit de langue maternelle anglaise; tous les étudiants inscrits en 1967-68 sont de langue maternelle française.

En ce qui a trait à la provenance géographique des étudiants, la très grande majorité sont natifs du Manitoba. En effet, il n'y a que onze (11) étudiants non-manitobains; sept (7) sont originaires des autres provinces de l'Ouest, dont quatre (4) de l'Alberta, deux (2) du Saskatchewan, et un (1) de la Colombie-Britannique; les quatre (4) qui proviennent de l'est du pays se répartissent entre l'Ontario et le Québec, trois (3) sont des Franco-Ontariens et un (1) seul est originaire du Québec.

Quant à la question des étudiants à temps partiel, le Tableau III ci-dessous en dresse le bilan. On y constate que quarante-

deux (42) étudiants suivent des études à temps partiel au niveau universitaire; c'est environ vingt-cinq pour cent (25%) du nombre total d'étudiants inscrits à ce niveau, mais ces inscriptions ne comptent que pour environ cinq pour cent (5%) des effectifs en équivalences à plein temps. On y constate en outre que le Collège est déjà engagé en 1967-68, bien que modestement, dans le secteur non-universitaire avec un total de vingt-neuf (29) personnes inscrites à temps partiel.

TABLEAU III

ÉTUDIANTS À TEMPS PARTIEL, 1967-68

PROGRAMME	NOMBRE
Universitaire	42
Français oral	21
Conversation espagnole	8
Total	71

Le financement

En ce qui a trait au financement du Collège, le Tableau IV donne un aperçu sommaire des recettes et des déboursés au secteur universitaire pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 1967[3].

Il est à noter que les subventions gouvernementales représentent environ quarante pour cent (40%) de la somme déboursée au cours de l'exercice financier et que l'autre source majeure de revenus provient des frais de scolarité, ceux-ci constituant trente pour cent (30%) de la somme déboursée. Un léger montant de revenus divers, équivalent à environ trois pour cent (3%) des déboursés vient s'ajouter aux deux autres sources pour compléter le portrait des revenus.

Avec des déboursés frisant les 200 000$, le Collège aurait accusé un déficit d'au delà de 50 000$ si ce n'eut été d'un autre facteur qui est venu atténuer le déficit de façon considérable. Il

TABLEAU IV

ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉBOURSÉS

au 30 juin 1967

RECETTES	
Subventions	75 366,09
Scolarité	58 337,50
Divers	6 484,59
Total	140 188,18
DÉBOURSÉS	192 785,95
Services contribués	45 968,65
SURPLUS (DÉFICIT)	(6 629,09)$

s'agit d'une somme de 45 968,65$ en salaires gagnés par les Pères Jésuites, que ceux-ci ont simplement remis au Collège pour lui permettre de n'accuser qu'un léger déficit au secteur universitaire, plutôt qu'un déficit qui autrement aurait été de l'ordre d'au-delà de vingt-cinq pour cent (25%). Au niveau de l'opération globale[4] du Collège pour le même exercice financier, les Pères Jésuites ont contribué une somme de 108 843,74$ en services sur un total de déboursés qui aurait dû s'élever à 371 814,86$, soit environ trente pour cent (30%) du montant, ce qui a permis au Collège de rapporter un surplus de l'ordre de 23 679,08$.

Administration

Sur le plan administratif, c'est un régime de transition qui existe en 1967. En effet, les Pères Jésuites viennent tout juste (le 1er janvier 1967) de remettre la direction du Collège à l'Archevêché de Saint-Boniface.

Le Collège opère donc sous la tutelle d'une corporation établie par les autorités ecclésiastiques du diocèse. L'archevêque en assume lui-même la présidence et l'évêque auxiliaire détient le poste de vice-président. Les autres membres de la Corporation sont également des membres du clergé; il s'agit de trois Pères Jésuites et d'un prêtre du clergé diocésain[5].

De plus, il existe un Bureau des Aviseurs ou Conseil d'administration[6] dont les membres sont nommés par la Corporation. C'est un groupe d'aviseurs ou de conseillers que les Jésuites avaient établi en 1962, pressentant probablement qu'ils allaient devoir abandonner la direction du Collège avant longtemps. Ce Bureau des Aviseurs ou Conseil d'administration, sous la présidence d'un laïc, est composé en outre d'un prêtre séculier, d'un jésuite, de deux membres d'autres communautés religieuses et de onze laïcs.

Quant à la régie interne[7], c'est-à-dire les postes de direction occupés par des employés rémunérés (par opposition aux membres du Conseil d'administration qui sont des bénévoles) oeuvrant quotidiennement à l'interne de l'établissement, celle-ci est composée de Monseigneur Antoine Hacault, qui assume la fonction de recteur, en plus de s'acquitter de ses responsabilités au niveau du diocèse en tant qu'évêque auxiliaire; du Père Ludger Guy, s.j., qui cumule les fonctions de secrétaire général avec celle de doyen du cours universitaire; du

père Émile Lalonde, s.j., qui occupe le poste de bibliothécaire. Les autres postes sont occupés par des prêtres du clergé diocésain.

Le Collège métamorphosé de 1983

Après avoir peint un tableau de la situation qui prévalait au Collège au tout début de la période couverte par cette étude, soit en 1967, la présente section fait un bond dans l'histoire pour présenter la réalité qui prévalait à l'autre extrême de l'éventail de cette étude, soit celle du plus récent passé, représentée par l'année 1983.

Programmes offerts[8]

En 1983, le Collège offre un éventail considérable de programmes qui se regroupent sous la direction de trois unités académiques distinctes quoique partiellement interdépendantes et complémentaires. Ces trois unités sont: la Faculté des Arts et Sciences, la Faculté d'Éducation et le Collège communautaire.

La Faculté des Arts et Sciences offre toujours le traditionnel B.A.(Latin-Philosophie) décrit plus haut. Les exigences de ce diplôme ont cependant subi des transformations importantes; un cours de français est toujours obligatoire, mais les autres exigences de cours en philosophie et en sciences religieuses sont tombées en faveur d'une séquence de trois cours dans une matière et de deux séquences de deux cours dans deux autres matières, ou d'une séquence de cinq cours dans une matière et d'une séquence de trois cours dans une autre matière.

De plus, la Faculté des Arts et Sciences offre un B.A. général, calqué sur le modèle existant à l'Université du Manitoba; c'est essentiellement le patron majeure-mineure qui en est la caractéristique prépondérante.

La Faculté des Arts et Sciences offre également deux diplômes de spécialisation[9], soit le B.A. (Spécialisation en français) et le B.A. (Spécialisation en traduction); ce sont des programmes de quatre ans. En traduction, il est également possible de décrocher un certificat par le biais d'études à temps partiel échelonnées sur une période de deux ou trois ans, mais dont le nombre de crédits requis est équivalent à une année d'études à plein temps.

Du côté des sciences, le Collège offre le B.Sc., programme de trois ans.

Établie en 1972[10], la Faculté d'Éducation est la plus importante en 1983, tant au niveau des inscriptions qu'au niveau du nombre de programmes qu'elle dispense. En ce qui a trait aux programmes que l'on retrouve sous son égide, il y a d'abord le B.Ed. élémentaire et le B.Ed. secondaire qui sont des programmes de quatre ans auxquels sont admissibles les étudiants détenteurs d'un diplôme de fin d'études secondaires. Les candidats à ces diplômes appartiennent à la Faculté d'Éducation mais les cours qu'ils sont tenus de suivre se partagent entre la Faculté des Arts et Sciences et la Faculté d'Éducation dans une proportion moitié-moitié. En plus du Baccalauréat en Éducation décerné par l'Université, les diplômés de ces programmes se voient accorder leur brevet d'enseignement par le ministère de l'Éducation de la province.

Les détenteurs d'un diplôme de premier cycle peuvent également poursuivre des études à la Faculté d'Éducation du Collège. Ceux-ci ont le choix parmi quatre programmes d'études professionnelles au terme desquelles le ministère de l'Éducation leur décerne également un brevet d'enseignement. Selon que les candidats se destinent à l'enseignement élémentaire ou secondaire, ceux-ci peuvent s'inscrire au B.Ed. post-baccalauréat élémentaire ou secondaire; ces deux baccalauréats sont des programmes d'études de deux ans. Ces mêmes candidats peuvent encore s'inscrire au programme d'un an de certification en éducation, option élémentaire ou secondaire; cependant les admissions au programme de certification d'un an sont contingentées et ces programmes sont appelés à disparaître en faveur des programmes de deux ans, dès que la sérieuse pénurie d'enseignants francophones aura été comblée.

De plus, la Faculté d'Éducation offre les seuls programmes de deuxième cycle disponibles au Collège; il s'agit de la Pré-maîtrise et de la Maîtrise en éducation. Ces programmes ne sont disponibles au Collège que depuis janvier 1983.

Le Collège communautaire est une unité du Collège qui fut créée en 1976[11] pour s'occuper d'enseignement post-secondaire non-universitaire. Cette unité est greffée à la structure administrative universitaire, mais elle est indépendante de celle-ci sur le plan académique. Outre le français oral et divers programmes spéciaux destinés à des étudiants inscrits à temps partiel, le Collège communautaire offre des programmes d'études à plein temps en administration des affaires et en secrétariat bilingue. Après dix mois d'études réussies en administration des affaires, les candidats obtiennent un cer-

tificat d'aide-comptable; après vingt mois, c'est un diplôme en gestion qui est décerné. Du côté du secrétariat bilingue, les candidats reçoivent un certificat de commis de bureau ou de sténodactylo après dix mois; après vingt mois, ils décrochent un diplôme de secrétaire de direction ou un diplôme de secrétaire comptable.

Inscriptions[12]

Tel qu'indiqué dans la section précédente, les programmes d'études se sont multipliés entre 1967 et 1983. Les inscriptions ont également connu une augmentation assez spectaculaire.

TABLEAU V

INSCRIPTIONS AUX ARTS ET SCIENCES EN 1983-84

FACULTÉ	ANNÉE	P.T.	T.P.	Tot.	EPT
ARTS	1	60	48	108	71,8
	2	23	12	35	26,3
	3	18	24	42	25,8
	4	0	0	0	0,0
	S	2	38	40	10,5
	Total	103	122	225	134,4
SCIENCES	1	14	2	16	14,6
	2	9	0	9	9,2
	3	2	1	3	2,4
	S	0	3	3	0,5
	Total	25	6	31	26,7
	GRAND TOTAL	128	128	256	161,1

En 1983, tel que l'indique le Tableau V à la page précédente, malgré la présence d'une autre faculté et d'un collège communautaire sous le même toit, les inscriptions à la Faculté des Arts et Sciences dépassent celles de 1967 pour se chiffrer à 161,1. De plus, on décèle une tendance prometteuse pour l'avenir puisque la deuxième année est plus nombreuse que la troisième année et, surtout, que la première année est considérablement plus nombreuse que les deux autres.

C'est dans le domaine des étudiants à temps partiel que les gains les plus appréciables de 1983 se manifestent. Effectivement, les inscriptions à plein temps de 1967 dépassent de justesse celles de 1983; 132 contre 128. Cependant, les 128 inscriptions à temps partiel de 1983, qui correspondent à 33,1 en équivalences à plein temps, dépassent largement les quarante-deux (42) de 1967 qui ne correspondent qu'à sept (7) en équivalences à plein temps, de sorte que le total en équivalences à plein temps de 1983 dépasse celui de 1967 par une vingtaine.

Les inscriptions de 1983-84 à la Faculté d'Éducation apparaissent au Tableau VI.

Bien que cette faculté n'ait débuté que modestement en 1972, elle compte déjà un plus grand nombre d'étudiants que la Faculté des Arts et Sciences. D'autre part, il faut bien noter que les chiffres qui figurent au Tableau VI illustrent le nombre d'étudiants dont la faculté d'appartenance est la Faculté d'Éducation, mais qu'un bon nombre de ceux-ci suivent des cours à la Faculté des Arts et Sciences; les étudiants en première année du B.Ed. de quatre ans suivent les quatre-cinquième de leurs cours aux Arts et Sciences, et les étudiants

TABLEAU VI

INSCRIPTIONS EN ÉDUCATION EN 1983-84

PROGRAMME	ANNÉE	P.T.	T.P.	Tot.	EPT
B.Ed. (4 ans)	1	29	10	39	32,6
	2	37	9	46	40,1
	3	11	13	24	16,1
	4	22	13	35	24,9
Certification	É1	14	0	14	15,7
	Sec	9	0	9	9,4
Spécial	S	0	28	28	6,2
B.Ed. (2 ans)	1	10	4	14	11,5
	2	8	1	9	8,7
PréM.Ed. et M.Ed.		0	53	53	7,5
	Total	140	131	271	172,7

en deuxième et en troisième année du B.Ed. de quatre ans suivent trois-cinquième de leur charge aux Arts et Sciences.

Pour ce qui est de la troisième unité académique majeure fonctionnant au Collège, soit le Collège communautaire, le Tableau VII ci-dessous présente les données relatives aux inscriptions de 1983-84.

Les facteurs autres que le nombre associés à la clientèle du Collège qui méritent d'être considérés parce qu'ils diffèrent sensiblement de la situation qui prévalait en 1967 sont: la répartition des étudiants par sexe; la langue maternelle des étudiants; le nombre d'étudiants provenant de la province de Québec; et le nombre d'étudiants inscrits à temps partiel.

TABLEAU VII

INSCRIPTIONS AU COLLÈGE COMMUNAUTAIRE EN 1983-84

PROGRAMME	ANNÉE	NOMBRE (EN E.P.T.)
Secrétariat	1	38
	2	9
Administration des affaires	1	26
	2	21
Français oral	-	200
Programmes spéciaux	-	54
Total		348

Le Tableau VIII ci-dessous présente la situation relative à la répartition des étudiants par sexe en 1983-84. On peut y constater

TABLEAU VIII

RÉPARTITION DES ÉTUDIANTS EN 1983-84 SELON LE SEXE

SECTION/FACULTÉ/PROGRAMME	SEXE	
UNIVERSITAIRE	Hommes (%)	Femmes (%)
ARTS	92 (41%)	133 (59%)
SCIENCES	19 (61%)	12 (39%)
ÉDUCATION	84 (31%)	187 (69%)
COMMUNAUTAIRE	Hommes (%)	Femmes (%)
SECRÉTARIAT	0	47 (50%)
ADMINISTRATION DES AFFAIRES	22 (23%)	25 (27%)
TOTAL	217 (35%)	404 (65%)

que les femmes l'emportent largement sur les hommes dans les deux programmes à plein temps du Collège communautaire ainsi qu'en Éducation et qu'aux Arts. Ce n'est qu'en Sciences que les hommes sont plus nombreux que les femmes. Au total, les femmes constituent près des deux-tiers de la clientèle étudiante du Collège et les hommes, par conséquent, n'en constituent qu'environ le tiers.

En ce qui a trait à la langue maternelle des étudiants, le Tableau IX[13] ci-dessous démontre que le nombre des étudiants de langue maternelle anglaise s'élève à quarante-huit (48), ce qui représente une proportion de près de huit pour cent (8%) de l'ensemble.

C'est la Faculté d'Éducation qui en compte le plus, tant en nombres absolus qu'en pourcentage; cette faculté en accueille près des deux-tiers à elle seule. On en relève dix-neuf (19) en Arts et Sciences; mais, fait étonnant, aucun étudiant de langue maternelle anglaise n'est inscrit dans l'un ou l'autre des programmes réguliers

TABLEAU IX

ÉTUDIANTS DE LANGUE MATERNELLE ANGLAISE EN 1983-84

SECTION/FACUTLÉ/PROGRAMME			
UNIVERSITAIRE	TOTAL	ANGLAIS	%
ARTS	225	16	7%
SCIENCES	31	3	10%
ÉDUCATION	271	29	11%
Total	527	48	9%
COMMUNAUTAIRE	TOTAL	ANGLAIS	%
SECRÉTARIAT	47	-	0%
ADMINISTRATION DES AFFAIRES	47	-	0%
Total	94	-	0%
GRAND TOTAL	621	48	8%

para-professionnels du monde des affaires offerts par le Collège communautaire.

Quant au nombre d'étudiants provenant de la province de Québec, le Tableau X révèle que ceux-ci sont au nombre de cinquante-deux (52), soit près de 8,5 pour cent de la clientèle étudiante du Collège. Tout comme pour le contingent d'étudiants de langue maternelle anglaise, c'est encore la Faculté d'Éducation qui regroupe le plus

TABLEAU X

ÉTUDIANTS EN PROVENANCE DU QUÉBEC EN 1983-84

SECTION/FACULTÉ/PROGRAMME			
UNIVERSITAIRE	TOTAL	QUÉBÉCOIS	%
ARTS	225	8	4%
SCIENCES	31	6	19%
ÉDUCATION	271	31	11%
Total	527	45	8,5%
COMMUNAUTAIRE	TOTAL	QUÉBÉCOIS	%
SECRÉTARIAT	47	4	9%
ADMINISTRATION DES AFFAIRES	47	3	6%
Total	94	7	7%
GRAND TOTAL	621	52	8,5%

grand nombre de Québécois en nombres absolus. En pourcentage, c'est en sciences que ceux-ci sont le plus fortement représentés par rapport aux inscriptions totales, mais celles-ci sont si peu nombreuses que, bien que le pourcentage soit élevé, le nombre absolu est encore assez minime.

Par rapport à la question des études à temps partiel, le Tableau XI en dresse le bilan. L'élément majeur qui en ressort est le

TABLEAU XI

ÉTUDIANTS À TEMPS PARTIEL EN 1983-84

SECTION/FACULTÉ/PROGRAMME	NOMBRE
UNIVERSITAIRE	
ARTS	122
SCIENCES	6
ÉDUCATION	131
Total	159
COMMUNAUTAIRE	
FRANÇAIS ORAL	1 972
PROGRAMMES SPÉCIAUX	160
Total	2 160
GRAND TOTAL	2 319

nombre phénoménal d'étudiants inscrits au programme de français oral du Collège communautaire, soit 1 972 personnes.

Financement

Tout comme il a été observé pour les programmes offerts et pour les inscriptions, le portrait du Collège de 1983 en ce qui a trait à son financement est très différent de celui de 1967. Lorsqu'on parle de dollars requis pour l'achat de biens ou de services donnés à deux temps séparés d'un intervalle, il faut évidemment tenir compte du phénomène de l'inflation. Ce phénomène fait en sorte que pour administrer le Collège en 1983, même si le Collège était demeuré

intact, il faudrait estimer qu'il en aurait coûté 210,4 pour cent plus cher qu'en 1967[15]. Cependant, les chiffres du Tableau XII[16] révèlent que les montants ont grimpé de façon bien supérieure à ce que l'inflation aurait pu contribuer. Effectivement, le tableau permet de constater que les déboursés ont atteint 3 432 101$, soit une augmentation de 1 780,3 pour cent par rapport aux déboursés de 1967.

TABLEAU XII

ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉBOURSÉS
au 31 mars 1983

RECETTES	
Subventions	2 828 284
Scolarité	407 747
Divers	345 671
Total	3 581 702
DÉBOURSÉS	3 432 101
SURPLUS	149 601$

D'autre part, ce qui est tout aussi significatif, c'est que les subventions gouvernementales n'ont pas seulement augmenté de façon impressionnante en chiffres absolus, mais la proportion des subventions par rapport aux déboursés est passée au-delà de quatre-vingt pour cent (80%).

Administration

Sur le plan administratif, le portrait de 1983 est également différent de celui de 1967. L'archevêché a cédé le Collège et sa direction à une corporation laïque depuis 1969. Le Conseil d'administration de cette corporation est composé de douze membres, dont neuf sont désignés par des organismes de la communauté franco-manitobaine. Le diocèse de Saint-Boniface et la Société franco-manitobaine y désignent chacun deux membres, et les groupes suivants en nomment chacun un: l'Association des professeurs universitaires, l'Association des professeurs du Collège communautaire, l'Association des étudiants, les Commissaires d'écoles franco-manitobains et les Éducateurs franco-manitobains. Le recteur est membre ex-officio du Conseil d'administration et deux autres personnes y sont cooptées par les dix autres membres.

La régie interne s'est élargie pour inclure le recteur, le doyen des Arts et Sciences, le doyen de l'Éducation, le directeur du Collège communautaire, le procureur et le secrétaire général. En 1983, tous ces postes sont occupés par des laïcs.

Face à l'externe, le Collège jouit d'une autonomie administrative et financière, traitant directement, par exemple, tout comme les trois autres universités manitobaines, avec la Commission des subventions aux universités. Sur le plan académique cependant, le Collège répond au Sénat de l'Université du Manitoba.

Identification des différences entre 1967 et 1983

Les tableaux peignant la situation du Collège de 1967 et celle de 1983 viennent d'être présentés. Quelles sont les différences

entre ces deux tableaux? En quoi le "collège métamorphosé" de 1983 diffère-t-il de celui de 1967? En somme, quels sont les changements majeurs qui sont survenus au Collège entre 1967 et 1983?

La présente section s'applique à comparer les deux tableaux et à en extraire les différences, lesquelles sont effectivement les changements majeurs survenus au Collège pendant la période en question. Et c'est principalement à l'analyse et à l'interprétation de ces changements qu'est consacré le reste de la présente étude.

Programmes offerts

En ce qui a trait aux programmes d'études offerts, l'on peut constater d'énormes différences entre le tableau de 1967 et celui de 1983. Entre ces deux dates, une poussée d'expansion et de diversification a fait voir le jour à de nombreux nouveaux programmes qui sont venus s'ajouter au noyau existant pour constituer un éventail considérable d'options.

Mais avant d'aborder la question des différences au niveau des programmes comme tels, il importe de souligner qu'en 1967, il n'existe au Collège qu'une seule unité académique responsable de la programmation; c'est un embryon de Faculté des Arts rattaché à la Faculté des Arts et Sciences de l'Université du Manitoba. Par contre, en 1983, cet embryon s'est développé en une véritable Faculté des Arts et Sciences; de plus, deux autres unités importantes sont apparues sur la scène et fonctionnent de façon parallèle à celle-ci: une Faculté d'Éducation et une section Collège communautaire. La Faculté d'Éducation dispense une formation professionnelle aux enseignants en herbe ainsi qu'une formation continue aux maîtres en exercice dans les

écoles élémentaires et secondaires de langue française et d'immersion française. De son côté, le Collège communautaire oeuvre dans le domaine de l'enseignement post-secondaire non-universitaire, s'occupant de former principalement des para-professionnels de bureau, capables de fonctionner dans les deux langues officielles.

Pour bien étaler les différences entre la situation du Collège de 1967 et celle de 1983, il ne suffit pas cependant de démontrer la présence des trois unités académiques de 1983 par rapport à l'unique unité de 1967; il importe également de cerner le nombre et la diversité des programmes présents en 1983 qui étaient non-existants en 1967 ainsi que les différences qui pourraient exister entre la version 1983 et la version 1967 de programmes qui auraient subsisté au cours de cette période.

En premier lieu, à la Faculté des Arts et Sciences, tel qu'indiqué précédemment, le Collège n'offrait, en 1967, qu'un seul programme, le B.A. (Latin-Philosophie). En 1983, ce programme figure toujours à l'annuaire du Collège, mais il est transformé à un point tel que les deux versions n'ont presqu'en commun que le nom. En effet, les exigences de cours obligatoires en philosophie et en sciences religieuses, qui constituaient à elles seules un tiers du programme de 1967, ont été supprimées. Le seul point commun entre les versions 1967 et 1983 du B.A. (Latin-Philosophie) est que l'exigence d'un cours obligatoire de français demeure, mais cette exigence ne touche plus qu'un quinzième du programme puisqu'il ne s'agit que d'un cours parmi les quinze que le candidat est appelé à suivre pour composer son programme.

Les autres différences quant aux programmes offerts par la Faculté des Arts et Sciences entre 1967 et 1983 se situent au niveau de nouveaux programmes introduits entre ces deux dates, et qui figurent à l'annuaire de 1983 mais qui étaient non-existants en 1967.

D'abord, il y a le B.A. (Général) calqué sur le modèle existant à l'Université du Manitoba, dont la caractéristique primordiale serait l'élément de spécialisation, compte tenu du modèle majeure-mineure que les candidats doivent observer. C'est un programme plus crédible que le B.A. (Latin-Philosophie) qui semble d'ailleurs appelé à tomber du cursus ou à subir des transformations importantes qui viendraient supprimer son caractère anachronique.

De plus, les deux programmes de spécialisation qui existent en 1983 n'y étaient pas en 1967; soit le B.A. (Spécialisation en français) et le B.A. (Spécialisation en traduction). Dans le domaine de la traduction, une autre nouveauté de 1983, par rapport à 1967, est le certificat qui est disponible par le biais d'études à temps partiel. C'est un programme échelonné sur une période de deux ou trois ans mais dont le nombre de crédits est effectivement équivalent à une année d'études à plein temps.

Enfin, la Faculté des Arts et Sciences offre en 1983 un B.Sc. qu'elle n'offrait pas en 1967. La gamme de cours scientifiques n'est pas encore très élaborée; par exemple, la seule discipline qui offre une majeure est celle des mathématiques. Néanmoins, il y a un noyau suffisant pour constituer un plein baccalauréat ès sciences, et les étudiants peuvent toujours aller piger quelques cours qui répondent mieux à leurs besoins, soit à l'Université du Manitoba, soit à l'Université de Winnipeg et intégrer ces cours à leur programme de Baccalauréat ès Sciences du Collège.

TABLEAU XIII

COURS ENSEIGNÉS ET COURS DISPONBILES: 1967 ET 1983

DISCIPLINES	1967		1983	
	Cours enseignés	Cours disponibles sur base cyclique	Cours enseignés	Cours disponibles sur base cyclique
Français	6	6	17	20
Philosophie	4	6	3	6
Sciences Religieuses	3	4	3	6
Histoire	4	4	6	12
Mathématiques	2	2	4	7
Anglais	3	4	4	5
Sociologie	3	3	3	6
Latin	1	1	0	0
Biologie	1	1	3	5
Géographie	1	1	3	5
Physique	1	1	1	1
Psychologie	1	1	4	7
Sciences Politiques	1	1	3	5
Anthropologie	0	0	3	7
Économique	0	0	1	2
Chimie	0	0	3	4
Zoologie	0	0	1	2
Informatique	0	0	1	2
	31	35	63	102

Un autre aspect susceptible de contribuer à illustrer les différences au niveau des programmes offerts en Arts et Sciences par le Collège entre 1967 et 1983 serait celui du nombre et de la variété des cours offerts pour constituer ces programmes. Le tableau XIII ci-dessus illustre bien ces différences. En 1967, le Collège offre trente et un (31) cours dans treize (13) disciplines. En 1983, le nombre des cours a plus que doublé; il est passé de trente et un (31) à soixante-trois (63) et le nombre des disciplines est passé de treize (13) à dix-sept (17). En ce qui a trait aux cours disponibles sur une base cyclique, ceux-ci ont presque triplé, passant de trente-cinq (35) en 1967 à 102 en 1983.

D'autres faits que l'on pourrait extraire de ce tableau méritent également d'être soulignés. La philosophie, le latin et les sciences religieuses qui constituaient véritablement un noyau important du programme en 1967 se voient accorder une importance proportionnelle réduite en 1983. Le latin disparaît complètement, la philosophie subit une perte légère et les sciences religieuses ne font que se maintenir au niveau des cours offerts, alors que dans la plupart des autres disciplines, le nombre des cours enseignés et/ou disponibles sur une base cyclique a augmenté sensiblement en 1983 par rapport à 1967. D'autre part, le tableau révèle que le domaine des sciences naturelles, quasi inexistant en 1967, commence à s'affirmer en 1983. L'on peut noter également que les sciences humaines et les sciences sociales ont réalisé des gains appréciables.

La discipline qui a fait les gains les plus spectaculaires entre 1967 et 1983 est incontestablement le français, passant de six (6) à dix-sept (17) au niveau des cours enseignés, et de six (6) à

vingt (20) au niveau des cours disponibles sur une base cyclique. Bien que cette donnée ne soit pas visible au Tableau XIII, l'on peut signaler en passant que les six (6) cours de 1967 étaient tous des cours de littérature; en 1983 par contre, non seulement les cours de langue sont-ils venus offrir un contre-poids aux cours de littérature, mais ils les ont effectivement dépassés en nombre.

En ce qui a trait à la Faculté d'Éducation, puisque celle-ci était inexistante en 1967, tout ce qui figure à l'annuaire de 1983 constitue un changement par rapport à 1967.

Il y a donc les baccalauréats en éducation (élémentaire et secondaire), qui sont des programmes de quatre ans auxquels sont admis les candidats possédant un diplôme de fin d'études secondaires. Ces deux programmes sont constitués de cours professionnels et de cours académiques échelonnés sur les quatre ans avec une plus forte dose académique au début du programme, celle-ci diminuant graduellement au fur et à mesure que l'étudiant avance dans son programme, de telle sorte qu'en quatrième année, le programme comprend exclusivement des activités de formation professionnelle: cours, ateliers, micro-enseignement, et stages.

Pour les candidats détenteurs d'un diplôme universitaire de premier cycle qui veulent poursuivre des études professionnelles en éducation, ceux-ci ont le choix parmi quatre programmes: la certification élémentaire ou secondaire (un an chacun) et le Baccalauréat en Éducation élémentaire ou secondaire post-baccalauréat (deux ans chacun). Puisque les candidats à ces programmes détiennent déjà un background académique relativement solide, la certification et le B.Ed.

post-baccalauréat concentrent quasi uniquement sur la formation professionnelle des étudiants par le biais de cours, d'ateliers, de micro-enseignement et de stages.

Enfin, en 1983, la Faculté d'Éducation du Collège offre également des programmes de deuxième cycle, soit la Pré-maîtrise et la Maîtrise en éducation. Ce sont des programmes interdisciplinaires à l'intention des enseignants et des administrateurs scolaires soucieux de parfaire leur formation et de s'initier à la recherche dans leur secteur d'activité professionnelle.

Tout comme la Faculté d'Éducation, le Collège communautaire était inexistant en 1967. Par conséquent, tout ce qui est offert comme programmes d'études en 1983 représente un changement par rapport à la date antérieure.

Le Collège communautaire oeuvre principalement dans deux secteurs, offrant des programmes d'études à plein temps en Administration des affaires et en Secrétariat bilingue. En Administration des affaires, un certificat est accordé aux étudiants qui complètent le programme de dix mois et un diplôme en gestion est décerné à ceux qui poursuivent et réussissent un programme de vingt mois. Dans le domaine du secrétariat, un certificat est également disponible moyennant le programme de dix mois; les candidats qui poursuivent le programme de vingt mois dans ce secteur décrochent un diplôme de secrétaire de direction ou un diplôme de secrétaire comptable.

Le Collège communautaire offre également une imposante batterie de programmes et de cours destinés aux adultes qui ne peuvent se consacrer aux études qu'à temps partiel. Le plus important de ces

programmes par le nombre des clients qu'il attire est celui de français oral à l'intention des anglophones désireux de devenir bilingues.

Inscriptions

Les tableaux décrivant la situation de 1967 et celle de 1983 révèlent qu'un changement important s'est produit entre ces deux années au chapitre des inscriptions.

La Faculté des Arts et Sciences est la seule unité académique du Collège qui permet des comparaisons entre 1967 et 1983 puisqu'elle est la seule qui existait en 1967. Malgré qu'une autre faculté et qu'une section de collège communautaire se soient installées au Collège entre ces deux dates, la Faculté des Arts et Sciences a néanmoins connu une augmentation, légère, mais augmentation tout de même, de vingt-deux (22) étudiants en équivalences à plein temps, passant de 139 en 1967 à 161,1 en 1983.

C'est dans le domaine des études à temps partiel que la Faculté des Arts et Sciences affiche ses gains les plus importants en 1983 par rapport à 1967; en équivalences à plein temps, celles-ci sont passées de sept (7) seulement en 1967 à 33,1 en 1983; le nombre d'individus impliqués est encore plus frappant; il est passé de quarante-deux (42) à 128.

Le plus important changement entre 1967 et 1983, à l'égard de la Faculté d'Éducation, c'est qu'en 1967, il n'existait pas de Faculté d'Éducation; par conséquent, aucune inscription. Ayant eu ses débuts en 1972, cette faculté compte, en 1983, un total de 172,7 étudiants en équivalences à plein temps, dont 140 sont effectivement à

plein temps; les 32,7 autres équivalences à plein temps étant représentées par 131 individus poursuivant des études à temps partiel. La grande majorité de ces individus à temps partiel sont des enseignants en exercice qui complètent leur formation à raison d'un cours ou deux par année.

Une donnée du tableau des inscriptions à la Faculté d'Éducation en 1983-84, le Tableau VI, qui pourrait paraître banale à premier abord, serait celle du nombre d'inscriptions en Pré-maîtrise et en Maîtrise. En équivalences à plein temps, celles-ci ne se chiffrent qu'à 7,5; il faut bien noter cependant que cela représente quand même cinquante-trois (53) individus et que ce programme n'était sur pied au moment des inscriptions de 1983 que depuis huit mois.

Enfin, 172,7 équivalences à plein temps à la Faculté d'Éducation, c'est appréciable, lorsque l'on considère que cela représente un nombre supérieur aux inscriptions de la double Faculté des Arts et Sciences.

Tout comme la Faculté d'Éducation, le Collège communautaire n'avait pas vu jour en 1967. En effet, c'est en 1976 que cette section d'enseignement post-secondaire non-universitaire fit son apparition. En 1983, le Collège communautaire compte quatre-vingt-quatorze (94) étudiants à plein temps; ceux-ci se divisent également entre le programme de Secrétariat qui compte quarante-sept (47) étudiants et le programme d'Administration des affaires qui compte également quarante-sept (47) étudiants.

De plus, le Collège communautaire compte quelque 160 étudiants à temps partiel dans ses divers programmes spéciaux destinés

aux adultes, mais la plus spectaculaire donnée concerne son programme de français oral qui attira non moins de 1 972 adultes en 1983.

Une confrontation de la situation de 1967 avec celle de 1983 révèle que des changements importants se sont également produits par rapport aux facteurs autres que le nombre associés aux inscriptions.

En ce qui a trait à la proportion des femmes dans les rangs des étudiants, celle-ci a subi une transformation importante entre 1967 et 1983. Les femmes comptaient pour environ le quart de la population étudiante du Collège en 1967; en 1983, elles n'ont pas seulement dépassé les hommes quant au nombre, mais elles les ont carrément relégués loin au second plan, puisqu'elles en sont venues à constituer tout près des deux-tiers de la clientèle étudiante.

Pour ce qui est de la langue maternelle, alors qu'il n'y avait pas un seul étudiant de langue maternelle anglaise qui fréquentait le Collège en 1967, on en retrouve une cinquantaine en 1983, soit environ huit pour cent (8%) de la population étudiante.

En 1967, il n'y avait qu'un seul étudiant au Collège qui était originaire de la province de Québec; en 1983, le nombre est passé au-delà de la cinquantaine, constituant environ 8,5 pour cent de la clientèle étudiante du Collège.

En ce qui a trait aux études à temps partiel, celles-ci ont gagné énormément en popularité entre 1967 et 1983. Outre le nombre phénoménal d'étudiants inscrits aux divers programmes du Collège communautaire (2 132 personnes en 1983 contre 29 en 1967), les inscriptions à temps partiel ont presque décuplé au niveau universitaire, passant de quarante-deux (42) en 1967 à 419 en 1983.

Financement

Au chapitre du financement, les états financiers de 1983 sont tellement différents de ceux de 1967, qu'on ne se croirait pas devant les chiffres se rapportant au même établissement. Si l'on multiplie les chiffres de 1967 par vingt, l'on arrive avec des montants qui sont encore en-deçà de ceux de 1983. Bien sûr, une partie importante de cette augmentation est attribuable à l'inflation; mais ce phénomène ne peut être responsable que d'une augmentation de 210,4 pour cent dans les montants. Le reste, soit 1 569,9 pour cent doit être attribué à l'expansion et à la diversification des programmes.

Nonobstant l'importance de la montée spectaculaire globale mentionnée ci-haut dans le domaine du financement, un autre changement majeur s'est produit dans ce domaine; la part des recettes provenant des subventions gouvernementales est passée d'environ quarante pour cent (40%) en 1967 à au-delà de quatre-vingt pour cent (80%) en 1983.

Administration

Tout comme dans les autres domaines, d'importants changements se sont également produits au Collège entre 1967 et 1983 au niveau de l'administration de l'établissement.

En 1969, l'archevêché cédait le Collège et sa direction à une corporation laïque. Cette corporation est dirigée par un Conseil d'administration composé de membres désignés par des organismes de la communauté franco-manitobaine. Donc, en 1967, c'était l'archevêché qui détenait le pouvoir et qui contrôlait les destinées du Collège; en 1983, cette responsabilité appartient à la communauté franco-manitobaine par l'intermédiaire de membres désignés à cette fonction par les organismes de cette communauté.

Un changement parallèle s'est opéré également au niveau de la régie interne du Collège. En 1967, la régie était composée uniquement de membres du clergé; en 1983, c'est un changement du tout pour le tout, la régie est composée uniquement de laïcs.

Conclusion

Brièvement donc, les changements majeurs qui ressortent de la confrontation entre le portrait du Collège universitaire de Saint-Boniface de 1967 et celui de 1983 sont les suivants.

Dans le domaine des programmes offerts, il a été possible d'en identifier cinq: 1) la création de l'Institut pédagogique (Faculté d'Éducation); 2) la création du Collège communautaire; 3) l'expansion en Arts et Sciences; 4) le programme de Traduction; et 5) le programme de deuxième cycle en Éducation.

En ce qui a trait aux inscriptions, cinq autres changements sont apparus: 1) l'augmentation globale; 2) l'augmentation dans les inscriptions d'étudiants de sexe féminin; 3) l'augmentation dans le nombre des candidats de langue maternelle anglaise; 4) l'augmentation dans le nombre des Québécois; et 5) l'augmentation dans les inscriptions à temps partiel.

Les changements majeurs qu'il a été possible d'observer dans le domaine du financement sont au nombre de deux: 1) l'augmentation globale; et 2) l'augmentation de la proportion des subventions gouvernementales.

Enfin, en administration, deux autres changements majeurs sont apparus: 1) le passage d'une corporation archiépiscopale à une corporation laïque; et 2) la laïcisation de l'administration interne.

L'analyse des prochains chapitres porte sur ces douze changements majeurs identifiés et plus précisément sur les points proposés par les représentants des diverses entités comme facteurs ayant contribué à l'avènement de ces changements.

NOTES DU CHAPITRE II

[1]Les renseignements fournis dans cette section, à l'exception de ceux ayant trait au financement, ont été puisés dans l'Annuaire 1967-68 du Collège de Saint-Boniface.

[2]Cette ère est décrite par Régnier dans sa thèse de Maîtrise en Éducation de l'Université du Manitoba. La thèse est intitulée "A History of St. Boniface College". Cette thèse retrace les origines et le développement du Collège depuis les débuts de cet établissement jusqu'en 1964.

[3]Ces données sont extraites du Rapport financier des vérificateurs, Forest, Guénette et Cie pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 1967. Il est à noter que ces chiffres se rapportent uniquement à l'opération universitaire du College.

[4]Les chiffres qui suivent sont tirés du Rapport financier consolidé du Collège; c'est le rapport englobant tous les secteurs du Collège, y compris le secteur universitaire qui est d'intérêt majeur dans la présente étude.

[5]Il s'agit donc de Monseigneur Maurice Baudoux qui occupe la présidence et de Monseigneur Antoine Hacault qui assume la vice-présidence. Les Pères Jésuites qui y siègent sont les pères Gérard Dallaire, Ludger Guy et Émile Lalonde. L'abbé Georges Damphousse, prêtre séculier, complète le groupe.

[6]En 1967, ce groupe est encore plus souvent appelé le "Bureau des Aviseurs", nom qui était utilisé exclusivement pour le désigner lors de sa création en 1962. Cette appellation sera graduellement remplacée par celle de "Conseil d'administration", cette dernière appellation devenant exclusive deux ans plus tard, soit à compter du 10 novembre 1969, lorsque les autorités du diocèse remettront carrément la direction du Collège à une corporation laïque.

[7]Cette appellation n'est pas encore utilisée au Collège en 1967.

[8]Les renseignements fournis dans cette section ont été puisés principalement dans l'Annuaire 1983-84 du Collège universitaire de Saint-Boniface et dans l'Annuaire 1983-84 du Collège communautaire de Saint-Boniface.

[9]Par programme de spécialisation, on entend la désignation anglaise "Honors" qui signifie une année supplémentaire au programme régulier, soit quatre ans au lieu de trois ainsi que des exigences assez rigoureuses au niveau de la moyenne à obtenir, en plus d'une concentration de dix cours parmi les vingt qui sont de la discipline désignée.

[10]Annuaire du Collège universitaire de Saint-Boniface, édition 1973-74, p. 11.

[11]Annuaire du Collège universitaire de Saint-Boniface, édition 1976-77, p. 11.

[12]Les renseignements fournis dans cette section qui traitent du secteur universitaire proviennent du Rapport du Secrétaire général du Collège universitaire de Saint-Boniface, adressé à Mr. W.R. Simpson, Secretary, Universities Grants Commission, et daté du 1er octobre 1983. Les données relatives au Collège communautaire sont tirées du Rapport triennal de la régie administrative du Collège universitaire de Saint-Boniface, daté d'octobre 1984.

[13]Les données présentées dans ce tableau sont extraites du Rapport triennal de la régie administrative du Collège universitaire de Saint-Boniface, daté d'octobre 1984, p. 9.

[14]Ibid. p. 8.

[15]La formule prescrite par Statistique Canada pour effectuer un tel calcul est décrite dans la publication 62-001, intitulée Indice des prix à la consommation, 1984, ISSN0703-9352. Il s'agit d'abord de prendre l'indice des prix à la consommation de 1967 sur la base de 1961 qui est de 113,3 et de le diviser par 1,286 qui est le facteur de conversion permettant de comparer l'indice des prix à la consommation de 1967 à celui de 1971. Cela donne un indice de 88,1 qu'il s'agit de diviser à nouveau, cette fois par 2,355 qui est le facteur de conversion permettant de comparer l'indice des prix à la consommation de 1971 à celui de 1981. Le résultat de cette opération donne l'indice de 37,4 permettant de comparer les prix à la consommation de 1967 à ceux de 1981. Il s'agit ensuite de soustraire cet indice des prix à la consommation de 1967 (37,4) de l'indice des prix à la consommation de 1983 (116,1) pour en arriver à la différence de 78,7. Cette différence de 78,7 divisée par l'indice de 1967 (37,4) et multipliée par 100 donne un pourcentage d'augmentation de 210,4 entre 1967 et 1983. C'est dire, par exemple, qu'il en coûte 210,74$ en 1983 pour acheter les mêmes biens et services qui valaient 100,00$ en 1967.

[16]Ces données sont extraites du Rapport financier des vérificateurs Forest Guénette Chaput pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1983.

CHAPITRE III

ANALYSE COMPARATIVE DES FACTEURS PROPOSÉS PAR RAPPORT AUX CHANGEMENTS DANS LES PROGRAMMES OFFERTS

Le présent chapitre contient l'analyse des réponses des intervenants relatives au pourquoi des changements qui se sont produits au niveau des programmes offerts. Les changements majeurs identifiés précédemment sous cette rubrique sont les suivants: 1) création de l'Institut pédagogique, 2) création du Collège communautaire, 3) expansion en Arts et Sciences, 4) programmes de traduction, et 5) programme de 2e cycle en Éducation.

Chacun de ces changements fera successivement l'objet d'une analyse selon le procédé méthodologique étalé au premier chapitre.

Création de l'Institut pédagogique

Analyse intra-entité

L'analyse intra-entité consiste d'abord à identifier et à décrire les points communs et les points complémentaires proposés par les répondants de chacune des entités pour expliquer la création de l'Institut pédagogique. Les points communs sont ceux relevés par deux ou plus des quatre répondants, les points complémentaires sont ceux relevés par un seul des répondants.

Commençant avec l'entité des employés professionnels, l'on peut constater qu'il y a accord entre les répondants sur de nombreux points.

Points communs: les quatre répondants de cette entité; Ruest[1], Gaborieau[2], Collet, N.[3], et Fréchette[4] s'entendent tous les quatre sur une série de facteurs qui auraient contribué selon eux à la création de l'Institut pédagogique. Ils voient notamment une prise de conscience par les Franco-Manitobains du phénomène de leur assimilation grandissante, comme un premier facteur; les quatre s'entendent également pour reconnaître la recommandation de la Commission Laurendeau-Dunton, visant la création d'un institut de pédagogie francophone pour l'ouest canadien, comme ayant joué un rôle dans cette affaire; de plus, les quatre s'entendent aussi pour reconnaître que l'accession au pouvoir au niveau provincial du gouvernement Schreyer en 1968 y a été pour quelque chose, que l'adoption en 1970 de la loi 113 permettant l'enseignement totalement en français et la subséquente constation du besoin de former des maîtres en français, pour dispenser cet enseignement, ont eu un rôle à jouer dans cette affaire; et finalement que l'accession au pouvoir au niveau fédéral du gouvernement Trudeau et du noyau de French Power qui a contribué à diminuer le complexe d'infériorité des Franco-Manitobains, que cet élément constitue aussi un facteur ayant mené à l'éventuelle création de l'Institut pédagogique en 1972.

Trois des répondants: Ruest[5], Gaborieau[6] et Fréchette[7] s'entendent sur deux autres points. Ils estiment que le rôle joué par le membre de l'assemblée législative pour Saint-Boniface, Monsieur Laurent Desjardins, a contribué à la création de l'Institut pédagogique, ainsi que les pressions exercées par la Société Franco-Manitobaine.

Pour leur part, Ruest[8], Gaborieau[9] et Collet, N.[10] s'entendent sur deux autres facteurs: l'adoption de la loi 59 par le gouvernement conservateur de Duff Roblin en 1967 permettant l'enseignement en français la moité du temps et l'adoption de la loi fédérale sur les langues officielles en 1969; ces trois répondants voient ces mesures législatives comme ayant conduit toutes deux à la création de l'Institut pédagogique.

Enfin, un autre facteur a été identifié par trois des quatre répondants. Gaborieau[11], Fréchette[12] et Collet, N.[13] reconnaissent une volonté de l'administration du Collège de répondre à ce besoin ressenti et exprimé par la communauté franco-manitobaine en général, et par le monde de l'enseignement en particulier, comme étant un autre élément qui a contribué à la mise sur pied de l'Institut pédagogique.

Quelques autres facteurs ont fait l'objet d'un consensus de deux des quatre répondants. Ruest[14] et Collet, N.[15] voient la vague nationale favorisant le développement des communautés linguistiques comme ayant eu un impact dans l'affaire et ils estiment qu'une nouvelle vigueur et qu'un sens accru de revendication chez les Franco-Manitobains ont permis à ceux-ci de réclamer un institut de pédagogie avec assez de fermeté pour finalement l'obtenir des autorités gouvernementales. Ruest[16] et Gaborieau[17] considèrent que l'absence depuis 1968 de l'Association d'Éducation des Canadiens-Français du Manitoba qui assurait indirectement certains aspects de la formation des maîtres francophones, depuis que l'École Normale française avait dû fermer ses portes en 1916, a également contribué à la création de l'Institut pédagogique; ces mêmes répondants attribuent aussi à la révolution tranquille du Québec d'avoir fourni une inspiration à la

communauté franco-manitobaine et que ceci aurait également contribué à la création de l'Institut pédagogique.

Enfin, Ruest[18] et Fréchette[19] voient les pressions exercées dans ce sens par les Éducateurs Franco-Manitobains et la Manitoba Teachers' Society, comme ayant aussi joué un rôle.

Points complémentaires: aucun point n'a été proposé par un seul des répondants de l'entité des employés professionnels du Collège comme facteur ayant contribué à la création de l'Institut pédagogique.

Au sein de l'entité Conseil d'administration du Collège, ce sont aussi les points communs qui prédominent.

Points communs: les quatre répondants s'entendent parfaitement sur quatre facteurs. En effet, Couture[20], Monnin[21], Gauthier[22] et Boisvert[23] avancent tous les quatre que la prise de conscience par les Franco-Manitobains du phénomène de leur assimilation grandissante a pu contribuer à la création de l'Institut pédagogique; il en va de même pour l'accession au pouvoir au niveau provincial du gouvernement Schreyer en 1968, pour l'adoption en 1970 de la loi 113 permettant l'enseignement totalement en français et la subséquente constatation du besoin de former des maîtres en français pour dispenser cet enseignement et pour l'accession au pouvoir au niveau fédéral du gouvernement Trudeau et du noyau de French Power qui a contribué à diminuer le complexe d'infériorité des Franco-Manitobains.

Trois des répondants, Monnin[24], Gauthier[25] et Boisvert[26] ont également avancé quatre autres propositions. Ils estiment qu'une vague nationale favorisant le développement des communautés linguistiques; que la recommandation de la Commission Laurendeau-Dunton visant la création d'un institut de pédagogie francophone pour l'ouest

canadien; que l'absence depuis 1968 de l'Association d'Éducation des Canadiens-Français du Manitoba qui assurait indirectement certains aspects de la formation des maîtres francophones depuis que l'École Normale française avait dû fermer ses portes en 1916; et que l'adoption de la loi fédérale sur les langues officielles en 1969 sont tous des facteurs qui ont contribué à la création de l'Institut pédagogique.

De plus, Couture[27], Monnin[28] et Gauthier[29] reconnaissent que la volonté de l'administration du Collège de répondre à ce besoin ressenti et exprimé, par la communauté franco-manitobaine en général et par le monde de l'enseignement en particulier, a pu également jouer un rôle dans cette affaire.

Deux des répondants de cette entité, Couture[30] et Monnin[31] proposent trois autres hypothèses; ils attribuent la création de l'Institut pédagogique, entre autres facteurs, au rôle joué par le membre de l'assemblée législative pour Saint-Boniface, Monsieur Laurent Desjardins, à l'adoption de la loi 59 par le gouvernement conservateur de Duff Roblin en 1967 et à la révolution tranquille au Québec pour avoir fourni une inspiration à la communauté franco-manitobaine.

Un autre facteur répondant aux critères de point commun a été soulevé dans l'entité Conseil d'administration relatif à la création de l'Institut pédagogique; celui des pressions exercées dans ce sens par la Société Franco-Manitobaine, proposé par Couture[32] et Gauthier[33].

Points complémentaires: un seul facteur menant à la création de l'Institut pédagogique a été soulevé par un des répondants de l'entité Conseil d'administration sans écho d'aucun des autres; c'est

Couture[34] qui avance qu'à son avis, une nouvelle vigueur et un sens accru de revendication chez les Franco-Manitobains ont permis de réclamer un institut de pédagogie avec assez de fermeté pour l'obtenir des autorités gouvernementales.

Au sein de l'entité "communauté franco-manitobaine", on peut constater encore une fois un haut niveau d'accord entre les répondants.

Points communs: les répondants de cette entité, Proteau[35], Gisiger[36], Lepage[37] et Dureault[38] avancent tous les quatre que la création de l'Institut pédagogique est attribuable à la prise de conscience par les Franco-Manitobains du phénomène de leur assimilation grandissante; à l'accession au pouvoir du gouvernement Schreyer en 1968; à l'adoption en 1970 de la loi 113 permettant l'enseignement totalement en français et à la subséquente constation du besoin de former des maîtres en français pour dispenser cet enseignement; et à l'accession au pouvoir au niveau fédéral du gouvernement Trudeau et du noyau French Power qui a contribué à diminuer le complexe d'infériorité des Franco-Manitobains.

Trois des répondants, Proteau[39], Gisiger[40] et Dureault[41] considèrent que les pressions exercées par la Société Franco-Manitobaine pour la création d'un institut de pédagogie francophone ont eu un impact.

Deux d'entre ceux-ci, Gisiger[42] et Dureault[43], appuyés de Lepage[44], estiment d'autre part qu'une nouvelle vigueur et qu'un sens accru de revendication chez les Franco-Manitobains leur ont permis de réclamer un institut de pédagogie avec assez de fermeté pour l'obtenir des autorités.

Certaines autres hypothèses ont été avancées par deux des répondants. Proteau[45] et Lepage[46] suggèrent qu'on peut attribuer la création de l'Institut pédagogique à une vague nationale favorisant le développement des communautés linguistiques; à la recommandation de la Commission Laurendeau-Dunton visant la création d'un institut de pédagogie francophone pour l'ouest canadien; à la révolution tranquille au Québec pour avoir fourni une inspiration à la communauté franco-manitobaine; et à l'adoption de la loi fédérale sur les langues officielles en 1969.

Points complémentaires: deux autres facteurs n'ont été soulevés que par un seul répondant; Proteau[47] estime que l'Institut pédagogique a vu le jour à cause de l'absence depuis 1968 de l'Association d'Éducation des Canadiens-Français du Manitoba qui assurait indirectement certains aspects de la formation des maîtres francophones depuis que l'École Normale française avait dû fermer ses portes en 1916. D'autre part, Gisiger[48] juge important le rôle joué par le membre de l'assemblée législative de Saint-Boniface, Monsieur Laurent Desjardins, dans cette affaire.

En ce qui a trait à l'entité Université du Manitoba, une mise au point s'impose avant d'étaler les hypothèses avancées par les répondants. Tous les quatre, Stambrook[49], MacPherson[50], Bonneau[51] et Hogan[52] ont insisté pour exprimer des points de vue personnels plutôt que leurs perceptions des opinions de l'entité prise globalement. Selon eux, "l'Université du Manitoba" est une entité si hétérogène qu'il serait impossible d'en rallier les positions sur une question telle que celle du Collège universitaire de Saint-Boniface et que, d'autre part, une partie importante de cette entité ne serait que peu

ou pas informée sur cette question. Cependant, vu la vaste expérience des répondants choisis, tant au niveau de leur association avec l'Université du Manitoba, que dans les rapports qu'ils ont eu à entretenir avec le Collège, il ne fait aucun doute que les hypothèses avancées par eux sont susceptibles d'être fort pertinentes.

Les quatre répondants s'entendent pour attribuer la création de l'Institut pédagogique en partie à une vague nationale favorisant le développement des communautés linguistiques. Tous les quatre considèrent également que l'accession au pouvoir au niveau provincial du gouvernement Schreyer, en 1968, a eu un impact; que l'accession au pouvoir au niveau fédéral du gouvernement Trudeau et du noyau French Power qui a contribué à diminuer le complexe d'infériorité des Franco-Manitobains (ici, Bonneau[53] a préféré se référer aux "Canadiens-Français" plutôt qu'aux "Franco-Manitobains"); et que l'adoption de la loi fédérale sur les langues officielles en 1969, ont également contribué à l'éventuelle création de l'Institut pédagogique.

En outre, Stambrook[54], MacPherson[55] et Bonneau[56] ont soulevé un autre point; que l'adoption en 1970 de la loi 113 permettant l'enseignement totalement en français, entraînant la nécessité de former des maîtres en français pour dispenser cet enseignement, a eu un rôle à jouer dans la dynamique qui a conduit à la mise sur pied de l'Institut pédagogique.

Une autre hypothèse a été avancée par Stambrook[57], MacPherson[58] et Hogan[59]: qu'une nouvelle vigueur et qu'un sens accru de revendication chez les Franco-Manitobains leur ont permis de réclamer un institut de pédagogie avez assez de fermeté pour l'obtenir des autorités gouvernementales.

Stambrook[60] et MacPherson[61] voient, dans la révolution tranquille du Québec, une source d'inspiration pour la communauté franco-manitobaine, qui aurait également contribué dans cette affaire.

Enfin, MacPherson[62] et Bonneau[63] ont soulevé un autre facteur encore, à savoir la recommandation de la Commission Laurendeau-Dunton visant la création d'un institut de pédagogie francophone pour l'ouest canadien.

Points complémentaires: un des répondants, Bonneau[64], propose trois autres éléments qui n'ont été soulevés par aucun des autres répondants. Il estime que la création de l'Institut pédagogique est attribuable aussi à la prise de conscience par les Franco-Manitobains du phénomène de leur assimilation grandissante, au rôle joué dans cette affaire par le membre de l'assemblée législative pour Saint-Boniface, Monsieur Laurent Desjardins, et à l'adoption de la loi 59 par le gouvernement conservateur de Duff Roblin en 1967.

Un seul autre point complémentaire a été soulevé dans l'entité Université du Manitoba; il s'agit d'une contribution de Stambrook[65], à l'effet que la volonté de l'administration du Collège de répondre à ce besoin ressenti et exprimé par la communauté franco-manitobaine en général, et par le monde de l'enseignement en particulier, a également contribué à la création de l'Institut pédagogique.

Pour ce qui est de l'entité Gouvernement du Manitoba, il importe de souligner à prime abord que Lorimer[66] et Duhamel[67] ont tous les deux tenu à préciser que les idées qu'ils avançaient reflétaient probablement davantage les perceptions de la Commission des subventions aux universités, que celle du Gouvernement du Manitoba comme tel. Or, la Commission des subventions aux universités est l'agence

du Gouvernement du Manitoba qui entretient les liens les plus étroits avec les établissements universitaires, dont le Collège, puisque sa fonction est d'entendre les demandes budgétaires des universités et de leur octroyer les fonds d'opération. Ces deux représentants de l'entité Gouvernement du Manitoba ont successivement tous les deux présidé la Commission des subventions aux universités; les deux ont également détenu à un moment donné le poste de sous-ministre au ministère de l'Éducation.

Points communs: les quatre répondants, Duhamel[68], Desjardins[69], Lorimer[70] et Roy[71] ont soulevé quatre facteurs communs pour expliquer la création de l'Institut pédagogique. Les quatre ont soutenu qu'une prise de conscience par les Franco-Manitobains du phénomène de leur assimilation grandissante y était pour quelque chose; que l'accession au pouvoir au niveau provincial du gouvernement Schreyer, en 1968, y avait contribué également; que l'accession au pouvoir au niveau fédéral du gouvernement Trudeau et du noyau de French Power, qui a contribué à diminuer le complexe d'infériorité des Franco-Manitobains, avait aussi eu un impact; et enfin, que l'adoption de la loi fédérale sur les langues officielles, en 1969, avait aussi eu un rôle à jouer dans cette affaire.

Trois des répondants, Duhamel[72], Desjardins[73] et Lorimer[74] estiment qu'une mesure législative antérieure aurait aussi contribué à l'éventuelle création de l'Institut pédagogique, soit l'adoption de la loi 59 par le gouvernement conservateur de Duff Roblin en 1967, loi qui permettait l'enseignement en français la moitié du temps dans les écoles publiques du Manitoba.

Duhamel[75] et Desjardins[76], appuyés de Roy[77] cette fois, considèrent en outre que la mise sur pied de l'Institut pédagogique est attribuable en partie à l'adoption en 1970 de la loi 113 permettant l'enseignement en français et à la subséquente constatation du besoin de former des maîtres en français pour dispenser cet enseignement, ainsi qu'à la recommandation de la Commission Laurendeau-Dunton visant la création d'un institut de pédagogie francophone pour l'ouest canadien.

Desjardins[78] et Roy[79] voient aussi qu'une vague nationale favorisant le développement des communautés linguistiques ait eu un impact. Une constatation de Duhamel[80] s'apparente à celle-ci; il parle d'un "sentiment" national favorisant le développement des communautés linguistiques, précisant que le phénomène s'applique particulièrement aux communautés minoritaires de langue officielle.

Duhamel[81] et Desjardins[82] attribuent la création de l'Institut pédagogique en outre aux pressions exercées dans ce sens par les Éducateurs Franco-Manitobains et la Manitoba Teachers' Society ainsi qu'au rôle joué dans cette affaire par le membre de l'assemblée législative pour Saint-Boniface, Monsieur Laurent Desjardins.

Un autre facteur soulevé par deux des répondants, soit Desjardins[83] et Lorimer[84], aurait aussi contribué à l'éventuelle création de l'Institut pédagogique; il s'agit de l'absence depuis 1968 de l'Association d'Éducation des Canadiens-Français du Manitoba qui assurait indirectement certains aspects de la formation des maîtres francophones depuis que l'École Normale française avait dû fermer ses portes en 1916.

Toujours en ce qui a trait aux facteurs soulevés par plus

d'un répondant, il y a Duhamel[85] et Roy[86] qui ont avancé qu'une nouvelle vigueur et qu'un sens accru de revendication chez les Franco-Manitobains leur ont permis de réclamer un institut de pédagogie avec assez de fermeté pour l'obtenir des autorités gouvernementales.

Enfin, Lorimer[87] et Roy[88] s'accordent pour attribuer aussi la création de l'Institut pédagogique à une volonté de l'administration du Collège de répondre à ce besoin ressenti et exprimé par la communauté franco-manitobaine en général et par le monde de l'enseignement en particulier.

Points complémentaires: il n'y a que deux facteurs soulevés par le même répondant, Desjardins[89], qui appartiennent à cette catégorie puisqu'ils n'ont été évoqués que par un seul répondant. Selon celui-ci, il faut attribuer la création de l'Institut pédagogique à l'adoption, par le Parti Libéral du Manitoba à son congrès annuel de 1965, d'une politique favorisant l'enseignement en français, ainsi qu'à la révolution tranquille au Québec pour avoir fourni une inspiration à la communauté franco-manitobaine.

Enfin, en ce qui a trait à la dernière des six entités, le Gouvernement du Canada, les points communs et les points complémentaires sont étalés ci-après.

Points communs: les répondants de cette entité ont soulevé six points communs. Tous les quatre, Collet, R.[90], Guay[91], Molgat[92] et Bockstaël[93] sont d'avis qu'il faut attribuer la création de l'Institut pédagogique à une prise de conscience par les Franco-Manitobains du phénomène de leur assimilation grandissante, à une vague nationale favorisant le développement des communautés linguistiques, à la recommandation de la Commission Laurendeau-Dunton visant la création d'un

institut de pédagogie francophone pour l'ouest canadien, à l'accession au pouvoir au niveau provincial du gouvernement Schreyer en 1968, à l'adoption en 1970 de la loi 113 permettant l'enseignement totalement en français et à la subséquente constatation du besoin de former des maîtres en français pour dispenser cet enseignement, ainsi à l'accession au pouvoir au niveau fédéral du gouvernement Trudeau et du noyau de French Power qui a contribué à diminuer le complexe d'infériorité des Franco-Manitobains.

Trois des quatre répondants, Collet, R.[94], Guay[95] et Bockstaël[96] estiment en outre que l'adoption de la loi fédérale sur les langues officielles en 1969 a également contribué à la création de l'Institut pédagogique.

Collet, R.[97] et Molgat[98] considèrent qu'il faut aussi attribuer la mise sur pied de l'Institut pédagogique à l'absence depuis 1968 de l'Association d'Éducation des Canadiens-Français du Manitoba qui assurait indirectement certains aspects de la formation des maîtres francophones depuis que l'École Normale française avait dû fermer ses portes en 1916.

Un autre facteur, invoqué par Collet, R.[99] et Bockstaël[100]: celui-là serait qu'une nouvelle vigueur et qu'un sens accru de revendication chez les Franco-Manitobains leur auraient permis de réclamer un institut de pédagogie avec assez de fermeté pour l'obtenir des autorités gouvernementales.

Un seul autre point a été soulevé par plus d'un répondant comme facteur ayant contribué à la création de l'Institut pédagogique; il s'agit de l'adoption de la loi 59 par le gouvernement conservateur de Duff Roblin en 1967 permettant l'enseignement en français la moitié du temps; ce point a été avancé par Guay[101] et Bockstaël[102].

Points complémentaires: deux facteurs proposés par Molgat[103] comme ayant mené à la création de l'Institut pédagogique n'ont pas trouvé d'écho chez les autres répondants de l'entité Gouvernement du Canada; il s'agit du rôle joué par le membre de l'assemblée législative de Saint-Boniface, Monsieur Laurent Desjardins et de l'adoption par le Parti Libéral du Manitoba à son congrès annuel de 1965 d'une politique favorisant l'enseignement en français.

D'autre part, Collet, R.[104] propose trois facteurs qui n'ont été soulevés par aucun des autres répondants de cette entité. À son avis, il faut attribuer la mise sur pied de l'Institut pédagogique au regain d'énergie au sein de la communauté franco-manitobaine engendré par la création de la Société Franco-Manitobaine comme organisme officiel, à l'activité grandissante au sein des Éducateurs Franco-Manitobains ainsi qu'à la révolution tranquille au Québec qui aurait fourni une inspiration à la communauté franco-manitobaine.

Ce qu'il faut conclure de l'analyse intra-entité, c'est qu'il y a un haut niveau d'accord entre les représentants au sein de chacune des entités quant aux facteurs qui auraient conduit à la création de l'Institut pédagogique. La grande majorité des points soulevés au sein de chacune des entités tombe dans la catégorie des points communs puisqu'ils ont été soulevés par deux ou plus des quatre répondants; on retrouve même plusieurs points ayant été soulevés par tous les quatre répondants, et ce, dans chacune des entités. D'autre part on ne retrouve que quelques points complémentaires çà et là , c'est-à-dire, des points soulevés par un seul des représentants d'une entité donnée.

Analyse inter-entité, intra-groupe

Ayant étalé les interprétations de chacun des répondants de chacune des entités par une description de celles-ci au niveau intra-entité, il s'agit maintenant, conformément au schème méthodologique élaboré au premier chapitre, de procéder à l'analyse inter-entité, intra-groupe; c'est-à-dire d'avancer vers la juxtaposition des interprétations proposées par les entités du groupe interne entre elles, puis vers la juxtaposition des interprétations des entités du groupe externe entre elles pour tenter de dégager le degré de consensus au sein de chacun de ces regroupements.

Pour chacun des groupes, la juxtaposition des interprétations nécessite trois catégories; d'abord pour le groupe interne, il s'agit de répertorier, à partir de l'analyse de la section précédente,

i) les points proposés par plus d'un représentant d'une des deux entités ayant aussi été proposés par plus d'un représentant de l'autre entité -- c'est la première catégorie,

ii) les points proposés par plus d'un représentant d'une des entités, mais n'ayant été proposés aussi que par un seul représentant de l'autre entité -- c'est la deuxième catégorie, et

iii) les points proposés par plus d'un représentant d'une des entités, mais n'ayant été proposés par aucun représentant de l'autre entité -- c'est la troisième catégorie.

Au niveau du groupe interne, soit celui comprenant l'entité des employés professionnels et l'entité Conseil d'administration, l'on constate un très haut degré de consensus.

Première catégorie: d'un total de quinze points proposés par l'un ou l'autre répondant de l'une et de l'autre des entités, non moins de treize de ces points ont été soulevés par plus d'un représentant de chacune des deux entités du groupe interne pour expliquer la

création de l'Institut pédagogique. Ces treize points sont les suivants:

- vague nationale favorisant le développement des communautés linguistiques;
- recommandation de la Commission Laurendeau-Dunton visant la création d'un Institut Pédagogique francophone pour l'Ouest canadien;
- rôle joué par le membre de l'assemblée législative de Saint-Boniface, Monsieur Laurent Desjardins;
- pressions de la Société Franco-Manitobaine;
- adoption de la loi 59 par le gouvernement conservateur de Duff Roblin en 1967, accordant le droit à l'enseignement en français la moitié du temps;
- absence depuis 1968 de l'Association d'Éducation des Canadiens-Français du Manitoba qui assurait indirectement certains aspects de la formation des maîtres francophones depuis que l'École Normale française avait dû fermer ses portes en 1916;
- révolution tranquille au Québec qui a fourni une inspiration à la communauté franco-manitobaine;
- adoption de la loi fédérale sur les langues officielles en 1969;
- volonté de l'administration du Collège de répondre à ce besoin ressenti et exprimé par la communauté franco-manitobaine en général et par le monde de l'enseignement en particulier;
- prise de conscience par les Franco-Manitobains du phénomène de leur assimilation grandissante;
- accession au pouvoir au niveau provincial du gouvernement Schreyer;
- adoption en 1970 de la loi 113 permettant l'enseignement totalement en français et constatation du besoin de former des maîtres en français pour dispenser cet enseignement;
- accession au pouvoir au niveau fédéral du

gouvernement Trudeau et du noyau de French Power qui a contribué à diminuer le complexe d'infériorité des Franco-Manitobains.

Il est intéressant de noter de plus que les quatre derniers points énumérés plus haut font l'objet d'un consensus absolu entre les huit répondants des deux entités.

Deuxième catégorie: on ne retrouve qu'un seul point proposé par plus d'un représentant d'une des entités, n'ayant été proposé que par un seul représentant de l'autre entité; c'est le point avancé par Ruest[105] et Collet, N.[106], de l'entité des employés professionnels, soulevé également dans l'entité Conseil d'administration par Couture[107], qu'une nouvelle vigueur et qu'un sens accru de revendication chez les Franco-Manitobains leur auraient permis de réclamer un institut de pédagogie avec assez de fermeté pour l'obtenir des autorités gouvernementales.

Troisième catégorie: dans la juxtaposition des facteurs soulevés par les répondants des entités des employés professionnels et Conseil d'administration, on ne retrouve aucun point qui n'ait été soulevé par une majorité des répondants de l'une des entités et qui n'ait été proposé par aucun représentant de l'autre entité.

Quant au groupe externe, soit celui comprenant les entités "communauté franco-manitobaine", Université du Manitoba, Gouvernement du Manitoba et Gouvernement du Canada, l'analyse inter-entité, intra-groupe, consiste également à juxtaposer la synthèse des réponses de chacune des entités de ce groupe entre elles. Cette comparaison s'étale aussi en trois catégories, soit,

i) les points proposés par plus d'un représentant d'une des entités ayant aussi été proposés par plus d'un représentant d'une ou de plusieurs des autres entités -- c'est la première catégorie,

ii) les points proposés par plus d'un représentant d'une des entités, mais n'ayant été proposés aussi que par un seul représentant d'une ou de plusieurs des autres entités -- c'est la deuxième catégorie, et

iii) les points proposés par plus d'un représentant d'une des entités, mais n'ayant été proposés aussi par aucun représentant des autres entités -- c'est la troisième catégorie.

Tout comme pour le groupe interne, la compilation des synthèses des réponses fournies par les représentants des diverses entités du groupe externe révèle un haut degré d'accord.

Première catégorie: la majorité des répondants de deux ou plus des entités s'accordent sur douze des quinze points soulevés au total par les répondants de ce groupe. Ces douze points sont les suivants:

- prise de conscience par les Franco-Manitobains du phénomène de leur assimilation grandissante;
- pressions de la Société Franco-Manitobaine;
- adoption de la loi 59 par le gouvernement conservateur de Duff Roblin en 1967, accordant le droit à l'enseignement en français la moitié du temps;
- absence depuis 1968 de l'Association d'Éducation des Canadiens-Français du Manitoba qui assurait indirectement certains aspects de la formation des maîtres francophones depuis que l'École Normale française avait dû fermer ses portes en 1916;
- révolution tranquille au Québec qui a fourni une inspiration à la communauté franco-manitobaine;
- vague nationale favorisant le développement des communautés linguistiques;
- recommandation de la Commission Laurendeau-Dunton visant la création d'un institut pédagogique francophone pour l'Ouest canadien;

- accession au pouvoir au niveau provincial du gouvernement Schreyer;

- adoption en 1970 de la loi 113 permettant l'enseignement totalement en français et constatation du besoin de former des maîtres en français pour dispenser cet enseignement;

- nouvelle vigueur et sens de revendication accru chez les Franco-Manitobains qui ont permis de réclamer un institut de pédagogie avec assez de fermeté pour l'obtenir des autorités;

- accession au pouvoir au niveau fédéral du gouvernement Trudeau et du noyau de French Power qui a contribué à diminuer le complexe d'infériorité des Franco-Manitobains;

- adoption de la loi fédérale sur les langues officielles en 1969.

Dans le cas des sept derniers points de la liste précédente, le consensus est encore plus fort; c'est une majorité des répondants de chacune des entités qui les ont proposés.

Deuxième catégorie: cette catégorie regroupe les points proposés par plus d'un représentant d'une des entités, mais n'ayant été proposés aussi que par un seul représentant d'une ou de plusieurs des autres entités. On ne retrouve qu'un seul point y appartenant; il s'agit de la question du rôle joué par le membre de l'assemblée législative pour Saint-Boniface, Monsieur Laurent Desjardins. Ce facteur a été proposé par deux des trois répondants de l'entité Gouvernement du Manitoba ainsi que par un répondant de chacune des entités "communauté franco-manitobaine", Université du Manitoba et Gouvernement du Canada.

Troisième catégorie: on ne saurait y classer aucun point, puisqu'aucun des points proposés par plus d'un représentant d'une des entités n'a été proposé par aucun des représentants des autres entités de ce groupe.

La conclusion qui se dégage de l'analyse inter-entité, intra-groupe, est aussi, comme celle de l'analyse intra-entité, dans le sens d'un haut degré de consensus. La majorité des répondants des deux entités du groupe interne s'entend sur treize des quinze points soulevés au total et quatre de ces points ont été soulevés par tous les huit répondants. De plus, aucun des points ayant été soulevés par une majorité des répondants de l'une ou l'autre des entités n'a été proposé par aucun des représentants de l'autre entité. Quant au groupe constitué des entités externes, c'est aussi le consensus qui y règne; la majorité des répondants de deux ou plus des entités s'accorde sur douze des quinze points soulevés au total et pour sept de ces points, c'est une majorité des répondants de chacune des entités qui les a proposés. Enfin, aucun des points proposés par plus d'un représentant d'une des entités n'a été proposé par aucun des répondants d'aucune des autres entités de ce groupe.

Analyse inter-groupe

Ayant complété les deux premières étapes de l'analyse en ce qui a trait à la question de la création de l'Institut pédagogique, soit l'analyse intra-entité et l'analyse inter-entité, intra-groupe, la troisième et dernière étape de cette analyse consiste en une juxtaposition inter-groupe. Dans un premier temps, la description des points proposés par chacun des représentants de chacune des entités a fait l'objet de l'analyse intra-entité. En deuxième lieu, les réponses des intervenants, compilées et décrites à la première étape, ont fait l'objet d'une juxtaposition entre les entités, mais seulement au sein de leurs groupes respectifs; c'était l'analyse inter-entité,

intra-groupe. Enfin, l'analyse inter-groupe qui suit permettra de percer les cadres des groupes et d'étendre, cette fois, la juxtaposition à l'ensemble des répondants à la fois, c'est-à-dire entre les groupes.

L'analyse inter-groupe nécessite une classification des points proposés par les divers répondants en sept catégories échelonnées dans un ordre décroissant selon le niveau de consensus, la première catégorie étant celle qui exige le plus haut niveau possible de consensus, les deux dernières étant celles qui regroupent les points de désaccord; les sept catégories sont les suivantes:

i) les points proposés par plus d'un représentant de chacune des deux entités du groupe interne ayant aussi été proposés par plus d'un représentant de plus d'une des entités du groupe externe,

ii) les points proposés par plus d'un représentant de chacune des deux entités du groupe interne ayant aussi été proposés par plus d'un représentant d'une des entités du groupe externe,

iii) les points proposés par plus d'un représentant de plus d'une des entités du groupe externe ayant aussi été proposés par plus d'un représentant d'une des deux entités du groupe interne,

iv) les points proposés par plus d'un représentant de chacune des deux entités du groupe interne, mais n'ayant aussi été proposés que par un seul représentant d'une ou de plusieurs des entités du groupe externe,

v) les points proposés par plus d'un représentant de plus d'une des entités du groupe externe, mais n'ayant aussi été proposés que par un seul représentant d'une ou des deux entités du groupe interne,

vi) les points proposés par plus d'un représentant de chacune des deux entités du groupe interne, mais n'ayant aussi été proposés par aucun

représentant d'aucune des entités du groupe externe,

vii) les points proposés par plus d'un représentant de plus d'une des entités du groupe externe, mais n'ayant aussi été proposés par aucun représentant ni de l'une ni de l'autre des deux entités du groupe interne.

À partir des données présentées au niveau de l'analyse inter-entité, intra-groupe, de la section précédente, il s'agit maintenant, pour effectuer l'analyse inter-groupe, de redistribuer celles-ci selon les sept catégories énumérées plus haut; c'est ce qui permet la juxtaposition inter-groupe.

Première catégorie: encore une fois, c'est la première catégorie, soit celle du plus grand consensus, qui réunit le plus grand nombre de points. En effet, non moins de onze des seize points soulevés au total tombent sous la catégorie de ceux proposés par plus d'un représentant de chacune des deux entités du groupe interne, tout en ayant aussi été proposés par plus d'un représentant de plus d'une des entités du groupe externe. Ces onze points sont les suivants:

- prise de conscience par les Franco-Manitobains du phénomène de leur assimilation grandissante;
- vague nationale favorisant le développement des communautés linguistiques;
- recommandation de la Commission Laurendeau-Dunton visant la création d'un institut pédagogique francophone pour l'Ouest canadien;
- accession au pouvoir au niveau provincial du gouvernement Schreyer;
- adoption en 1970 de la loi 113 permettant l'enseignement totalement en français et constatation du besoin de former des maîtres en français pour dispenser cet enseignement;
- pressions de la Société Franco-Manitobaine;

- adoption de la loi 59 par le gouvernement conservateur de Duff Roblin en 1967, accordant le droit à l'enseignement en français la moitié du temps;

- absence depuis 1968 de l'Association d'Éducation des Canadiens-Français du Manitoba qui assurait indirectement certains aspects de la formation des maîtres francophones depuis que l'École Normale française avait dû fermer ses portes en 1916;

- révolution tranquille au Québec qui a fourni une inspiration à la communauté franco-manitobaine;

- accession au pouvoir au niveau fédéral du gouvernement Trudeau et du noyau de French Power qui a contribué à diminuer le complexe d'infériorité des Franco-Manitobains;

- adoption de la loi fédérale sur les langues officielles en 1969.

Deuxième catégorie: on retrouve deux points qui ont été proposés par plus d'un représentant de chacune des deux entités du groupe interne et qui ont aussi été proposés par plus d'un représentant d'une des entités du groupe externe. Il s'agit du rôle joué par le membre de l'assemblée législative pour Saint-Boniface, Monsieur Laurent Desjardins, et de la volonté de l'administration du Collège de répondre à ce besoin ressenti et exprimé par la communauté franco-manitobaine en général et par le monde de l'enseignement en particulier.

Troisième catégorie: ici, on retrouve un point: plus d'un représentant de plus d'une des entités du groupe externe et plus d'un représentant d'une des entités du groupe interne considèrent qu'une nouvelle vigueur et qu'un sens accru de revendication chez les Franco-Manitobains leur ont permis de réclamer un institut de pédagogie avec assez de fermeté pour finalement l'obtenir des autorités gouvernementales.

Quatrième catégorie: aucun des points ne saurait y être inscrit, puisqu'aucun des points proposés par plus d'un représentant de chacune des deux entités du groupe interne n'a aussi été proposé que par un seul représentant d'une ou de plusieurs des entités du groupe externe.

Cinquième catégorie: aucun des points proposés par plus d'un représentant de plus d'une des entités du groupe externe n'a aussi été proposé que par un seul représentant d'une ou des deux entités du groupe interne.

Sixième catégorie: aucun point à inscrire ici puisqu'aucun des points proposés par plus d'un représentant de chacune des deux entités du groupe interne n'a été proposé par aucun représentant d'aucune des entités du groupe externe.

Septième catégorie: cette catégorie reste vide aussi puisqu'aucun des points proposés par plus d'un représentant de plus d'une des entités du groupe externe n'a été proposé par aucun représentant ni de l'une ni de l'autre des deux entités du groupe interne.

La conclusion qui se dégage de l'analyse inter-groupe est donc qu'un haut niveau de consensus y prévaut, puisque onze des seize points soulevés au total tombent dans la catégorie du plus haut niveau de consensus. Deux points tombent dans la deuxième catégorie et un autre point s'inscrit à la troisième catégorie; ces catégories indiquent encore un niveau passablement élevé de consensus. Les quatrième et cinquième catégories, qui regrouperaient les points à faible consensus, n'attirent aucun des points soulevés, puis les sixième et septième catégories, qui n'indiqueraient aucun consensus, n'attirent aucun point non plus.

Création du Collège communautaire

Analyse intra-entité

Pour réaliser cette analyse, il s'agit de prendre les entités une à une et de dresser l'inventaire des points communs et des points complémentaires proposés par les répondants pour déterminer le niveau d'accord au sein de chacune des entités.

Parmi les répondants de l'entité des employés professionnels, on remarque qu'il y a accord sur de nombreux points.

Points communs: les quatre répondants, Ruest[108], Gaborieau[109], Fréchette[110] et Collet, N.[111] s'accordent tous les quatre pour attribuer la création du Collège communautaire à quatre facteurs, soit: à une demande accrue pour du personnel de bureau bilingue; au fait qu'une conception moins élitiste de l'éducation post-secondaire se soit installée dans la communauté franco-manitobaine; à la volonté de l'administration interne du Collège d'ajouter un secteur d'enseignement non-universitaire pour répondre à ce besoin ressenti et exprimé par la communauté franco-manitobaine; et à la constatation que de nombreux jeunes Franco-Manitobaines se dirigeaient vers des établissements anglophones pour poursuivre des études post-secondaires dans ce domaine.

Trois d'entre eux, Ruest[112], Gaborieau[113] et Collet, N.[114] s'entendent en outre sur deux autres points, notamment, sur la constatation que le besoin de formation post-secondaire non-universitaire est présent chez les francophones autant que chez les anglophones, ainsi qu'au fait que le gouvernement provincial soit devenu plus

ouvert et, par conséquent, prêt à accorder le financement pour la mise sur pied d'un tel programme.

Enfin, Ruest[115] et Collet, N.[116] considèrent de plus que la bilinguisation de la fonction publique a eu un rôle à jouer dans la création du Collège communautaire.

Points complémentaires: un seul de ceux-ci a surgi; il s'agit d'un point soulevé par Collet, N.[117]; celui-ci suggère que la création du Collège communautaire est survenue comme conséquence d'un besoin ressenti et exprimé par plusieurs pour une formation pragmatique plus intensive, c'est-à-dire au fait que bon nombre de personnes ne sont prêtes à investir qu'un montant limité de temps à leur formation pour le monde du travail.

Au sein de l'entité Conseil d'administration, ce sont les points communs qui dominent également.

Points communs: les quatre représentants de cette entité, Couture[118], Monnin[119], Gauthier[120] et Boisvert[121] ont tous les quatre soulevé les mêmes quatre points pour expliquer l'avènement du Collège communautaire. Ils estiment qu'une demande accrue de personnel de bureau bilingue a pu jouer un rôle; que la volonté de l'administration interne du Collège d'ajouter un secteur d'enseignement non-universitaire pour répondre à ce besoin ressenti et exprimé par la communauté franco-manitobaine a également eu un impact; que la constatation que de nombreux jeunes Franco-Manitobains se dirigeaient vers des établissements anglophones pour poursuivre des études postsecondaires dans ce domaine y a été pour quelque chose; et qu'enfin le gouvernement provincial étant devenu plus ouvert, celui-ci se soit mieux disposé à accorder le financement pour la mise sur pied d'un tel programme.

Couture[122], Monnin[123] et Gauthier[124] voient deux autres facteurs qui ont pu mener à la création du Collège communautaire; soit, la bilinguisation de la fonction publique, ainsi que le fait qu'une conception moins élitiste de l'éducation post-secondaire se soit installée dans la communauté franco-manitobaine.

D'autre part, Monnin[125], Gauthier[126] et Boisvert[127] invoquent la constatation que le besoin de formation post-secondaire non-universitaire est présent chez les francophones autant que chez les anglophones, comme un autre facteur ayant contribué à la création du Collège communautaire.

Points complémentaires: aucun point n'a été soulevé par un seul représentant, ni même par deux de ceux-ci; les points soulevés au sein de cette entité pour expliquer la création du Collège communautaire sont ceux étalés plus haut et qui ont reçu l'endossement soit de trois des répondants, soit des quatre répondants.

Si l'on considère l'entité "communauté franco-manitobaine", l'on constate encore une fois un accord très large sur les facteurs qui auraient conduit à la création du Collège communautaire.

Points communs: trois points ont été relevés par les quatre répondants de cette entité. En effet, Proteau[128], Dureault[129], Gisiger[130] et Lepage[131] s'accordent pour attribuer la création du Collège communautaire à une demande accrue de personnel de bureau bilingue, à la constatation que le besoin de formation post-secondaire non-universitaire existe chez les francophones autant que chez les anglophones, ainsi qu'à la constatation que de nombreux jeunes Franco-Manitobains se dirigeaient vers des établissements anglophones pour poursuivre des études post-secondaires dans ce domaine.

Un autre point a reçu la faveur de trois des répondants; Proteau[132], Gisiger[133] et Lepage[134] estiment qu'une conception moins élitiste de l'éducation post-secondaire se serait installée dans la communauté franco-manitobaine, ce qui aurait favorisé l'établissement du Collège communautaire.

Points complémentaires: deux des répondants ont soulevé chacun un point qui n'ont pas eu d'écho chez les autres répondants de la même entité. D'une part, Proteau[135] considère que la bilinguisation de la fonction publique a pu jouer un rôle dans cette affaire; d'autre part, Lepage[136] suggère que le gouvernement provincial manifestait à cette époque une plus grande ouverture vis-à-vis des francophones, ce qui explique qu'il aurait accordé le financement pour la mise sur pied du Collège communautaire.

L'entité Université du Manitoba a été relativement peu productive par rapport à la création du Collège communautaire; cela s'explique du fait que le Collège communautaire , évoluant dans la sphère non-universitaire, n'entretient que peu ou pas de liens avec l'Université du Manitoba. Les représentants de cette entité ont néanmoins proposé quelques points qui méritent d'être soumis à la même analyse que les autres.

Points communs: les quatre répondants, Stambrook[137], MacPherson[138], Bonneau[139] et Hogan[140] ont tous soulevé la demande accrue pour du personnel de bureau bilingue ainsi que la constatation que le besoin de formation post-secondaire non-universitaire existe chez les francophones autant que chez les anglophones, comme facteurs ayant favorisé l'établissement du Collège communautaire.

Points complémentaires: deux points ont été soulevés qui

appartiennent à cette catégorie; MacPherson[141] avance l'idée que la bilinguisation de la fonction publique a pu contribuer à la création du Collège communautaire; pour sa part, Bonneau[142] considère qu'une conception moins élitiste que jadis de l'éducation post-secondaire au niveau de la communauté franco-manitobaine a pu y contribuer également.

L'entité Gouvernement du Manitoba a aussi proposé quelques points pour expliquer la création du Collège communautaire.

Points communs: tous les représentants de cette entité s'entendent au départ sur trois facteurs. Duhamel[143], Desjardins[144], Lorimer[145] et Roy[146] considèrent tous les quatre qu'une demande accrue pour du personnel de bureau bilingue y a été pour quelque chose, que la constatation qu'un besoin de formation post-secondaire non-universitaire existait chez les francophones autant que chez les anglophones y a également contribué; et qu'enfin, le gouvernement provincial étant devenu plus ouvert vis-à-vis des francophones, celui-ci a finalement consenti au financement pour l'établissement du Collège communautaire.

Duhamel[147], Lorimer[148] et Roy[149] considèrent en outre que la bilinguisation de la fonction publique a eu un rôle à jouer dans cette affaire. Finalement, Duhamel[150], Desjardins[151] et Roy[152] attribuent la création du Collège communautaire à la constatation que de nombreux jeunes Franco-Manitobains se dirigeaient vers des établissements anglophones pour y poursuivre des études post-secondaires dans ce domaine.

Points complémentaires: trois des répondants ont chacun proposé un autre facteur pour expliquer la création du Collège communautaire. Duhamel[153] l'attribue en partie au fait qu'une conception

d'un collège qui répond aux besoins du monde du travail s'est installée; Lorimer[154] voit la volonté de l'administration interne du Collège d'ajouter un secteur d'enseignement non-universitaire pour répondre à ce besoin ressenti et exprimé par la communauté franco-manitobaine, comme un autre facteur; et enfin, Roy[155] invoque le fait qu'une conception moins élitiste de l'éducation post-secondaire s'est installée dans la communauté franco-manitobaine, comme un autre facteur encore ayant contribué à la mise sur pied du Collège communautaire.

Enfin, les représentants de l'entité Gouvernement du Canada se sont aussi prononcés sur la question de l'établissement du Collège communautaire.

Points communs: les quatre répondants, Collet, R.[156], Guay[157], Molgat[158] et Bockstaël[159] s'entendent sur deux points; tous les quatre estiment qu'on doit la création du Collège communautaire à une demande accrue pour du personnel de bureau bilingue, et, de façon connexe, à la bilinguisation de la fonction publique. Deux autres points communs ont également été signalés. Collet, R.[160] et Guay[161] identifient la constatation que le besoin de formation post-secondaire non-universitaire soit présent chez les francophones autant que chez les anglophones, comme un autre facteur. Dans la même veine, Collet, R.[162] et Bockstaël[163] estiment qu'il faut attribuer la création du Collège communautaire à la constatation que de nombreux jeunes Franco-Manitobains se dirigeaient vers des établissements anglophones pour y poursuivre des études post-secondaires dans ce domaine.

Points complémentaires: deux points n'ont été mentionnés que par un seul répondant. Collet, R.[164], suggère qu'une conception moins élitiste de l'éducation post-secondaire s'est installée à un

moment donné chez les Franco-Manitobains, et qu'en soi, ce phénomène a pu contribuer à la création du Collège communautaire. Pour sa part, Bockstaël[165] avance l'idée que l'administration interne du Collège a joué un rôle clef dans cette affaire de par sa volonté d'ajouter un secteur d'enseignement non-universitaire pour répondre au besoin ressenti et exprimé par la communauté franco-manitobaine dans ce domaine.

Ce qui se dégage de l'analyse intra-entité, c'est qu'un haut niveau d'accord existe au sein de chacune des entités quant aux facteurs qui auraient mené à la création du Collège communautaire. Les points communs remportent la palme sur les points complémentaires dans chacune des entités.

Analyse inter-entité, intra-groupe

Ayant brossé le tableau des interprétations des répondants entre eux, de chacune des entités, il s'agit maintenant de procéder à la juxtaposition de ces interprétations entre entités au niveau de chacun des deux groupes, soit au niveau du groupe interne, puis au niveau du groupe externe, pour obtenir l'analyse inter-entité, intra-groupe.

Pour ce faire, au niveau du groupe interne, il faut classer ces interprétations parmi les trois catégories prévues à cette fin.

Première catégorie: les représentants de l'entité des employés professionnels et ceux de l'entité Conseil d'administration s'entendent vraiment à un très haut point, puisque tous les points proposés par plus d'un représentant d'une des entités ont également été proposés par plus d'un représentant de l'autre entité. C'est dire

que la majorité des répondants des deux entités attribuent la création du Collège communautaire aux mêmes facteurs. Sur trois des points, c'est même unanime; les huit répondants de ces deux entités estiment tous qu'une demande accrue de personnel de bureau bilingue, a joué un rôle dans cette affaire; que la volonté de l'administration interne du Collège d'ajouter un secteur d'enseignement non-universitaire pour répondre à ce besoin ressenti et exprimé par la communauté franco-manitobaine a également eu un impact; et enfin, que la constatation que de nombreux jeunes Franco-Manitobains se dirigeaient vers des établissements anglophones pour poursuivre des études post-secondaires dans ce domaine, que cette constatation a elle aussi contribué à la création du Collège communautaire.

Sans faire l'objet d'un consensus absolu, une série d'autres facteurs tombe aussi dans la première catégorie. En effet, la majorité des répondants de chacune des deux entités du groupe interne s'entendent sur cinq autres points. Ils sont d'avis, notamment, qu'il faut attribuer la mise sur pied du Collège communautaire à la bilinguisation de la fonction publique, à la constatation que le besoin de formation post-secondaire non-universitaire existe chez les francophones autant que chez les anglophones, au fait qu'une conception moins élitiste de l'éducation post-secondaire se soit installée dans la communauté franco-manitobaine, ainsi qu'au fait que le gouvernement provincial se soit montré plus ouvert à l'égard des Franco-Manitobains, permettant au Collège de toucher les fonds nécessaires à la mise sur pied d'un tel programme.

Deuxième catégorie: tous les points proposés par une majorité des répondants de l'une ou l'autre des entités ayant aussi été

proposés par une majorité des répondants de l'autre entité, il n'en reste aucun pour la deuxième catégorie, soit celle qui aurait regroupé les points proposés par une majorité des répondants de l'une des entités tout en ne faisant écho que chez l'un des répondants de la seconde entité.

Troisième catégorie: il en va de même pour la troisième catégorie; aucun des points proposés par plus d'un représentant d'une des entités n'est surgi chez aucun des répondants de l'autre entité.

Pour le groupe externe, l'analyse inter-entité, intra-groupe, s'effectue aussi en classant les réponses fournies par les représentants des diverses entités en trois catégories. Au sein de ce groupe, l'analyse révèle encore passablement d'accord entre les entités, mais à un degré moindre qu'au sein du groupe interne.

Première catégorie: quatre des points soulevés répondent aux critères de la première catégorie; un de ceux-ci a fait l'objet d'un accord unanime. Les seize répondants du groupe externe perçoivent tous la demande accrue de personnel de bureau bilingue, comme un facteur ayant mené à la création du Collège communautaire. De plus, la compilation des réponses révèle que plus d'un représentant de plus d'une des entités s'entendent pour attribuer la création du Collège communautaire aux trois facteurs suivants: à la bilinguisation de la fonction publique; à la constatation que le besoin de formation post-secondaire non-universitaire est présent chez les francophones autant que chez les anglophones; et à la constatation que de nombreux jeunes Franco-Manitobains se dirigeaient vers des établissements anglophones pour y poursuivre des études post-secondaires dans ce domaine.

Deuxième catégorie: dans le groupe externe toutefois, contrairement au groupe interne, l'on retrouve deux points qui tombent

dans la deuxième catégorie; il s'agit de points proposés par plus d'un représentant d'une des entités qui ont surgi aussi dans une ou plusieurs des autres entités mais qui n'ont été proposés que par un seul représentant d'une ou de plusieurs de ces autres entités. En effet, alors qu'une majorité des répondants de l'entité communauté franco-manitobaine estime qu'on peut attribuer la création du Collège communautaire au fait qu'une conception moins élitiste de l'éducation post-secondaire se soit installée au sein de la communauté franco-manitobaine, ce point a également surgi dans chacune des autres entités, mais il n'a été soulevé que par un seul représentant de chacune de celles-ci. Les répondants des autres entités ayant fait écho à ce point sont Bonneau[166] pour l'Université du Manitoba, Roy[167] pour le Gouvernement du Manitoba, et Collet, R.[168] pour le Gouvernement du Canada. D'autre part, un autre point pour expliquer la création du Collège communautaire a été proposé par tous les quatre représentants du Gouvernement du Manitoba, mais il n'a été soulevé que par un seul représentant d'une des autres entités. Il s'agit de la suggestion que le gouvernement provincial, étant devenu plus ouvert à l'égard des Franco-Manitobains, est devenu prêt à consentir le financement pour la mise sur pied du programme en question; ce point a été proposé par les quatre représentants du gouvernement provincial ainsi que par Lepage[169] de l'entité "communauté franco-manitobaine".

Troisième catégorie: cette catégorie reste vide, puisqu'aucun des points proposés par plus d'un représentant d'une des entités du groupe externe n'est apparu dans les réponses d'aucun des représentants des autres entités du même groupe.

Somme toute, l'analyse inter-entité, intra-groupe, révèle un très large accord au sein du groupe interne face à la création du Collège communautaire, puisque tous les huit points proposés répondent aux critères de la première catégorie. En ce qui a trait au groupe externe, l'accord est moins prononcé. Il y a quand même quatre points qui répondent aux critères de la première catégorie. Deux autres points répondent aux critères de la deuxième catégorie; ceux-ci indiquent encore passablelment d'accord. Enfin, aucun des points n'est tombé dans la troisième catégorie, celle qui indiquerait le plus faible accord possible.

Analyse inter-groupe

Les deux premières étapes de l'analyse en ce qui a trait à la création du Collège communautaire étant complétées, il s'agit d'étaler l'analyse inter-groupe. Les données traitées au niveau de l'analyse intra-entité, puis au niveau de l'analyse inter-entité, intra-groupe, sont reprises ici pour effectuer cette troisième et dernière étape de l'analyse. Pour ce faire, les points proposés par les divers répondants sont classifiés en sept catégories échelonnées dans un ordre décroissant selon le niveau de consensus, la première catégorie exigeant le plus haut niveau possible de consensus et les deux dernières comprenant les points contentieux.

Première catégorie: quatre des sept points que la présente échelle permet de classifier tombent dans cette première catégorie puisqu'ils ont été proposés par plus d'un représentant de chacune des deux entités du groupe interne et qu'ils ont aussi été proposés par plus d'un représentant de plus d'une des entités du groupe externe.

Quatre points donc font l'objet d'un haut niveau de consensus entre les répondants des entités appartenant au groupe interne et ceux des entités appartenant au groupe externe par rapport à la question de la création du Collège communautaire. Un premier facteur, qui a été proposé par tous les vingt-quatre répondants et qui rencontre donc facilement les critères de la première catégorie, est celui de la demande accrue de personnel de bureau bilingue. Les trois autres facteurs qui rencontrent les critères de la première catégorie sont les suivants: la bilinguisation de la fonction publique; la constatation que le besoin de formation post-secondaire non-universitaire existe chez les francophones autant que chez les anglophones; et la constatation que de nombreux jeunes Franco-Manitobains se dirigeaient vers des établissements anglophones pour poursuivre des études post-secondaires dans ce domaine.

Deuxième catégorie: celle-ci exige un niveau encore assez élevé de consensus entre les répondants du groupe interne et ceux du groupe externe, puisque les points qui y appartiennent sont ceux qui ont été proposés par plus d'un représentant de chacune des deux entités du groupe interne tout en ayant aussi été proposés par plus d'un représentant d'une des entités du groupe externe. Deux points rencontrent ces critères: le fait qu'une conception moins élitiste de l'éducation post-secondaire se soit installée au sein de la communauté franco-manitobaine et le fait que le gouvernement provincial, étant devenu plus ouvert à l'égard des Franco-Manitobains, ait consenti le financement pour la mise sur pied d'un tel programme.

Troisième catégorie: aucun point proposé par plus d'un représentant de plus d'une des entités du groupe externe n'ayant aussi

été proposé par plus d'un représentant d'une des deux entités du groupe interne, la troisième catégorie reste vide.

Quatrième catégorie: un facteur a été soulevé par chacun des répondants du groupe interne pour expliquer la création du Collège communautaire; ce même facteur a aussi été soulevé au niveau du groupe externe, mais seulement par un répondant de l'entité Gouvernement du Manitoba et par un répondant de l'entité Gouvernement du Canada. Ce facteur répond donc aux critères de la quatrième catégorie, dénotant encore un certain accord, mais plus faible que pour les points précédents; il s'agit de la volonté de l'administration interne d'ajouter un secteur d'enseignement non-universitaire pour répondre à ce besoin ressenti et exprimé par la communauté franco-manitobaine.

Cinquième catégorie: cette catégorie, destinée à regrouper les points faisant l'objet d'un haut niveau de consensus au sein du groupe externe et attirant aussi une certaine faveur au sein du groupe interne, ne recueille aucun des points.

Sixième catégorie: cette catégorie reste vide puisqu'aucun des points proposés par plus d'un représentant de chacune des deux entités du groupe interne n'a été proposé par aucun représentant d'aucune des entités du groupe externe.

Septième catégorie: cette catégorie reste vide également puisqu'aucun des points proposés par plus d'un représentant de plus d'une des entités du groupe externe n'a été proposé par aucun représentant ni de l'une ni de l'autre des deux entités du groupe interne.

La répartition des points soulevés par les répondants des diverses entités s'étale donc de la manière suivante dans l'analyse

inter-groupe. Quatre points tombent dans la catégorie du plus haut niveau de consensus; deux points satisfont aux critères de la deuxième catégorie, ce qui indique encore un niveau passablement élevé de consensus; un seul point s'inscrit à la quatrième catégorie, indiquant un plus faible consensus; la cinquième catégorie, se situant au même niveau de consensus que la quatrième, n'attire aucun point; enfin, les sixième et septième catégories, destinées à inclure les points ne faisant l'objet d'aucun consensus, n'en regroupent aucun.

Expansion en Arts et Sciences

Analyse intra-entité

Tout comme pour les deux changements analysés précédemment, il s'agit pour effectuer l'analyse intra-entité, d'étaler les points communs et les points complémentaires soulevés par les répondants de chacune des entités prises séparément.

Prenant d'abord l'entité des employés professionnels du Collège, l'on constate que pour expliquer l'expansion en Arts et en Sciences, c'est l'accord absolu qui prévaut.

Points communs: en effet, les répondants de cette entité, Ruest[170], Gaborieau[171], Fréchette[172] et Collet, N.[173], ont tous les quatre soulevé les mêmes deux points. Ils attribuent l'expansion en Arts et Sciences à la prise de conscience du fait que les Franco-Manitobains ont aussi des besoins de formation universitaire dans les domaines autres que ceux qui étaient privilégiés dans le B.A. (L.Ph.), ainsi qu'à la volonté de l'administration du Collège d'augmenter l'éventail des disponibilités en Arts et en Sciences.

Points complémentaires: aucun point n'a été soulevé que par un seul répondant de cette entité pour expliquer l'expansion en Arts et en Sciences.

Au sein de l'entité Conseil d'administration, c'est le même patron qui apparaît.

Points communs: les quatre répondants de cette entité, Couture[174], Monnin[175], Gauthier[176] et Boisvert[177] sont aussi tous les quatre du même avis. Ils estiment qu'il faut attribuer l'expansion en Arts et Sciences à la prise de conscience du fait que les Franco-Manitobains ont aussi des besoins de formation universitaire dans les domaines autres que ceux qui étaient privilégiés dans le B.A.(L.Ph.), ainsi qu'à la volonté de l'administration du Collège d'augmenter l'éventail des disponibilités en Arts et en Sciences.

Points complémentaires: aucun point répondant à la définition de point complémentaire n'a été soulevé par l'un ou l'autre des répondants de l'entité Conseil d'administration pour expliquer l'expansion en Arts et en Sciences.

Les répondants de l'entité "communauté franco-manitobaine" s'entendent aussi pour expliquer l'expansion en Arts et en Sciences.

Points communs: tous les quatre répondants, Proteau[178], Dureault[179], Gisiger[180] et Lepage[181] y voient la prise de conscience du fait que les Franco-Manitobains ont aussi des besoins de formation universitaire dans les domaines autres que ceux qui étaient privilégiés dans le B.A.(L. Ph.), comme facteur ayant conduit à l'expansion en Arts et en Sciences.

Points complémentaires: aucun point pour expliquer ce même phénomène n'a été soulevé que par un seul des répondants de cette entité.

L'entité Université du Manitoba a répondu de façon identique à l'entité "communauté franco-manitobaine."

Points communs: les quatre répondants, Stambrook[182], MacPherson[183], Bonneau[184] et Hogan[185], attribuent eux aussi tous les quatre l'expansion en Arts et en Sciences à la prise de conscience du fait que les Franco-Manitobains ont aussi des besoins de formation universitaire dans les domaines autres que ceux qui étaient privilégiés dans le B.A.(L.Ph.).

Points complémentaires: aucun point complémentaire dans cette entité pour expliquer l'expansion en Arts et en Sciences.

Au sein de l'entité Gouvernement du Manitoba, c'est aussi essentiellement l'accord qui caractérise l'analyse des réponses.

Points communs: le quatuor au complet, composé de Duhamel[186], Desjardins[187], Lorimer[188] et Roy[189], est d'avis que l'expansion en Arts et en Sciences est attribuable à la prise de conscience du fait que les Franco-Manitobains ont aussi des besoins de formation universitaire dans les domaines autres que ceux qui étaient privilégiés dans le B.A.(L.Ph.). En outre, Duhamel[190], Lorimer[191] et Roy[192] attribuent l'expansion en Arts et en Sciences à la volonté de l'administration du Collège d'augmenter l'éventail des disponibilités dans ces domaines.

Points complémentaires: aucun autre point n'a été soulevé par un seul des répondants de cette entité pour expliquer l'expansion en Arts et en Sciences.

Pour l'entité Gouvernement du Canada, c'est essentiellement le même patron qui prévaut également.

Points communs: trois des quatre répondants de cette entité, Collet, R.[193], Guay[194], et Bockstaël[195] attribuent l'expansion en

Arts et en Sciences au même facteur qui a été soulevé dans chacune des entités, celui de la prise de conscience du fait que les Franco-Manitobains ont aussi des besoins de formation universitaire dans les domaines autres que ceux qui étaient privilégiés dans le B.A.(L.Ph.).

Points complémentaires: aucun autre point n'a été soulevé par les répondants de cette entité; donc, aucun point complémentaire à rapporter.

L'analyse intra-entité en ce qui a trait à l'expansion en Arts et en Sciences révèle un haut niveau de consensus au sein de chacune des entités pour expliquer ce phénomène. Seuls des points communs ont pu être relevés dans chacune des six entités; dans quatre des six entités, non seulement tous les points soulevés répondaient-ils à la définition de points communs (points soulevés par plus d'un répondant), mais ils étaient soulevés par chacun des quatre répondants.

Analyse inter-entité, intra-groupe

Le schème méthodologique étalé plus haut dicte de juxtaposer au niveau intra-groupe, les interprétations qui viennent d'être analysées au niveau intra-entité pour produire l'analyse inter-entité, intra-groupe.

Pour le groupe interne, soit celui composé de l'entité des employés professionnels et de l'entité Conseil d'administration, la répartition des points proposés se présente comme suit.

Première catégorie: les seuls deux points soulevés viennent s'y loger puisqu'ils ont tous les deux été proposés par plus d'un représentant d'une des entités et qu'ils ont aussi été proposés par

plus d'un représentant de l'autre entité. En effet, les deux points ont été proposés tous les deux par chacun des répondants de chacune des deux entités. Ces deux points sont: la prise de conscience du fait que les Franco-Manitobains ont aussi des besoins de formation universitaire dans les domaines autres que ceux qui étaient privilégiés dans le B.A.(L.Ph.) et la volonté de l'administration du Collège d'augmenter l'éventail des disponibilités dans ces domaines.

Deuxième catégorie: aucun des points proposés par plus d'un représentant d'une des entités n'a aussi été proposé par un seul représentant de l'autre entité.

Troisième catégorie: aucun des points proposés par plus d'un représentant d'une des entités n'a été proposé par l'un ou l'autre représentant de l'autre entité.

Quant au groupe externe, celui qui regroupe les entités "communauté franco-manitobaine", Université du Manitoba, Gouvernement du Manitoba et Gouvernement du Canada, la juxtaposition des réponses analysées au niveau intra-entité se présente de la façon suivante.

Première catégorie: un des points soulevés y appartient puisqu'il a été proposé par plus d'un représentant d'une des entités tout en ayant aussi été proposé par plus d'un représentant d'une ou de plusieurs des autres entités; en effet, il a été avancé par quinze des seize répondants. Il s'agit de la prise de conscience du fait que les Franco-Manitobains ont aussi des besoins de formation universitaire dans les domaines autres que ceux qui étaient privilégiés dans le B.A.(L.Ph.).

Deuxième catégorie: aucun des points proposés par plus d'un représentant d'une des entités n'a aussi été proposé par un seul représentant d'une ou de plusieurs des autres entités.

Troisième catégorie: un point a été proposé par plus d'un représentant d'une des entités mais n'a été proposé par aucun représentant des autres entités. Il s'agit de la volonté de l'administration du Collège d'augmenter l'éventail des disponibilités en Arts et en Sciences. Ce facteur a été avancé par trois des répondants de l'entité Gouvernement du Manitoba, mais il n'a été soulevé par aucun répondant d'aucune des trois autres entités.

Somme toute, l'analyse inter-entité, intra-groupe, des facteurs soulevés pour expliquer l'expansion en Arts et en Sciences révèle un haut niveau de consensus. Au sein du groupe interne, le consensus est absolu puisque tous les huit répondants ont proposé les mêmes deux facteurs. Dans le groupe externe, un même point a été proposé par quinze des seize répondants; un autre point, toutefois, a été proposé par trois des quatre répondants d'une des entités, mais il n'a été proposé par aucun autre répondant d'aucune des trois autres entités.

Analyse inter-groupe

La troisième et dernière étape de l'analyse des réponses des intervenants face à la question de l'expansion en Arts et Sciences consiste en une juxtaposition de celles-ci au niveau inter-groupe.

Première catégorie: un des points soulevés y tombe puisque non seulement a-t-il été proposé par plus d'un représentant de chacune des deux entités du groupe interne ainsi que par plus d'un représentant de plus d'une des entités du groupe externe, mais il a été proposé par tous les répondants des deux entités du groupe interne ainsi

que par quinze des seize répondants des entités du groupe externe; c'est quasiment le consensus absolu. Ce point soulevé par presque tous les répondants, c'est celui d'une prise de conscience du fait que les Franco-Manitobains ont aussi des besoins de formation universitaire dans les domaines autres que ceux qui étaient privilégiés dans le B.A.(L.Ph.).

Deuxième catégorie: l'autre point soulevé pour expliquer l'expansion en Arts et en Sciences, soit la volonté de l'administration du Collège d'augmenter l'éventail des disponibilités dans ces domaines vient s'y loger, puisqu'il a été proposé par plus d'un représentant de chacune des deux entités du groupe interne et qu'il a aussi été proposé par plus d'un représentant d'une des entités du groupe externe.

Troisième catégorie: aucun point n'a été proposé par plus d'un représentant d'une des entités du groupe externe tout en ayant aussi été proposé par plus d'un représentant d'une des deux entités du groupe interne.

Quatrième catégorie: aucun point n'a été proposé par plus d'un représentant de chacune des deux entités du groupe interne, tout en n'ayant aussi été proposé que par un seul représentant d'une ou de plusieurs des entités du groupe externe.

Cinquième catégorie: aucun point n'a été proposé par plus d'un représentant de plus d'une des entités du groupe externe, tout en ayant aussi été proposé que par un seul représentant d'une ou des deux entités du groupe interne.

Sixième catégorie: aucun point n'a été proposé par plus d'un représentant de chacune des deux entités du groupe interne qui

n'a été proposé par aucun représentant d'aucune des entités du groupe externe.

Septième catégorie: aucun point n'a été proposé par plus d'un représentant de plus d'une des entités du groupe externe qui n'a été proposé par l'un ou l'autre représentant ni de l'une ni de l'autre des deux entités du groupe interne.

Il faut donc conclure, à partir de cette analyse, qu'un haut niveau de consensus prévaut quant aux facteurs qui ont mené à l'expansion en Arts et en Sciences. Non seulement le consensus prévaut-il entre les répondants au niveau de leurs entités respectives, et non seulement prévaut-il entre les entités composant le groupe interne d'une part, et le groupe externe d'autre part, mais le consensus règne également entre les répondants des entités des deux groupes entre eux.

Programme de traduction

Analyse intra-entité

L'analyse intra-entité commande d'étaler les points communs et les points complémentaires soulevés par les répondants de chacune des entités comme facteurs ayant contribué à l'avènement d'un programme de traduction.

Les réponses des représentants de l'entité des employés professionnels se présentent de la façon suivante face à ce changement.

Points communs: les quatre répondants, Ruest[196], Gaborieau[197], Fréchette[198] et Collet, N.[199] s'entendent sur quatre facteurs. Ils considèrent tous les quatre qu'on peut attribuer la mise

sur pied d'un programme de traduction au Collège à un besoin criant de traducteurs qui s'est manifesté tant dans la fonction publique que dans l'entreprise privée, aux pressions exercées dans ce sens par la Société Franco-Manitobaine, au travail acharné de la nouvelle administration (depuis 1981) pour obtenir ce programme et à l'appui moral et monétaire du Secrétariat d'État.

Un autre point a été soulevé par trois des quatre répondants; Ruest[200], Gaborieau[201] et Collet, N.[202] estiment en outre qu'il faut attribuer la mise sur pied d'un programme de traduction au Collège au fait que le bilinguisme est ancré de plus en plus solidement comme une réalité dans la société canadienne.

Points complémentaires: un seul autre point a été soulevé dans cette entité par rapport à cette question; c'est Ruest[203] qui ajoute que l'appui de la Commission des subventions aux universités a également joué un rôle dans cette affaire.

Parmi les représentants de l'entité Conseil d'administration, on remarque également un niveau d'accord élevé pour expliquer le même phénomène.

Points communs: les quatre répondants, Couture[204], Monnin[205], Gauthier[206] et Boisvert[207] attribuent tous les quatre la mise sur pied d'un programme de traduction au Collège à un besoin criant de traducteurs s'étant manifesté tant au niveau de la fonction publique qu'au niveau de l'entreprise privée, au fait que le bilinguisme est ancré de plus en plus solidement comme une réalité dans la société canadienne, ainsi qu'à l'appui moral et monétaire du Secrétariat d'État face à ce programme.

Trois des répondants, Couture[208], Gauthier[209] et Boisvert[210]

estiment de plus que le programme de traduction au Collège a pu voir le jour grâce au travail acharné de la nouvelle administration (depuis 1981) pour obtenir ce programme.

Enfin, deux intervenants, soit Couture[211] et Gauthier[212] ajoutent que les pressions exercées dans ce sens par la Société Franco-Manitobaine ont également pu avoir un impact qui aurait contribué à la mise sur pied de ce programme.

Points complémentaires: aucun point n'a été soulevé par un seul des représentants de l'entité Conseil d'administration face à cette question.

Au sein de l'entité "communauté franco-manitobaine", c'est également l'accord qui prédomine quant aux facteurs qui expliqueraient l'avènement du programme de traduction au Collège.

Points communs: Proteau[213], Dureault[214], Gisiger[215] et Lepage[216] considèrent tous les quatre que le programme de traduction a pu voir le jour au Collège à cause de trois facteurs. Selon eux, un besoin criant de traducteurs tant dans la fonction publique que dans l'entreprise privée y serait pour quelque chose; le fait que le bilinguisme soit ancré de plus en plus solidement comme une réalité dans la société canadienne, y aurait aussi contribué; et enfin, les pressions dans ce sens exercées par la Société Franco-Manitobaine auraient aussi joué un rôle déterminant dans cette affaire.

Deux autres points ont aussi été soulevés par des représentants de l'entité "communauté franco-manitobaine" pour expliquer la mise sur pied du programme de traduction au Collège. Proteau[217] et Lepage[218] y voient l'appui moral et monétaire du Secrétariat d'État comme un facteur significatif. D'autre part, Gisiger[219] et Lepage[220]

attribuent cette nouvelle acquisition du Collège au travail acharné de la nouvelle administration (depuis 1981) pour obtenir ce programme.

Points complémentaires: tous les points surgis de l'entité "communauté franco-manitobaine" ayant satisfait aux critères de points communs, il n'en reste aucun à caser dans la catégorie des points complémentaires.

Les réponses des représentants de l'entité Université du Manitoba se présentent comme suit.

Points communs: les quatre représentants de cette entité s'entendent sur deux facteurs qui auraient contribué à la mise sur pied d'un programme de traduction au Collège. Stambrook[221], MacPherson[222], Bonneau[223] et Hogan[224] invoquent un besoin criant de traducteurs tant dans la fonction publique que dans l'entreprise privée, ainsi que le fait que le biliguisme soit devenu ancré de plus en plus solidement comme une réalité de la société canadienne, comme facteurs ayant engendré l'avènement de ce programme.

MacPherson[225] et Hogan[226] considèrent en outre que le travail acharné de la nouvelle adminsitration (depuis 1981) pour obtenir ce programme doit aussi être considéré comme un facteur dans cette affaire.

Points complémentaires: un des répondants de l'entité Université du Manitoba, MacPherson[227], estime, pour sa part, que l'appui moral et monétaire du Secrétariat d'État a également contribué à la mise sur pied du programme de traduction au Collège.

C'est l'accord qui caractérise aussi principalement les réponses des représentants de l'entité Gouvernement du Manitoba.

Points communs: les quatre représentants de cette entité,

Duhamel[228], Desjardins[229], Lorimer[230] et Roy[231] voient oeil à oeil sur deux plans pour expliquer la mise sur pied d'un programme de traduction au Collège. Ils l'attribuent tous les quatre au besoin criant de traducteurs qui s'est manifesté tant dans la fonction publique que dans l'entreprise privée, ainsi qu'au fait que le bilinguisme soit devenu ancré de plus en plus solidement comme une réalité dans la société canadienne.

Trois de ces mêmes personnes, soit Duhamel[232], Desjardins[233] et Lorimer[234], ont également exprimé l'avis que l'appui moral et monétaire du Secrétariat d'État aurait contribué à la mise sur pieds de ce programme.

Enfin, deux autres points ont aussi été soulevés par rapport à la même question par des représentants de l'entité Gouvernement du Manitoba. Duhamel[235] et Desjardins[236] identifient les pressions exercées par la Société Franco-Manitobaine comme ayant joué un rôle dans cette affaire. Duhamel[237] et Roy[238] ajoutent à la liste de facteurs, le travail acharné de la nouvelle administration (depuis 1981) pour obtenir ce programme.

Points complémentaires: aucun point n'a été soulevé que par un seul représentant de cette entité pour expliquer la mise sur pied du programme de traduction du Collège.

De la part des représentants de l'entité Gouvernement du Canada, ce sont essentiellement les mêmes sons de cloche que l'on entend.

Points communs: tous les quatre intervenants, Collet, R.[239], Guay[240], Molgat[241] et Bockstaël[242] estiment que l'on doit le programme de traduction du Collège au besoin criant de traducteurs qui

s'est manifesté tant dans la fonction publique que dans l'entreprise privée; que le bilinguisme qui s'est ancré de plus en plus solidement comme une réalité dans la société canadienne y a contribué aussi; et qu'enfin, l'appui moral et monétaire du Secrétariat d'État, dans cette affaire, y a également joué un rôle important.

Points complémentaires: un autre point a été soulevé par Collet, R.[243] et n'a reçu d'écho chez aucun des autres représentants de l'entité Gouvernement du Canada pour expliquer la mise sur pied du programme de traduction du Collège; il s'agit des pressions exercées dans ce sens par la Société Franco-Manitobaine.

L'analyse intra-entité ainsi étalée permet de conclure qu'il y a un niveau d'accord assez élevé au sein de chacune des entités en ce qui a trait aux facteurs qui auraient conduit à la mise sur pied du programme de traduction au Collège. La grande majorité des points soulevés dans chacune des entités tombe dans la catégorie des points communs puisqu'ils ont été soulevés par deux ou plus des quatre répondants; plusieurs des points soulevés l'ont même été par les quatre répondants et ce, dans chacune des entités. On n'y retrouve que trois points complémentaires; dans trois des six entités, un des répondants a proposé un facteur qui n'a été avancé par aucun des autres répondants de la même entité.

Analyse inter-entité, intra-groupe

Ayant terminé l'analyse intra-entité, c'est-à-dire, la comparaison des réponses des divers intervenants au sein de chacune des entités, en ce qui a trait à l'avènement du programme de traduction du

Collège, il s'agit maintenant de procéder à la juxtaposition des réponses entre entités au sein du groupe interne, puis à la juxtaposition des réponses entre entités au sein du groupe externe; c'est l'analyse inter-entité, intra-groupe.

Pour le groupe interne comprenant l'entité des employés professionnels et l'entité Conseil d'administration, le niveau de consensus est tel que l'analyse s'en trouve énormément simplifiée. En effet, tous les cinq points soulevés l'ont été par plus d'un représentant de chacune des deux entités; par conséquent, ils tombent tous dans la première catégorie de haut consensus, ne laissant aucun point pour les deuxième et troisième catégories, respectivement de moindre consensus et d'aucun consensus.

Deux de ces points ont même fait l'unanimité chez les représentants de l'entité des employés professionnels comme chez les représentants de l'entité Conseil d'administration. En effet, tous les représentants de ces deux entités s'entendent pour attribuer la mise sur pied du programme de traduction du Collège au besoin criant de traducteurs qui s'est fait sentir tant dans la fonction publique que dans l'entreprise privée, ainsi qu'à l'appui moral et monétaire du Secrétariat d'État.

Les trois autres points ont tous fait l'unanimité dans l'une ou l'autre des deux entités en plus d'avoir été proposés par deux ou trois des répondants de l'autre entité, toujours pour expliquer la mise sur pied du programme de traduction du Collège. Ces points sont les suivants: le bilinguisme est ancré de plus en plus solidement comme une réalité dans la société canadienne, les pressions de la Société Franco-Manitobaine et le travail acharné de la nouvelle administration (depuis 1981) pour obtenir ce programme.

Quant au groupe externe, comprenant les entités "communauté franco-manitobaine", Université du Manitoba, Gouvernement du Manitoba et Gouvernement du Canada, la juxtaposition des réponses intra-entité étalées plus haut révèle aussi un haut niveau consensus entre les entités de ce groupe. En effet, tout comme pour le groupe interne, les cinq points soulevés par les représentants des entités du groupe externe tombent tous dans la catégorie du plus haut consensus parce qu'ils ont tous été soulevés par plus d'un représentant de plus d'une des entités. Ceci fait en sorte que les catégories de moindre consensus et d'aucun consensus restent vides.

Encore une fois, deux des cinq points ont fait l'unanimité parmi les représentants, et, au niveau du groupe externe, cela signifie seize personnes; ces seize personnes ont toutes invoqué le besoin criant de traducteurs qui s'est fait sentir tant dans la fonction publique que dans l'entreprise privée, ainsi que le fait que le bilinguisme soit devenu ancré de plus en plus solidement comme une réalité dans la société canadienne, comme facteurs ayant contribué à la mise sur pied du programme de traduction du Collège.

Trois autres facteurs ont aussi attiré la faveur de plus d'un représentant de plus d'une des entités du groupe; par conséquent ils tombent aussi dans la première catégorie. Il s'agit, d'une part, des pressions exercées par la Société Franco-Manitobaine; d'autre part, de l'appui moral et monétaire du Secrétariat d'État; et, finalement, du travail acharné par la nouvelle administration (depuis 1981) pour obtenir ce programme.

En fin de compte, l'analyse inter-entité, intra-groupe, révèle un haut niveau de consensus entre les intervenants au sein de

chacun des groupes. Dans le groupe interne, la majorité des répondants de chacune des deux entités s'entend sur tous les cinq points soulevés. Pour le groupe externe, la majorité des répondants s'entend sur quatre des cinq points soulevés; quant au cinquième point, il tombe néanmoins dans la catégorie de haut consensus parce qu'il a quand même été proposé par plus d'un représentant de plus d'une des entités. Dans aucun des deux groupes n'y a-t-il eu de points à classifier dans la catégorie de moindre consensus, ni dans celle d'aucun consensus.

Analyse inter-groupe

Ayant effectué l'analyse des réponses des intervenants au niveau intra-entité, puis au niveau inter-entité, intra-groupe, en ce qui a trait à la question de la mise sur pied du programme de traduction du Collège, il reste à réaliser l'analyse inter-groupe, qui consiste à vérifier le degré de consensus entre les interprétations des intervenants des entités du groupe interne et celles des intervenants des entités du groupe externe.

Cette analyse devrait normalement consister à étaler, sur une grille consistant en sept catégories, les divers points soulevés par les répondants selon le niveau de consensus que chacun réussit à décrocher. Or, la compilation des analyses effectuées aux deux étapes précédentes révèle que tous les points soulevés par les intervenants des entités d'un groupe comme de l'autre jouissent d'un consensus tel, auprès des deux groupes, que tous tombent dans la première catégorie. En effet, tous les facteurs invoqués comme ayant conduit à la mise sur pied du programme de traduction du Collège ont été proposés par plus

d'un représentant de chacune des deux entités du groupe interne ainsi que par plus d'un représentant de plus d'une des entités du groupe externe. C'est un très haut niveau de consensus inter-groupe.

Tous les points soulevés tombant dans la première catégorie, il n'en reste aucun à répartir dans les deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième et septième catégories. Ces catégories auraient regroupé en ordre de consensus décroissant les autres points soulevés s'il en était resté.

Ces points donc, proposés comme facteurs ayant contribué à la mise sur pied du programme de traduction du Collège, et qui jouissent tous d'un haut niveau de consensus auprès des intervenants des entités du groupe interne comme de ceux des entités du groupe externe, sont les suivants: un besoin criant de traducteurs ressenti tant dans la fonction publique que dans l'entreprise privée; le bilinguisme ancré de plus en plus solidement comme une réalité dans la société canadienne; les pressions de la Société Franco-Manitobaine; l'appui moral et monétaire du Secrétariat d'État; et enfin, le travail acharné de la nouvelle administration (depuis 1981) pour obtenir ce programme.

Il suffit de répéter, en guise de conclusion à la présente section sur l'avènement du programme de traduction du Collège, que les intervenants s'accordent largement entre eux, tant au sein des entités qu'au sein des groupes ainsi qu'entre les groupes quant aux facteurs qui ont mené à la mise sur pied de ce programme.

Programme de 2e cycle en Éducation

Analyse intra-entité

Comme pour les autres changements dont les réponses des divers intervenants quant aux facteurs qui en auraient causé l'avènement ont été décrits et étalés tels qu'ils se présentent au niveau de chacune des entités, ainsi en est-il ici pour l'introduction du programme de 2e cycle en Éducation. Il s'agit d'abord de décrire les divers points proposés par les intervenants de chacune des entités et de les regrouper en points communs et en points complémentaires.

Les réponses des représentants de l'entité des employés professionnels se présentent comme suit.

Points communs: plusieurs points ont été proposés par plus d'un représentant de l'entité des employés professionnels comme facteurs ayant contribué à l'introduction du programme de 2e cycle en Éducation. D'abord, trois points ont été avancés par les quatre intervenants. En effet, Ruest[244], Gaborieau[245] Fréchette[246] et Collet, N.[247] considèrent tous les quatre qu'il faut attribuer l'avènement au Collège du programme de 2e cycle en Éducation aux pressions exercées dans ce sens par les Éducateurs Franco-Manitobains et par la Manitoba Teachers' Society; au fait qu'une proportion accrue d'enseignants francophones ayant complété le B.Ed., étaient désireux de poursuivre des études au niveau du 2e cycle; ainsi qu'au fait qu'une proportion accrue d'enseignants francophones étaient désireux de parfaire leurs compétences en français.

Trois des quatre intervenants s'entendent également sur deux autres points. Ruest[248], Gaborieau[249], et Fréchette[250] prétendent que

les pressions exercées par les directeurs d'école et par les directeurs généraux des commissions scolaires offrant les programmes de français et d'immersion ont contribué à la mise sur pied du programme, ainsi que le travail acharné de la nouvelle administration (depuis 1981) pour l'obtenir.

Un autre point, proposé par deux des intervenants, Gaborieau[251] et Collet, N.[252], répond aussi aux critères de point commun; il s'agit de l'essor phénoménal de l'immersion qui a augmenté considérablement le bassin des candidats pour ce programme.

Points complémentaires: un des répondants a avancé deux autres points qui n'ont pas eu d'écho parmi les autres représentants de l'entité des employés professionnels. C'est Ruest[253] qui considère qu'il faut attribuer la mise en place du programme de 2e cycle en Éducation à l'existence d'un réseau non-formel de Franco-Manitobains occupant des postes clefs au niveau des diverses instances impliquées qui ont collaboré pour en permettre l'obtention. Il considère en outre que l'appui de certaines personnes clefs au niveau de l'Université du Manitoba a également contribué à l'obtention du programme.

Les réponses des représentants de l'entité Conseil d'administration se répartissent comme suit.

Points communs: un seul point a reçu la faveur de tous les représentants de cette entité comme facteur ayant contribué a l'introduction du programme de 2e cycle en Éducation; c'est celui des pressions exercées dans ce sens par les Éducateurs Franco-Manitobains et la Manitoba Teachers' Society; ce point a été proposé par Couture[254], Monnin[255], Gauthier[256] et Boisvert[257].

Trois autres points ont été proposés par trois répondants;

Couture[258], Monnin[259], et Gauthier[260] attribuent aussi la mise sur pied du programme de 2e cycle en Éducation au fait qu'une proportion accrue d'enseignants francophones ayant complété le B.Ed. étaient désireux de poursuivre des études au niveau du 2e cycle, ainsi qu'au fait qu'une proportion accrue des enseignants francophones étaient désireux de parfaire leurs compétences en français. Pour leur part, Couture[261], Gauthier[262], et Boisvert[263] s'entendent pour reconnaître aussi comme facteur, dans cette affaire, le travail acharné de la nouvelle administration (depuis 1981) pour obtenir ce programme.

Un autre point répond aux critères de point commun, puisqu'il a été avancé par deux des intervenants. Ce sont Gauthier[264] et Boisvert[265] qui ont identifié les pressions exercées par les directeurs d'école et les directeurs généraux des commissions scolaires offrant les programmes de français et d'immersion, comme autre facteur ayant mené aussi à la mise sur pied du programme de 2e cycle en Éducation.

Points complémentaires: un seul point appartient à cette catégorie et il a été proposé par Gauthier[266]. Celui-ci prétend que les demandes répétées du Conseil d'administration auprès de l'administration (depuis 1976), l'incitant à poursuivre ce dossier auprès de l'Université du Manitoba, n'ont pu faire autrement que d'avoir un certain impact dans cette affaire.

Les représentants de l'entité "communauté franco-manitobaine" ont également avancé quelques points qui, selon eux, constitueraient des facteurs ayant mené à l'obtention du programme de 2e cycle en Éducation.

Points communs : le quatuor au complet, composé de Proteau[267], Dureault[268], Gisiger[269] et Lepage[270], s'entende sur un

point; ils estiment que les pressions exercées par les Éducateurs Franco-Manitobains et la Manitoba Teachers' Society ont eu un impact dans cette affaire.

Trois des répondants, Dureault[271], Gisiger[272] et Lepage[273] considèrent, en outre, qu'il faut attribuer l'obtention du programme de 2e cycle en Éducation à trois autres facteurs; au fait qu'une proportion accrue d'enseignants francophones ayant complété le B.Ed. étaient désireux de poursuivre des études au niveau du 2e cycle; au fait qu'une proportion accrue des enseignants francophones étaient désireux de parfaire leurs compétences en français; ainsi qu'au travail acharné de la nouvelle administration (depuis 1981) pour obtenir ce programme.

Un dernier point soulevé au sein de l'entité "communauté franco-manitobaine" vient se loger sous le titre de points communs puisqu'il a été soulevé par deux intervenants. Il s'agit des pressions exercées par les directeurs d'école et les directeurs généraux des commissions scolaires offrant les programmes de français et d'immersion pour l'obtention du programme de 2e cycle en Éducation; ce point a été proposé par Gisiger[274] et Lepage[275].

Points complémentaires: deux des intervenants de cette entité ont chacun avancé un point qui n'a été soulevé par aucun de leurs collègues. Proteau[276] estime que l'on doit l'obtention du programme de 2e cycle en Éducation à la nécessité constatée d'établir une continuité au niveau de la spécialisation des enseignants aussi bien qu'au niveau de leur formation générale. Gisiger[277], pour sa part, avance l'idée que l'essor phénoménal de l'immersion a augmenté considérablement le bassin des candidats pour un tel programme, créant

ainsi une demande accrue pour la mise sur pied du programme de 2e cycle en Éducation.

Les représentants de l'entité Université du Manitoba pour leur part ont avancé les points suivants comme ayant contribué à l'obtention pour le Collège du programme de 2e cycle en Éducation.

Points communs: les quatre intervenants, Stambrook[278], MacPherson[279], Bonneau[280] et Hogan[281] sont tous d'avis que les pressions exercées par les Éducateurs Franco-Manitobains et la Manitoba Teachers' Society ont joué un rôle prépondérant dans l'affaire. Ils estiment aussi tous les quatre qu'il faut attribuer l'obtention de ce programme au fait que le bassin de candidats s'était élargi parce qu'une proportion accrue d'enseignants francophones ayant complété leur B.Ed. étaient désireux de poursuivre des études au niveau du 2e cycle.

MacPherson[282], Bonneau[283] et Hogan[284] reconnaissent aussi que le bassin d'enseignants désireux de parfaire leurs compétences en français avait augmenté, créant une demande accrue pour un tel programme.

Deux des répondants, MacPherson[285] et Bonneau[286], sont d'avis que l'appui de certaines personnes clefs, au niveau de l'Université du Manitoba, a eu un impact dans la décision d'accorder au Collège le droit d'offrir ce programme.

Enfin, un dernier point commun a été soulevé par MacPherson[287] et Hogan[288]. Ceux-ci attribuent aussi l'obtention du programme de 2e cycle en Éducation par le Collège au travail acharné de la nouvelle administration (depuis 1981) pour l'obtenir.

Points complémentaires: les deux mêmes répondants ont chacun soulevé un autre point pour expliquer l'obtention par le Collège

du programme de 2e cycle en Éducation. Pour sa part, MacPherson[289] reconnaît l'impact qu'ont eu dans cette affaire les pressions des directeurs d'école et des directeurs généraux des commissions scolaires offrant les programmes de français et d'immersion. D'autre part, Hogan[290] souligne l'effet produit par l'essor phénoménal en immersion qui a augmenté considérablement le bassin de candidats pour ce programme.

Les représentants de l'entité Gouvernement du Manitoba, pour leur part, ont avancé les points suivants pour expliquer l'obtention par le Collège du programme de 2e cycle en Éducation.

Points communs: les quatre représentants de cette entité, Duhamel[291], Desjardins[292], Lorimer[293] et Roy[294], s'accordent sur un point, celui de l'efficacité des pressions exercées par les Éducateurs Franco-Manitobains et la Manitoba Teachers' Society.

Trois des répondants, Duhamel[295], Desjardins[296] et Lorimer[297] constatent qu'une proportion accrue d'enseignants francophones ayant complété le B.Ed. étaient désireux de poursuivre des études au niveau du 2e cycle. D'autre part, Duhamel[298], Lorimer[299], et Roy[300] attribuent aussi l'obtention du programme au travail acharné de la nouvelle administration (depuis 1981) pour l'obtenir.

Trois autres points ont été avancés par Duhamel[301] et Roy[302]. Les deux reconnaissent l'impact qu'ont eu les pressions des directeurs d'école et des directeurs généraux des commissions scolaires offrant les programmes de français et d'immersion. Ils attribuent aussi à l'essor phénoménal de l'immersion d'avoir augmenté considérablement le bassin de candidats pour ce programme. Enfin, ils reconnaissent comme autre facteur important dans cette affaire,

l'existence d'un réseau non-formel de Franco-Manitobains occupant des postes clefs au niveau des diverses instances impliquées, qui ont prêté leur concours aux démarches pour l'obtention du programme.

Points complémentaires: un seul point complémentaire, fourni par Roy[303], a été soulevé parmi les représentants de l'entité Gouvernement du Manitoba face à la question de l'obtention du programme de 2e cycle en Éducation. Celui-ci avance l'idée que le Bureau de l'éducation française a joué un rôle dans cette affaire.

Enfin, bien que moins productifs que les représentants des autres entités face à cette question, les représentants de l'entité Gouvernement du Canada ont néanmoins soulevé les points suivants par rapport à l'obtention du programme de 2e cycle en Éducation.

Points communs: les quatre intervenants, Collet, R.[304], Guay[305], Molgat[306], et Bockstaël[307] reconnaissent tous que les pressions exercées par les Éducateurs Franco-Manitobains et la Manitoba Teachers' Society ont eu un impact vis-à-vis l'obtention par le Collège du programme de 2e cycle en Éducation.

Trois des quatre répondants, Guay[308], Molgat[309] et Bockstaël[310] ont signalé également que l'essor phénoménal de l'immersion a sans doute contribué à l'obtention du programme de 2e cycle en Éducation en augmentant considérablement le bassin de candidats pour ce programme.

Points complémentaires: un des répondants, Collet, R.[311], soulève, comme autre facteur ayant contribué à l'obtention du programme de 2e cycle en Éducation, le fait qu'une proportion accrue d'enseignants francophones ayant complété leur B.Ed. aient indiqué leur volonté de poursuivre des études de 2e cycle. D'autre part,

Molgat[312] estime que la présence d'une proportion accrue d'enseignants francophones désireux de parfaire leurs compétences en français a pu également jouer un rôle dans cette affaire.

La conclusion qui se dégage de l'analyse intra-entité pour ce qui est de l'obtention du programme de 2e cycle en Éducation est semblable à celles déjà tirées pour les autres changements majeurs; à savoir, qu'un haut niveau de consensus existe entre les répondants de chacune des entités quant aux facteurs qui auraient contribué à provoquer le changement en question. En effet, la plupart des points soulevés dans chacune des entités l'ont été par plus d'un des représentants, et souvent par trois ou même par les quatre répondants.

Analyse inter-entité, intra-groupe

Ayant interprété les réponses des divers intervenants sur une base individuelle au niveau de chacune des entités pour la question de l'obtention du programme de 2e cycle en Éducation, il s'agit maintenant de procéder à la juxtaposition de ces réponses entre les entités de chacun des groupes (interne et externe) pour découvrir le degré de consensus qui existe au niveau de chacun d'eux sur la même question.

Prenant d'abord le groupe interne, comprenant l'entité des employés professionnels et l'entité Conseil d'administration, les réponses se répartissent comme suit dans les trois catégories prévues pour cette analyse.

Première catégorie: cette catégorie est destinée à recueillir les points proposés par plus d'un représentant d'une des entités

et qui ont aussi été proposés par plus d'un représentant de l'autre entité. Cinq des huit points soulevés au niveau du groupe interne rencontrent ces critères. Ces points qu'une majorité des répondants des entités composant le groupe interne s'accordent à reconnaître comme des facteurs ayant mené à l'obtention du programme de 2e cycle en Éducation sont: les pressions exercées par les Éducateurs Franco-Manitobains et la Manitoba Teachers' Society (point qui a été soulevé par tous les huit répondants); les pressions des directeurs d'école et des directeurs généraux des commissions scolaires offrant les programmes de français et d'immersion; la proportion accrue d'enseignants francophones ayant complété leur B.Ed., désireux de poursuivre des études au niveau du deuxième cycle; la proportion accrue d'enseignants francophones désireux de parfaire leurs compétences en français; et le travail acharné de la nouvelle administration (depuis 1981) pour obtenir ce programme.

Deuxième catégorie: aucun des points soulevés au niveau du groupe interne n'a été proposé par plus d'un représentant d'une des deux entités tout en ayant aussi été proposé par un seul représentant de l'autre entité.

Troisième catégorie: cette catégorie est destinée à recueillir les points proposés par plus d'un représentant d'une des deux entités, mais qui n'ont été proposés par aucun des représentants de l'autre entité. Il se trouve un point qui répond à ces critères; il s'agit d'un point soulevé par Gaborieau[313] et Collet, N.[314] de l'entité des employés professionnels, qu'aucun des représentants de l'entité Conseil d'administration n'a soulevé; à savoir que l'essor phénoménal de l'immersion a augmenté considérablement le bassin de candidats pour ce programme.

Quant au groupe externe, comprenant les entités "communauté franco-manitobaine", Université du Manitoba, Gouvernement du Manitoba et Gouvernement du Canada, le procédé analytique est semblable. Les réponses de ces entités face à la question de l'obtention du programme de 2e cycle en Éducation se classent de la façon suivante en trois catégories.

Première catégorie: tout comme pour le groupe interne, c'est cette catégorie à consensus élevé qui remporte la palme recueillant non moins que six des huit points soulevés au sein de ce groupe. Ces six points appartiennent à la première catégorie puisqu'ils ont été proposés par plus d'un représentant d'une des entités tout en ayant aussi été proposés par plus d'un représentant d'une ou de plusieurs des autres entités. Les points en question sont les suivants: les pressions exercées par les Éducateurs Franco-Manitobains et la Manitoba Teachers' Society (point qui a été soulevé par les quatre répondants de chacune des quatre entités, soit par les seize répondants); les pressions des directeurs d'école et des directeurs généraux des commissions scolaires offrant les programmes de français et d'immersion; l'essor phénoménal de l'immersion qui a augmenté considérablement le bassin de candidats pour ce programme; la proportion accrue d'enseignants francophones ayant complété le B.Ed., désireux de poursuivre des études au niveau du 2e cycle; la proportion accrue d'enseignants francophones désireux de parfaire leurs compétences en français; et le travail acharné de la nouvelle administration (depuis 1981) pour obtenir ce programme.

Deuxième catégorie: cette catégorie regrouperait les points qui auraient été proposés par plus d'un représentant d'une des entités

et qui n'auraient aussi été proposés que par un seul représentant d'une ou de plusieurs des autres entités. Mais aucun des points soulevés au niveau du groupe interne sur la question de l'obtention du programme de 2e cycle en Éducation ne satisfait à ces critères.

Troisième catégorie: un point a été proposé par plus d'un représentant d'une des entités, mais n'a été soulevé par aucun des représentants d'aucune des autres entités. Ce point proposé par Duhamel[315] et Roy[316] de l'entité Gouvernement du Manitoba, mais qu'aucun autre représentant d'aucune autre entité n'a soulevé, c'est l'idée qu'un réseau non-formel de Franco-Manitobains occupant des postes clefs au niveau des diverses instances impliquées auraient prêté leur concours à l'affaire, pour faciliter l'obtention du programme.

L'analyse inter-entité, intra-groupe, permet de conclure qu'un consensus élevé existe au sein de chacun des groupes quant aux facteurs qui ont mené à l'obtention du programme de deuxième cycle en Éducation. Au niveau du groupe interne, cinq des huit points tombent dans la catégorie à consensus le plus élevé, aucun des points ne tombe dans la catégorie à consensus moins élevé et un seul point répond aux critères de la catégorie à aucun consensus. Pour le groupe externe, le patron est très semblable; six des huit points tombent dans la première catégorie, aucun ne tombe dans la deuxième et un seul se case dans la troisième catégorie.

Analyse inter-groupe

La question de l'obtention du programme de 2e cycle en éducation a déjà fait l'objet de l'analyse intra-entité, où les réponses

des divers intervenants ont été interprétées sur une base individuelle au niveau de chacune des entités. De même, cette question a aussi fait l'objet de l'analyse intra-entité, inter-groupe; c'est la juxtaposition de ces réponses entre les entités de chacun des deux groupes qui a permis cette analyse. En troisième lieu, il s'agit maintenant de confronter les réponses des deux groupes, les unes vis-à-vis des autres, pour établir le degré de consensus global qui en découle.

Le schème analytique dicte pour cette analyse le regroupement des points selon sept catégories préalablement établies et échelonnées de façon à recueillir les points dans un ordre de consensus décroissant.

Première catégorie: cinq des huit points soulevés au total ont été proposés par plus d'un représentant de chacune des deux entités du groupe interne et ont aussi été proposés par plus d'un représentant de plus d'une des entités du groupe externe. Ces cinq points sont: les pressions exercées par les Éducateurs Franco-Manitobains et la Manitoba Teachers' Society (il mérite d'être souligné ici que tous les représentants de chacune des entités de chacun des groupes, soit les vingt-quatre répondants, ont tous soulevé ce point); les pressions des directeurs d'école et des directeurs généraux des commissions scolaires offrant les programmes de français et d'immersion; la proportion accrue d'enseignants francophones ayant complété leur B.Ed., désireux de poursuivre des études au niveau du 2^{e}cycle; la proportion accrue d'enseignants francophones désireux de parfaire leurs compétences en français; et le travail acharné de la nouvelle administration (depuis 1981) pour obtenir ce programme.

Deuxième catégorie: aucun des points proposés par plus d'un

représentant de chacune des deux entités du groupe interne n'a aussi été proposé par plus d'un représentant d'une des entités du groupe externe.

Troisième catégorie: un des points proposés par plus d'un représentant de plus d'une des entités du groupe externe a aussi été proposé par plus d'un représentant d'une des deux entités du groupe interne. Il s'agit de l'essor phénoménal en immersion qui aurait augmenté considérablement le bassin de candidats pour ce programme.

Quatrième catégorie: aucun des points proposés par plus d'un représentant de chacune des deux entités du groupe interne n'a aussi été proposé que par un seul représentant d'une ou de plusieurs des entités du groupe externe.

Cinquième catégorie: aucun des points proposés par plus d'un représentant de plus d'une des entités du groupe externe n'a aussi été proposé que par un seul représentant d'une ou des deux entités du groupe interne.

Sixième catégorie: aucun des points proposés par plus d'un représentant de chacune des deux entités du groupe interne n'a aussi été proposé par l'un ou l'autre représentant de l'une ou l'autre des entités du groupe externe.

Septième catégorie: aucun des points proposés par plus d'un représentant de plus d'une des entités du groupe externe n'a aussi été proposé par l'un ou l'autre représentant ni de l'une ni de l'autre des deux entités du groupe interne.

Il faut conclure, de l'analyse inter-groupe par rapport à la question de l'obtention du programme de 2^{e} cycle en Éducation, qu'un

niveau de consensus élevé existe entre les répondants des entités du groupe interne et les répondants des entités du groupe externe, puisque cinq des huit points soulevés au total tombent dans la première catégorie, soit celle qui regroupe les points faisant l'objet du plus haut niveau de consensus, qu'un seul point tombe dans la troisième catégorie et que les quatrième, cinquième, sixième et septième catégories restent vides.

NOTES DU CHAPITRE III

[1]Entrevue avec Paul Ruest, recteur du Collège universitaire de Saint-Boniface, représentant de l'entité des employés professionnels, Saint-Boniface, Manitoba, le 25 septembre 1984.

[2]Entrevue avec Antoine Gaborieau, ancien professeur à la Faculté d'Éducation du Collège universitaire de Saint-Boniface, représentant de l'entité des employés professionnels, Saint-Boniface, Manitoba, le 27 septembre 1984.

[3]Entrevue avec Normand Collet, ancien professeur et directeur actuel du Collège communautaire de Saint-Boniface, représentant de l'entité des employés professionnels, Saint-Boniface, Manitoba, le 18 octobre 1984.

[4]Entrevue avec Lionel Fréchette, ancien doyen et professeur actuel à la Faculté des Arts et Sciences du Collège universitaire de Saint-Boniface, représentant de l'entité des employés professionnels, Saint-Boniface, Manitoba, le 16 octobre 1984.

[5]Ruest, entrevue.

[6]Gaborieau, entrevue.

[7]Fréchette, entrevue.

[8]Ruest, entrevue.

[9]Gaborieau, entrevue.

[10]Collet, N., entrevue.

[11]Gaborieau, entrevue.

[12]Fréchette, entrevue.

[13]Collet, N., entrevue.

[14]Ruest, entrevue.

[15]Collet, N., entrevue.

[16]Ruest, entrevue.

[17]Gaborieau, entrevue.

[18]Ruest, entrevue.

[19]Fréchette, entrevue.

[20]Entrevue avec l'abbé Léo Couture, président du Conseil d'administration du Collège universitaire de Saint-Boniface, représentant de l'entité Conseil d'administration, Saint-Boniface, Manitoba, le 1er octobre 1984.

[21]Entrevue avec Alfred Monnin, ancien membre et ancien président du Bureau des Aviseurs et du Conseil d'administration du Collège universitaire de Saint-Boniface, représentant de l'entité Conseil d'administration, Saint-Boniface, Manitoba, le 11 octobre 1984.

[22]Entrevue avec Maurice Gauthier, ancien membre et ancien président du Conseil d'administration du Collège universitaire de Saint-Boniface, représentant de l'entité Conseil d'administration, Saint-Boniface, Manitoba, le 16 octobre 1984.

[23]Entrevue avec Normand Boisvert, ancien membre et ancien président du Conseil d'administration du Collège universitaire de Saint-Boniface, représentant de l'entité Conseil d'administration, Saint-Vital, Manitoba, le 10 octobre 1984.

[24]Monnin, entrevue.

[25]Gauthier, entrevue.

[26]Boisvert, entrevue.

[27]Couture, entrevue.

[28]Monnin, entrevue.

[29]Gauthier, entrevue.

[30]Couture, entrevue.

[31]Monnin, entrevue.

[32]Couture, entrevue.

[33]Gauthier, entrevue.

[34]Couture, entrevue.

[35]Entrevue avec Gilberte Proteau, présidente de la Société Franco-Manitobaine, représentante de l'entité "communauté franco-manitobaine", Saint-Boniface, Manitoba, le 28 septembre 1984.

[36]Entrevue avec Jean Gisiger, permanent au service de la Manitoba Teachers' Society et des Éducateurs Franco-Manitobains, représentant de l'entité "communauté franco-manitobaine", Saint-Boniface, Manitoba, le 9 octobre 1984.

[37]Entrevue avec Albert Lepage, ancien président de la Société Franco-Manitobaine, représentant de l'entité "communauté franco-manitobaine", Saint-Boniface, Manitoba, le 19 octobre 1984.

[38]Entrevue avec Vincent Dureault, permanent au service du Conseil Jeunesse Provincial, représentant de l'entité "communauté franco-manitobaine", Saint-Boniface, Manitoba, le 4 octobre 1984.

[39]Proteau, entrevue.

[40]Gisiger, entrevue.

[41]Dureault, entrevue.

[42]Gisiger, entrevue.

[43]Dureault, entrevue.

[44]Lepage, entrevue.

[45]Proteau, entrevue.

[46]Lepage, entrevue.

[47]Proteau, entrevue.

[48]Gisiger, entrevue.

[49]Entrevue avec F.G. Stambrook, ancien doyen de la Faculté des Arts et actuel vice-président (affaires académiques) de l'Université du Manitoba, représentant de l'entité Université du Manitoba, Fort Garry, Manitoba, le 15 octobre 1984.

[50]Entrevue avec Eric D. MacPherson, ancien doyen et professeur actuel à la Faculté d'Éducation de l'Université du Manitoba, représentant de l'entité Université du Manitoba, Fort Garry, Manitoba, le 22 octobre 1984.

[51]Entrevue avec Marcel A. Bonneau, professeur et administrateur attaché à la Faculté d'Éducation de l'Université du Manitoba, représentant de l'entité Université du Manitoba, Fort Garry, Manitoba, le 23 octobre 1984.

[52]Entrevue avec Terrence P. Hogan, ancien doyen de la Faculté des Études Supérieures et actuel vice-président associé (affaires académiques) à l'Université du Manitoba, représentant de l'entité Université du Manitoba, Fort Garry, Manitoba, le 17 octobre 1984.

[53]Bonneau, entrevue.

[54]Stambrook, entrevue.

[55]MacPherson, entrevue.

[56]Bonneau, entrevue.

[57]Stambrook, entrevue.

[58]MacPherson, entrevue.

[59]Hogan, entrevue.

[60]Stambrook, entrevue.

[61]MacPherson, entrevue.

[62]Ibid.

[63]Bonneau, entrevue.

[64]Ibid.

[65]Stambrook, entrevue.

[66]Entrevue avec W.C. Lorimer, ancien sous-ministre au ministère de l'Éducation et ancien président de la Commission des subventions aux universités, représentant de l'entité Gouvernement du Manitoba, Saint-Boniface, Manitoba, le 17 octobre 1984.

[67]Entrevue avec Ronald Duhamel, sous-ministre au ministère de l'Éducation et président de la Commission des subventions aux universités, représentant de l'entité Gouvernement du Manitoba, Saint-Boniface, Manitoba, le 3 octobre 1984.

[68]Ibid.

[69]Entrevue avec Laurent Desjardins, membre du Conseil des ministres au gouvernement provincial, représentant de l'entité Gouvernement du Manitoba, Winnipeg, Manitoba, le 23 octobre 1984.

[70]Lorimer, entrevue.

[71]Entrevue avec Guy Roy, sous-ministre adjoint responsable du Bureau de l'éducation française, représentant de l'entité Gouvernement du Manitoba, Winnipeg, Manitoba, le 26 novembre 1984.

[72]Duhamel, entrevue.

[73]Desjardins, entrevue.

[74]Lorimer, entrevue.

[75]Duhamel, entrevue.

[76]Desjardins, entrevue.

[77]Roy, entrevue.

[78]Desjardins, entrevue.

[79]Roy, entrevue.

[80]Duhamel, entrevue.

[81]Ibid.

[82]Desjardins, entrevue.

[83]Ibid.

[84]Lorimer, entrevue.

[85]Duhamel, entrevue.

[86]Roy, entrevue.

[87]Lorimer, entrevue.

[88]Roy, entrevue.

[89]Desjardins, entrevue.

[90]Entrevue avec Roger Collet, directeur du Bureau régional du Manitoba pour le Secrétariat d'État, représentant de l'entité Gouvernement du Canada, Winnipeg, Manitoba, le 1er octobre 1984.

[91]Entrevue avec Joseph P. Guay, ancien député libéral à la Chambre des communes et ancien membre du Conseil des ministres au gouvernement fédéral, actuellement membre du Sénat, représentant de l'entité Gouvernement du Canada, Saint-Boniface, Manitoba, le 17 octobre 1984.

[92]Entrevue avec Gildas Molgat, ancien député et chef du parti libéral à l'Assemblée législative manitobaine, actuellement membre du Sénat, représentant de l'entité Gouvernement du Canada, Winnipeg, Manitoba, le 29 octobre 1984.

[93]Entrevue avec Robert Bockstaël, ancien député libéral à la Chambre des communes pour la circonscription électorale de Saint-Boniface, représentant de l'entité Gouvernement du Canada, Saint-Boniface, Manitoba, le 18 octobre 1984.

[94]Collet, R., entrevue.

[95]Guay, entrevue.

[96]Bockstaël, entrevue.

[97]Collet, R., entrevue.

[98]Molgat, entrevue.

[99]Collet, R., entrevue.

[100]Bockstaël, entrevue.

[101]Guay, entrevue.

[102]Bockstaël, entrevue.

[103]Molgat, entrevue.

[104]Collet, R., entrevue.

[105]Ruest, entrevue.

[106]Collet, N., entrevue.

[107]Couture, entrevue.

[108]Ruest, entrevue.

[109]Gaborieau, entrevue.

[110]Fréchette, entrevue.

[111]Collet, N., entrevue.

[112]Ruest, entrevue.

[113]Gaborieau, entrevue.

[114]Collet, N., entrevue.

[115]Ruest, entrevue.

[116]Collet, N., entrevue.

[117]Ibid.

[118]Couture, entrevue.

[119]Monnin, entrevue.

[120]Gauthier, entrevue.

[121]Boisvert, entrevue.

[122]Couture, entrevue.

[123]Monnin, entrevue.

[124]Gauthier, entrevue.

[125]Monnin, entrevue.

[126]Gauthier, entrevue.

[127]Boisvert, entrevue.

[128]Proteau, entrevue.

[129]Dureault, entrevue.

[130]Gisiger, entrevue.

[131]Lepage, entrevue.

[132]Proteau, entrevue.

[133]Gisiger, entrevue.

[134]Lepage, entrevue.

[135]Proteau, entrevue.

[136]Lepage, entrevue.

[137]Stambrook, entrevue.

[138]MacPherson, entrevue.

[139]Bonneau, entrevue.

[140]Hogan, entrevue.

[141]MacPherson, entrevue.

[142]Bonneau, entrevue.

[143]Duhamel, entrevue.

[144]Desjardins, entrevue.

[145]Lorimer, entrevue.

[146]Roy, entrevue.

[147]Duhamel, entrevue.

[148]Lorimer, entrevue.

[149]Roy, entrevue.

[150]Duhamel, entrevue.

[151]Desjardins, entrevue.

[152]Roy, entrevue.

[153]Duhamel, entrevue.

[154]Lorimer, entrevue.

[155]Roy, entrevue.

[156]Collet, R., entrevue.

[157]Guay, entrevue.

[158]Molgat, entrevue.

[159]Bockstaël, entrevue.

[160]Collet, R., entrevue.

[161]Guay, entrevue.

[162]Collet, R., entrevue.

[163]Bockstaël, entrevue.

[164]Collet, R., entrevue.

[165]Bockstaël, entrevue.

[166]Bonneau, entrevue.

[167]Roy, entrevue.

[168]Collet, R., entrevue.

[169]Lepage, entrevue.

[170]Ruest, entrevue.

[171]Gaborieau, entrevue.

[172]Fréchette, entrevue.

[173]Collet, N., entrevue.

[174]Couture, entrevue.

[175]Monnin, entrevue.

[176]Gauthier, entrevue.

[177]Boisvert, entrevue.

[178]Proteau, entrevue.

[179]Dureault, entrevue.

[180]Gisiger, entrevue.

[181]Lepage, entrevue.

[182]Stambrook, entrevue.

[183]MacPherson, entrevue.

[184]Bonneau, entrevue.

[185]Hogan, entrevue.

[186]Duhamel, entrevue.

[187]Desjardins, entrevue.

[188]Lorimer, entrevue.

[189]Roy, entrevue.

[190]Duhamel, entrevue.

[191]Lorimer, entrevue.

[192]Roy, entrevue.

[193]Collet, R., entrevue.

[194]Guay, entrevue.

[195]Bockstaël, entrevue.

[196]Ruest, entrevue.

[197]Gaborieau, entrevue.

[198]Fréchette, entrevue.

[199]Collet, N., entrevue.

[200]Ruest, entrevue.

[201]Gaborieau, entrevue.

[202]Collet, N., entrevue.

[203]Ruest, entrevue.

[204]Couture, entrevue.

[205]Monnin, entrevue.

[206]Gauthier, entrevue.

[207]Boisvert, entrevue.

[208]Couture, entrevue.

[209]Gauthier, entrevue.

[210]Boisvert, entrevue.

[211]Couture, entrevue.

[212]Gauthier, entrevue.

[213]Proteau, entrevue.

[214]Dureault, entrevue.

[215]Gisiger, entrevue.

[216]Lepage, entrevue.

[217]Proteau, entrevue.

[218]Lepage, entrevue.

[219]Gisiger, entrevue.

[220]Lepage, entrevue.

[221]Stambrook, entrevue.

[222]MacPherson, entrevue.

[223]Bonneau, entrevue.

[224]Hogan, entrevue.

[225]MacPherson, entrevue.

[226]Hogan, entrevue.

[227]MacPherson, entrevue.

[228]Duhamel, entrevue.

[229]Desjardins, entrevue.

[230]Lorimer, entrevue.

[231]Roy, entrevue.

[232]Duhamel, entrevue.

[233]Desjardins, entrevue.

[234]Lorimer, entrevue.

[235]Duhamel, entrevue.

[236]Desjardins, entrevue.

[237]Duhamel, entrevue.

[238]Roy, entrevue.

[239]Collet, R., entrevue.

[240]Guay, entrevue.

[241]Molgat, entrevue.

[242]Bockstaël, entrevue.

[243]Collet, R., entrevue.

[244]Ruest, entrevue.

[245]Gaborieau, entrevue.

[246]Fréchette, entrevue.

[247]Collet, N., entrevue.

[248]Ruest, entrevue.

[249]Gaborieau, entrevue.

[250]Fréchette, entrevue.

[251]Gaborieau, entrevue.

[252]Collet, N., entrevue.

[253]Ruest, entrevue.

[254]Couture, entrevue.

[255]Monnin, entrevue.

[256]Gauthier, entrevue.

[257]Boisvert, entrevue.

[258]Couture, entrevue.

[259]Monnin, entrevue.

[260]Gauthier, entrevue.

[261]Couture, entrevue.

[262]Gauthier, entrevue.

[263]Boisvert, entrevue.

[264]Gauthier, entrevue.

[265]Boisvert, entrevue.

[266]Gauthier, entrevue.

[267]Proteau, entrevue.

[268]Dureault, entrevue.

[269]Gisiger, entrevue.

[270]Lepage, entrevue.

[271]Dureault, entrevue.

[272]Gisiger, entrevue.

[273]Lepage, entrevue.

[274]Gisiger, entrevue.

[275]Lepage, entrevue.

[276]Proteau, entrevue.

[277]Gisiger, entrevue.

[278]Stambrook, entrevue.

[279]MacPherson, entrevue.

[280]Bonneau, entrevue.

[281]Hogan, entrevue.

[282]MacPherson, entrevue.

[283]Bonneau, entrevue.

[284]Hogan, entrevue.

[285]MacPherson, entrevue.

[286]Bonneau, entrevue.

[287]MacPherson, entrevue.

[288]Hogan, entrevue.

[289]MacPherson, entrevue.

[290]Hogan, entrevue.

[291]Duhamel, entrevue.

[292]Desjardins, entrevue.

[293]Lorimer, entrevue.

[294]Roy, entrevue.

[295]Duhamel, entrevue.

[296]Desjardins, entrevue.

[297]Lorimer, entrevue.

[298]Duhamel, entrevue.

[299]Lorimer, entrevue.

[300]Roy, entrevue.

[301]Duhamel, entrevue.

[302]Roy, entrevue.

[303]Ibid.

[304]Collet, R., entrevue.

[305]Guay, entrevue.

[306]Molgat, entrevue.

[307]Bockstaël, entrevue.

[308]Guay, entrevue.

[309]Molgat, entrevue.

[310]Bockstaël, entrevue.

[311]Collet, R., entrevue.

[312]Molgat, entrevue.

[313]Gaborieau, entrevue.

[314]Collet, N., entrevue.

[315]Duhamel, entrevue.

[316]Roy, entrevue.

CHAPITRE IV

ANALYSE COMPARATIVE DES FACTEURS PROPOSÉS PAR RAPPORT AUX CHANGEMENTS DANS LES INSCRIPTIONS

Ce chapitre contient l'analyse des facteurs proposés par les répondants des diverses entités sondées pour expliquer les changements qui se sont produits au Collège universitaire de Saint-Boniface entre 1967 et 1983 relativement aux inscriptions. Les changements relatifs aux inscriptions qui feront l'objet de l'analyse sont les suivants: 1) augmentation globale, 2) augmentation - sexe féminin, 3) augmentation - candidats de langue maternelle anglaise, 4) augmentation - Québécois, et 5) augmentation - temps partiel. Les facteurs avancés par les intervenants comme étant associés à chacun de ces changements subiront l'analyse aux trois niveaux établis; soit: l'analyse intra-entité; l'analyse inter-entité, intra-groupe; et, l'analyse inter-groupe.

Augmentation globale

Analyse intra-groupe

Pour le changement augmentation globale dans les inscriptions, l'analyse intra-entité consiste à présenter, au niveau de chacune des entités, les facteurs proposés par les intervenants pour expliquer le changement en regroupant ces facteurs en points communs (ceux relevés par plus d'un intervenant), et en points complémentaires (ceux relevés par un seul intervenant).

Au sein de l'entité des employés professionnels, l'on constate que les points communs l'emportent largement sur les points complémentaires en ce qui a trait aux facteurs proposés par les intervenants pour expliquer l'augmentation globale dans les inscriptions.

Points communs: deux points méritent d'être soulignés en premier lieu parce qu'ils ont fait l'unanimité chez les quatre répondants de cette entité. Ruest[1], Gaborieau[2], Fréchette[3] et Collet, N.[4] prétendent tous les quatre qu'il faut attribuler l'augmentation globale dans les inscriptions, d'une part à l'avantage perçu pour percer le marché du travail d'avoir acquis une formation permettant de fonctionner dans les deux langues officielles, et, d'autre part, au fait que l'éducation soit devenue plus valorisée que jadis.

Six autres facteurs ont reçu la faveur chacun de trois des répondants. Ruest[5], Gaborieau[6] et Collet, N.[7] estiment que le taux de chômage élevé chez les jeunes a eu pour effet d'en reconduire un plus grand nombre aux études vu qu'ils ne se trouvaient pas d'emploi. Ils estiment aussi que l'emploi quasi-assuré au terme d'études dans les programmes nouvellement introduits au Collège (particulièrement en Éducation, au Collège communautaire et en traduction), en a aussi incité plusieurs à s'ajouter au nombre des inscriptions.

Ruest[8], Collet, N.[9] et Fréchette[10] considèrent qu'un programme de recrutement plus efficace et qu'une vague nationale probilinguisme, ont aussi contribué à l'augmentation globale dans les inscriptions.

Pour leur part, Gaborieau[11], Fréchette[12] et Collet, N.[13] estiment en outre que l'augmentation globale dans les inscriptions est

attribuable à deux autres facteurs; d'une part, à la bourse du Secrétariat d'État offerte aux étudiants poursuivant des études post-secondaires dans la langue officielle minoritaire; et, d'autre part, au fait qu'une proportion accrue d'étudiants soient devenus désireux de poursuivre des études post-secondaires.

Deux autres facteurs encore tombent sous la rubrique des points communs; ceux-ci ont été relevés par deux des quatre répondants. Ruest[14] et Gaborieau[15] avancent l'idée que la plus grande diversité de programmes offerts au Collège, répondant aux goûts et aux besoins d'un plus grand nombre d'étudiants, a pu contribuer à l'augmentation des effectifs du Collège. Enfin, Ruest[16] et Collet, N.[17] attribuent cette augmentation au fait que les programmes nouvellement introduits au Collège (particulièrement en Éducation, au Collège communautaire et en traduction) mènent directement au monde du travail.

Points complémentaires: deux points n'ont été soulevés que par un seul intervenant. D'une part, Collet, N.[18] postule que la prospérité économique a permis aux familles francophones comme aux autres familles manitobaines de diriger leurs jeunes vers des études post-secondaires en plus grand nombre que jadis. D'autre part, Gaborieau[19] attribue aussi l'augmentation globale dans les inscriptions au meilleur climat prévalant au Collège depuis l'arrivée de la nouvelle administration en 1981.

Pour 1 entité Conseil d'administration, les points proposés comme facteurs ayant contribué à la hausse dans les effectifs du Collège se répartissent comme suit dans la grille d'analyse intra-entité.

Points communs: les quatre répondants, Couture[20], Monnin[21],

Gauthier[22] et Boisvert[23] s'entendent tous sur trois points. Selon eux, la bourse du Secrétariat d'État aux étudiants poursuivant des études post-secondaires dans la langue officielle minoritaire; le programme de recrutement plus efficace; et le fait que l'éducation soit plus valorisée que jadis, sont tous des facteurs qui ont eu un rôle à jouer dans l'augmentation globale au niveau des inscriptions.

Pour leur part, Couture[24], Monnin[25] et Gauthier[26] estiment en outre que l'augmentation globale dans les inscriptions est attribuable à la proportion accrue d'étudiants devenus désireux de poursuivres des études post-secondaires et à l'avantage perçu pour percer le marché du travail d'avoir acquis une formation permettant de fonctionner dans les deux langues officielles.

Le trio composé de Couture[27], Gauthier[28] et Boisvert[29] propose deux autres points: les programmes nouvellement introduits au Collège (particulièrement en Éducation, au Collège communautaire et en traduction) qui mènent directement au travail et l'emploi quasi-assuré au terme d'études dans ces mêmes programmes.

Un autre point a également été soulevé par trois des répondants; Monnin[30], Gauthier[31] et Boisvert[32] invoquent le taux de chômage élevé chez les jeunes comme un facteur aussi, puisqu'il a pour effet de conduire un plus grand nombre de jeunes aux études vu que ceux-ci se retrouvent très souvent sans emploi.

Deux des répondants, Couture[33] et Boisvert[34], considèrent en outre que la prospérité économique a permis aux familles francophones comme aux autres familles manitobaines de diriger leurs jeunes vers des études post-secondaires en plus grand nombre que jadis.

Points complémentaires: deux des quatre répondants ont suggéré d'autres facteurs; l'un deux en a proposé deux et l'autre en a

proposé un. Couture[35] attribue l'augmentation globale dans les inscriptions en partie aux programmes nouvellement introduits au Collège (particulièrement en Éducation, au Collège communautaire et en traduction) qui mènent directement au travail et à la vague nationale probilinguisme.

L'autre répondant de cette entité, seul à soulever un autre point pour expliquer l'augmentation globale dans les inscriptions, est Boisvert[36]. Celui-ci invoque la migration importante des Franco-Manitobains vers la ville comme facteur ayant joué un rôle dans cette affaire.

La grille d'analyse intra-entité appliquée à l'entité "communauté franco-manitobaine" donne les résultats qui suivent par rapport à la question de l'augmentation des effectifs du Collège.

Points communs: le quatuor au complet composé de Proteau[37], Dureault[38], Gisiger[39] et Lepage[40] est d'avis qu'il faut attribuer l'augmentation globale dans les inscriptions à deux facteurs; d'une part, à la proportion accrue d'étudiants devenus désireux de poursuivre des études post-secondaires, et, d'autre part, à l'avantage perçu pour percer le marché du travail d'avoir acquis une formation permettant de fonctionner dans les deux langues officielles.

Quelques points proposés par trois des quatre répondants sont également ressortis. Proteau[41], Gisiger[42] et Lepage[43], par exemple, invoquent les programmes nouvellement introduits au Collège (particulièrement en Éducation, au Collège communautaire et en traduction) qui mènent directement au monde du travail, comme un facteur ayant contribué à l'augmentation globale dans les inscriptions. D'autre part, Dureault[44], Gisiger[45] et Lepage[46] s'entendent sur trois autres

facteurs: la bourse du Secrétariat d'État aux étudiants poursuivant des études post-secondaires dans la langue officielle minoritaire; la plus grande diversité de programmes offerts au Collège répondant aux goûts et aux besoins d'un plus grand nombre d'étudiants; et le meilleur climat prévalant au Collège depuis l'arrivée de la nouvelle administration en 1981.

Quelques points ont été avancés par deux des répondants. Proteau[47] et Dureault[48] attribuent l'augmentation dans les effectifs en partie au taux de chômage élevé chez les jeunes, qui a eu pour effet d'en conduire un plus grand nombre aux études. Proteau[49] et Gisiger[50] voient l'emploi quasi-assuré en termes d'études dans les programmes nouvellement introduits au Collège (particulièrement en Éducation, au Collège communautaire et en traduction) comme ayant joué un rôle dans cette affaire. Proteau[51] et Lepage[52] considèrent que la prospérité économique a eu un effet, en ce sens qu'elle a permis aux familles francophones comme aux autres familles manitobaines de diriger leurs jeunes vers des études post-secondaires en plus grand nombre que jadis. Dureault[53] et Lepage[54] estiment, pour leur part, que la vague nationale pro-bilinguisme a pu contribuer à l'augmentation globale dans les inscriptions. Enfin, Gisiger[55] et Lepage[56] reconnaissent le rôle joué dans cette affaire par le programme de recrutement plus efficace qui a été mis sur pied.

Points complémentaires: aucun point n'a été soulevé que par un seul des répondants de l'entité "communauté franco-manitobaine" vis-à-vis la question de l'augmentation globale dans les inscriptions.

Les représentant de l'entité Université du Manitoba ont aussi exprimé leurs points de vue sur la question de l'augmentation

globale dans les inscriptions; ceux-ci se classent comme suit dans les catégories habituelles.

Points communs: les quatre répondants de cette entité, Stambrook[57], MacPherson[58], Bonneau[59] et Hogan[60] s'entendent tous les quatre sur deux points. Ils attribuent cette augmentation à l'avantage perçu pour percer le marché du travail d'avoir acquis une formation permettant de fonctionner dans les deux langues officielles, ainsi qu'à la vague nationale pro-bilinguisme.

Trois d'entre eux s'accordent également sur un autre point; Stambrook[61], MacPherson[62] et Bonneau[63] sont d'avis que l'augmentation dans les effectifs est attribuable en partie à la plus grande diversité de programmes offerts au Collège répondant aux goûts et aux besoins d'un plus grand nombre d'étudiants.

Un autre point a aussi reçu la faveur de trois répondants; MacPherson[64], Bonneau[65] et Hogan[66] attribuent l'augmentation globale en partie à la proportion accrue d'étudiants devenus désireux de poursuivre des études post-secondaires.

Quelques points ont aussi été proposés dans cette entité par deux des quatre répondants. Stambrook[67] et Hogan[68] estiment notamment que la situation économique des dernières années et que le taux de chômage élevé chez les jeunes ont eu pour effet d'en conduire un plus grand nombre aux études. MacPherson[69] et Hogan[70], d'autre part, attribuent l'augmentation dans les effectifs au meilleur climat prévalant au Collège depuis l'arrivée de la nouvelle administration en 1981. Enfin, Bonneau[71] et Hogan[72] avancent l'idée que la prospérité économique a permis aux familles francophones comme aux autres familles manitobaines de diriger leurs jeunes vers des études post-secondaires en plus grand nombre que jadis.

Points complémentaires: aucun point relatif à la question de l'augmentation globale dans les inscriptions n'a été soulevé par seulement un des répondants de cette entité.

Les réponses des intervenants de l'entité Gouvernement du Manitoba tombent de la façon suivante dans les trois catégories prévues.

Points communs: les quatre répondants, Duhamel[73], Desjardins[74], Lorimer[75] et Roy[76], s'entendent sur un facteur qui explique l'augmentation globale dans les inscriptions, à savoir que celle-ci est attribuable au fait qu'une proportion accrue d'étudiants sont devenus désireux de poursuivre des études post-secondaires.

Trois d'entre eux, Duhamel[77], Desjardins[78] et Lorimer[79] l'attribuent aussi à l'avantage perçu pour percer le marché du travail d'avoir acquis une formation permettant de fonctionner dans les deux langues officielles.

Duhamel[80], Lorimer[81] et Roy[82], pour leur part, estiment que l'augmentation s'explique par la plus grande diversité de programmes offerts au Collège, répondant aux goûts et aux besoins d'un plus grand nombre d'étudiants.

Quelques autres points ont été soulevés par différentes combinaisons de deux des répondants. Ainsi, Duhamel[83] et Desjardins[84] soutiennent que la bourse du Secrétariat d'État aux étudiants poursuivant des études post-secondaires dans la langue officielle minoritaire a dû contribuer à l'augmentantion globale dans les inscriptions. Les mêmes deux répondants invoquent aussi le fait que l'éducation est plus valorisée que jadis, comme un autre facteur. D'autre part, alors que Desjardins[85] prétend qu'une vague nationale pro-bilinguisme y est

également pour quelque chose, Duhamel[86], lui, préfère l'expression sentiment national pro-bilinguisme.

Le duo Duhamel[87] et Roy[88] pour sa part a avancé trois autres points; selon ceux-ci, l'augmentation globale dans les inscriptions s'explique par les programmes nouvellement introduits au Collège (particulièrement en Éducation, au Collège communautaire et en traduction) qui mènent directement au monde du travail, par le fait que les emplois sont quasi-assurés au terme d'études dans ces programmes, et par aussi, le programme de recrutement plus efficace du Collège.

Un autre point qui tombe sous le titre de point commun puisqu'il a été avancé par deux des répondants, Lorimer[89] et Roy[90], veut que le taux de chômage élevé chez les jeunes ait eu pour effet d'en conduire un plus grand nombre aux études.

Points complémentaires: deux autres facteurs encore n'ont été invoqués que par un seul répondant de cette entité comme ayant contribué à l'augmentation des effectifs du Collège. C'est Duhamel[91] qui estime que la prospérité économique a permis aux familles francophones comme aux autres familles manitobaines de diriger leurs jeunes vers des études post-secondaires en plus grand nombre que jadis. Il attribue également l'augmentation au meilleur climat prévalant au Collège depuis l'arrivée de la nouvelle administration en 1981.

Finalement, les facteurs avancés par les représentants de l'entité Gouvernement du Canada se répartissent comme suit dans les trois catégories habituelles.

Points communs: le quatuor au complet s'entend sur deux facteurs qui auraient contribué à l'augmentation globale dans les inscriptions. Collet, R.[92], Guay[93], Molgat[94] et Bockstaël[95] estiment que

la bourse du Secrétariat d'État, offerte aux étudiants poursuivant des études post-secondaires dans la langue officielle minoritaire, y serait pour quelque chose. Ils s'entendent également pour dire qu'une proportion accrue d'étudiants sont devenus désireux de poursuivre des études postsecondaires.

Trois d'entre eux, Collet, R.[96], Guay[97] et Bockstaël[98] attribuent l'augmentation globale dans les inscriptions à l'avantage perçu pour percer le marché du travail d'avoir acquis une formation permettant de fonctionner dans les deux langues officielles, ainsi qu'à la vague nationale pro-bilinguisme.

Guay[99] et Molgat[100], pour leur part, considèrent que le fait que l'éducation soit plus valorisée que jadis ait pu contribuer à l'augmentation globale dans les inscriptions.

Points complémentaires: trois autres points ont été soulevés au sein de cette entité par rapport à cette question; deux de ceux-ci par Molgat[101], l'autre par Bockstaël[102]. Ce dernier attribue l'augmentation dans les effectifs en partie au taux de chômage élevé chez les jeunes ayant pour effet d'en conduire un plus grand nombre aux études. Le premier invoque la plus grande diversité de programmes offerts au Collège (particulièrement en Éducation, au Collège communautaire et en traduction) qui mènent directement au monde du travail, ainsi que la prospérité économique qui a permis aux familles francophones comme aux autres familles manitobaines de diriger leurs jeunes vers des études post-secondaires en plus grand nombre que jadis, pour expliquer l'augmentation.

Somme toute, l'analyse intra-entité des points proposés comme facteurs par les répondants des diverses entités par rapport à

la question de l'augmentation globale dans les inscriptions révèle qu'un haut degré de consensus prévaut à ce niveau, puisque les points communs dépassent largement en nombre les points complémentaires dans chacune des entités.

Analyse inter-entité, intra-groupe

Le deuxième niveau d'analyse fixe en juxtaposition les réponses des intervenants entre les entités de chacun des deux groupes, selon trois catégories préalablement établies à cette fin. En premier lieu, l'analyse inter-entité, intra-groupe, traite du groupe interne comprenant l'entité des employés professionnels et l'entité Conseil d'administration.

Première catégorie: huit points ont été proposés par plus d'un représentant d'une des deux entités et ont aussi été proposés par plus d'un représentant de l'autre entité, comme facteurs ayant contribué à l'augmentation globale dans les inscriptions. Deux de ceux-ci méritent d'être soulignés de façon particulière parce qu'ils ont été soulevés par tous les huit répondants: le programme de recrutement plus efficace et le fait que l'éducation soit plus valorisée que jadis.

Les six autres points invoqués par une majorité des répondants de chacune des deux entités du groupe interne, pour expliquer l'augmentation dans les effectifs du Collège, sont les suivants: la bourse du Secrétariat d'État aux étudiants poursuivant des études post-secondaires dans la langue officielle minoritaire; le fait qu'une proportion accrue d'étudiants soient devenus désireux de poursuivre des études post-secondaires; l'avantage perçu pour percer le marché du

travail d'avoir acquis une formation permettant de fonctionner dans les deux langues officielles; le taux de chômage élevé chez les jeunes ayant pour effet d'en conduire un plus grand nombre aux études; les programmes nouvellement introduits au Collège (particulièrement en Éducation, au Collège communautaire et en traduction) qui mènent directement au monde du travail; et l'emploi quasi-assuré au terme d'études dans les programmes nouvellement introduits au Collège (particulièrement en Éducation, au Collège communautaire et en traduction).

Deuxième catégorie: quatre des douze points soulevés au total appartiennent à la deuxième catégorie puisqu'ils ont été proposés par plus d'un représentant d'une des entités, mais qu'ils n'ont aussi été proposés que par un seul représentant de l'autre entité. Il s'agit des points suivants: la plus grande diversité de programmes offerts au Collège répondant aux goûts et aux besoins d'un plus grand nombre d'étudiants; la vague nationale pro-bilinguisme; la prospérité économique qui a permis aux familles francophones comme aux autres familles manitobaines de diriger leurs jeunes vers des études post-secondaires en plus grand nombre que jadis; et le meilleur climat prévalant au Collège depuis l'arrivée de la nouvelle administration en 1981.

Troisième catégorie: aucun des points ayant été proposés par plus d'un représentant d'une des entités n'a été proposé par l'un ou l'autre représentant de l'autre entité.

Pour le groupe externe, comprenant les entités "communauté franco-manitobaine", Université du Manitoba, Gouvernement du Manitoba et Gouvernement du Canada, l'analyse inter-entité, intra-groupe, des

points proposés par les répondants de ces entités, comme facteurs ayant contribué à l'augmentation des inscriptions, se présente de la façon suivante.

Première catégorie: tous les douze points soulevés par les représentants des entités du groupe externe répondent aux critères de la première catégorie puisque tous ont été proposés par plus d'un représentant d'une des entités et tous ont aussi été proposés par plus d'un représentant d'une ou de plusieurs des autres entités. Cela signifie qu'un très haut niveau de consensus existe entre les entités du groupe externe quant aux facteurs ayant contribué à l'augmentation globale dans les inscriptions. Ces douze points en question sont les suivants: la bourse du Secrétariat d'État aux étudiants poursuivant des études post-secondaires dans la langue officielle minoritaire; le fait qu'une proportion accrue d'étudiants soient devenus désireux de poursuivre des études post-secondaires; l'avantage perçu pour percer le marché du travail d'avoir acquis une formation permettant de fonctionner dans les deux langues officielles; le taux de chômage élevé chez les jeunes ayant pour effet d'en conduire un plus grand nombre aux études; la plus grande diversité de programmes offerts au Collège répondant aux goûts et aux besoins d'un plus grand nombre d'étudiants; les programmes nouvellement introduits au Collège (particulièrement en Éducation, au Collège communautaire et en traduction) qui mènent directement au monde du travail; l'emploi quasi-assuré au terme d'études dans les programmes nouvellement introduits au Collège (particulièrement en Éducation, au Collège communautaire et en traduction); le programme de recrutement plus efficace, la vague nationale pro-bilinguisme; la prospérité économique qui a permis aux familles

francophones comme aux autres familles manitobaines de diriger leurs jeunes vers des études post-secondaires en plus grand nombre que jadis; le fait que l'éducation soit plus valorisée que jadis; et le meilleur climat prévalant au Collège depuis l'arrivée de la nouvelle administration en 1981.

Deuxième catégorie: tous les points soulevés par les représentants des entités appartenant au groupe externe s'étant qualifiés pour la première catégorie, il n'en reste aucun pour la deuxième qui aurait regroupé les points proposés par plus d'un représentant d'une des entités et proposés aussi par un seul représentant d'une ou de plusieurs des autres entités.

Troisième catégorie: encore une fois, tous les points soulevés s'étant casés dans la première catégorie, il n'en reste aucun à placer ici. Cette catégorie était destinée à recueillir les points proposés par plus d'un représentant d'une des entités, mais qui n'auraient été proposés aussi par aucun représentant des autres entités.

Ce qui se dégage de l'analyse inter-entité, intra-groupe, par rapport à la question de l'augmentation globale dans les inscriptions, c'est qu'un haut niveau de consensus existe entre les répondants au sein de chacun des groupes quant aux facteurs qui auraient contribué à cette augmentation. Dans le groupe interne, huit des douze points soulevés au total l'ont été par plus d'un représentant d'une des entités, tout en ayant également été proposés par un représentant de l'autre entité. Quant au groupe externe, le consensus est encore plus élevé puisque tous les douze points soulevés répondent aux critères de la première catégorie, c'est-à-dire qu'ils ont tous été proposés par plus d'un représentant de plus d'une des entités.

Analyse inter-groupe

Ayant effectué l'analyse des réponses des intervenants au niveau intra-entité, puis au niveau inter-entité, intra-groupe, en ce qui a trait à la question de l'augmentation globale dans les inscriptions, il reste à réaliser l'analyse inter-groupe, qui consiste à juxtaposer les réponses des intervenants des deux groupes (interne et externe) l'une avec l'autre. L'objectif de cette opération est de révéler le degré de consensus entre les interprétations des intervenants représentant les entités du groupe interne avec celles des intervenants représentant les entités du groupe externe.

La juxtaposition des interprétations se fait, selon la méthodologie adoptée dans la présente étude, en classifiant les divers points soulevés en sept catégories échelonnées de façon à recueillir les points dans un ordre de consensus décroissant.

Première catégorie: non moins de huit des douze points soulevés au total pour expliquer l'augmentation globale dans les inscriptions ont été proposés par plus d'un représentant de chacune des deux entités du groupe interne et ont aussi été proposés par plus d'un représentant de plus d'une des entités du groupe externe. Ces points sont: la bourse du Secrétariat d'État aux étudiants poursuivant des études post-secondaires dans la langue officielle minoritaire; la proportion accrue d'étudiants devenus désireux de poursuivre des études post-secondaires; l'avantage perçu pour percer le marché du travail d'avoir acquis une formation permettant de fonctionner dans les deux langues officielles; le taux de chômage élevé chez les jeunes ayant pour effet d'en conduire un plus grand nombre aux études; les programmes nouvellement introduits au Collège (particulièrement en Éduca-

tion, au Collège communautaire et en traduction) qui mènent directement au monde du travail; l'emploi quasi-assuré au terme d'études dans ces programmes; le programme de recrutement plus efficace; et le fait que l'éducation soit plus valorisée que jadis.

Deuxième catégorie: aucun des points proposés par plus d'un représentant de chacune des deux entités du groupe interne n'a aussi été proposé par plus d'un représentant d'une des entités du groupe externe.

Troisième catégorie: quatre des points proposés par plus d'un représentant de plus d'une des entités du groupe externe ont aussi été proposés par plus d'un représentant d'une des deux entités du groupe interne. Ce sont les suivants: la plus grande diversité de programmes offerts au Collège répondant aux goûts et aux besoins d'un plus grand nombre d'étudiants; la vague nationale pro-bilinguisme; la prospérité économique qui a permis aux familles francophones comme autres familles manitobaines de diriger leurs jeunes vers des études post-secondaires en plus grand nombre que jadis; et le meilleur climat prévalant au Collège depuis l'arrivée de la nouvelle administration en 1981.

Quatrième catégorie: aucun des points proposés par plus d'un représentant de chacune des entités du groupe interne n'a aussi été proposé que par un seul représentant d'une ou de plusieurs des entités du groupe externe.

Cinquième catégorie: aucun des points proposés par plus d'un représentant de plus d'une des entités du groupe externe n'a aussi été proposé que par un seul représentant d'une ou des deux entités du groupe interne.

Sixième catégorie: aucun des points proposés par plus d'un représentant de chacune des deux entités du groupe interne n'a aussi été proposé par l'un ou l'autre représentant de l'une ou l'autre des entités du groupe externe.

Septième catégorie: aucun des points proposés par plus d'un représentant de plus d'une des entités du groupe externe n'a aussi été proposé par l'un ou l'autre représentant ni de l'une ni de l'autre des deux entités du groupe interne.

L'analyse inter-groupe révèle qu'un niveau élevé de consensus existe entre les répondants des entités du groupe interne et les répondants des entités du groupe externe par rapport à la question de l'augmentation globale dans les inscriptions. Ce qui permet d'affirmer qu'un niveau élevé de consensus existe, c'est que d'abord huit des douze points se rallient à la première catégorie, soit celle destinée à recueillir les points faisant l'objet du plus haut niveau de consensus. D'autre part, le fait que les quatre autres points se logent dans la troisième catégorie indique aussi un consensus passablement élevé. Enfin, aucun des points ne s'est classé ni parmi les catégories à faible consensus ni parmi les catégories qui ne dénoteraient aucun consensus.

Augmentation des inscriptions d'étudiants de sexe féminin

Analyse intra-entité

Cette analyse consiste à présenter, pour le changement en question, les points proposés par les représentants de chacune des

entités comme facteurs ayant contribué à son avènement. Les points sont regroupés sous les deux titres: points communs et points complémentaires. L'objectif de l'analyse est d'établir le degré de consensus entre les intervenants au niveau intra-entité.

Pour l'entité des employés professionnels, les points soulevés par les intervenants se casent de la façon suivante.

Points communs: les quatre intervenants, Ruest[103], Gaborieau[104], Fréchette[105] et Collet, N.[106] s'entendent tous sur un facteur qui aurait contribué à l'augmentation des inscriptions de candidats de sexe féminin; à savoir qu'antérieurement le Collège étant réservé aux garçons, malgré la levée de l'interdiction aux filles de le fréquenter durant les années '60, le mythe aurait persisté pendant un certain temps.

Trois des répondants, Ruest[107], Gaborieau[108] et Collet, N.[109], considèrent en outre que le mouvement féministe a favorisé l'entrée d'un plus grand nombre de femmes dans les rangs des études postsecondaires.

Enfin, Fréchette[110] et Collet, N.[111] avancent une autre idée pour expliquer l'augmentation des inscriptions de candidats de sexe féminin; à savoir que les programmes nouvellement introduits au Collège, particulièrement au Collège communautaire, et jusqu'à un certain point en Éducation, ont traditionnellement attiré plus de femmes que d'hommes.

Points complémentaires: aucun point n'a été avancé que par un seul des répondants de cette entité pour expliquer l'augmentation des inscriptions de candidats de sexe féminin.

Les représentants de l'entité Conseil d'administration ont répondu de la façon suivante à la question de l'augmentation des inscriptions de candidats de sexe féminin.

Points communs: Couture[112] et Gauthier[113] l'expliquent en affirmant qu'antérieurement le Collège étant réservé aux garçons, malgré la levée de l'interdiction aux filles de le fréquenter durant les années '60, le mythe aurait persisté pendant un certain temps.

Le seul autre point commun soulevé par des répondants de cette entité pour expliquer l'augmentation des inscriptions de candidats du sexe féminin a été proposé par Monnin[114] et Gauthier[115]; ceux-ci estiment que le mouvement féministe a favorisé l'entrée d'un plus grand nombre de femmes dans les rangs des études post-secondaires.

Points complémentaires: un des répondants de cette entité, Boisvert[116], considère, pour sa part, que les programmes nouvellement introduits au Collège, particulièrement au Collège communautaire, et jusqu'à un certain point en Éducation, ont traditionnellement attiré davantage les femmes que les hommes; c'est donc ce qui expliquerait l'augmentation des inscriptions de candidats de sexe féminin.

Les représentants de l'entité "communauté franco-manitobaine" ont eux aussi avancé quelques points par rapport à cette question. Ceux-ci se répartissent de la façon suivante.

Points communs: le quatuor au complet composé de Proteau[117], Dureault[118], Gisiger[119] et Lepage[120] explique l'augmentation des inscriptions de candidats de sexe féminin du fait qu'antérieurement le Collège étant réservé aux garçons, malgré la levée de l'interdiction aux filles de le fréquenter durant les années '60, le mythe a persisté pendant un certain temps.

Trois des répondants, Proteau[121], Gisiger[122] et Lepage[123], attribuent aussi l'avènement de ce changement au mouvement féministe

qui a favorisé l'entrée d'un plus grand nombre de femmes dans les rangs des études post-secondaires.

Points complémentaires: un seul autre point a été soulevé comme facteur pour expliquer l'augmentation des inscriptions de candidats de sexe féminin au sein de cette entité; ce point a été soulevé par Gisiger[124]. Selon lui, les programmes nouvellement introduits au Collège, particulièrement au Collège communautaire, et jusqu'à un certain point en Éducation, ont traditionnellement attiré plus de femmes que d'hommes.

Les réponses des représentants de l'entité Université du Manitoba se casent comme suit dans la grille.

Points communs: trois des répondants, Stambrook[125], Bonneau[126] et Hogan[127], s'entendent sur deux points. Ils attribuent l'augmentation des inscriptions de candidats de sexe féminin d'une part, au fait qu'antérieurement le Collège étant réservé aux garçons, malgré la levée de l'interdiction aux filles de le fréquenter durant les années '60, le mythe a persisté pendant un certain temps. D'autre part, ils considèrent que le mouvement féministe a favorisé l'entrée d'un plus grand nombre de femmes dans les rangs des études post-secondaires.

Points complémentaires: aucun autre point n'a été soulevé par rapport à cette question par les répondants de cette entité; donc, aucun point complémentaire.

Les réponses provenant des représentants de l'entité Gouvernement du Manitoba se classifient de la façon suivante.

Points communs: un premier point proposé par Duhamel[128] et Roy[129] pour expliquer l'augmentation des inscriptions de candidats de

sexe féminin est que les programmes nouvellement introduits au Collège, particulièrement au Collège communautaire et jusqu'à un certain point en Éducation, ont traditionnellement attiré davantage les femmes que les hommes.

Un autre point qui répond aux critères de point commun est avancé par Duhamel[130] et Desjardins[131]. Ceux-ci estiment que le mouvement féministe a favorisé l'entrée d'un plus grand nombre de femmes dans les rangs des études post-secondaires.

Points complémentaires: Desjardins[132] explique aussi l'augmentation des inscriptions de candidats de sexe féminin du fait qu'antérieurement le Collège étant réservé aux garçons, malgré la levée de l'interdiction aux filles de le fréquenter durant les années '60, le mythe aurait persisté pendant un certain temps.

Enfin, les répondants de l'entité Gouvernement du Canada se sont aussi prononcés sur la question de l'augmentation des inscriptions de sexe féminin.

Points communs: trois d'entre eux, Collet, R.[133], Guay[134] et Molgat[135], expliquent ce phénomène en affirmant que le mouvement féministe a favorisé l'entrée d'un plus grand nombre de femmes dans les rangs des études post-secondaires.

Collet, R.[136] et Guay[137] l'attribuent aussi au fait qu'antérieurement le Collège étant réservé aux garçons, malgré la levée de l'interdiction aux filles de le fréquenter durant les années '60, le mythe a persisté pendant un certain temps.

Points complémentaires: aucun point n'a été soulevé que par un seul des répondants.

L'analyse intra-entité révèle un niveau élevé de consensus entre les répondants au niveau de leurs entités respectives; dans chacune des entités, les points communs l'emportent sur les points complémentaires.

Analyse inter-entité, intra-groupe

La deuxième étape de l'analyse consiste à vérifier le niveau de consensus quant aux facteurs qui auraient contribué à l'avènement du changement en question entre les entités composant le groupe interne, d'une part, et, d'autre part, entre les entités composant le groupe externe.

Au niveau du groupe interne, comprenant les entités des employés professionnels et Conseil d'administration, les réponses fournies par les intervenants se répartissent comme suit entre les trois catégories préalablement établies.

Première catégorie: deux des trois points soulevés au total ont été proposés par plus d'un représentant d'une des entités et ont aussi été proposés par plus d'un représentant de l'autre entité, comme facteurs ayant contribué à l'augmentation des inscriptions de sexe féminin. Il s'agit du fait qu'antérieurement le Collège étant réservé aux garçons, et malgré la levée de l'interdiction aux filles de le fréquenter durant les années '60, le mythe aurait persisté pendant un certain temps. Le second point est celui que le mouvement féministe aurait favorisé l'entrée d'un plus grand nombre de femmes dans les rangs des études post-secondaires.

Deuxième catégorie: l'autre point soulevé au sein du groupe interne pour expliquer l'augmentation des inscriptions de sexe féminin

a été proposé par plus d'un représentant d'une des entités, mais n'a aussi été proposé que par un seul représentant de l'autre entité; c'est que les programmes nouvellement introduits au Collège, particulièrement au Collège communautaire et jusqu'à un certain point en Éducation, ont traditionnellement attiré plus de femmes que d'hommes.

Troisième catégorie: aucun point n'a été soulevé au sein du groupe interne qui n'ait été proposé par plus d'un représentant d'une des entités et qui n'ait été proposé aussi par l'un ou l'autre représentant de l'autre entité.

Pour le groupe externe, composé des entités "communauté franco-manitobaine", Université du Manitoba, Gouvernement du Manitoba et Gouvernement du Canada, l'analyse inter-entité, intra-groupe, donne les résultats suivants.

Première catégorie: deux points répondent aux critères de cette catégorie puisqu'ils ont été proposés par plus d'un représentant d'une des entités et qu'ils ont aussi été proposés par plus d'un représentant de toutes les autres entités. Ce sont les points suivants: primo, qu'antérieurement le Collège étant réservé aux garçons, et malgré la levée de l'interdiction aux filles de le fréquenter durant les années '60, le mythe aurait persisté pendant un certain temps; et secundo, que le mouvement féministe a favorisé l'entrée d'un plus grand nombre de femmes dans les rangs des études post-secondaires.

Deuxième catégorie: un des points soulevés vient s'y loger puisqu'il a été proposé par plus d'un représentant d'une des entités et qu'il n'a aussi été proposé que par un seul représentant d'une autre entité. C'est le point que les programmes nouvellement intro-

duits au Collège, particulièrement au Collège communautaire et jusqu'à un certain point en Éducation, ont traditionnellement attiré davantage les femmes que les hommes.

Troisième catégorie: aucun des points proposés par plus d'un représentant d'une des entités n'a aussi été proposé par l'un ou l'autre représentant des autres entités.

L'analyse inter-entité, intra-groupe, révèle qu'un niveau passablement élevé de consensus existe au sein de chacun des groupes quant aux facteurs qui auraient contribué à l'augmentation des inscriptions de candidats de sexe féminin. Dans les deux groupes, deux des trois points soulevés ont été proposés par plus d'un représentant de plus d'une des entités, et l'autre point a quand même aussi été soulevé dans plus d'une des entités. Dans les deux groupes également, aucun point n'a été soulevé qui ait été proposé par plus d'un représentant d'une des entités et qui n'ait d'autre part été proposé par aucun représentant des autres entités.

Analyse inter-groupe

La troisième et dernière étape de l'analyse portant sur la question de l'augmentation des inscriptions de candidats de sexe féminin consiste à juxtaposer les réponses des intervenants du groupe interne avec celles des intervenants du groupe externe, pour établir le degré de consensus qui existe à ce niveau.

Les divers points soulevés sont donc répartis ci-après parmi les sept catégories pré-établies destinées à recueillir les points dans un ordre de consensus décroissant.

Première catégorie: deux des trois points soulevés au total viennent s'y loger puisqu'ils ont été proposés par plus d'un représentant de chacune des deux entités du groupe interne et qu'ils ont aussi été proposés par plus d'un représentant de plus d'une des entités du groupe externe. Ces points sont que le mouvement féministe a favorisé l'entrée d'un plus grand nombre de femmes dans les rangs des études post-secondaires; et le fait qu'antérieurement le Collège étant réservé aux garçons, et malgré la levée de l'interdiction aux filles de le fréquenter durant les années '60, le mythe aurait persisté pendant un certain temps.

Un seul et même autre point que ceux qui sont casés dans la première catégorie a été soulevé dans chacun des deux groupes, mais celui-ci ne répond aux critères d'aucune des six autres catégories parce qu'il n'a pas fait l'objet d'un consensus suffisant au sein même ni de l'un ni de l'autre des groupes.

La conclusion qui se dégage donc de l'analyse inter-groupe par rapport à la question de l'augmentation des inscriptions de sexe féminin est qu'un niveau très élevé d'un consensus y prévaut. Les seuls deux points faisant l'objet d'un consensus élevé au sein de chacun des groupes rencontrent également les critères de consensus très élevé au niveau inter-groupe puisqu'ils tombent tous deux dans la première d'une série de sept catégories échelonnées dans un ordre de consensus décroissant.

Augmentation des inscriptions des candidats de langue maternelle anglaise

Analyse intra-entité

L'analyse intra-entité consiste à repérer et à présenter les points proposés par les répondants des diverses entités pour expliquer le changement en question. Le travail se fait au niveau de chacune des entités séparément et les points identifiés sont regroupés en points communs et en points complémentaires.

Parmi les représentants de l'entité des employés professionnels, l'on s'entend passablement en ce qui a trait au pourquoi de l'augmentation dans les inscriptions de candidats de langue maternelle anglaise.

Points communs: tous les quatre répondants: Ruest[138], Gaborieau[139], Fréchette[140] et Collet, N.[141], s'entendent sur un premier facteur, à savoir l'avantage perçu pour percer le marché du travail d'avoir acquis une formation permettant de fonctionner dans les deux langues officielles.

Trois d'entre eux, Ruest[142], Gaborieau[143] et Collet, N.[144] estiment en outre qu'il faut attribuer l'augmentation des inscriptions de candidats de langue maternelle anglaise à la constatation que les débouchés dans le monde de l'enseignement se retrouvent principalement en immersion et au besoin conséquent pour les personnes qui s'y préparent d'acquérir une formation solide en français pour y décrocher un poste.

Le trio Ruest[145], Fréchette[146], Collet, N.[147] considère de plus que la vague nationale pro-bilinguisme est pour quelque chose dans cette affaire.

Points complémentaires: un seul autre point a été soulevé au niveau de l'entité des employés professionnels pour expliquer l'augmentation dans les inscriptions des candidats de langue maternelle anglaise. C'est Ruest[148] qui avance l'idée que cette augmentation est attribuable en partie à la disponibilité des programmes d'immersion française pour anglophones aux niveaux élémentaire et secondaire.

Les points proposés par les représentants de l'entité Conseil d'administration se répartissent de la façon suivante dans la grille tripartite.

Points communs: le quatuor au complet composé de Couture[149], Monnin[150], Gauthier[151] et Boisvert[152] estime que l'augmentation des inscriptions de candidats de langue maternelle anglaise se doit d'être attribuée à l'avantage perçu pour percer le marché du travail d'avoir acquis une formation permettant de fonctionner dans les deux langues officielles.

Trois des quatre répondants, Couture[153], Monnin[154] et Gauthier[155] considèrent de plus que la vague nationale pro-bilinguisme y est également pour quelque chose.

Deux des répondants s'entendent sur deux autres points. Gauthier[156] et Boisvert[157] attribuent cette augmentation d'inscriptions, d'une part à la disponibilité des programmes d'immersion française pour anglophones aux niveaux élémentaire et secondaire; et, d'autre part, à la constatation que les débouchés dans le monde de l'enseignement se retrouvent principalement en immersion et au besoin conséquent d'acquérir une formation solide en français pour y décrocher un poste.

Points complémentaires: aucun autre point n'a été soulevé au sein de cette entité par rapport à cette question, donc aucun point complémentaire à rapporter.

Les représentants de l'entité "communauté franco-manitobaine" se sont également prononcés sur cette question.

Points communs: les quatre représentants, Proteau[158], Dureault[159], Gisiger[160] et Lepage[161] partagent l'avis que l'augmentation dans les inscriptions des candidats de langue maternelle anglaise est attribuable en partie à l'avantage perçu pour percer le marché du travail d'avoir acquis une formation permettant de fonctionner dans les deux langues officielles.

Trois d'entre eux, Dureault[162], Gisiger[163] et Lepage[164] attribuent cette augmentation aussi à la constatation que les débouchés dans le monde de l'enseignement se retrouvent principalement en immersion et au besoin conséquent d'acquérir une formation solide en français pour décrocher un poste dans ce domaine.

Deux autres points encore répondent aux critères de points communs puisqu'ils ont été soulevés par deux des répondants. D'abord, Dureault[165] et Lepage[166] invoquent la vague nationale pro-bilinguisme comme facteur dans cette affaire. D'autre part, Gisiger[167] et Lepage[168] considèrent que la disponibilité des programmes d'immersion française pour anglophones aux niveaux élémentaire et secondaire est aussi responsable de l'augmentation dans les inscriptions de candidats de langue maternelle anglaise.

Points complémentaires: Proteau[169] a avancé un autre point encore par rapport à cette question; à savoir que le Collège étant le seul établissement post-secondaire où l'on fonctionne uniquement en

français, c'est là un avantage certain dans la perception de l'anglophone qui veut perfectionner sa deuxième langue.

Les points avancés par les répondants de l'entité Université du Manitoba par rapport à cette question se casent de la façon suivante dans la grille.

Points communs: deux points seulement ont été soulevés au total au sein de cette entité, et les deux points font l'objet d'un consensus absolu entre les quatre intervenants. Stambrook[170], MacPherson[171], Bonneau[172] et Hogan[173] attribuent tous les quatre l'augmentation dans les inscriptions de candidats de langue maternelle anglaise à la vague nationale pro-bilinguisme ainsi qu'à l'avantage perçu pour percer le marché du travail d'avoir acquis une formation permettant de fonctionner dans les deux langues officielles.

Points complémentaires: les seuls points soulevés répondant aux critères de points communs, il n'en reste aucun qui soit un point complémentaire.

Pour leur part, les répondants de l'entité Gouvernement du Manitoba perçoivent cette question de la façon suivante.

Points communs: le quatuor au complet s'entend sur deux points. Duhamel[174], Desjardins[175], Lorimer[176] et Roy[177] considèrent tous les quatre qu'il faut attribuer l'augmentation dans les inscriptions des candidats de langue maternelle anglaise, d'une part, à la disponibilité des programmes d'immersion française pour anglophones aux niveaux élémentaire et secondaire; et, d'autre part, à l'avantage perçu pour percer le marché du travail d'avoir acquis une formation permettant de fonctionner dans les deux langues officielles.

Les quatre répondants s'entendent essentiellement sur un

autre point bien qu'il y ait un léger désaccord au niveau de la formulation. Alors que Duhamel[178] préfère la formulation "sentiment" national pro-bilinguisme, les trois autres intervenants parlent d'une "vague" nationale pro-bilinguisme comme facteur ayant contribué à l'augmentation dans les inscriptions des candidats de langue maternelle anglaise.

Points complémentaires: un seul autre point est surgi de cette entité par rapport à cette question; c'est un point avancé par Duhamel[179] et qui n'a eu d'écho chez aucun des autres répondants. C'est celui de la constatation que les débouchés dans le monde de l'enseignement se retrouvent principalement en immersion et du besoin conséquent d'acquérir une formation solide en français pour y décrocher un poste.

Enfin, les répondants de l'entité Gouvernement du Canada se sont aussi prononcés sur cette question.

Points communs: deux points seulement sont ressortis de cette entité par rapport à la question de l'augmentation dans les inscriptions des candidats de langue maternelle anglaise. Les deux points, qui ont fait l'unanimité chez les quatre répondants, Collet, R.[180], Guay[181], Molgat[182] et Bockstaël[183], sont les suivants: la vague nationale pro-bilinguisme et l'avantage perçu pour percer le marché du travail d'avoir acquis une formation permettant de fonctionner dans les deux langues officielles.

L'analyse intra-entité des points avancés par les intervenants pour expliquer l'augmentation dans les inscriptions des candidats de langue maternelle anglaise révèle qu'au niveau des interve-

nants de chacune des entités, le consensus est assez élevé puisque le nombre de points communs dépasse largement le nombre de points complémentaires.

Analyse inter-entité, intra-groupe

Ayant vérifié le degré de consensus entre les intervenants de chacune des entités au niveau des entités elles-mêmes par le truchement de l'analyse intra-entité, la deuxième étape, soit l'analyse inter-entité, intra-groupe, vise à déterminer le niveau de consensus prévalant entre les répondants des entités du groupe interne, d'une part, et entre les répondants des entités du groupe externe d'autre part, par rapport à la question de l'augmentation dans les inscriptions des candidats de langue maternelle anglaise. Cette ananlyse s'effectue au moyen d'une grille permettant de regrouper les points soulevés en trois catégories échelonnées dans un ordre de consensus décroissant.

Au niveau du groupe interne, composé des entités des employés professionnels et Conseil d'administration, la répartition des points se fait comme suit.

Première catégorie: trois des quatre points soulevés au total par les répondants des entités de ce groupe viennent s'y loger puisqu'ils ont été proposés par plus d'un représentant d'une des entités et qu'ils ont aussi été proposés par plus d'un représentant de l'autre entité. Un des points a même été proposé par les huit répondants; c'est celui de l'avantage perçu pour percer le marché du travail d'avoir acquis une formation permettant de fonctionner dans les deux langues officielles. Les deux autres points qui répondent aux critères de la première catégorie sont: la vague nationale pro-bilin-

guisme et la constatation que les débouchés dans le monde de l'enseignement se retrouvent principalement en immersion et le besoin conséquent d'acquérir une formation solide en français pour décrocher un poste dans ce domaine.

Deuxième catégorie: un des points soulevés pour expliquer l'augmentation dans les inscriptions des candidats de langue maternelle anglaise a été proposé par plus d'un représentant d'une des entités, mais il n'a aussi été proposé que par un seul représentant de l'autre entité; c'est celui de la disponibilité des programmes d'immersion française aux niveaux élémentaire et secondaire.

Troisième catégorie: aucun des points soulevés par plus d'un représentant d'une des deux entités n'a été proposé par aucun représentant de l'autre entité.

Les réponses des intervenants du groupe externe, comprenant les entités "communauté franco-manitobaine", Université du Manitoba, Gouvernement du Manitoba et Gouvernement du Canada, se casent comme suit dans les trois catégories.

Première catégorie: c'est encore celle-ci qui recueille le plus grand nombre de points. En effet, trois des cinq points soulevés au total par les répondants de ce groupe, pour expliquer l'augmentation dans les inscriptions des candidats de langue maternelle anglaise, répondent aux critères de la présente catégorie, puisqu'ils ont été proposés par plus d'un représentant d'une des entités et qu'ils ont aussi été proposés par plus d'un représentant d'une ou de plusieurs des autres entités. Ces points sont les suivants: la vague nationale pro-bilinguisme; l'avantage perçu pour percer le marché du travail d'avoir acquis une formation permettant de fonctionner dans

les deux langues officielles et la disponibilité des programmes d'immersion française pour anglophones aux niveaux élémentaire et secondaire.

Deuxième catégorie: un autre point a été proposé par plus d'un représentant d'une des entités, mais il n'a aussi été proposé que par un seul représentant d'une autre des entités; c'est la constatation que les débouchés dans le monde de l'enseignement se retrouvent principalement en immersion et le besoin conséquent d'acquérir une formation solide en français pour y décrocher un poste.

Troisième catégorie: aucun point n'a été soulevé au sein du groupe externe qui n'ait été proposé par plus d'un représentant d'une des entités et qui n'ait été proposé par aucun représentant d'aucune des autres entités.

Somme toute, l'analyse intra-entité, inter-groupe, permet de conclure qu'un niveau élevé de consensus existe entre les répondants de chacun des groupes par rapport à la question de l'augmentation dans les inscriptions des candidats de langue maternelle anglaise, il reste à réaliser l'analyse inter-groupe, qui consiste à juxtaposer les réponses des intervenants des deux groupes (interne et externe) l'un avec l'autre. L'objectif de cette procédure est de révéler le degré de consensus entre les interprétations des intervenants représentant les entités du groupe interne avec celles des intervenants représentant les entités du groupe externe.

La juxtaposition des interprétations se fait, selon la méthodologie adoptée dans la présente étude, en classifiant les divers points soulevés en sept catégories échelonnées de façon à recueillir les points dans un ordre de consensus décroissant.

Première catégorie: trois des points proposés par les divers répondants pour expliquer l'augmentation dans les inscriptions des candidats de langue maternelle anglaise répondent aux critères de la présente catégorie, puisqu'ils ont été proposés par plus d'un représentant de chacune des deux entités du groupe interne et qu'ils ont aussi été proposés par plus d'un représentant de plus d'une des entités du groupe externe. Ces points sont: la vague nationale pro-bilinguisme; la disponibilité des programmes d'immersion française pour anglophones aux niveaux élémentaire et secondaire; et l'avantage perçu pour percer le marché du travail d'avoir acquis une formation permettant de fonctionner dans les deux langues officielles. Pour ce dernier point, cela mérite d'être souligné qu'il ne répond pas seulement aux critères minimum de la première catégorie, mais qu'il a bel et bien été soulevé par tous les vingt-quatre répondants.

Deuxième catégorie: celle-ci est destinée à regrouper les points proposés par plus d'un représentant de chacune des deux entités du groupe interne, ayant aussi été proposés par plus d'un représentant d'une des entités du groupe externe. Un des points soulevés répond justement à ces critères; c'est celui de la constatation que les débouchés dans le monde de l'enseignement se retrouvent principalement en immersion et du besoin conséquent d'acquérir une formation solide en français pour y décrocher un poste.

Un seul autre point, que les quatre casés dans les deux premières catégories, a été soulevé pour expliquer l'augmentation dans les inscriptions des candidats de langue maternelle anglaise; mais n'ayant été soulevé que par un seul répondant d'une des entités, ce point n'appartient à aucune catégorie de l'analyse inter-groupe. Les cinq autres catégories restent donc vides.

La conclusion qui se dégage donc de l'analyse inter-groupe par rapport à cette question est qu'un niveau élevé de consensus existe, puisque les quatre points faisant l'objet d'un consensus suffisamment élevé au niveau de l'un ou l'autre des groupes pour être considérés au niveau inter-groupe, se logent dans les deux premières catégories, soit celles dénotant le plus haut degré de consensus inter-groupe.

Augmentation dans le nombre de Québécois s'inscrivant au Collège

Analyse intra-entité

L'analyse intra-entité consiste à relever, au niveau de chacune des entités, les facteurs proposés par les intervenants pour expliquer le changement (augmentation dans le nombre de Québécois s'inscrivant au Collège) en regroupant ces facteurs en points communs (ceux relevés par plus d'un intervenant), et en points complémentaires (ceux relevés par un seul intervenant).

Au sein de l'entité des employés professionnels, les points se répartissent de la façon suivante.

Points communs: les trois points soulevés viennent tous les trois se loger sous le titre de points communs parce qu'ils ont tous été proposés par plus d'un intervenant. Un premier point, proposé celui-là par les quatre intervenants, soit Ruest[184], Gaborieau[185], Fréchette[186] et Collet, N.[187], est que l'augmentation dans le nombre des Québécois s'inscrivant au Collège est attribuable à l'intérêt de ceux-ci pour devenir bilingues tout en poursuivant des études dans un milieu sécurisant puisque l'enseignement se fait totalement en fran-

Les deux autres points ont été proposés chacun par trois des répondants. Ruest[188], Fréchette[189] et Collet, N.[190] suggèrent qu'un programme de recrutement efficace dans la belle province y est pour quelque chose. D'autre part, Ruest[191], Gaborieau[192] et Collet, N.[193] considèrent qu'il faut attribuer cette augmentation au taux de chômage élevé particulièrement dans certaines régions du Québec et à la constatation que les débouchés dans le monde du travail sont plus abondants au Manitoba pour les francophones et les bilingues (particulièrement dans l'enseignement, en traduction et dans les secteurs paraprofessionnels du monde des affaires).

Points complémentaires: aucun point n'a été avancé que par un seul des répondants de l'entité des employés professionnels par rapport à la question de l'augmentation dans le nombre des Québécois s'inscrivant au Collège.

Les représentants de l'entité Conseil d'administration se sont également prononcés sur cette question; leurs réponses se casent comme suit.

Points communs: les quatre répondants de cette entité, Couture[194], Monnin[195], Gauthier[196] et Lepage[197] s'entendent tous les quatre pour attribuer l'augmentation dans le nombre des Québécois s'inscrivant au Collège à un programme de recrutement efficace. Gauthier[198] et Boisvert[199] estiment de plus qu'un autre facteur ayant milité en faveur de ce changement serait l'intérêt de nombreux Québécois pour devenir bilingues tout en poursuivant des études dans un milieu sécurisant puisque l'enseignement se fait totalement en français.

Points complémentaires: aucun point complémentaire à rap-

porter ici.

Pour leur part, les répondants de l'entité "communauté franco-manitobaine" ont exprimé les opinions suivantes.

Points communs: trois des répondants, Proteau[200], Gisiger[201] et Lepage[202] sont d'avis que l'augmentation dans le nombre des Québécois s'inscrivant au Collège est attribuable à l'intérêt que ceux-ci portent à devenir bilingues et au fait que le Collège leur fournit cette occasion tout en leur permettant de poursuivire leurs études dans un milieu sécurisant puisque l'enseignement se fait totalement en français.

Trois des répondants, Dureault[203], Gisiger[204] et Lepage[205] estiment qu'un programme de recrutement efficace y est sans doute pour quelque chose.

Enfin, Proteau[206] et Gisiger[207] attribuent l'augmentation dans le nombre des Québécois s'inscrivant au Collège, au taux de chômage élevé particulièrement dans certaines régions du Québec et à la constatation que les débouchés dans le monde du travail sont plus abondants au Manitoba pour les francophones et les bilingues (particulièrement dans l'enseignement, en traduction et dans les secteurs para-professionnels du monde des affaires).

Points complémentaires: aucun point n'est surgi qui n'ait été avancé que par un seul des répondants de l'entité "communauté franco-manitobaine" pour expliquer l'augmentation dans le nombre de Québécois s'inscrivant au Collège.

Peu productifs par rapport à cette question, les répondants de l'entité Université du Manitoba n'ont avancé qu'un seul point pour expliquer l'augmentation du nombre des Québécois dans les inscrip-

tions. C'est un point commun qui est ressorti puisque tous les quatre répondants l'ont proposé; que ce changement est attribuable à l'intérêt de nombreux Québécois pour devenir bilingues et que le Collège est un endroit fort intéressant puisqu'il leur permet de devenir bilingues à leur rythme, tout en fournissant un milieu sécurisant pour y poursuivre des études puisque l'enseignement s'y fait totalement en français. C'est l'avis des quatre répondants, Stambrook[208], MacPherson[209], Bonneau[210] et Hogan[211].

Les réponses des intervenants de l'entité Gouvernement du Manitoba se présentent de la façon suivante.

Points communs: trois des répondants, Duhamel[212], Desjardins[213] et Roy[214] sont d'avis que l'augmentation dans le nombre des Québécois s'inscrivant au Collège s'explique par l'intérêt de plusieurs d'entre eux pour devenir bilingues et du fait que le Collège leur permet de le devenir tout en leur fournissant un milieu sécurisant puisque l'enseignement s'y fait totalement en français.

Un autre point est partagé par trois répondants; Duhamel[215], Lorimer[216] et Roy[217] attribuent cette augmentation dans les inscriptions à un programme de recrutement efficace déployé par le Collège dans la belle province.

Points complémentaires: un autre point encore est ressorti de l'entité Gouvernement du Manitoba par rapport à l'augmentation dans le nombre des Québécois s'inscrivant au Collège, mais ce point n'a été proposé que par un seul des intervenants. C'est Duhamel[218] qui attribue le changement en question à un taux de chômage élevé particulièrement dans certaines régions du Québec et à la constatation que les débouchés dans le monde du travail sont plus abondants au Manitoba

pour les francophones et les bilingues (particulièrement dans l'enseignement, en traduction et dans les secteurs para-professionnels du monde des affaires).

Enfin, les représentants de l'entité Gouvernement du Canada ont fourni les réponses suivantes pour expliquer l'augmentation dans le nombre des Québécois s'inscrivant au Collège.

Points communs: Collet, R.[219], Molgat[220] et Bockstaël[221] estiment que cette augmentation est attribuable à l'intérêt de nombreux Québécois à devenir bilingues et au fait que le Collège leur fournit cette occasion tout en leur permettant de poursuivre des études dans un milieu sécurisant pour eux puisque l'enseignement s'y fait totalement en français.

Un autre point répond à la définition de point commun puisqu'il a été avancé par deux des répondants, Collet, R.[222] et Guay[223], qui considèrent qu'un programme de recrutement efficace dans la belle province a contribué à produire cette augmentation.

Points complémentaires: aucun point n'a été avancé que par un seul des répondants de l'entité Gouvernement du Canada par rapport à la question de l'augmentation dans le nombre de Québécois s'inscrivant au Collège.

L'analyse intra-entité révèle qu'un niveau élevé de consensus existe au sein de chacune des entités par rapport aux facteurs invoqués par les intervenants pour expliquer l'augmentation dans le nombre des Québécois s'inscrivant au Collège. Dans cinq des six entités, tous les points avancés l'ont été par plus d'un des répondants. Dans la sixième entité, deux des points avancés ont été proposés par

plus d'un représentant également, mais un autre point n'a été avancé que par un seul répondant.

Analyse inter-entité, intra-groupe

Le deuxième niveau d'analyse fixe en juxtaposition les réponses des intervenants entre les entités de chacun des deux groupes, selon trois catégories échelonnées dans un ordre de consensus décroissant. En premier lieu, l'analyse inter-entité, intra-groupe, traite du groupe interne comprenant l'entité des employés professionnels et l'entité Conseil d'administration.

Première catégorie: deux points ont été proposés par plus d'un représentant d'une des entités et ont aussi été proposés par plus d'un représentant de l'autre entité, comme facteurs ayant contribué à l'augmentation dans le nombre des Québécois s'inscrivant au Collège. Ces deux points invoqués par une majorité des répondants de chacune des deux entités du groupe interne par rapport à cette question sont: le programme de recrutement efficace mis sur pied récemment par le Collège dans la belle province; et l'intérêt de nombreux Québécois à devenir bilingues tout en poursuivant des études dans le milieu sécurisant du Collège puisque l'enseignement s'y fait totalement en français.

Deuxième catégorie: aucun des points proposés par plus d'un répondant d'une des deux entités n'a aussi été proposé que par un seul des répondants de l'autre entité.

Troisième catégorie: le seul autre point avancé par les répondants des entités du groupe interne par rapport à l'augmentation dans le nombre de Québécois s'inscrivant au Collège vient se loger

dans cette troisième catégorie puisqu'il a été proposé par plus d'un représentant d'une des entités, mais qu'il n'a été proposé par aucun des représentants de l'autre entité. Il s'agit du taux de chômage élevé particulièrement dans certaines régions du Québec et de la constatation par de nombreux jeunes Québécois habitant ces régions que les débouchés dans le monde du travail sont plus abondants au Manitoba pour les francophones et les bilingues (particulièrement dans l'enseignement, en traduction et dans les secteurs para-professionnels du monde des affaires).

Pour le groupe externe, comprenant les entités "communauté franco-manitobaine", Université du Manitoba, Gouvernement du Manitoba et Gouvernement du Canada, l'analyse inter-entité, intra-groupe, des points proposés par les répondants de ces entités comme facteurs ayant contribué à l'augmentation dans le nombre de Québécois s'inscrivant au Collège, se présente de la façon suivante.

Première catégorie: deux des trois points avancés au total par les représentants des entités du groupe externe répondent aux critères de la première catégorie; c'est dire qu'ils ont été proposés par plus d'un représentant d'une des entités et qu'ils ont aussi été proposés par plus d'un représentant d'une ou de plusieurs des autres entités. Les points en question sont les suivants: le programme de recrutement efficace mis sur pied récemment par le Collège dans la belle province; et l'intérêt de nombreux Québécois à devenir bilingues tout en poursuivant des études dans le milieu sécurisant du Collège puisque l'enseignement s'y fait totalement en français.

Deuxième catégorie: un des points soulevés par les répondants des entités du groupe externe y appartient puisqu'il a été pro-

posé par plus d'un représentant d'une des entités, mais qu'il n'a aussi été proposé que par un seul des répondants d'une ou de plusieurs des autres entités. C'est l'hypothèse avancée par deux répondants de l'entité "communauté franco-manitobaine", appuyée d'un répondant de l'entité Gouvernement du Manitoba, à l'effet que le taux de chômage étant élevé particulièrement dans certaines régions du Québec, certains jeunes Québécois se dirigeraient vers le Manitoba et vers le Collège parce qu'ils auraient constaté que les débouchés dans le monde du travail sont plus abondants au Manitoba pour les francophones et les bilingues (particulièrement dans l'enseignement, en traduction et dans les secteurs para-professionnels du monde des affaires).

Troisième catégorie: aucun des points avancés par les répondants des entités du groupe externe ne se qualifie pour se loger sous cette catégorie puisqu'aucun des points proposés par plus d'un représentant d'une des entités n'a été soulevé par aucun représentant d'aucune des autres entités.

L'analyse inter-entité, intra-groupe, permet de conclure qu'un niveau passablement élevé de consensus existe entre les répondants de chacun des groupes par rapport à la question de l'augmentation dans le nombre de Québécois s'inscrivant au Collège puisqu'au sein de chacun des groupes, deux des trois points soulevés tombent sous la première catégorie, soit celle exigeant le plus haut niveau de consensus. D'autre part, au sein du groupe interne, un point se loge dans la troisième catégorie, ce qui n'indique aucun consensus sur ce point entre les répondants des deux entités. Quant au groupe externe, le troisième point répond aux critères de la deuxième catégorie, ce qui indique un faible consensus.

Analyse inter-groupe

La troisième et dernière étape de l'analyse portant sur la question de l'augmentation dans le nombre des Québécois s'inscrivant au Collège consiste à juxtaposer les réponses des intervenants du groupe interne avec celles des intervenants du groupe externe, pour établir le degré de consensus qui existe à ce niveau.

Les divers points avancés sont donc répartis ci-après parmi les sept catégories pré-établies destinées à recueillir les points dans un ordre de consensus décroissant.

Première catégorie: deux des trois points soulevés au total viennent s'y loger puisqu'ils ont été proposés par plus d'un représentant de chacune des deux entités du groupe interne et qu'ils ont aussi été proposés par plus d'un représentant de plus d'une des entités du groupe externe. Ces points sont: le programme de recrutement efficace mis sur pied récemment par le Collège dans la belle province; et l'intérêt de nombreux Québécois à devenir bilingues tout en poursuivant des études dans le milieu sécurisant du Collège puisque l'enseignement s'y fait uniquement en français.

Un seul et même autre point que ceux qui se sont casés dans la première catégorie a été soulevé dans chacun des deux groupes, mais celui-ci ne répond aux critères d'aucune des six autres catégories parce qu'il n'a pas fait l'objet d'un consensus suffisant au sein même de ni l'un ni l'autre des groupes.

La conclusion qui se dégage donc de l'analyse inter-groupe par rapport à la question de l'augmentation dans le nombre des Québécois s'inscrivant au Collège est qu'un niveau élevé de consensus y

prévaut. Les seuls deux points faisant l'objet de consensus élevé au sein de chacun des groupes rencontrent également les critères de consensus très élevé au niveau inter-groupe puisqu'ils tombent tous deux dans la première d'une série de sept catégories échelonnées dans un ordre de consensus décroissant.

Augmentation dans les inscriptions à temps partiel

Cette première étape de l'analyse consiste à présenter, pour le changement en question, les points avancés par les représentants de chacune des entités comme facteurs ayant contribué à son avènement. Les points sont regroupés sous les deux titres: points communs et points complémentaires. L'objectif de l'analyse est d'établir le niveau de consensus entre les intervenants au niveau intra-entité.

Pour l'entité des employés professionnels, les points soulevés par les intervenants se casent de la façon suivante.

Points communs: le quatuor au complet, composé de Ruest[224], Gaborieau[225], Fréchette[226] et Collet, N.[227], s'entend sur deux facteurs ayant contribué à l'augmentation dans les inscriptions à temps partiel. Ces deux facteurs sont que les études à temps partiel conviennent à de nombreuses personnes qui doivent travailler pour gagner leur vie et qui ne peuvent pas se permettre de poursuivre des études à plein temps et qu'elles conviennent aussi aux enseignants qui suivent des cours d'été et des cours du soir.

Un autre point commun a été soulevé par Ruest[228] et Fréchette[229]; selon eux, l'augmentation des inscriptions dans les études à temps partiel est attribuable au fait que celles-ci sont compatibles avec la vie moderne.

Points complémentaires: un point soulevé par Ruest[230] n'a eu d'écho chez aucun des autres répondants, à savoir que les études à temps partiel conviennent aux femmes qui ont de jeunes enfants dont elles s'occupent.

Les représentants de l'entité Conseil d'administration ont répondu de la façon suivante à la même question.

Points communs: trois des répondants, Monnin[231], Gauthier[232] et Boisvert[233] estiment que cette augmentation s'explique du fait que les études à temps partiel conviennent aux enseignants qui suivent des cours d'été et des cours du soir et qu'elles conviennent aussi à de nombreuses personnes qui doivent travailler pour gagner leur vie et qui ne peuvent pas se permettre de poursuivre des études à plein temps.

Pour leur part, Couture[234] et Monnin[235] attribuent l'augmentation des inscriptions dans les études à temps partiel au fait que celles-ci sont compatibles avec la vie moderne.

Points complémentaires: un point n'a été soulevé que par un seul des répondants de l'entité Conseil d'administration par rapport à cette question. C'est Monnin[236] qui avance l'idée que les études à temps partiel conviennent aux femmes qui ont de jeunes enfants dont elles s'occupent.

Les représentants de l'entité communauté franco-manitobaine ont eux aussi avancé quelques points pour expliquer l'augmentation des inscriptions dans les études à temps partiel.

Points communs: les quatre répondants, Proteau[237], Dureault[238], Gisiger[239] et Lepage[240] s'entendent tous sur un premier point; à savoir que les études à temps partiel conviennent à de nom-

breuses personnes qui doivent travailler pour gagner leur vie et qui ne peuvent pas se permettre de poursuivre des études à plein temps.

Trois des répondants, Proteau[241], Gisiger[242] et Lepage[243], estiment pour leur part que cette augmentation s'explique partiellement du fait que les études à temps partiel conviennent aux enseignants qui suivent des cours d'été et des cours du soir.

Un autre point commun a été soulevé au sein de cette entité par rapport à cette question; c'est l'idée que les études à temps partiel sont compatibles avec la vie moderne. Ce point a été proposé par Dureault[244] et Gisiger[245].

Points complémentaires: un des répondants de l'entité "communauté franco-manitobaine", Proteau[246], considère pour sa part que les études à temps partiel conviennent aux femmes qui ont de jeunes enfants dont elles s'occupent; selon elle, ce facteur expliquerait en partie l'augmentation dans les inscriptions à temps partiel.

Pour leur part, les répondants de l'entité Université du Manitoba se sont prononcés de la façon suivante pour expliquer cette augmentation.

Points communs: les quatre répondants, Stambrook[247], MacPherson[248], Bonneau[249] et Hogan[250] partagent un même avis; à savoir que les études à temps partiel étant compatibles avec la vie moderne, c'est ce qui expliquerait l'augmentation dans les inscriptions de ce type.

MacPherson[251] et Bonneau[252] considèrent pour leur part que cette augmentation est attribuable au fait que les études à temps partiel conviennent aux enseignants qui suivent des cours d'été et des cours du soir.

Enfin, Bonneau[253] et Hogan[254] font remarquer que les études à temps partiel conviennent à de nombreuses personnes qui doivent travailler pour gagner leur vie et qui ne peuvent pas se permettre de poursuivre des études à plein temps.

Points complémentaires: aucun point n'a été soulevé que par un seul répondant de cette entité pour expliquer l'augmentation dans les inscriptions à temps partiel.

Les réponses des intervenants de l'entité Gouvernement du Manitoba par rapport à la question de l'augmentation dans les inscriptions à temps partiel se répartissent de la façon suivante.

Points communs: le quatuor au complet, composé de Duhamel[255], Desjardins[256], Lorimer[257] et Roy[258], s'entend sur un premier point; tous sont d'avis que les études à temps partiel sont compatibles avec la vie moderne.

Trois d'entre eux; Duhamel[259], Desjardins[260] et Lorimer[261] considèrent de plus que les études à temps partiel conviennent à de nombreuses personnes qui doivent travailler pour gagner leur vie et qui ne peuvent pas se permettre de s'adonner aux études à plein temps.

Un troisième point commun est surgi de cette entité par rapport à la question de l'augmentation dans les inscriptions à temps partiel; ce point est partagé par Duhamel[262], Lorimer[263] et Roy[264] qui attribuent cette augmentation au fait que les études à temps partiel conviennent aux enseignants qui ne peuvent s'inscrire qu'à des cours d'été et à des cours du soir à cause de leur emploi.

Points complémentaires: un autre point encore est ressorti de l'entité Gouvernement du Manitoba par rapport à cette question, mais ce point n'a été proposé que par un seul des intervenants. C'est

Roy[265] qui attribue l'augmentation dans les inscriptions à temps partiel à un souci généralisé de l'éducation permanente.

Enfin, les réponses des intervenants de l'entité Gouvernement du Canada par rapport à cette question se présentent de la façon suivante.

Points communs: deux points ont été avancés chacun par trois des répondants. Un premier point proposé par Collet, R.[266], Molgat[267] et Guay[268] prétend que l'augmentation dans les inscriptions à temps partiel s'explique du fait que celles-ci sont compatibles avec la vie moderne. Pour leur part, Collet, R.[269], Molgat[270] et Bockstaël[271] considèrent qu'elles conviennent à de nombreuses personnes qui doivent travailler pour gagner leur vie et qui ne peuvent donc pas s'adonner à des études à plein temps.

Points complémentaires: un des intervenants, Collet, R.[272] est le seul de cette entité à proposer en outre que l'augmentation dans les inscriptions à temps partiel s'explique aussi du fait que les études à temps partiel conviennent aux femmes qui ont de jeunes enfants dont elles s'occupent.

La conclusion à tirer de l'analyse intra-entité est qu'un niveau élevé de consensus prévaut au sein des entités quant aux facteurs ayant contribué à l'augmentation dans les inscriptions à temps partiel, puisque le nombre de points communs l'emporte largement sur le nombre de points complémentaires dans chacune des entités.

Analyse intra-entité, intra-groupe

La deuxième étape de l'analyse consiste à vérifier le niveau de consensus quant aux facteurs qui auraient contribué à l'avènement

du changement en question; en l'occurence, à l'augmentation dans les inscriptions à temps partiel, entre les entités composant le groupe interne d'une part et, d'autre part, entre les entités composant le groupe externe.

Au niveau du groupe interne, comprenant les entités "employés professionnels" et Conseil d'administration, les réponses fournies par les intervenants se répartissent comme suit entre les trois catégories préalablement établies.

Première catégorie: trois des quatre points soulevés au total ont été proposés par plus d'un représentant de chacune des deux entités comme facteurs ayant contribué à l'augmentation dans les inscriptions à temps partiel. Les études à temps partiel sont perçues comme étant compatibles à la vie moderne; elles conviennent aux enseignants qui ne peuvent s'inscrire qu'à des cours d'été et à des cours du soir à cause de leur emploi; enfin, elles conviennent aussi à de nombreuses personnes qui doivent travailler pour gagner leur vie et qui ne peuvent donc pas se permettre de s'adonner aux études à plein temps.

Un seul autre point est ressorti du groupe interne pour expliquer l'augmentation dans les inscriptions à temps partiel, mais n'ayant été avancé que par un seul des répondants de chacune des entités, ce point n'a pas réuni suffisamment de consensus dans l'une ou l'autre des entités pour être classifié dans l'analyse inter-entité, intra-groupe. Il ne reste donc aucun point pour les deuxième et troisième catégories.

Au niveau du groupe externe, composé des entités "communauté franco-manitobaine", Université du Manitoba, Gouvernement du Manitoba

et Gouvernement du Canada, l'analyse inter-entité, intra-groupe, fournit des résultats fort simples à rapporter. Les résultats de cette analyse sont identiques à ceux du groupe interne; les mêmes trois points tombent dans la première catégorie à consensus élevé et aucun point ne se loge ni dans la deuxième catégorie à faible consensus ni dans la troisième catégorie qui signifierait aucun consensus.

L'analyse inter-entité, intra-groupe, révèle donc un haut niveau de consensus entre les intervenants des entités au sein de chacun des deux groupes. Dans les deux cas, tous les points à consensus suffisamment élevé dans l'une ou l'autre des entités pour se qualifier en vue de l'analyse de la deuxième étape ont fait l'objet d'un consensus élevé avec l'autre entité dans le cas du groupe interne et avec les autres entités dans le cas du groupe externe.

Analyse inter-groupe

La troisième et dernière étape de l'analyse consiste, cette fois, à juxtaposer les réponses des intervenants du groupe interne avec celles des intervenants du groupe externe, pour établir le degré de consensus qui existe à ce niveau par rapport à la question de l'augmentation dans les inscriptions à temps partiel.

Il s'agit donc de répartir ci-après les divers points soulevés parmi les sept catégories propres à l'analyse inter-groupe, lesquelles catégories sont échelonnées dans un ordre de consensus décroissant.

Première catégorie: les trois points ayant fait l'objet d'un consensus suffisant au niveau de l'analyse intra-entité pour

se mériter d'être inclus dans l'analyse inter-entité, intra-groupe, de la deuxième étape viennent se loger dans la première catégorie de l'analyse inter-groupe. Les trois points ont été proposés par plus d'un représentant de chacune des deux entités du groupe interne et ils ont aussi été proposés par plus d'un représentant de plus d'une des entités du groupe externe. Ces trois points, encore une fois, sont que les études à temps partiel sont compatibles avec la vie moderne; qu'elles conviennent aux enseignants qui ne peuvent s'inscrire qu'à des cours d'été et à des cours du soir à cause de leur emploi; et, enfin, qu'elles conviennent aussi à de nombreuses personnes qui doivent travailler pour gagner leur vie et qui ne peuvent donc pas se permettre de s'adonner aux études à plein temps.

Tous les points soulevés s'étant logés dans la première catégorie, il n'en reste aucun pour les deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième et septième catégories.

La conclusion qui se dégage de l'analyse inter-groupe découle directement de l'affirmation qui précède. Puisque tous les points soulevés appartiennent à la première catégorie de consensus élevé et qu'aucun n'appartient aux six autres catégories de moindre consensus, il faut conclure que le consensus est très élevé au niveau inter-groupe par rapport à la question de l'augmentation dans les inscriptions à temps partiel.

NOTES DU CHAPITRE IV

[1]Entrevue avec Paul Ruest, recteur du Collège universitaire de Saint-Boniface, représentant de l'entité des employés professionnels, Saint-Boniface, Manitoba, le 25 septembre 1984.

[2]Entrevue avec Antoine Gaborieau, ancien professeur à la Faculté d'Éducation du Collège universitaire de Saint-Boniface, représentant de l'entité des employés professionnels, Saint-Boniface, Manitoba, le 27 septembre 1984.

[3]Entrevue avec Lionel Fréchette, ancien doyen et professeur actuel à la Faculté des Arts et Sciences du Collège universitaire de Saint-Boniface, représentant de l'entité des employés professionnels, Saint-Boniface, Manitoba, le 16 octobre 1984.

[4]Entrevue avec Normand Collet, ancien professeur et directeur actuel du Collège communautaire de Saint-Boniface, représentant de l'entité des employés professionnels, Saint-Boniface, Manitoba, le 18 octobre 1984.

[5]Ruest, entrevue.

[6]Gaborieau, entrevue.

[7]Collet, N., entrevue.

[8]Ruest, entrevue.

[9]Collet, N., entrevue.

[10]Fréchette, entrevue.

[11]Gaborieau, entrevue.

[12]Fréchette, entrevue.

[13]Collet, N., entrevue.

[14]Ruest, entrevue.

[15]Gaborieau, entrevue.

[16]Ruest, entrevue.

[17]Collet, N., entrevue.

[18]Ibid.

[19]Gaborieau, entrevue.

[20]Entrevue avec l'abbé Léo Couture, président du Conseil d'administration du Collège universitaire de Saint-Boniface, représentant de l'entité Conseil d'administration, Saint-Boniface, Manitoba, le 1er octobre 1984.

[21]Entrevue avec Alfred Monnin, ancien membre et ancien président du Bureau des Aviseurs et du Conseil d'administration du Collège universitaire de Saint-Boniface, représentant de l'entité Conseil d'administration, Saint-Boniface, Manitoba, le 11 octobre 1984.

[22]Entrevue avec Maurice Gauthier, ancien membre et ancien président du Conseil d'administration du Collège universitaire de Saint-Boniface, représentant de l'entité Conseil d'administration, Saint-Boniface, Manitoba, le 16 octobre 1984.

[23]Entrevue avec Normand Boisvert, ancien membre et ancien président du Conseil d'administration du Collège universitaire de Saint-Boniface, représentant de l'entité Conseil d'administration, Saint-Vital, Manitoba, le 10 octobre 1984.

[24]Couture, entrevue.

[25]Monnin, entrevue.

[26]Gauthier, entrevue.

[27]Couture, entrevue.

[28]Gauthier, entrevue.

[29]Boisvert, entrevue.

[30]Monnin, entrevue.

[31]Gauthier, entrevue.

[32]Boisvert, entrevue.

[33]Couture, entrevue.

[34]Boisvert, entrevue.

[35]Couture, entrevue.

[36]Boisvert, entrevue.

[37]Entrevue avec Gilberte Proteau, présidente de la Société Franco-Manitobaine, représentante de l'entité "communauté franco-manitobaine", Saint-Boniface, Manitoba, le 28 septembre 1984.

[38]Entrevue avec Vincent Dureault, permanent au service du Conseil Jeunesse Provincial, représentant de l'entité "communauté franco-manitobaine", Saint-Boniface, Manitoba, le 4 octobre 1984.

[39]Entrevue avec Jean Gisiger, permanent au service de la Manitoba Teachers' Society et des Éducateurs Franco-Manitobains, représentant de l'entité "communauté franco-manitobaine", Saint-Boniface, Manitoba, le 9 octobre 1984.

[40]Entrevue avec Albert Lepage, ancien président de la Société Franco-Manitobaine, représentant de l'entité "communauté franco-manitobaine", Saint-Boniface, Manitoba, le 19 octobre 1984.

[41]Proteau, entrevue.

[42]Gisiger, entrevue.

[43]Lepage, entrevue.

[44]Dureault, entrevue.

[45]Gisiger, entrevue.

[46]Lepage, entrevue.

[47]Proteau, entrevue.

[48]Dureault, entrevue.

[49]Proteau, entrevue.

[50]Gisiger, entrevue.

[51]Proteau, entrevue.

[52]Lepage, entrevue.

[53]Dureault, entrevue.

[54]Lepage, entrevue.

[55]Gisiger, entrevue.

[56]Lepage, entrevue.

[57]Entrevue avec F.G. Stambrook, ancien doyen de la Faculté des Arts et actuel vice-président (affaires académiques) de l'Université du Manitoba, représentant de l'entité Université du Manitoba, Fort Garry, Manitoba, le 15 octobre 1984.

[58]Entrevue avec Eric D. MacPherson, ancien doyen et professeur actuel à la Faculté d'Éducation de l'Université du Manitoba, représentant de l'entité Université du Manitoba, Fort Garry, Manitoba, le 22 octobre 1984.

[59]Entrevue avec Marcel A. Bonneau, professeur et administrateur attaché à la Faculté d'Éducation de l'Université du Manitoba, représentant de l'entité Université du Manitoba, Fort Garry, Manitoba, le 23 octobre 1984.

[60]Entrevue avec Terrence P. Hogan, ancien doyen de la Faculté des Études Supérieures et actuel vice-président associé (affaires académiques) à l'Université du Manitoba, représentant de l'entité Université du Manitoba, Fort Garry, Manitoba, le 17 octobre 1984.

[61]Stambrook, entrevue.

[62]MacPherson, entrevue.

[63]Bonneau, entrevue.

[64]MacPherson, entrevue.

[65]Bonneau, entrevue.

[66]Hogan, entrevue.

[67]Stambrook, entrevue.

[68]Hogan, entrevue.

[69]MacPherson, entrevue.

[70]Hogan, entrevue.

[71]Bonneau, entrevue.

[72]Hogan, entrevue.

[73]Entrevue avec Ronald Duhamel, sous-ministre au ministère de l'Éducation et président de la Commission des subventions aux universités, représentant de l'entité Gouvernement du Manitoba, Saint-Boniface, Manitoba, le 3 octobre 1984.

[74]Entrevue avec Laurent Desjardins, membre du Conseil des ministres au gouvernement provincial, représentant de l'entité Gouvernement du Manitoba, Winnipeg, Manitoba, le 23 octobre 1984.

[75]Entrevue avec W.C. Lorimer, ancien sous-ministre au ministère de l'Éducation et ancien président de la Commission des subventions aux universités, représentant de l'entité Gouvernement du Manitoba, Saint-Boniface, Manitoba, le 17 octobre 1984.

[76]Entrevue avec Guy Roy, sous-ministre adjoint responsable du Bureau de l'éducation française, représentant de l'entité Gouvernement du Manitoba, Winnipeg, Manitoba, le 26 novembre 1984.

[77]Duhamel, entrevue.

[78]Desjardins, entrevue.

[79]Lorimer, entrevue.

[80]Duhamel, entrevue.

[81]Lorimer, entrevue.

[82]Roy, entrevue.

[83]Duhamel, entrevue.

[84]Desjardins, entrevue.

[85]Ibid.

[86]Duhamel, entrevue.

[87]Ibid.

[88]Roy, entrevue.

[89]Lorimer, entrevue.

[90]Roy, entrevue.

[91]Duhamel, entrevue.

[92]Entrevue avec Roger Collet, directeur du Bureau régional du Manitoba pour le Secrétariat d'État, représentant de l'entité Gouvernement du Canada, Winnipeg, Manitoba, le 1er octobre 1984.

[93]Entrevue avec Joseph P. Guay, ancien député libéral à la Chambre des communes et ancien membre du Conseil des ministres au gouvernement fédéral, actuellement membre du Sénat, représentant de l'entité Gouvernement du Canada, Saint-Boniface, Manitoba, le 17 octobre 1984.

[94]Entrevue avec Gildas Molgat, ancien député et chef du parti libéral à l'Assemblée législative manitobaine, actuellement membre du Sénat, représentant de l'entité Gouvernement du Canada, Winnipeg, Manitoba, le 29 octobre 1984.

[95]Entrevue avec Robert Bockstaël, ancien député libéral à la Chambre des communes pour la circonscription électorale de Saint-Boniface, représentant de l'entité Gouvernement du Canada, Saint-Boniface, Manitoba, le 18 octobre 1984.

[96]Collet, R., entrevue.

[97]Guay, entrevue.

[98]Bockstaël, entrevue.

[99]Guay, entrevue.

[100]Molgat, entrevue.

[101]Molgat, entrevue.

[102]Bockstaël, entrevue.

[103]Ruest, entrevue.

[104]Gaborieau, entrevue.

[105]Fréchette, entrevue.

[106]Collet, N., entrevue.

[107]Ruest, entrevue.

[108]Gaborieau, entrevue.

[109]Collet, N., entrevue.

[110]Fréchette, entrevue.

[111]Collet, N., entrevue.

[112]Couture, entrevue.

[113]Gauthier, entrevue.

[114]Monnin, entrevue.

[115]Gauthier, entrevue.

[116]Boisvert, entrevue.

[117]Proteau, entrevue.

[118]Dureault, entrevue.

[119]Gisiger, entrevue.

[120]Lepage, entrevue.

[121]Proteau, entrevue.

[122]Gisiger, entrevue.

[123]Lepage, entrevue.

[124]Gisiger, entrevue.

[125]Stambrook, entrevue.

[126]Bonneau, entrevue.

[127]Hogan, entrevue.

[128]Duhamel, entrevue.

[129]Roy, entrevue.

[130]Duhamel, entrevue.

[131]Desjardins, entrevue.

[132]Ibid.

[133]Collet, R., entrevue.

[134]Guay, entrevue.

[135]Molgat, entrevue.

[136]Collet, R., entrevue.

[137]Guay, entrevue.

[138]Ruest, entrevue.

[139]Gaborieau, entrevue.

[140]Fréchette, entrevue.

[141]Collet, N., entrevue.

[142]Ruest, entrevue.

[143]Gaborieau, entrevue.

[144]Collet, N., entrevue.

[145]Ruest, entrevue.

[146]Fréchette, entrevue.

[147]Collet, N., entrevue.

[148]Ruest, entrevue.

[149]Couture, entrevue.

[150]Monnin, entrevue.

[151]Gauthier, entrevue.

[152]Boisvert, entrevue.

[153]Couture, entrevue.

[154]Monnin, entrevue.

[155]Gauthier, entrevue.

[156]Ibid.

[157]Boisvert, entrevue.

[158]Proteau, entrevue.

[159]Dureault, entrevue.

[160]Gisiger, entrevue.

[161]Lepage, entrevue.

[162]Dureault, entrevue.

[163]Gisiger, entrevue.

[164]Lepage, entrevue.

[165]Dureault, entrevue.

[166]Lepage, entrevue.

[167]Gisiger, entrevue.

[168]Lepage, entrevue.

[169]Proteau, entrevue.

[170]Stambrook, entrevue.

[171]MacPherson, entrevue.

[172]Bonneau, entrevue.

[173]Hogan, entrevue.

[174]Duhamel, entrevue.

[175]Desjardins, entrevue.

[176]Lorimer, entrevue.

[177]Roy, entrevue.

[178]Duhamel, entrevue.

[179]Ibid.

[180]Collet, R., entrevue.

[181]Guay, entrevue.

[182]Molgat, entrevue.

[183]Bockstaël, entrevue.

[184]Ruest, entrevue.

[185]Gaborieau, entrevue.

[186]Fréchette, entrevue.

[187]Collet, N., entrevue.

[188]Ruest, entrevue.

[189]Fréchette, entrevue.

[190]Collet, N., entrevue.

[191]Ruest, entrevue.

[192]Gaborieau, entrevue.

[193]Collet, N., entrevue.

[194]Couture, entrevue.

[195]Monnin, entrevue.

[196]Gauthier, entrevue.

[197]Lepage, entrevue.

[198]Gauthier, entrevue.

[199]Boisvert, entrevue.

[200]Proteau, entrevue.

[201]Gisiger, entrevue.

[202]Lepage, entrevue.

[203]Dureault, entrevue.

[204]Gisiger, entrevue.

[205]Lepage, entrevue.

[206]Proteau, entrevue.

[207]Gisiger, entrevue.

[208]Stambrook, entrevue.

[209]MacPherson, entrevue.

[210]Bonneau, entrevue.

[211]Hogan, entrevue.

[212]Duhamel, entrevue.

[213]Desjardins, entrevue.

[214]Roy, entrevue.

[215]Duhamel, entrevue.

[216]Lorimer, entrevue.

[217]Roy, entrevue.

[218]Duhamel, entrevue.

[219]Collet, R., entrevue.

[220]Molgat, entrevue.

[221]Bockstaël, entrevue.

[222]Collet, R., entrevue.

[223]Guay, entrevue.

[224]Ruest, entrevue.

[225]Gaborieau, entrevue.

[226]Fréchette, entrevue.

[227]Collet, N., entrevue.

[228]Ruest, entrevue.

[229]Fréchette, entrevue.

[230]Ruest, entrevue.

[231]Monnin, entrevue.

[232]Gauthier, entrevue.

[233]Boisvert, entrevue.

[234]Couture, entrevue.

[235]Monnin, entrevue.

[236]Ibid.

[237]Proteau, entrevue.

[238]Dureault, entrevue.

[239]Gisiger, entrevue.

[240]Lepage, entrevue.

[241]Proteau, entrevue.

[242]Gisiger, entrevue.

[243]Lepage, entrevue.

[244]Dureault, entrevue.

[245]Gisiger, entrevue.

[246]Proteau, entrevue.

[247]Stambrook, entrevue.

[248]MacPherson, entrevue.

[249]Bonneau, entrevue.

[250]Hogan, entrevue.

[251]MacPherson, entrevue.

[252]Bonneau, entrevue.

[253]Ibid.

[254]Hogan, entrevue.

[255]Duhamel, entrevue.

[256]Desjardins, entrevue.

[257]Lorimer, entrevue.

[258]Roy, entrevue.

[259]Duhamel, entrevue.

[260]Desjardins, entrevue.

[261]Lorimer, entrevue.

[262]Duhamel, entrevue.

[263]Lorimer, entrevue.

[264]Roy, entrevue.

[265]Ibid.

[266]Collet, R., entrevue.

[267]Molgat, entrevue.

[268]Guay, entrevue.

[269]Collet, R., entrevue.

[270]Molgat, entrevue.

[271]Bockstaël, entrevue.

CHAPITRE V

ANALYSE COMPARATIVE DES FACTEURS PROPOSÉS PAR RAPPORT AUX CHANGEMENTS DANS LE FINANCEMENT

Le présent chapitre contient l'analyse des réponses des intervenants relativement au pourquoi des changements qui se sont produits au niveau du financement. Les changements majeurs identifiés précédemment sous cette rubrique sont les suivants: 1) l'augmentation globale, et 2) l'augmentation de la proportion des subventions gouvernementales.

Chacun des changements fera l'objet de l'analyse en trois étapes comme les changements analysés précédemment.

Augmentation globale

Analyse intra-entité

Pour réaliser cette analyse, il s'agit de prendre les entités une à une et de dresser l'inventaire des points communs et des points complémentaires proposés par les répondants pour déterminer le niveau de consensus au sein de chacune.

Les réponses des intervenants de l'entité des employés professionnels se casent comme suit.

Points communs: c'est l'accord le plus complet possible qui règne au sein de l'entité des employés professionnels par rapport à la question de l'augmentation globale du financement. En effet, le quatuor au complet, composé de Ruest[1], Gaborieau[2], Fréchette[3] et Collet,

N.[4], s'entend parfaitement; les trois points proposés l'ont été par les quatre répondants. Ceux-ci attribuent l'augmentation globale du financement à l'augmentation dans les inscriptions, au fait que l'éducation soit plus valorisée que jadis, qu'elle soit perçue comme un investissement plutôt que comme une dépense; et à l'expansion des programmes.

Points complémentaires: aucun point n'a été soulevé que par un seul des intervenants de cette entité par rapport à cette question.

Les répondants de l'entité Conseil d'administration, pour leur part, se sont prononcés de la façon suivante.

Points communs: trois des répondants, Couture[5], Gauthier[6] et Boisvert[7], s'entendent sur deux points; ils attribuent l'augmentation globale du financement à l'augmentation dans les inscriptions et à l'expansion des programmes.

Un autre point a été avancé par trois répondants pour expliquer l'augmentation globale du financement; c'est celui que l'éducation est plus valorisée que jadis, qu'elle est perçue comme un investissement plutôt que comme une dépense. Ce point a été proposé par Couture[8], Monnin[9] et Boisvert[10].

Points complémentaires: aucun autre point n'est ressorti de l'entité Conseil d'administration par rapport à la question de l'augmentation globale du financement; donc, aucun point complémentaire à rapporter.

Les représentants de l'entité "communauté franco-manitobaine" ont avancé les points suivants pour expliquer l'augmentation globale du financement.

Points communs: les quatre répondants, Proteau[11], Dureault[12], Gisiger[13] et Lepage[14] s'entendent tous sur un premier point; à

savoir que l'augmentation globale du financement va de pair avec l'augmentation dans les inscriptions.

Trois d'entre eux s'accordent en outre sur un autre point; Dureault[15], Gisiger[16] et Lepage[17] attribuent l'augmentation globale du financement en partie à l'expansion des programmes.

Finalement, deux des répondants, Proteau[18] et Lepage[19], voient une autre explication encore. Selon eux, l'augmentation globale du financement découle du fait que l'éducation est plus valorisée que jadis, qu'elle est perçue plutôt comme un investissement que comme une dépense.

Points complémentaires: aucun point n'a été avancé que par un seul des répondants de l'entité "communauté franco-manitobaine" par rapport à la question de l'augmentation globale du financement.

Les représentants de l'entité Université du Manitoba, eux, ont répondu de la façon suivante.

Points communs: les quatre répondants, Stambrook[20], MacPherson[21], Bonneau[22] et Hogan[23] s'accordent tous les quatre pour attribuer l'augmentation globale du financement à l'augmentation dans les inscriptions.

Trois d'entre eux estiment en outre que l'expansion des programmes y a aussi contribué; c'est l'avis de MacPherson[24], Bonneau[25] et Hogan[26].

Un troisième point de vue est ressorti de cette entité par rapport à cette question; ce point répond aussi aux critères de point commun puisqu'il a été avancé par deux des répondants. Il s'agit de l'idée que l'éducation est plus valorisée que jadis, qu'elle est perçue davantage comme un investissement que comme une dépense; c'est

l'avis exprimé par Stambrook[27] et Hogan[28] pour expliquer, en partie, l'augmentation globale du financement.

Points complémentaires: aucun point n'est ressorti qui n'ait été avancé que par un seul des répondants de cette entité par rapport à la question de l'augmentation globale du financement.

Quant aux réponses avancées par les répondants de l'entité Gouvernement du Manitoba, celles-ci se répartissent de la façon suivante.

Points communs: deux points ont été proposés par trois des répondants et un autre a été avancé par deux répondants. Duhamel[29], Lorimer[30] et Roy[31] attribuent l'augmentation globale du financement à l'augmentation dans les inscriptions. Desjardins[32], Lorimer[33] et Roy[34] invoquent l'expansion des programmes pour expliquer ce phénomène, alors que Duhamel[35] et Desjardins[36] y voient un résultat du fait que l'éducation soit plus valorisée que jadis, qu'elle soit perçue davantage comme un investissement que comme une dépense.

Points complémentaires: parmi les répondants de l'entité Gouvernement du Manitoba, il ne s'en est trouvé aucun qui n'ait avancé seul un point pour expliquer l'augmentation globale du financement.

Enfin, les répondants de l'entité Gouvernement du Canada ont aussi exprimé leurs points de vue par rapport à l'augmentation globale du financement.

Points communs: l'augmentation dans les inscriptions a été invoquée par Collet, R.[37], Guay[38] et Bockstaël[39] pour expliquer l'augmentation globale du financement. Pour leur part, Collet, R.[40] et Molgat[41] y voient l'expansion des programmes. Enfin, Guay[42] et Molgat[43] attribuent l'augmentation globale du financement au fait que

l'éducation soit plus valorisée que jadis, au fait qu'elle soit maintenant davantage perçue comme un investissement que comme une dépense.

Points complémentaires: aucun.

L'analyse intra-entité portant sur les réponses des divers intervenants permet de conclure à un étonnant niveau de consensus au sein de chacune des entités, puisque tous les points soulevés dans chacune des entités ont été avancés par plus d'un représentant.

Analyse inter-entité, intra-groupe

Ayant établi le degré de consensus entre les intervenants de chacune des entités au niveau des entités elles-mêmes par le truchement de l'analyse intra-entité, la deuxième étape, soit l'analyse inter-entité, intra-groupe, vise à déterminer le niveau de consensus prévalant entre les répondants des entités du groupe interne d'une part, et entre les répondants des entités du groupe externe d'autre part, par rapport à la question de l'augmentation globale du financement. Cette analyse s'effectue au moyen d'une classification des points soulevés selon une grille composée de trois catégories, lesquelles sont échelonnées dans un ordre de consensus décroissant.

Au niveau du groupe interne, composé des entités des employés professionnels et Conseil d'administration, la répartition des points se fait comme suit.

Première catégorie: tous les trois points soulevés par les répondants des entités de ce groupe viennent s'y loger puisqu'ils ont été proposés par plus d'un représentant d'une des entités et qu'ils ont aussi été proposés par plus d'un représentant de l'autre entité.

Ces trois points réunissant un haut niveau de consensus parmi les répondants des entités du groupe interne pour expliquer l'augmentation globale du financement sont: l'augmentation dans les inscriptions; le fait que l'éducation soit plus valorisée que jadis et qu'elle soit maintenant davantage perçue comme un investissement que comme une dépense et l'expansion des programmes.

Puisque tous les points se sont casés dans la première catégorie à consensus élevé, il n'en reste aucun pour la deuxième catégorie à faible consensus, ni pour la troisième catégorie à aucun consensus; c'est donc dire qu'un niveau élevé de consensus prévaut entre les répondants des entités du groupe interne quant aux facteurs qui expliquent l'augmentation globale dans le financement.

Les réponses des intervenants du groupe externe, comprenant les entités "communauté franco-manitobaine", Université du Manitoba, Gouvernement du Manitoba et Gouvernement du Canada, se casent comme suit.

Première catégorie: tout comme pour le groupe interne, c'est encore la première catégorie qui recueille tous les points soulevés au niveau du groupe externe pour expliquer l'augmentation globale dans le financement, tous les points ayant été soulevés par plus-d'un représentant de plus d'une des entités. Ces points sont: l'augmentation dans les inscriptions; le fait que l'éducation soit plus valorisée que jadis, qu'elle soit maintenant davantage perçue comme un investissement que comme une dépense et l'expansion des programmes.

La deuxième catégorie destinée à regrouper les points faisant l'objet d'un faible consensus et la troisième catégorie destinée à regrouper les points ne faisant l'objet d'aucun consensus, restent

vides; c'est dire qu'un niveau élevé de consensus règne aussi parmi les répondants des entités du groupe externe par rapport à la question de l'augmentation globale du financement.

Analyse inter-groupe

Ayant effectué l'analyse des réponses des intervenants au niveau intra-entité, puis au niveau inter-entité, intra-groupe, en ce qui a trait à la question de l'augmentation globale du financement, il reste à réaliser l'analyse inter-groupe, qui consiste à juxtaposer les réponses des intervenants des deux groupes (interne et externe) l'un avec l'autre. Cette procédure est destinée à révéler le degré de consensus entre les interprétations des répondants représentant les entités du groupe interne avec celles des répondants représentant les entités du groupe externe.

La juxtaposition des interprétations se fait, selon la méthodologie adoptée dans la présente étude, en classifiant les divers points soulevés en sept catégories échelonnées de façon à recueillir les points dans un ordre de consensus décroissant.

Première catégorie: le patron de consensus élevé établi au niveau intra-entité et qui s'est poursuivi au niveau inter-entité, intra-groupe, se poursuit également au niveau inter-groupe. En effet, les trois points soulevés au total pour expliquer l'augmentation globale du financement viennent tous se loger sous la première catégorie puisqu'ils ont tous été proposés par plus d'un représentant de chacune des deux entités du groupe interne et qu'ils ont aussi tous été proposés par plus d'un représentant de plus d'une des entités du groupe externe.

Ces trois points faisant l'objet d'un niveau élevé de consensus parmi les répondants des entités du groupe interne avec les répondants des entités du groupe externe sont: l'augmentation dans les inscriptions; le fait que l'éducation soit plus valorisée que jadis, qu'elle soit maintenant davantage perçue comme un investissement que comme une dépense; et l'expansion des programmes.

Tous les points soulevés s'étant logés sous la première catégorie, il n'en reste aucun pour les six autres catégories, lesquelles étaient destinées à recueillir les points faisant l'objet de moindre consensus ainsi que les points faisant l'objet d'aucun consensus.

Tel étant le cas, l'on peut conclure de l'analyse inter-groupe comme de l'analyse intra-entité et de l'analyse inter-entité, intra-groupe, précédemment, que c'est un consensus élevé qui prévaut entre les répondants des entités des deux groupes en ce qui a trait à la question de l'augmentation globale du financement.

Augmentation de la proportion des subventions gouvernementales

Le second changement majeur identifié sous le grand titre du financement est l'augmentation de la proportion des subventions gouvernementales; puisque le financement global a augmenté très considérablement (cf. chapitre II), il était normal de s'attendre à ce que les subventions gouvernementales aient augmenté elles aussi, mais on aurait pu s'attendre à ce qu'elles n'augmentent qu'environ au même rythme que les revenus des autres sources. Pourtant, elles n'ont pas seulement augmenté à ce rythme, la proportion même a augmenté, et très considérablement (cf. chapitre II). Qu'en est-il donc? Comment les intervenants des diverses entités interprètent-ils ce phénomène?

Analyse intra-entité

L'analyse intra-entité consiste à relever, au niveau de chacune des entités, les facteurs proposés par les intervenants pour expliquer le changement en question en regroupant ces facteurs selon qu'ils répondent aux critères de points communs ou de points complémentaires.

Au sein de l'entité des employés professionnels, les points se répartissent de la façon suivante.

Points communs: c'est l'accord complet entre les quatre répondants de cette entité par rapport à cette question. Ruest[44], Gaborieau[45], Fréchette[46] et Collet, N.[47] s'entendent pour attribuer l'augmentation de la proportion des subventions gouvernementales au mouvement général dans ce sens au niveau de tous les établissements d'enseignement post-secondaire, et à la vague nationale pro-bilinguisme qui a permis aux gouvernements d'être plus généreux à l'égard du Collège.

Points complémentaires: aucun autre point n'a été soulevé et aucun point n'a été soulevé que par un seul des répondants.

Pour leur part, les répondants de l'entité Conseil d'administration ont répondu de la façon suivante.

Points communs: les quatre répondants, Couture[48], Monnin[49], Gauthier[50] et Boisvert[51] s'entendent sur deux points; ils attribuent l'augmentation de la proportion des subventions gouvernementales au mouvement général dans ce sens au niveau de tous les établissements d'enseignement post-secondaire, ainsi qu'à la vague nationale pro-bilinguisme qui a permis aux gouvernements d'être plus généreux à l'égard du Collège.

Couture[52], Gauthier[53] et Boisvert[54] invoquent aussi le fait que la somme totale versée au Collège est encore infime par rapport aux sommes versées aux autres universités manitobaines, pour expliquer l'augmentation de la proportion des subventions gouvernementales.

Points complémentaires: aucun.

Les représentants de l'entité communauté franco-manitobaine ont aussi avancé quelques hypothèses par rapport à la question de l'augmentation de la proportion des subventions gouvernementales.

Points communs: tous les répondants de cette entité s'accordent sur un point. Proteau[55], Dureault[56], Gisiger[57] et Lepage[58] attribuent cette augmentation au mouvement général dans ce sens au niveau de tous les établissements d'enseignement post-secondaire.

Deux d'entre eux estiment en outre que la vague nationale pro-bilinguisme a permis aux gouvernements d'être plus généreux à l'égard du Collège; ce point de vue est soutenu par Dureault[59] et Lepage[60].

Points complémentaires: aucun point n'a été avancé que par un seul intervenant de cette entité par rapport à l'augmentation de la proportion des subventions gouvernementales.

Les répondants de l'entité Université du Manitoba ont aussi été sondés par rapport à la question de l'augmentation des subventions gouvernementales.

Points communs: le quatuor au complet s'entend sur deux points. Stambrook[61], MacPherson[62], Bonneau[63] et Hogan[64] attribuent tous les quatre l'augmentation de la proportion des subventions gouvernementales d'une part au mouvement général dans ce sens au niveau de tous les établissements d'enseignement post-secondaire, et, d'autre

part, à la vague nationale pro-bilinguisme qui a permis aux gouvernements d'être plus généreux à l'égard du Collège.

Points complémentaires: aucun.

Les réponses fournies par les représentants de l'entité Gouvernement du Manitoba se casent comme suit.

Points communs: les quatre répondants, Duhamel[65], Desjardins[66], Lorimer[67] et Roy[68] s'accordent sur un point. Ils sont tous d'avis que l'augmentation de la proportion des subventions gouvernementales s'inscrit dans un mouvement général dans ce sens au niveau de tous les établissements d'enseignement post-secondaire.

Trois d'entre eux considèrent en outre que cette augmentation s'explique du fait que la somme versée au Collège est, malgré tout, encore infime par rapport aux sommes versées aux autres universités manitobaines. C'est l'avis exprimé par Duhamel[69], Lorimer[70] et Roy[71].

Un autre point encore répondant à la définition de point commun est ressorti de l'entité Gouvernement du Manitoba puisqu'il a été avancé par deux des répondants. Ce sont Duhamel[72] et Desjardins[73] qui ajoutent que la vague nationale pro-bilinguisme a permis aux gouvernements d'être plus généreux à l'égard du Collège.

Points complémentaires: aucun point n'a été avancé que par un seul des répondants de cette entité par rapport à la question de l'augmentation de la proportion des subventions gouvernementales.

Enfin, les répondants de l'entité Gouvernement du Canada ont répondu de la façon suivante pour expliquer l'augmentation de la proportion des subventions gouvernementales.

Points communs: un point a fait l'unanimité parmi les

répondants de cette entité, à savoir que la vague nationale pro-bilinguisme a permis aux gouvernements d'être plus généreux à l'égard du Collège. C'est l'avis partagé par Collet, R.[74], Guay[75], Molgat[76] et Bockstaël[77].

Trois d'entre eux, Collet, R.[78], Guay[79] et Molgat[80] considèrent en outre que l'augmentation de la proportion des subventions gouvernementales s'inscrit dans un mouvement général dans ce sens au niveau de tous les établissements d'enseignement post-secondaire.

Points complémentaires: aucun.

Il faut conclure de l'analyse intra-entité par rapport à la question de l'augmentation de la proportion des subventions gouvernementales, qu'un niveau élevé de consensus existe entre les répondants de chacune des entités au niveau des entités. Tous les points soulevés dans chacune des entités sont invariablement partagés par plus d'un représentant de l'entité donnée.

Analyse inter-entité, intra-groupe

Le deuxième niveau d'analyse fixe en juxtaposition les réponses des intervenants entre les entités de chacun des deux groupes, selon trois catégories échelonnées dans un ordre de consensus décroissant. En premier lieu, l'analyse inter-entité, intra-groupe, traite du groupe interne comprenant l'entité des employés professionnels et l'entité Conseil d'administration.

Première catégorie: deux points ont été proposés par plus d'un représentant d'une des entités et ont aussi été proposés par plus d'un représentant de l'autre entité, comme facteurs ayant contribué à

l'augmentation de la proportion des subventions gouvernementales. Ces deux points invoqués par une majorité des répondants de chacune des deux entités du groupe interne par rapport à cette question sont: le mouvement général dans le sens d'un financement plus généreux au niveau de tous les établissements d'enseignement post-secondaire, et la vague nationale pro-bilinguisme qui a permis aux gouvernements d'être plus généreux à l'égard du Collège.

Deuxième catégorie: aucun des points proposés par plus d'un répondant d'une des deux entités n'a aussi été proposé que par un seul des répondants de l'autre entité.

Troisième catégorie: le seul autre point avancé par les répondants des entités du groupe interne par rapport à l'augmentation de la proportion des subventions gouvernementales vient se loger dans cette troisième catégorie puisqu'il a été proposé par plus d'un représentant d'une des entités, mais qu'il n'a été proposé par aucun des représentants de l'autre entité. Il s'agit du fait que la somme versée au Collège est, malgré tout, infime par rapport aux sommes versées aux autres universités manitobaines.

Pour le groupe externe, comprenant les entités "communauté franco-manitobaine", Université du Manitoba, Gouvernement du Manitoba et Gouvernement du Canada, l'analyse inter-entité, intra-groupe, des points proposés par les répondants de ces entités comme facteurs ayant contribué à l'augmentation de la proportion des subventions gouvernementales se présente de la façon suivante.

Première catégorie: deux des trois points avancés au total par les représentants des entités du groupe externe répondent aux critères de la première catégorie; c'est dire qu'ils ont été proposés par

plus d'un représentant d'une des entités et qu'ils ont aussi été proposés par plus d'un représentant d'une ou de plusieurs des autres entités. Les points en question sont les suivants: le mouvement général dans le sens d'un financement plus généreux au niveau de tous les établissements d'enseignement post-secondaire et la vague nationale pro-bilinguisme qui a permis aux gouvernements d'être plus généreux à l'égard du Collège.

Deuxième catégorie: aucun des points proposés par plus d'un répondant d'une des deux entités n'a aussi été proposé que par un seul des répondants de l'autre entité.

Troisième catégorie: le seul autre point avancé par les répondants des entités du groupe interne par rapport à l'augmentation de la proportion des subventions gouvernementales vient se loger dans cette troisième catégorie puisqu'il a été proposé par plus d'un représentant d'une des entités, mais qu'il n'a été proposé par aucun des représentants de l'autre entité. Il s'agit du fait que la somme versée au Collège est, malgré tout, infime par rapport aux sommes versées aux autres universités manitobaines.

Pour le groupe externe, comprenant les entités "communauté franco-manitobaione", Université du Manitoba, Gouvernement du Manitoba et Gouvernement du Canada, l'analyse inter-entité, intra-groupe, des points proposés par les répondants de ces entités comme facteurs ayant contribué à l'augmentation de la proportion des subventions gouvernementales se présente de la façon suivante.

Première catégorie: deux des trois points avancés au total par les représentants des entités du groupe externe répondent aux critères de la première catégorie; c'est dire qu'ils ont été proposés par

plus d'un représentant d'une des entités et qu'ils ont aussi été proposés par plus d'un représentant d'une ou de plusieurs des autres entités. Les points en question sont les suivants: le mouvement général dans le sens d'un financement plus généreux au niveau de tous les établissements d'enseignement post-secondaire et la vague nationale pro-bilinguisme qui a permis aux gouvernements d'être plus généreux à l'égard du Collège.

Deuxième catégorie: aucun point n'a été proposé par plus d'un représentant d'une des entités du groupe externe par rapport à la question de l'augmentation de la proportion des subventions gouvernementales, qui n'ait aussi été proposé que par un seul répondant d'une ou de plusieurs des autres entités du même groupe.

Troisième catégorie: un des points soulevés vient s'y caser puisqu'il a été proposé par plus d'un représentant d'une des entités du groupe externe sans avoir été proposé par aucun des représentants d'aucune des autres entités de même groupe pour expliquer l'augmentation de la proportion des subventions gouvernementales. C'est l'idée que la somme versée au Collège est, malgré tout, encore infime par rapport aux sommes versées aux autres universités manitobaines.

La conclusion à dégager de l'analyse inter-entité, intra-groupe, par rapport à la question de l'augmentation de la proportion des subventions gouvernementales est plus ambigüe que toutes les autres qui se sont présentées jusqu'à maintenant. Dans chacun des deux groupes, il y a accord sur deux points, mais dans chacun des deux groupes également, un point est ressorti très fort au sein d'une des entités, sans qu'aucun des répondants d'aucune des autres entités

n'ait jugé approprié de le soulever. Mathématiquement parlant néanmoins, c'est encore le consensus, parce que deux des trois points soulevés au sein de chacun des groupes ont fait l'objet d'un accord répandu au niveau de chacune des entités des groupes respectifs.

Analyse inter-groupe

La troisième et dernière étape de l'analyse portant sur la question de l'augmentation de la proportion des subventions gouvernementales consiste à juxtaposer les réponses des intervenants du groupe interne avec celles des intervenants du groupe externe, pour établir le degré de consensus qui existe à ce niveau.

Les divers points avancés sont donc sujets à être répartis ci-après sur une grille consistant de sept catégories destinées à recueillir les points dans un ordre de consensus décroissant.

Première catégorie: deux des trois points soulevés au total viennent s'y loger puisqu'ils ont été proposés par plus d'un représentant de chacune des deux entités du groupe interne et qu'ils ont aussi été proposés par plus d'un représentant de plus d'une des entités du groupe externe. Ces points invoqués de part et d'autre pour expliquer l'augmentation de la proportion des subventions gouvernementales sont: le mouvement général dans ce sens au niveau de tous les établissements d'enseignement post-secondaire et la vague nationale pro-bilinguisme qui a permis aux gouvernements d'être plus généreux à l'égard du Collège.

Aucun des autres points soulevés n'ayant fait l'objet d'un consensus suffisant au niveau de l'un ou l'autre des groupes pour se mériter d'être juxtaposé aux réponses fournies par les répondants de

l'autre groupe, le reste de la grille pour l'analyse inter-groupe reste vide.

Puisqu'il n'y a aucun point à classifier dans les six catégories autres que la première et que la première catégorie, exigeant un consensus élevé, recueille deux points, il faut conclure que c'est un consensus élevé qui existe entre les répondants des entités des deux groupes par rapport à la question de l'augmentation de la proportion des subventions gouvernementales.

NOTES DU CHAPITRE V

[1]Entrevue avec Paul Ruest, recteur du Collège universitaire de Saint-Boniface, représentant de l'entité des employés professionnels, Saint-Boniface, Manitoba, le 25 septembre 1984.

[2]Entrevue avec Antoine Gaborieau, ancien professeur à la Faculté d'Éducation du Collège universitaire de Saint-Boniface, représentant de l'entité des employés professionnels, Saint-Boniface, Manitoba, le 27 septembre 1984.

[3]Entrevue avec Lionel Fréchette, ancien doyen et professeur actuel à la Faculté des Arts et Sciences du Collège universitaire de Saint-Boniface, représentant de l'entité des employés professionnels, Saint-Boniface, Manitoba, le 16 octobre 1984.

[4]Entrevue avec Normand Collet, ancien professeur et directeur actuel du Collège communautaire de Saint-Boniface, représentant de l'entité des employés professionnels, Saint-Boniface, Manitoba, le 18 octobre 1984.

[5]Entrevue avec l'abbé Léo Couture, président du Conseil d'administration du Collège universitaire de Saint-Boniface, représentant de l'entité Conseil d'administration, Saint-Boniface, Manitoba, le 1er octobre 1984.

[6]Entrevue avec Maurice Gauthier, ancien membre et ancien président du Conseil d'administration du Collège universitaire de Saint-Boniface, représentant de l'entité Conseil d'administration, Saint-Boniface, Manitoba, le 16 octobre 1984.

[7]Entrevue avec Normand Boisvert, ancien membre et ancien président du Conseil d'administration du Collège universitaire de Saint-Boniface, représentant de l'entité Conseil d'administration, Saint-Vital, Manitoba, le 10 octobre 1984.

[8]Couture, entrevue.

[9]Entrevue avec Alfred Monnin, ancien membre et ancien président du Bureau des Aviseurs et du Conseil d'administration du Collège universitaire de Saint-Boniface, représentant de l'entité Conseil d'administration, Saint-Boniface, Manitoba, le 11 octobre 1984.

[10]Boisvert, entrevue.

[11]Entrevue avec Gilberte Proteau, présidente de la Société Franco-Manitobaine, représentante de l'entité "communauté franco-manitobaine", Saint-Boniface, Manitoba, le 28 septembre 1984.

[12]Entrevue avec Vincent Dureault, permanent au service du Conseil Jeunesse Provincial, représentant de l'entité "communauté franco-manitobaine", Saint-Boniface, Manitoba, le 4 octobre 1984.

[13]Entrevue avec Jean Gisiger, permanent au service de la Manitoba Teachers' Society et des Éducateurs Franco-Manitobains, représentant de l'entité "communauté franco-manitobaine", Saint-Boniface, Manitoba, le 9 octobre 1984.

[14]Entrevue avec Albert Lepage, ancien président de la Société Franco-Manitobaine, représentant de l'entité "communauté franco-manitobaine", Saint-Boniface, Manitoba, le 19 octobre 1984.

[15]Dureault, entrevue.

[16]Gisiger, entrevue.

[17]Lepage, entrevue.

[18]Proteau, entrevue.

[19]Lepage, entrevue.

[20]Entrevue avec F.G. Stambrook, ancien doyen de la Faculté des Arts et actuel vice-président (affaires académiques) de l'Université du Manitoba, représentant de l'entité Université du Manitoba, Fort Garry, Manitoba, le 15 octobre 1984.

[21]Entrevue avec Eric D. MacPherson, ancien doyen et professeur actuel à la Faculté d'Éducation de l'Université du Manitoba, représentant de l'entité Université du Manitoba, Fort Garry, Manitoba, le 22 octobre 1984.

[22]Entrevue avec Marcel A. Bonneau, professeur et administrateur attaché à la Faculté d'Éducation de l'Université du Manitoba, représentant de l'entité Université du Manitoba, Fort Garry, Manitoba, le 23 octobre 1984.

[23]Entrevue avec Terrence P. Hogan, ancien doyen de la Faculté des Études Supérieures et actuel vice-président associé (affaires académiques) à l'Université du Manitoba, représentant de l'entité Université du Manitoba, Fort Garry, Manitoba, le 17 octobre 1984.

[24]MacPherson, entrevue.

[25]Bonneau, entrevue.

[26]Hogan, entrevue.

[27]Stambrook, entrevue.

[28]Hogan, entrevue.

[29]Entrevue avec Ronald Duhamel, sous-ministre au ministère de l'Éducation et président de la Commission des subventions aux universités, représentant de l'entité Gouvernement du Manitoba, Saint-Boniface, Manitoba, le 3 octobre 1984.

[30]Entrevue avec W.C. Lorimer, ancien sous-ministre au ministère de l'Éducation et ancien président de la Commission des subventions aux universités, représentant de l'entité Gouvernement du Manitoba, Saint-Boniface, Manitoba, le 17 octobre 1984.

[31]Entrevue avec Guy Roy, sous-ministre adjoint responsable du Bureau de l'éducation française, représentant de l'entité Gouvernement du Manitoba, Winnipeg, Manitoba, le 26 novembre 1984.

[32]Entrevue avec Laurent Desjardins, membre du Conseil des ministres au gouvernement provincial, représentant de l'entité Gouvernement du Manitoba, Winnipeg, Manitoba, le 23 octobre 1984.

[33]Lorimer, entrevue.

[34]Roy, entrevue.

[35]Duhamel, entrevue.

[36]Desjardins, entrevue.

[37]Entrevue avec Roger Collet, directeur du Bureau régional du Manitoba pour le Secrétariat d'État, représentant de l'entité Gouvernement du Canada, Winnipeg, Manitoba, le 1er octobre 1984.

[38]Entrevue avec Joseph P. Guay, ancien député libéral à la Chambre des communes et ancien membre du Conseil des ministres au gouvernement fédéral, actuellement membre du Sénat, représentant de l'entité Gouvernement du Canada, Saint-Boniface, Manitoba, le 17 octobre 1984.

[39]Entrevue avec Robert Bockstaël, ancien député libéral à la Chambre des communes pour la circonscription électorale de Saint-Boniface, représentant de l'entité Gouvernement du Canada, Saint-Boniface, Manitoba, le 18 octobre 1984.

[40]Collet, R., entrevue

[41]Entrevue avec Gildas Molgat, ancien député et chef du parti libéral à l'Assemblée législative manitobaine, actuellement membre du Sénat, représentant de l'entité Gouvernement du Canada, Winnipeg, Manitoba, le 29 octobre 1984.

[42]Guay, entrevue.

[43]Molgat, entrevue.

[44]Ruest, entrevue.

[45]Gaborieau, entrevue.

[46]Fréchette, entrevue.

[47]Collet, N., entrevue.

[48]Couture, entrevue.

[49]Monnin, entrevue.

[50]Gauthier, entrevue.

[51]Boisvert, entrevue.

[52]Couture, entrevue.

[53]Gauthier, entrevue.

[54]Boisvert, entrevue.

[55]Proteau, entrevue.

[56]Dureault, entrevue.

[57]Gisiger, entrevue.

[58]Lepage, entrevue.

[59]Dureault, entrevue.

[60]Lepage, entrevue.

[61]Stambrook, entrevue.

[62]MacPherson, entrevue.

[63]Bonneau, entrevue.

[64]Hogan, entrevue.

[65]Duhamel, entrevue.

[66]Desjardins, entrevue.

[67]Lorimer, entrevue.

[68]Roy, entrevue.

[69]Duhamel, entrevue.

[70]Lorimer, entrevue.

[71]Roy, entrevue.

[72]Duhamel, entrevue.

[73]Desjardins, entrevue.

[74]Collet, R., entrevue.

[75]Guay, entrevue.

[76]Molgat, entrevue.

[77]Bockstaël, entrevue.

[78]Collet, R., entrevue.

[79]Guay, entrevue.

[80]Molgat, entrevue.

CHAPITRE VI

ANALYSE COMPARATIVE DES FACTEURS PROPOSÉS PAR RAPPORT AUX CHANGEMENTS DANS L'ADMINISTRATION

Ce chapitre contient l'analyse des facteurs proposés par les répondants des diverses entités sondées pour expliquer les changements qui se sont produits au Collège universitaire de Saint-Boniface entre 1967 et 1983 relativement à son administration. Les changements relatifs à l'administration qui sont analysés ici sont les suivants: 1) le passage d'une corporation archiépiscopale à une corporation laïque et 2) la laïcisation de l'administration interne. Les facteurs associés à chacun de ces changements par les répondants subiront l'analyse aux trois niveaux établis, soit: l'analyse intra-entité; l'analyse inter-entité, intra-groupe; et l'analyse inter-groupe.

Passage d'une corporation archiépiscopale à une corporation laïque

Analyse intra-entité

Cette première étape de l'analyse consiste à présenter, pour le changement en question, les points avancés par les représentants de chacune des entités comme facteurs ayant contribué à son avènement. Les points sont regroupés sous les deux titres: points communs et points complémentaires. L'objectif de cette étape de l'analyse est d'établir le niveau de consensus entre les intervenants au niveau intra-entité.

Pour l'entité des employés professionnels, les points sou-

levés par les intervenants se casent de la façon suivante.

Points communs: le quatuor au complet, composé de Ruest[1], Gaborieau[2], Fréchette[3] et Collet, N.[4], s'entend sur deux facteurs ayant contribué au passage d'une corporation archiépiscopale à une corporation laïque. Ces deux facteurs sont: la dissociation grandissante des mouvements de langue et de foi chez les Franco-Manitobains et le fait que le leadership des laïcs était de plus en plus manifeste, que les laïcs avaient la capacité d'assumer cette responsabilité.

Trois d'entre eux, Ruest[5], Fréchette[6] et Collet, N.[7], s'accordent également sur un autre point qui aurait milité en faveur du passage de la corporation archiépiscopale à la corporation laïque, celui de la difficulté de toucher des subventions gouvernementales quand le Collège était sous la tutelle des autorités écclésiastiques.

Points complémentaires: un point soulevé par Fréchette[8] n'a eu d'écho chez aucun des autres répondants, à savoir qu'il y avait une volonté chez les autorités du diocèse de remettre la direction du Collège aux laïcs.

Les représentants de l'entité Conseil d'administration ont répondu de la façon suivante à la même question.

Points communs: les quatre répondants, Couture[9], Monnin[10], Gauthier[11] et Boisvert[12] s'entendent sur deux points; ils attribuent le passage d'une corporation archiépiscopale à une corporation laïque à la dissociation grandissante des mouvements de langue et de foi chez les Franco-Manitobains, ainsi qu'au fait que le leadership des laïcs était de plus en plus manifeste, que les laïcs avaient la capacité d'assumer cette responsabilité.

Trois d'entre eux, Couture[13], Monnin[14] et Boisvert[15], estiment de plus que la difficulté de toucher des subventions gouvernementales importantes quand le Collège était sous la tutelle des autorités ecclésiastiques a sans doute contribué au passage d'une corporation archiépiscopale à une corporation laïque.

Enfin, Couture[16] et Monnin[17] affirment qu'un autre facteur ayant agi dans le même sens serait la volonté des autorités du diocèse de remettre la direction du Collège aux laïcs.

Points complémentaires: aucun point n'a été avancé que par un seul des répondants de cette entité par rapport à cette question.

Dans l'entité "communauté franco-manitobaine", les points proposés comme facteurs ayant contribué au passage de la corporation archiépiscopale à la corporation laïque se répartissent comme suit dans la grille d'analyse intra-entité.

Points communs: les quatre répondants, Proteau[18], Dureault[19], Gisiger[20] et Lepage[21], attribuent ce changement au fait que le leadership des laïcs était de plus en plus manifeste, que les laïcs avaient la capacité d'assumer cette responsabilité.

Trois d'entre eux voient la dissociation grandissante des mouvements de langue et de foi chez les Franco-Manitobains, comme ayant contribué aussi à ce changement; c'est l'avis exprimé par Proteau[22], Gisiger[23] et Lepage[24].

Points complémentaires: un autre facteur est ressorti de l'entité communauté franco-manitobaine par rapport à cette question, mais il n'a été invoqué que par un seul des répondants; c'est celui de la difficulté de toucher des subventions gouvernementales importantes quand le Collège était sous la tutelle des autorités ecclésiastiques. Ce point a été avancé par Gisiger[25].

La grille d'analyse intra-entité appliquée à l'entité Université du Manitoba donne les résultats qui suivent par rapport à la même question.

Points communs: le quatuor au complet composé de Stambrook[26], MacPherson[27], Bonneau[28] et Hogan[29] s'entend sur un facteur qui aurait contribué au passage de la corporation archiépiscopale à la corporation laïque. Les quatre affirment que le leadership des laïcs était de plus en plus manifeste, que les laïcs avaient la capacité d'assumer cette responsabilité.

Deux d'entre eux, Stambrook[30] et MacPherson[31], considèrent en outre que la dissociation grandissante des mouvements de langue et de foi chez les Franco-Manitobains, a pu contribuer à l'avènement de ce changement également.

Points complémentaires: la difficulté de toucher des subventions gouvernementales importantes quand le Collège était sous la tutelle des autorités écclésiastiques est invoquée par MacPherson[32] comme un autre facteur ayant contribué au passage de la corporation archiépiscopale à la corporation laïque.

Les représentants de l'entité Gouvernement du Manitoba ont aussi exprimé leurs points de vue sur la question du passage d'une corporation archiépiscopale à une corporation laïque; ceux-ci se classent comme suit parmi les catégories habituelles.

Points communs: les quatre répondants de cette entité, Duhamel[33], Desjardins[24], Lorimer[35] et Roy[36], s'accordent sur un point. Ils attribuent l'avènement de ce changement au fait que le leadership des laïcs était de plus en plus manifeste, que les laïcs avaient la capacité d'assumer cette responsabilité.

Deux d'entre eux s'accordent sur un autre point: que la difficulté de toucher des subventions gouvernementales importantes quand le Collège était sous la tutelle des autorités écclésiastiques aurait précipité le passage d'une corporation archiépiscopale à une corporation laïque. Ce point de vue est soutenu par Duhamel[37] et Roy[38].

Points complémentaires: deux autres points de vue se rapprochant quand même l'un de l'autre ont été avancés par Desjardins[39] et Duhamel[40]. Alors que le premier invoque la dissociation grandissante des mouvements de langue et de foi chez les Franco-Manitobains, comme facteurs ayant contribué au changement en question, le second l'ex-prime autrement; il parle d'une acceptation des rôles respectifs des laïcs et du clergé.

Enfin, les réponses des intervenants de l'entité Gouvernement du Canada tombent de la façon suivante dans les deux catégories prévues.

Points communs: les quatre représentants de l'entité, Collet, R.[41], Guay[42], Molgat[43] et Bockstaël[44], s'entendent sur un premier point qui, selon eux, aurait contribué à provoquer le passage d'une corporation archiépiscopale à une corporation laïque: le fait que le leadership des laïcs était de plus en plus manifeste, que les laïcs avaient la capacité d'assumer cette responsabilité.

En outre, Collet, R.[45] et Molgat[46] estiment qu'un autre facteur serait la dissociation grandissante des mouvements de langue et de foi chez les Franco-Manitobains.

Un dernier point commun a été avancé par Molgat[47] et Bockstaël[48], à savoir qu'il y avait une volonté de la part des autorités du diocèse de remettre la direction du Collège aux laïcs.

Points complémentaires: deux autres points encore ont été soulevés, chacun par un répondant de l'entité Gouvernement du Canada, pour expliquer le passage de la corporation archiépiscopale à la corporation laïque. D'une part, Bockstaël,[49] attribue ce changement à la difficulté de toucher des subventions gouvernementales importantes quand le Collège était sous la tutelle des autorités écclésiastiques; d'autre part, Collet, R.[50] estime qu'il y avait une volonté de la part des laïcs qui siègeaient au Conseil d'administration du Collège, de séculariser le Collège.

Somme toute, l'analyse intra-entité des points proposés comme facteurs par les répondants des diverses entités par rapport à la question du passage de la corporation archiépiscopale à la corporation laïque révèle un important degré de consensus à ce niveau; les points communs dépassent largement en nombre les points complémentaires dans chacune des entités.

Analyse inter-entité, intra-groupe

Ayant établi le degré de consensus entre les intervenants de chacune des entités au niveau des entités elles-mêmes par le truchement de l'analyse intra-entité, la deuxième étape, soit l'analyse inter-entité, intra-groupe, vise à déterminer le degré de consensus prévalant entre les répondants des entités du groupe interne, d'une part, et entre les répondants des entités du groupe externe d'autre part, par rapport à la question du passage de la corporation archiépiscopale à la corporation laïque. Cette analyse s'effectue au moyen d'une classification des points soulevés selon une grille composée de trois catégories, lesquelles sont échelonnées dans un ordre de consensus décroissant.

Au niveau du groupe interne, composé des entités des employés professionnels et Conseil d'administration, la répartition des points se fait comme suit.

Première catégorie: trois des quatre points soulevés par les répondants des entités de ce groupe viennent s'y loger puisqu'ils ont été proposés par plus d'un représentant d'une des entités et qu'ils ont aussi été proposés par plus d'un représentant de l'autre entité. Ces trois points réunissant un haut niveau d'accord parmi les répondants des entités du groupe interne pour expliquer le passage de la corporation archiépiscopale à la corporation laïque sont: le leadership des laïcs devenu de plus en plus manifeste et la capacité conséquente de ceux-ci d'assumer cette responsabilité; la difficulté de toucher des subventions gouvernementales importantes quand le Collège était sous la tutelle des autorités ecclésiastiques; et la dissociation grandissante des mouvements de langue et de foi chez les Franco-Manitobains.

Deuxième catégorie: le quatrième point soulevé a été proposé par plus d'un représentant d'une des entités, mais il n'a aussi été proposé que par un seul représentant de l'autre entité; c'est le point à l'effet qu'il y avait une volonté de la part des autorités du diocèse de remettre la direction du Collège aux laïcs.

Troisième catégorie: aucun point n'a été soulevé au niveau interne qui n'avait été proposé par plus d'un représentant d'une des entités et qui n'ait d'autre part été proposé par aucun des répondants de l'autre entité.

Les réponses des intervenants du groupe externe, comprenant les entités "communauté franco-manitobaine", Université du Manitoba,

Gouvernement du Manitoba et Gouvernement du Canada, se casent comme suit dans les trois catégories.

Première catégorie: celle-ci recueille deux des six points soulevés au total par les répondants de ce groupe pour expliquer le passage de la corporation archiépiscopale à la corporation laïque. Ce sont des points qui ont été proposés par plus d'un représentant d'une des entités et qui ont aussi été proposés par plus d'un représentant d'une ou de plusieurs des autres entités. Il s'agit de la dissociation grandissante des mouvements de langue et de foi chez les Franco-Manitobains et du leadership des laïcs devenu de plus en plus manifeste puis la capacité conséquente de ceux-ci d'assumer cette responsabilité.

Deuxième catégorie: un des points proposés par plus d'un représentant d'une des entités n'a aussi été proposé que par un seul représentant de chacune des autres entités; c'est la difficulté de toucher des subventions gouvernementales importantes tant que le Collège demeurait sous la tutelle des autorités ecclésiastiques.

Troisième catégorie: un des points soulevés au sein du groupe externe vient s'y loger puisqu'il a été proposé par plus d'un représentant d'une des entités, mais qu'il n'a aussi été proposé par aucun représentant d'aucune des autres entités. C'est le point à l'effet qu'il y avait une volonté de la part des autorités du diocèse de remettre la direction du Collège aux laïcs.

La conclusion à dégager de l'analyse inter-entité, intra-groupe, par rapport à la question du passage de la corporation archiépiscopale à la corporation laïque est plus partagée que ne l'ont été

celles relatives à tous les autres changements traités. Au niveau du groupe interne, l'on retrouve trois des quatre points soulevés se logeant dans la première catégorie qui indique un niveau élevé de consensus, et un point se logeant dans la deuxième catégorie qui indique aussi un certain consensus, alors qu'aucun des points ne s'est logé dans la troisième catégorie d'aucun consensus. Au niveau du groupe externe cependant, les avis sont plus partagés. Six points ont été soulevés au total, dont deux n'ont même par recueilli un appui suffisant au niveau de l'entité en question pour être considérés dans l'analyse inter-entité, intra-groupe. Un point a reçu la faveur de deux représentants d'une des entités, mais d'aucun autre répondant d'aucune des autres entités. Un autre point s'est logé dans la catégorie à faible consensus. Enfin, les deux autres points ce sont placés dans la catégorie à consensus élevé.

Analyse inter-groupe

Ayant effectué l'analyse des réponses des intervenants au niveau intra-entité, puis au niveau inter-entité, intra-groupe, en ce qui a trait à la question du passage de la corporation archiépiscopale à la corporation laïque, il reste à réaliser l'analyse inter-groupe, qui consiste à juxtaposer les réponses des intervenants des deux groupes (interne et externe) l'un avec l'autre. L'objectif de cette procédure est de révéler le degré de consensus entre les interprétations des intervenants représentant les entités du groupe interne avec celles des intervenants représentant les entités du groupe externe.

La juxtaposition des interprétations se fait, selon la méthodologie adoptée dans la présente étude, en classifiant les divers

points soulevés en sept catégories échelonnées de façon à recueillir les points dans un ordre de consensus décroissant.

Première catégorie: trois des points soulevés viennent s'y loger puisqu'ils ont été proposés par plus d'un représentant de chacune des deux entités du groupe interne et qu'ils ont aussi été proposés par plus d'un représentant de plus d'une des entités du groupe externe. Ces points sont: le leadership des laïcs devenu de plus en plus manifeste et la capacité conséquente de ceux-ci d'assumer cette responsabilité; la difficulté de toucher des subventions gouvernementales importantes quand le Collège était sous la tutelle des autorités écclésiastiques et la dissociation grandissante des mouvements de langue et de foi chez les Franco-Manitobains.

Aucun des autres points soulevés n'ayant recueilli un consensus suffisant au niveau de l'un ou l'autre des groupes pour se mériter d'être traité dans l'analyse inter-groupe, les deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième et septième catégories restent vides.

La conclusion qui se dégage de l'analyse inter-groupe découle directement de l'affirmation qui précède. Puisque tous les points qualifiés pour être analysés au niveau inter-groupe se sont casés dans la première catégorie à consensus élevé et qu'aucun n'appartient aux six autres catégories de moindre consensus, il faut conclure que le concensus est très élevé au niveau inter-groupe par rapport à la question du passage de la corporation archiépiscopale à la corporation laïque.

Laïcisation de l'administration interne

Analyse intra-entité

L'analyse intra-entité consiste à relever les facteurs proposés par les répondants de chacune des entités pour expliquer le changement en question. La procédure dicte de regrouper les facteurs selon qu'ils répondent aux critères de points communs ou de points complémentaires.

Au sein de l'entité des employés professionnels, les points soulevés se casent de la façon suivante.

Points communs: c'est l'accord complet entre les quatre répondants de cette entité par rapport à la question de la laïcisation de l'administration interne. Ruest[51], Gaborieau[52], Fréchette[53] et Collet, N.[54] s'entendent pour attribuer ce changement d'une part au fait qu'il y avait moins de prêtres disponibles pour combler ces fonctions administratives et, d'autre part, à la plus grande disponiblité de laïcs compétents pour exercer les mêmes fonctions.

Points complémentaires: aucun autre point n'est ressorti de l'entité des employés professionnels par rapport à la question de la laïcisation de l'administration interne, donc aucun point complémentaire à rapporter.

Pour leur part, les intervenants de l'entité Conseil d'administration ont répondu de la façon suivante.

Points communs: le quatuor au complet composé de Couture[55], Monnin[56], Gauthier[57] et Boisvert[58] s'accorde sur deux points par rapport à cette question. Tous les quatre invoquent la plus grande disponibilité de laïcs compétents pour exercer ces fonctions administra-

tives et la dissociation grandissante des mouvements de langue et de foi chez les Franco-Manitobains, comme facteurs ayant contribué à la laïcisation de l'administration interne.

Points complémentaires: un autre point est ressorti de cette entité par rapport à cette question. C'est Monnin[59] qui avance l'idée que moins de prêtres étaient disponibles pour combler les postes administratifs.

Les répondants de l'entité "communauté franco-manitobaine" ont aussi avancé quelques hypothèses par rapport à la question de la laïcisation de l'administration interne.

Points communs: tous les répondants de cette entité s'accordent sur un point. Proteau[60], Dureault[61], Gisiger[62] et Lepage[63] attribuent ce changement à la plus grande disponibilité de laïcs compétents pour combler les postes administratifs.

Trois d'entre eux estiment en outre que la dissociation grandissante des mouvements de langue et de foi chez les Franco-Manitobains a pu également contribuer à ce changement; ce point de vue est soutenu par Proteau[64], Gisiger[65] et Lepage[66].

Les répondants de l'entité Université du Manitoba ont aussi été sondés par rapport à la question de la laïcisation de l'administration interne.

Points communs: un point a été avancé par les quatre intervenants, Stambrook[67], MacPherson[68], Bonneau[69] et Hogan[70], à savoir que la plus grande disponibilité de laïcs compétents pour exercer les fonctions administratives serait à l'origine de la laïcisation de l'administration interne.

Deux des répondants, Stambrook[71] et Hogan[72], considèrent de

plus que la dissociation grandissante des mouvements de langue et de foi chez les Franco-Manitobains a pu aussi contribuer à provoquer ce changement.

Points complémentaires: aucun point n'a été avancé que par un seul intervenant de cette entité par rapport à cette question.

Les réponses fournies par les représentants de l'entité Gouvernement du Manitoba se casent comme suit.

Points communs: les quatre répondants, Duhamel[73], Desjardins[74], Lorimer[75] et Roy[76] s'accordent sur un point. Ils sont tous d'avis que la laïcisation de l'administration interne est attribuable à la plus grande disponibilité de laïcs compétents pour exercer les fonctions administratives.

Points complémentaires: trois autres points ont été avancés chacun par un des répondants de l'entité Gouvernement du Manitoba pour expliquer la laïcisation de l'administration interne. Roy[77] invoque le fait que moins de prêtres étaient disponibles pour combler ces postes, Duhamel[78] avance l'idée d'une acceptation des rôles respectifs des laïcs et du clergé, et Desjardins[79], pour sa part, attribue ce changemnt à la dissociation grandissante des mouvements de langue et de foi chez les Franco-Manitobains.

Enfin, les répondants de l'entité Gouvernement du Canada expliquent la laïcisation de l'administration interne de la façon suivante.

Points communs: un point a fait l'unanimité parmi les répondants de cette entité, à savoir que la plus grande disponibilité de laïcs compétents, pour combler les postes administratifs, serait le facteur prépondérant par rapport à la laïcisation de l'administration

interne. Cet avis est partagé par Collet, R.[80], Guay[81], Molgat[82] et Bockstaël[83].

Points complémentaires: aucun.

L'analyse intra-entité des points avancés par les divers intervenants pour expliquer la laïcisation de l'administration interne révèle un consensus élevé puisque le nombre de points communs dépasse largement le nombre de points complémentaires.

Analyse inter-entité, intra-groupe

La deuxième étape de l'analyse consiste à vérifier le niveau de consensus quant aux facteurs qui auraient contribué à l'avènement du changement en question; en l'occurence, à la laïcisation de l'administration interne, entre les répondants des entités composant le groupe interne, d'une part, et entre les répondants des entités composant le groupe externe d'autre part.

Au niveau du groupe interne, comprenant les entités des employés professionnels et Conseil d'administration, les réponses fournies par les intervenants se répartissent comme suit entre les trois catégories préalablement établies.

Première catégorie: deux des trois points soulevés au total par les répondants des entités du groupe interne, ont été proposés par plus d'un représentant de chacune des deux entités comme facteurs ayant contribué à la laïcisation de l'administration interne. Ces points sont: la plus grande disponibilité de laïcs compétents pour exercer les fonctions administratives, et la dissociation grandissante des mouvements de langue et de foi chez les Franco-Manitobains.

Un seul autre point est ressorti du groupe interne pour expliquer la laïcisation de l'administration interne, mais n'ayant été avancé que par un seul des répondants d'une des entités, ce point n'a pas réuni le consensus suffisant ni dans l'une ni dans l'autre des entités pour être classifié dans l'analyse inter-entité, intra-groupe. Il ne reste donc aucun point pour les deuxième et troisième catégories.

Pour le groupe externe, comprenant les entités "communauté franco-manitobaine", Université du Manitoba, Gouvernement du Manitoba et Gouvernement du Canada, l'analyse inter-entité, intra-groupe, des points proposés par les répondants de ces entités, comme facteurs ayant contribué à la laïcisation de l'administration interne, se présente de la façon suivante.

Première catégorie: deux des quatre points avancés au total par les répondants des entités du groupe externe répondent aux critères de la première catégorie; c'est dire qu'ils ont été proposés par plus d'un représentant d'une des entités et qu'ils ont aussi été proposés par plus d'un représentant d'une ou de plusieurs des autres entités. Les points en question sont les suivants: la plus grande disponibilité de laïcs compétents pour exercer les fonctions administratives et la dissociation grandissante des mouvements de langue et de foi chez les Franco-Manitobains.

Deuxième catégorie: un des points est venu s'y loger puisqu'il a été proposé par plus d'un représentant d'une des entités, mais qu'il n'a aussi été proposé que par un seul répondant d'une des autres entités. C'est l'idée que moins de prêtres étaient disponibles pour combler les postes administratifs.

Troisième catégorie: aucun des points avancés par les répondants des entités du groupe externe ne répond aux critères de cette catégorie puisqu'aucun des points proposés par plus d'un représentant d'une des entités n'a été soulevé par aucun représentant d'aucune des autres entités.

L'analyse inter-entité, intra-groupe, permet de conclure qu'un niveau très élevé de consensus existe entre les répondants du groupe interne et qu'un niveau encore passablement élevé prévaut entre les répondants du groupe externe par rapport à la question de la laïcisation de l'administration interne. Au sein du groupe interne, les deux seuls points jouissant d'un appui suffisant au niveau de l'une ou de l'autre des entités pour être considérés dans l'analyse inter-entité, intra-groupe, tombent tous deux dans la catégorie à consensus élevé de cette dernière analyse. Au sein du groupe externe, deux points aussi s'inscrivent dans la catégorie à consensus élevé et un autre point se place dans la catégorie à faible consensus.

Analyse inter-groupe

La troisième et dernière étape de l'analyse portant sur la question de la laïcisation de l'administration interne consiste à juxtaposer les réponses des intervenants du groupe interne avec celles des intervenants du groupe externe, pour établir le degré de consensus qui existe à ce niveau.

Les divers points avancés sont donc sujets à être répartis ci-après sur une grille consistant en sept catégories destinées à recueillir les points dans un ordre de consensus décroissant.

Première catégorie: deux points viennent s'y loger puisqu'ils ont été proposés par plus d'un représentant de chacune des deux entités du groupe interne et qu'ils ont aussi été proposés par plus d'un représentant de plus d'une des entités du groupe externe. Ces points invoqués de part et d'autre pour expliquer la laïcisation de l'administration interne sont: la plus grande disponibilité de laïcs compétents pour exercer les fonctions administratives et la dissociation grandissante des mouvements de langue et de foi chez les Franco-Manitobains.

Aucun des autres points soulevés n'ayant fait l'objet d'un consensus suffisant au niveau de l'un ou l'autre des groupes pour mériter d'être juxtaposé aux réponses fournies par les répondants de l'autre groupe, le reste de la grille reste vide.

Puisqu'il n'y a aucun point à classifier dans les six catégories autres que la première et que la première catégorie exigeant un consensus élevé recueille deux points, il faut conclure que c'est un consensus élevé qui existe entre les répondants des entités des deux groupes par rapport à la question de la laïcisation de l'administration interne.

NOTES DU CHAPITRE VI

[1]Entrevue avec Paul Ruest, recteur du Collège universitaire de Saint-Boniface, représentant de l'entité des employés professionnels, Saint-Boniface, Manitoba, le 25 septembre 1984.

[2]Entrevue avec Antoine Gaborieau, ancien professeur à la Faculté d'Éducation du Collège universitaire de Saint-Boniface, représentant de l'entité des employés professionnels, Saint-Boniface, Manitoba, le 27 septembre 1984.

[3]Entrevue avec Lionel Fréchette, ancien doyen et professeur actuel à la Faculté des Arts et Sciences du Collège universitaire de Saint-Boniface, représentant de l'entité des employés professionnels, Saint-Boniface, Manitoba, le 16 octobre 1984.

[4]Entrevue avec Normand Collet, ancien professeur et directeur actuel du Collège communautaire de Saint-Boniface, représentant de l'entité des employés professionnels, Saint-Boniface, Manitoba, le 18 octobre 1984.

[5]Ruest, entrevue.

[6]Fréchette, entrevue.

[7]Collet, N., entrevue.

[8]Fréchette, entrevue.

[9]Entrevue avec l'abbé Léo Couture, président du Conseil d'administration du Collège universitaire de Saint-Boniface, représentant de l'entité Conseil d'administration, Saint-Boniface, Manitoba, le 1er octobre 1984.

[10]Entrevue avec Alfred Monnin, ancien membre et ancien président du Bureau des Aviseurs et du Conseil d'administration du Collège universitaire de Saint-Boniface, représentant de l'entité Conseil d'administration, Saint-Boniface, Manitoba, le 11 octobre 1984.

[11]Entrevue avec Maurice Gauthier, ancien membre et ancien président du Conseil d'administration du Collège universitaire de Saint-Boniface, représentant de l'entité Conseil d'administration, Saint-Boniface, Manitoba, le 16 octobre 1984.

[12]Entrevue avec Normand Boisvert, ancien membre et ancien président du Conseil d'administration du Collège universitaire de Saint-Boniface, représentant de l'entité Conseil d'administration, Saint-Vital, Manitoba, le 10 octobre 1984.

[13]Couture, entrevue.

[14]Monnin, entrevue.

[15]Boisvert, entrevue.

[16]Couture, entrevue.

[17]Monnin, entrevue.

[18]Entrevue avec Gilberte Proteau, présidente de la Société Franco-Manitobaine, représentante de l'entité "communauté franco-manitobaine", Saint-Boniface, Manitoba, le 28 septembre 1984.

[19]Entrevue avec Vincent Dureault, permanent au service du Conseil Jeunesse Provincial, représentant de l'entité "communauté franco-manitobaine", Saint-Boniface, Manitoba, le 4 octobre 1984.

[20]Entrevue avec Jean Gisiger, permanent au service de la Manitoba Teachers' Society et des Éducateurs Franco-Manitobains, représentant de l'entité "communauté franco-manitobaine", Saint-Boniface, Manitoba, le 9 octobre 1984.

[21]Entrevue avec Albert Lepage, ancien président de la Société Franco-Manitobaine, représentant de l'entité "communauté franco-manitobaine", Saint-Boniface, Manitoba, le 19 octobre 1984.

[22]Proteau, entrevue.

[23]Gisiger, entrevue.

[24]Lepage, entrevue.

[25]Gisiger, entrevue.

[26]Entrevue avec F.G. Stambrook, ancien doyen de la Faculté des Arts et actuel vice-président (affaires académiques) de l'Université du Manitoba, représentant de l'entité Université du Manitoba, Fort Garry, Manitoba, le 15 octobre 1984.

[27]Entrevue avec Eric D. MacPherson, ancien doyen et professeur actuel à la Faculté d'Éducation de l'Université du Manitoba, représentant de l'entité Université du Manitoba, Fort Garry, Manitoba, le 22 octobre 1984.

[28]Entrevue avec Marcel A. Bonneau, professeur et administrateur attaché à la Faculté d'Éducation de l'Université du Manitoba, représentant de l'entité Université du Manitoba, Fort Garry, Manitoba, le 23 octobre 1984.

[29]Entrevue avec Terrence P. Hogan, ancien doyen de la Faculté des Études Supérieures et actuel vice-président associé (affaires académiques) à l'Université du Manitoba, représentant de l'entité Université du Manitoba, Fort Garry, Manitoba, le 17 octobre 1984.

[30]Stambrook, entrevue.

[31]MacPherson, entrevue.

[32]Ibid.

[33]Entrevue avec Ronald Duhamel, sous-ministre au ministère de l'Éducation et président de la Commission des subventions aux universités, représentant de l'entité Gouvernement du Manitoba, Saint-Boniface, Manitoba, le 3 octobre 1984.

[34]Entrevue avec Laurent Desjardins, membre du Conseil des ministres au gouvernement provincial, représentant de l'entité Gouvernement du Manitoba, Winnipeg, Manitoba, le 23 octobre 1984.

[35]Entrevue avec W.C. Lorimer, ancien sous-ministre au ministère de l'Éducation et ancien président de la Commission des subventions aux universités, représentant de l'entité Gouvernement du Manitoba, Saint-Boniface, Manitoba, le 17 octobre 1984.

[36]Entrevue avec Guy Roy, sous-ministre adjoint responsable du Bureau de l'Éducation Française, représentant de l'entité Gouvernement du Manitoba, Winnipeg, Manitoba, le 26 novembre 1984.

[37]Duhamel, entrevue.

[38]Roy, entrevue.

[39]Desjardins, entrevue.

[40]Duhamel, entrevue.

[41]Entrevue avec Roger Collet, directeur du Bureau régional du Manitoba pour le Secrétariat d'État, représentant de l'entité Gouvernement du Canada, Winnipeg, Manitoba, le 1er octobre 1984.

[42]Entrevue avec Joseph P. Guay, ancien député libéral à la Chambre des communes et ancien membre du Conseil des ministres au gouvernement fédéral, actuellement membre du Sénat, représentant de l'entité Gouvernement du Canada, Saint-Boniface, Manitoba, le 17 octobre 1984.

[43]Entrevue avec Gildas Molgat, ancien député et chef du parti libéral à l'Assemblée législative manitobaine, actuellement membre du Sénat, représentant de l'entité Gouvernement du Canada, Winnipeg, Manitoba, le 29 octobre 1984.

[44]Entrevue avec Robert Bockstaël, ancien député libéral à la Chambre des communes pour la circonscription électorale de Saint-Boniface, représentant de l'entité Gouvernement du Canada, Saint-Boniface, Manitoba, le 18 octobre 1984.

[45]Collet, R., entrevue.

[46]Molgat, entrevue.

[47]Ibid.

[48]Bockstaël, entrevue.

[49]Ibid.

[50]Collet, R., entrevue.

[51]Ruest, entrevue.

[52]Gaborieau, entrevue.

[53]Fréchette, entrevue.

[54]Collet, N., entrevue.

[55]Couture, entrevue.

[56]Monnin, entrevue.

[57]Gauthier, entrevue.

[58]Boisvert, entrevue.

[59]Monnin, entrevue.

[60]Proteau, entrevue.

[61]Dureault, entrevue.

[62]Gisiger, entrevue.

[63]Lepage, entrevue.

[64]Proteau, entrevue.

[65]Gisiger, entrevue.

[66]Lepage, entrevue.

[67]Stambrook, entrevue.

[68]MacPherson, entrevue.

[69]Bonneau, entrevue.

[70]Hogan, entrevue.

[71]Stambrook, entrevue.

[72]Hogan, entrevue.

[73]Duhamel, entrevue.

[74]Desjardins, entrevue.

[75]Lorimer, entrevue.

[76]Roy, entrevue.

[77]Ibid.

[78]Duhamel, entrevue.

[79]Desjardins, entrevue.

[80]Collet, R., entrevue.

[81]Guay, entrevue.

[82]Molgat, entrevue.

[83]Bockstaël, entrevue.

[84]Collet, R., entrevue.

[85]Molgat, entrevue.

[86]Molgat, entrevue.

[87]Bockstaël, entrevue.

CHAPITRE VII

CONCLUSION

Le but de cette étude était de présenter l'évolution du Collège universitaire de Saint-Boniface, entre 1967 et 1983, et de produire une analyse comparative de divers facteurs proposés pour expliquer l'avènement de certains changements majeurs survenus durant cette période.

Il s'agissait donc, dans un premier temps, de répertorier les changements majeurs survenus et, dans un deuxième temps, de les soumettre à une analyse qui permettrait de dégager les facteurs qui auraient contribué à leur avènement.

Ce chapitre présente d'abord un survol de l'étude étalant les changements identifiés ainsi que les facteurs les plus significatifs que l'analyse a permis d'associer à ceux-ci. Deuxièmement, et à partir de cet exposé sommaire des éléments saillants issus de l'analyse, une tentative de synthèse globale est présentée et illustrée graphiquement; c'est une synthèse qui tente de raccrocher les divers éléments dans un tout cohérent; cette synthèse constitue, en définitive, un embryon de méga-hypothèse que des recherches subséquentes pourraient vérifier. Enfin, quelques prévisions sont avancées quant aux implications des résultats de cette étude pour la recherche subséquente et pour l'avenir du Collège universitaire de Saint-Boniface.

Éléments saillants issus de l'analyse

Ce qui saute aux yeux et qu'il s'impose donc de signaler en premier lieu, c'est l'ampleur de la métamorphose qui s'est opérée au

Collège universitaire de Saint-Boniface entre 1967 et 1983, métamorphose qui s'est manifestée sous le double signe de l'expansion et de la diversification.

Au chapitre des programmes offerts, la transformation est substantielle. En 1967, il n'existe qu'une seule unité académique responsable de la programmation; c'est un embryon de Faculté des Arts n'offrant qu'un seul programme constitué d'un assortiment bien restreint de cours. En 1983, l'unique faculté de 1967 s'est développée en une véritable Faculté des Arts et Sciences, offrant plusieurs programmes alimentés d'un éventail considérable de cours. De plus, deux autres unités académiques fonctionnent de façon parallèle; une Faculté d'Éducation offrant divers programmes, y inclus un programme de deuxième cycle, ainsi qu'une section Collège communautaire qui s'occupe de formation post-secondaire non-universitaire.

En ce qui a trait aux facteurs identifiés par les divers répondants comme ayant contribué à l'avènement de ces changements, l'analyse démontre qu'un haut degré de consensus prévaut entre les répondants tant au niveau des entités, qu'au niveau des groupes et même qu'au niveau de l'ensemble des répondants. Et ce consensus n'est pas attribuable au fait que les répondants ont une "souche" commune, ou qu'ils font partie de la même communauté minoritaire, puisque certains des répondants sont des anglophones et que ceux-ci ont également participé au consensus. Il faut donc plutôt attribuer ces résultats à la pertinence des facteurs identifiés.

Pour le premier volet de l'étude, soit celui portant sur les changements au niveau des programmes offerts, l'étude démontre que les facteurs ayant contribué à la mise sur pied de nouveaux programmes et

à l'expansion des programmes existants gravitent principalement autour de deux axes. D'abord, il y a l'axe composé d'événements politiques et socio-politiques survenus au Manitoba, au Québec et à l'échelle nationale. Ces événements, tels que la révolution tranquille au Québec, l'adoption de la loi 113, l'accession au pouvoir de l'équipe Trudeau au fédéral, l'accession au pouvoir du gouvernement Schreyer au niveau provincial, l'adoption de la loi sur les langues officielles, etc., sont perçus, et ce à un haut niveau de consensus parmi les répondants, comme facteurs déterminants. L'autre axe important à cet égard, c'est celui de l'action des groupes de pression tels que la Société Franco-Manitobaine, les Éducateurs Franco-Manitobains, etc., dont l'impact est perçu par la grande majorité des répondants comme ayant été important par rapport à l'obtention des nouveaux programmes. Un autre facteur ayant contribué à l'expansion des programmes, ne provenant pas celui-là d'un consensus des intervenants, mais ajouté par l'auteur parce qu'il a été soulevé par les intervenants les plus étroitement associés à la mise sur pied de l'un ou l'autre des programmes, est celui de l'augmentation dans le financement. Il mérite d'être souligné ici que l'on assiste déjà à une interaction entre les changements majeurs eux-mêmes; l'augmentation dans le financement (troisième volet de l'étude) contribuant à l'expansion des programmes (premier volet de l'étude).

En ce qui a trait au deuxième volet majeur, soit les inscriptions, l'étude révèle d'importants changements s'étant produits également à cet égard au Collège entre 1967 et 1983. On pourrait qualifier ce changement de véritable montée en flèche. Dans l'unique faculté de 1967, les inscriptions sont légèrement à la hausse en 1983; mais ce qui est plus frappant, c'est que les deux unités inexistantes

en 1967 affichent toutes les deux des inscriptions importantes en 1983; en Éducation, les inscriptions régulières dépassent même les inscriptions aux Arts et Sciences et les inscriptions au Collège communautaire dépassent à leur tour celles en Éducation, si on tient compte des inscriptions dans les programmes spéciaux.

Outre l'augmentation globale dans les inscriptions, l'étude identifie d'autres changements importants s'étant produits dans ce domaine entre 1967 et 1983; notamment, l'augmentation dans le nombre des femmes, l'augmentation dans le nombre des candidats de langue maternelle anglaise, l'augmentation dans le nombre des Québecois et l'augmentation dans le nombre des étudiants à temps partiel.

Les facteurs invoqués par les répondants, et encore une fois avec un haut degré de consensus, pour expliquer l'augmentation globale dans les inscriptions et, jusqu'à un certain point, la proportion plus élevée des divers groupes constitutifs pré-cités se regroupent sous quelques thèmes majeurs. Ceux-ci sont: les mesures incitatives découlant de la volonté du gouvernement fédéral de promouvoir l'usage de la langue officielle minoritaire (donc, l'augmentation dans le financement), la vague nationale pro-bilinguisme, la perception que des études en français constituent un avantage face aux perspectives d'emploi et la disponibilité d'un éventail plus large d'options. À nouveau, l'on assiste à une interaction entre les changements majeurs; l'expansion dans les programmes (premier volet de l'étude) contribuant à l'augmentation dans les inscriptions (deuxième volet de l'étude), et l'augmentation dans le financement (troisième volet de l'étude) contribuant à l'augmentation dans les inscriptions (deuxième volet de l'étude).

Quelques autres facteurs, jouissant d'un haut degré de consensus, ont été invoqués par les répondants comme ayant contribué soit à l'augmentation globale dans les inscriptions, soit à l'augmentation dans les nombres de personnes des divers groupes constitutifs mentionnés plus haut, mais ces autres facteurs seraient sans doute applicables à tout établissement d'enseignement post-secondaire, francophone ou autre, et ne méritaient donc pas d'être scrutés davantage dans le cadre de la présente étude.

Les changements majeurs identifiés dans cette étude par rapport au financement ne sont qu'au nombre de deux; mais ils sont d'une ampleur considérable. Il s'agit d'abord d'une augmentation globale de l'ordre de 1 569,9 pour cent sur le budget de 1983, par rapport à celui de 1967, et ce pourcentage d'augmentation porte sur des dollars constants, c'est-à-dire que le calcul a été effectué après avoir éliminé les effets du phénomène de l'inflation. Le deuxième changement majeur constaté dans cette étude par rapport au financement est celui de l'augmentation de la proportion des revenus du Collège provenant des subventions gouvernementales; celles-ci se situaient aux environs de quarante pour cent (40%) en 1967 et elles sont passées à au delà de quatre-vingt pour cent (80%) en 1983.

Les facteurs avancés par les répondants pour expliquer l'augmentation globale du financement, qui font l'objet d'un haut degré de consensus et qui se rapportent expressément à un établissement comme le Collège, sont au nombre de deux. Il s'agit de l'augmentation dans les inscriptions et de l'expansion dans les programmes. Il est à remarquer ici que l'interaction entre les changements prend une am-

pleur accentuée; les seuls deux facteurs invoqués pour expliquer l'augmentation globale dans le financement (troisième volet de l'étude) sont l'expansion dans les programmes (premier volet de l'étude) et l'augmentation dans les inscriptions (deuxième volet de l'étude).

Le seul facteur proposé par les répondants pour expliquer l'augmentation de la proportion des revenus du Collège provenant des subventions gouvernementales, qui fait l'objet d'un haut degré de consensus et qui se rapporte expressément à un établissement comme le Collège, est que la vague nationale pro-bilinguisme a permis aux gouvernements d'être plus généreux à l'égard du Collège. Il est à remarquer qu'un facteur apparenté à celui-ci a été invoqué déjà pour expliquer l'expansion dans les programmes (premier volet de l'étude) et l'augmentation dans les inscriptions (deuxième volet de l'étude); c'est indicatif du fait que les divers changements majeurs sont inter-reliés.

Enfin, en ce qui a trait au quatrième volet majeur, celui de l'administration, l'étude y identifie deux changements importants; le passage de la corporation archiépiscopale à la corporation laïque et la laïcisation de l'administration interne.

Les facteurs jouissant d'un haut degré de consensus parmi les répondants pour expliquer la laïcisation de l'administration interne sont, d'une part, la dissociation grandissante des mouvements de langue et de foi chez les Franco-Manitobains et, d'autre part, la plus grande disponibilité de laïcs compétents pour exercer les fonctions administratives. Ces mêmes deux facteurs sont également invoqués, avec un haut degré de consensus parmi les répondants pour expliquer le

passage de la corporation archiépiscopale à la corporation laïque. Ces deux facteurs sont apparentés aux facteurs de groupes de pressions influents et revendicateurs qui étaient perçus par les répondants comme ayant contribué à l'expansion des programmes; voilà un autre exemple de lien entre les changements et entre les facteurs ayant provoqué leur avènement. Enfin, un troisième facteur jouissant aussi d'un niveau élevé de consensus entre les répondants a été proposé par ceux-ci comme ayant contribué au passage de la corporation archiépiscopale à la corporation laïque; c'est celui de la difficulté de toucher des subventions gouvernementales importantes quand le Collège était sous la tutelle des autorités écclésiastiques. C'est un autre exemple encore de lien entre les changements; ici, le changement en administration est relié au changement dans le financement.

Synthèse et implications

Ce qui se dégage de cette présentation sommaire des résultats pourrait être illustré graphiquement de la façon suivante.

Il est à noter que la grande majorité des éléments figurant au graphique, et la grande majorité des relations indiquées entre ces éléments proviennent directement des réponses soumises par les intervenants. Le développement du Collège universitaire de Saint-Boniface entre 1967 et 1983 ainsi illustré se serait produit à partir d'une série d'événements politiques et socio-politiques survenus au Québec, au Manitoba et à l'échelle nationale principalement vers la fin des années '60, laquelle série d'événements aurait déclenché une série de

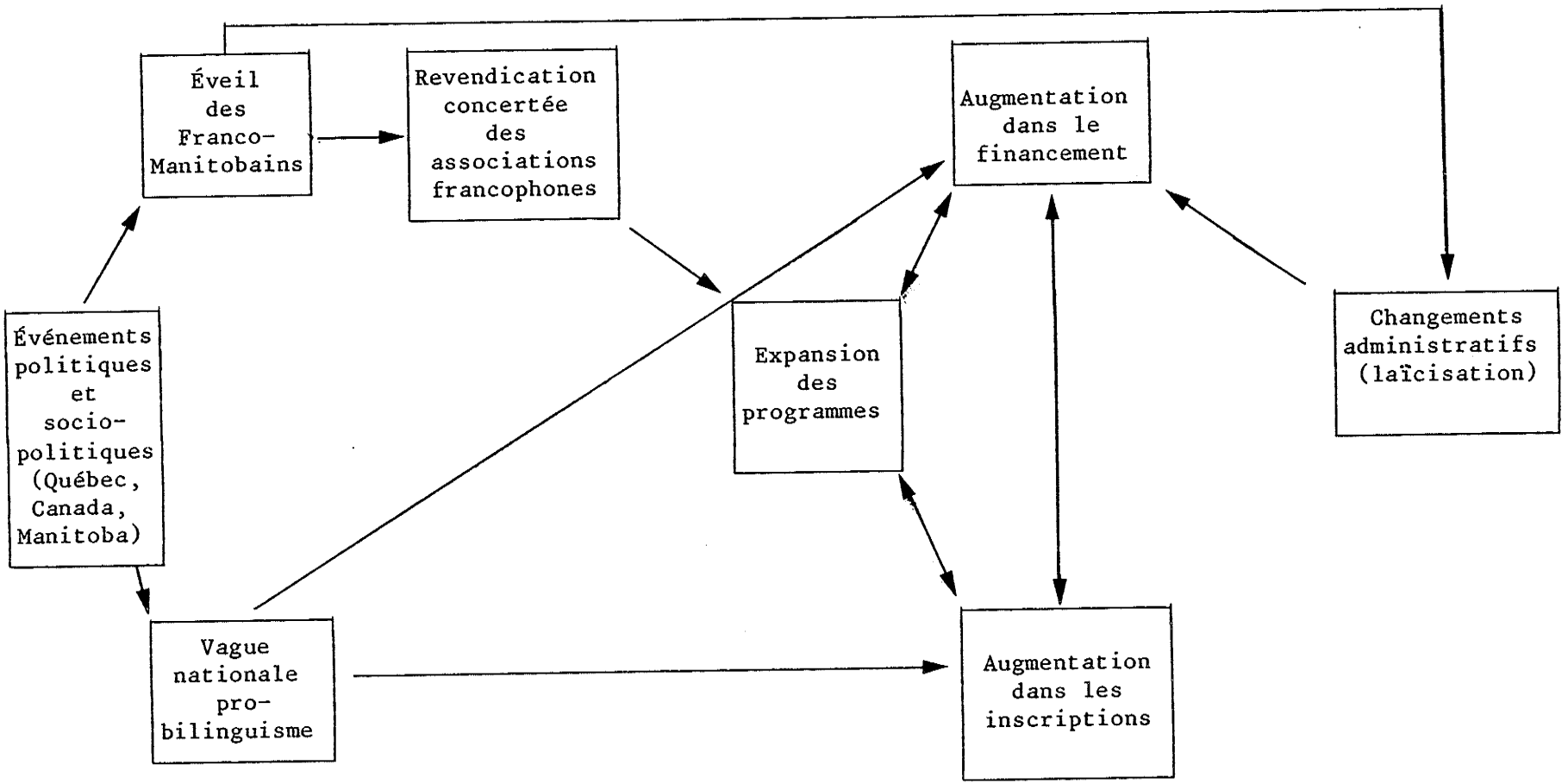

GRAPHIQUE I

MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DU CUSB ENTRE 1967 ET 1983

réactions. Ces réactions auraient par la suite elles-mêmes servi de déclencheurs provoquant d'autres réactions et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'une fois arrivé aux changements majeurs s'étant produits au Collège (expansion des programmes, augmentation dans les inscriptions, augmentation dans le financement et laïcisation de l'administration), ceux-ci réagiraient positivement entre eux, tout en continuant d'être touchés positivement aussi par les réactions du début de la chaîne.

Le seul élément du schème qui n'a pas, à strictement parler, été relevé avec un haut niveau de consensus chez les répondants, mais que l'auteur a jugé approprié d'inclure comme trait d'union explicatif entre celui des "Événements politiques et socio-politiques (Québec, Canada, Manitoba)" et "Revendication concertée des associations francophones", est "l'Éveil des Franco-Manitobains" qu'il faut interpréter à la fois comme étant une prise de conscience des ravages de l'assimilation et une décision de monter une opposition systématique à celle-ci. En ce qui a trait aux relations indiquées dans le schème, deux de celles-ci ne découlent pas uniquement des réponses fournies par les répondants. Il s'agit de celle illustrant que "l'Éveil des Franco-Manitobains" aurait provoqué la laïcisation de l'administration. À cet égard, il faut bien reconnaître que la pénurie de jésuites a certes également contribué à l'avènement de ce changement. Une deuxième relation indiquée qui n'a pas fait l'objet d'un consensus entre les répondants, mais qui a été ajoutée par l'auteur, est celle de "l'Augmentation dans le financement" comme ayant contribué à "l'Expansion des programmes". Ce ne sont que les répondants étroitement associés à la mise sur pied de l'un ou l'autre des programmes qui en ont signalé la présence comme facteur important. À l'avis de l'au-

teur, cette relation méritait donc de figurer au modèle, même si elle n'a pas fait l'objet d'un consensus entre les répondants.

Ce modèle est donc descriptif et explicatif puisqu'il découle principalement des perceptions à consensus élevé, avancées par les répondants. Il est normatif également en autant qu'un des éléments et que deux des relations qui y figurent, proviennent de l'auteur.

Une mise au point s'impose quant aux relations prévalant entre les éléments; celles-ci ne sauraient être avancées comme étant tout à fait causales. Certains éléments réels ont pu échapper au consensus des intervenants, ce qui aurait pour effet d'infirmer la causalité absolue des relations entre les éléments soulevés.

Néanmoins, vu que la grande majorité des facteurs composant le réseau des relations étalées dans ce modèle, ainsi que la grande majorité des relations elles-mêmes proviennent directement d'un consensus des répondants, le modèle pourrait servir d'outil dans des recherches subséquentes de différents types. Il y aurait lieu à tout le moins de vérifier l'applicabilité du modèle à d'autres situations. Il pourrait être vérifié par exemple dans une étude ultérieure du développement du Collège, mais dans un autre cadre temporel; le modèle pourrait même être envisagé pour l'étude d'autres établissements semblables au Collège dans le même cadre temporel, mais dans un différent cadre géographique (v.g., petite université francophone en Ontario ou dans les Maritimes); le modèle pourrait aussi être considéré pour l'étude du développement d'institutions d'autres types (v.g., un centre culturel) se trouvant dans un milieu minoritaire.

Le modèle étalé ici de façon squelettique se devra d'être

perfectionné et d'être raffiné, les diverses constituantes se devront d'être vérifiées isolément pour la fiabilité et la validité avant d'en étendre l'application; notamment, la méthodologie de la présente étude pourrait être raffinée en y introduisant un mécanisme qui établirait l'importance relative des facteurs aux yeux des divers intervenants; enfin, les résultats de la présente étude qui en ont permis la conception laissent soupçonner que le modèle offre quand même des pistes prometteuses pour l'étude de l'évolution d'établissements d'enseignement en milieu minoritaire ainsi peut-être que pour d'autres institutions ou entités.

La présente étude et le modèle développé à la lumière des révélations de celle-ci permettent d'avancer une extension des résultats de l'étude pour l'avenir du Collège universitaire de Saint-Boniface. Cette extension, si prévisionnelle soit-elle, serait qu'une interaction positive continuera vraisemblablement à se produire entre les quatre grands volets, de sorte que l'évolution du Collège se poursuivra dans le sens de la croissance, tant et aussi longtemps qu'une nouvelle série d'événements politiques et socio-politiques contraires à ceux qui ont provoqué la chaîne de développement positif présentement en cours, ne viendra pas renverser le cycle établi.

Enfin, les résultats de la présente étude s'inscrivent carrément dans la veine des orientations proposées par les "nouveaux historiens en éducation" cités dans la revue de la documentation. L'étude confirme que ces orientations sont appropriées, puisqu'elle révèle en effet que l'évolution du Collège universitaire de Saint-Boniface a subi, et abondamment, les effets d'influences externes à l'établissement. De plus, le modèle d'analyse développé à partir des

résultats de la présente étude répond, en partie du moins, aux exhortations des nouveaux historiens en vue de l'expérimentation avec de nouveaux schèmes conceptuels qui permettraient de faire progresser la recherche dans la direction prônée par eux.

SOURCES CONSULTÉES

A. RAPPORTS ET DOCUMENTS PUBLIQUES

Canada. 1969. Statuts du Canada, c. 54. "Loi sur les langues officielles (0-2)."

Canada. Rapport de la Commission Royale d'Enquête sur le Bilinguisme et le Biculturalisme: Livre I: Les Langues Officielles, Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1967.

Canada. Rapport de la Commission Royale d'Enquête sur le Bilinguisme et le Biculturalisme: Livre II: L'Éducation, Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1968.

Collège communautaire de Saint-Boniface. Annuaires de 1977-78 à 1983-84.

Collège communautaire de Saint-Boniface, Statistiques au Collège communautaire de Saint-Boniface depuis sa fondation en 1975-76 jusqu'en 1983-84, le 15 mars 1984.

Collège de Saint-Boniface. Communiqué de presse, le 15 mai 1968. Ce communiqué de presse émis conjointement par le Recteur, Monseigneur Antoine Hacault, et le Président du Bureau des Aviseurs, Monsieur le Juge Alfred Monnin, fait état de l'affiliation renouvellée avec l'Université du Manitoba ainsi que des nouveaux subsides que le Collège touchera dorénavant en provenance de la Commission des subventions aux universités.

Collège universitaire de Saint-Boniface. Annuaires de 1967-68 à 1983-84.

Collège universitaire de Saint-Boniface. Mémoire du Comité Ad Hoc sur l'Opportunité de confier au Collège de Saint-Boniface la formation pédagogique de maîtres franco-manitobains, présenté au Secrétariat des Relations Fédérales-Provinciales-Culturelles du Manitoba, le 2 mars 1970.

Collège universitaire de Saint-Boniface. Procès-verbaux de l'Assemblée du cours universitaire de 1967-68 à 1983-84.

Collège universitaire de Saint-Boniface. Procès-verbaux du Bureau des Aviseurs de 1967-68 et de 1968-69.

Collège universitaire de Saint-Boniface. Procès-verbaux du Conseil d'administration de 1969-70 à 1983-84.

Collège universitaire de Saint-Boniface. Rapports financiers du Collège de Saint-Boniface pour les années 1966-67 jusqu'à 1983-84, préparés par les vérificateurs Forest, Guénette et Cie.

Collège universitaire de Saint-Boniface. Rapports des inscriptions au Collège universitaire de Saint-Boniface en date du 1er octobre de chaque année à partir de 1967 et jusqu'à 1983, préparés par le Secrétaire général du Collège à l'intention de la Commission des subventions aux universités.

Collège universitaire de Saint-Boniface. Rapport du Recteur Saint-Denis, le 30 juin 1973.

Collège universitaire de Saint-Boniface. Rapport Triennal pour les années 1981-82 à 1983-84 inclusivement, préparé par la régie administrative, octobre 1984.

Manitoba. 1957. Statutes of Manitoba, c. 49. "An Act to Amend the Public Schools Act (2)."

Manitoba. 1970. Statutes of Manitoba, c. 66. "An Act to Amend the Public Schools Act (2)."

Statistique Canada. Indice des prix à la consommation. Publication 62-001. ISSN0703-9352, 1984.

B. ARTICLES

Cutler, William W. "Oral History: Its Nature and Uses for Educational History." History of Education Quarterly (1971): 184-194.

Jones, David C. et al. (eds.) "Approaches to Educational History." Monographs in Education. The University of Manitoba, 1981.

Sloan, Douglas. "Historiography and the History of Education." Review of Research in Education, vol. 1, Fred N. Kerlinger, ed. Itasca, Ill.: F.E. Peacock, 1973.

Talbott, John E. "The History of Education". Daedalus. 1971, 100, 133-150.

Veysey, Laurence R. "Toward a New Direction in Educational History: Prospect and Retrospect". History of Education Quarterly, 1969, 9, 343-359.

C. SOURCES NON-PUBLIÉES

Gregor, Alexander D. The Federated University Structure in Manitoba. Thèse doctorale (non publiée), présentée au College of Education de Michigan State University, 1974.

Poirier, Pierre. Une étude des phénomènes de l'autorité et du leadership en administration scolaire. Thèse doctorale (non publiée, présentée à la Faculté d'Éducation de l'Université d'Ottawa, Ottawa, Ontario, 1972.

Régnier, Paul R. A History of St. Boniface College. Thèse de Maîtrise en Éducation (non publiée), présentée à la Faculté des Études Supérieures de l'Université du Manitoba, Winnipeg, Manitoba, 1964.

D. LIVRES

Bailyn, Bernard. Education in the Forming of American Society. Chapel Hill: University of North Carolina Press, 1960.

Barzun, Jacques et Graff, Henry F. The Modern Researcher. 3e éd. New York: Harcourt, Brace Jovanovich, 1977.

Bereday, George Z.F. Comparative Method in Education. New York: Holt, Rinehart and Winston, Inc., 1964.

Borg, Walter R., et Gall, Meredith D. Educational Research An Introduction. New York: Longman, 1981.

Brooks, Philip C. Research in Archives: The Use of Unpublished Primary Sources. Chicago: University of Chicago Press, 1969.

Carr, Edward Hallett. What is History? New York: Random House, 1967.

Cubberley, E.P. Public Education in the United States. Boston: Houghton Mifflin, 1919.

Fischer, David H. Historians' Fallacies: Toward a Logic of Historical Thought. New York: Harper & Row, 1970.

Fox, David J. The Research Process in Education. New York: Holt, Rinehart and Winston, Inc., 1969.

Gottschalk, Louis. Understanding History: A Primer of Historical Method. New York: Alfred A. Knopf, 1969.

Riley, Gary L. et Baldridge, J. Victor (eds.). Governing Academic Organizations. Berkeley: McCutchan Publishing Corporation, 1977.

E. ENTREVUES

Bockstaël, Robert. Député libéral à la Chambre des communes pour la circonscription électorale de Saint-Boniface de 1979-1984. Représentant de l'entité Gouvernement du Canada. Saint-Boniface, Manitoba, le 18 octobre 1984.

Boisvert, Normand. Membre du Conseil d'administration du Collège universitaire de Saint-Boniface de 1975 à 1981, et président de ce même conseil de 1979-1981. Représentant de l'entité Conseil d'administration. Saint-Vital, Manitoba, le 10 octobre 1984.

Bonneau, Marcel A. Professeur et administrateur attaché à la Faculté d'Éducation de l'Université du Manitoba depuis 1965. Représentant de l'entité Université du Manitoba. Fort Garry, Manitoba, le 23 octobre 1984.

Collet, Normand. Professeur au Collège communautaire de Saint-Boniface depuis 1976 et directeur depuis 1981. Représentant de l'entité des employés professionnels. Saint-Boniface, Manitoba, le 18 octobre 1984.

Collet, Roger. Directeur du Bureau régional du Manitoba pour le Secrétariat d'État depuis 1981. Représentant de l'entité Gouvernement du Canada. Winnipeg, Manitoba, le 11 octobre 1984.

Couture, l'abbé Léo. Membre du Conseil d'administration du Collège universitaire de Saint-Boniface depuis 1972 et président de ce même conseil de 1982 à 1984. Représentant de l'entité Conseil d'administration. Saint-Boniface, Manitoba, le 1er octobre 1984.

Desjardins, Laurent. Député libéral, puis libéral-démocrate, puis néo-démocrate de l'Assemblée législative manitobaine pour la circonscription électorale de Saint-Boniface depuis 1959. Membre du Conseil des ministres sous l'administration Schreyer et membre du Conseil des ministres sous l'administration Pawley. Représentant de l'entité Gouvernement du Manitoba. Winnipeg, Manitoba, le 23 octobre 1984.

Duhamel, Ronald. Sous-ministre adjoint, responsable du Bureau de l'éducation française de 1979 à 1982. Sous-ministre au Ministère de l'Éducation depuis 1982. Président de la Commission des subventions aux universités depuis 1982. Représentant de l'entité Gouvernement du Manitoba. Saint-Boniface, Manitoba, le 3 octobre 1984.

Dureault, Vincent. Étudiant au Collège universitaire de Saint-Boniface de 1974 à 1978, et président de l'Association des étudiants en 1976-1977. Occupe présentement le poste de permanent au Conseil Jeunesse Provincial depuis 1984. Représentant de l'entité "communauté franco-manitobaine". Saint-Boniface, Manitoba, le 4 octobre 1984.

Fréchette, Lionel. Professeur au Collège universitaire de Saint-Boniface depuis 1952. Doyen de la Faculté des Arts et Sciences de 1970 à 1975. Représentant de l'entité des employés professionnels. Saint-Boniface, Manitoba, le 16 octobre 1984.

Gaborieau, Antoine. Professeur à la Faculté d'Éducation du Collège universitaire de Saint-Boniface depuis les débuts de la faculté en 1972 jusqu'à sa retraite en 1984. Représentant de l'entité des employés professionnels. Saint-Boniface, Manitoba, le 27 septembre 1984.

Gauthier, Maurice. Membre du Conseil d'administration du Collège universitaire de Saint-Boniface de 1970 à 1980, et président de ce même conseil de 1978 à 1980. Représentant de l'entité Conseil d'administration. Saint-Boniface, Manitoba, le 16 octobre 1984.

Gisiger, Jean. Permanent au service de la Manitoba Teachers' Society depuis 1967, affecté aux dossiers des Éducateurs Franco-Manitobains de 1968 à 1984. Représentant de l'entité "communauté franco-manitobaine". Saint-Boniface, Manitoba, le 9 octobre 1984.

Guay, Joseph P. Député libéral à la Chambre des communes pour la circonscription électorale de Saint-Boniface de 1968 à 1978. Membre du cabinet fédéral sous l'administration Trudeau de 1976 à 1978. Membre du Sénat depuis 1978. Membre du comité mixte permanent du Sénat et de la Chambre des communes de la politique et des programmes des langues officielles depuis la création de ce comité en 1980. Représentant de l'entité Gouvernement du Canada. Saint-Boniface, Manitoba, le 17 octobre 1984.

Hogan, Terrence P. Professeur de psychologie à l'Université du Manitoba depuis 1975. Assistant doyen de la Faculté des Arts de 1977 à 1980. Doyen de la Faculté des Études Supérieures de 1980 à 1982. Vice-président associé (affaires académiques) de l'Université depuis 1982. Représentant de l'entité Université du Manitoba. Fort Garry, Manitoba, le 17 octobre 1984.

Lepage, Albert. Membre de l'exécutif de la Société Franco-Manitobaine de 1968 à 1971, et président de cet organisme de 1970 à 1971. Représentant de l'entité "communauté franco-manitobaine". Saint-Boniface, Manitoba, le 19 octobre 1984.

Lorimer, W.C. Sous-ministre au Ministère de l'Éducation de 1967 à 1979. Membre de la Commission des subventions aux universités depuis la création de celle-ci en 1967 jusqu'en 1982, et président de cette Commission de 1980 à 1982. Représentant de l'entité Gouvernement du Manitoba. Saint-Boniface, Manitoba, le 17 octobre 1984.

MacPherson, Eric D. Doyen de la Faculté d'Éducation de l'Université du Manitoba de 1974 à 1983 et professeur à cette même faculté depuis. Représentant de l'entité Université du Manitoba. Fort Garry, Manitoba, le 22 octobre 1984.

Molgat, Gildas. Député libéral provincial à l'Assemblée législative manitobaine pour la circonscription électorale de Sainte-Rose de 1951 à 1969. Chef du Parti Libéral du Manitoba de 1960 à 1968. Membre du Sénat depuis 1970. Représentant de l'entité Gouvernement du Canada. Winnipeg, Manitoba, le 29 octobre 1984.

Monnin, Alfred. Membre du Bureau des Aviseurs du Collège de Saint-Boniface depuis 1966 et ce jusqu'à ce que ce Bureau soit remplacé par un Conseil d'administration en 1969. Membre du Conseil d'administration du Collège universitaire de Saint-Boniface depuis sa création en 1969 et jusqu'en 1979. Président du Bureau des Aviseurs et du Conseil d'administration pendant une dizaine d'années au total. Représentant de l'entité Conseil d'administration. Saint-Boniface, Manitoba, le 11 octobre 1984.

Proteau, Gilberte. Membre de l'exécutif de la Société Franco-Manitobaine de 1979 à 1985, et présidente du cet organisme de 1980 à 1982 et de 1984 à 1985. Représentante de la "communauté franco-manitobaine". Saint-Boniface, Manitoba, le 28 septembre 1984.

Roy, Guy. Directeur du développement et de l'implantation des programmes d'études au Bureau de l'éducation française de 1978 à 1982. Sous-ministre adjoint, responsable du Bureau de l'éducation française depuis 1982. Représentant de l'entité Gouvernement du Manitoba. Winnipeg, Manitoba, le 26 novembre 1984.

Ruest, Paul. Recteur du Collège universitaire de Saint-Boniface depuis 1981. Représentant de l'entité des employés professionnels. Saint-Boniface, Manitoba, le 25 septembre 1984.

Stambrook, F.G. Doyen de la Faculté des Arts de l'Université du Manitoba de 1977 à 1982. Vice-président (affaires académiques) de l'Université du Manitoba depuis 1982. Représentant de l'entité Université du Manitoba. Fort Garry, Manitoba, le 15 octobre 1984.

F. AUTRES SOURCES

Fonds Alfred Monnin. Archives du Centre des Études Franco-Canadiennes de l'Ouest. Collège universitaire de Saint-Boniface.

Lettre. Desjardins au Recteur du Collège universitaire de Saint-Boniface, le 3 septembre 1969.
Le ministre responsable du Secrétariat des Relations Fédérales-Provinciales-Culturelles y invite le Collège à soumettre une proposition de projet d'école française pilote M-12 au gouvernement provincial.

Lettre. Desjardins au Recteur du Collège universitaire de Saint-Boniface, le 3 septembre 1969.
Le ministre responsable du Secrétariat des Relations Fédérales-Provinciales-Culturelles y invite le Collège à soumettre une proposition de projet d'école normale française au gouvernement provincial.

ANNEXE A

LETTRE EXPÉDIÉE AUX RÉPONDANTS

(MB)

le septembre 1984

Monsieur

Cher

Permettez-moi d'abord de vous réitérer mes remerciements sincères d'avoir bien voulu accepter de vous soumettre à l'interview dont nous avons parlé lors de notre récente rencontre (ou de notre récente conversation téléphonique). Tel qu'entendu lors de cette rencontre (ou de cette conversation téléphonique), l'interview aura lieu le _____ à _____h _____, à votre bureau (ou dans telle salle de tel édifice).

La série d'interviews que je réaliserai avec vous et d'autres personnes constituera une partie très importante de la cueillette des données que j'utiliserai dans ma thèse qui est en voie de préparation actuellement dans le cadre d'un programme de doctorat en éducation à l'Université du Manitoba. Ma thèse sera vraisemblablement intitulée: L'ÉVOLUTION DU COLLÈGE UNIVERSITAIRE DE SAINT-BONIFACE ENTRE 1967 et 1983: ANALYSE HISTORIQUE ET CONFRONTATION DE DIVERSES INTERPRÉTATIONS VIS-À-VIS DES CHANGEMENTS MAJEURS SURVENUS.

Veuillez trouver ci-inclus deux courts documents intitulés: CHANGEMENTS MAJEURS SURVENUS AU COLLÈGE UNIVERSITAIRE DE SAINT-BONIFACE ENTRE 1967 ET 1983, et GUIDE D'INTERVIEW. Je vous prierais d'en prendre connaissance avant l'interview et je vous encouragerais à inscrire toutes les notes que vous voudrez sur votre copie du guide. Nous repasserons le tout ensemble lors de notre rencontre. Entre temps, s'il vous vient des questions qui auraient avantage à être répondues avant notre rencontre, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Au plaisir de vous rencontrer le _____ prochain et d'échanger avec vous sur ce sujet qui m'intéresse vivement.

Bien à vous,

Roger Legal

P.S. Je tiens à vous rappeller que c'est en tant que représentant de _____ _____ que votre participation à ce projet est sollicitée. Il importe donc que vous me transmettiez ce que vous considérez être les opinions et les interprétations de l'entité que vous représentez, même si celles-ci devaient parfois différer de vos propres opinions et interprétations. Je tiens à vous dire que votre nom a été retenu parmi plusieurs qui ont été considérés parce qu'il a été jugé que vous répondiez bien aux deux critères de sélection, à savoir que vous êtes connaissant de l'histoire récente du Collège, tout en connaissant bien les points de vue de votre entité vis-à-vis du Collège.

ANNEXE B

CHANGEMENTS MAJEURS

SURVENUS AU COLLÈGE UNIVERSITAIRE DE SAINT-BONIFACE

ENTRE 1967 ET 1983

1. PROGRAMMES OFFERTS

a) 1967

- une seule unité académique responsable de la programmation: la Faculté des Arts.

- un seul programme offert: le B.A. (L.-Ph.) - 3 ans.

b) 1983

- trois unités académiques responsables de programmation:

  la Faculté des Arts et Sciences
  la Faculté d'Éducation
  le Collège Communautaire

- la Faculté des Arts et Sciences offre les programmes suivants:

B.A. (L.-Ph.)	3 ans
B.A. (Général)	3 ans
B.A. (Spécialisation en français)	4 ans
Certificat en traduction	1 an
B.A. (Spécialisation en traduction)	4 ans
B.Sc.	3 ans

- la Faculté d'Éducation offre les programmes suivants:

B.Ed. (élémentaire)	4 ans
B.Ed. (secondaire)	4 ans
Certification (élém. post-baccalauréat)	1 an
Certification (sec. post-baccalauréat)	1 an
B.Ed. (élém. post-baccalauréat)	2 ans
B.Ed. (sec. post-baccalauréat)	2 ans
Pré-maîtrise en Éducation	1 an
M.Ed.	1 an

.../2

- le Collège Communautaire offre les programmes réguliers suivants:

Certificat (secrétariat bilingue)	1 an
Diplôme (secrétariat bilingue)	2 ans
Certificat (aide-comptable)	1 an
Diplôme (gestion)	2 ans

*Le Collège communautaire oeuvre également dans le domaine de l'éducation des adultes en plus d'offrir divers "programmes spéciaux".

2. INSCRIPTIONS

a) 1967

- dans l'unique faculté existante, la Faculté des Arts, l'on compte 139 étudiants en équivalence à plein temps; presque tous sont des Franco-Manitobains, la grande majorité sont du sexe masculin et les étudiants à plein temps constituent 95% du corps étudiant.

b) 1983

- les trois unités académiques affichent des inscriptions totalisant 427,8 en équivalence à plein temps dans les programmes réguliers; en chiffres absolus, c'est une augmentation de 288,8; en pourcentage, cela correspond à 208%.

- le profil de la clientèle estudiantine s'est également transformé:

  - les hommes ne constituent plus qu'environ le tiers de la population étudiante
  - presque 20% des étudiants proviennent d'ailleurs que du Manitoba; le contingent le plus nombreux étant celui du Québec, qui compte à lui seul environ la moitié des non-Manitobains, soit environ 10% de la population étudiante du Collège
  - environ 10% des étudiants du Collège sont de langue maternelle anglaise
  - les étudiants à temps partiel sont passés d'environ 5% en 1967 à près de 30% en 1983

- outre les inscriptions aux programmes réguliers, les programmes spéciaux, inexistants en 1967, touchent bien au-delà de 2 000 personnes en 1983, le programme de français oral pour les anglophones ayant attiré à lui seul près de 2 000 personnes par année.

.../3

3. FINANCEMENT

a) 1967

- Recettes	274 077$
- Services contribués	102 377$
- Déboursés	357 076$
- Surplus	19 378$

- les subventions gouvernementales se chiffraient à 99 000$, représentant 36% des recettes

- la somme des frais de scolarité recueillis était de 97 501$, c'est-à-dire environ 35,5% des recettes

- les services contribués par le clergé oeuvrant au Collège s'élevaient à 102 377$, soit presque le tiers des déboursés.

b) 1983

- Recettes	3 581 702$
- Services contribués	nil
- Déboursés	3 432 101$
- Surplus	149 601$

- les subventions gouvernementales ont augmenté de façon phénoménale, pour se chiffrer à 2 828 284$, ce qui correspond à au-delà de 80% des recettes; en 1967, le pourcentage des subventions gouvernementales n'était que de l'ordre de 36%.

4. ADMINISTRATION

a) 1967

- la Corporation du Collège est composée des deux évêques du diocèse, trois pères jésuites et un prêtre séculier

- les membres du Bureau des Aviseurs y sont nommés par la Corporation

- le recteur est l'évêque auxiliaire du diocèse

- le doyen et secrétaire général est un père jésuite

- le procureur est un prêtre séculier du diocèse

* essentiellement, c'est l'archevêché qui dirige le Collège.

.../4

b) 1983

- la Corporation du Collège et le Bureau des Aviseurs ont cédé leurs places à un Conseil d'Administration dont les membres sont nommés par les divers organismes franco-manitobains; l'archevêché ne nomme plus que 2 représentants à ce conseil

- le recteur, les doyens, le directeur du Collège communautaire, le procureur et le secrétaire général sont tous des laïcs

* essentiellement, c'est le Conseil d'Administration, composé de membres nommés par les organismes franco-manitobains, qui dirige le Collège.

ANNEXE C

GUIDE D'INTERVIEW

Veuillez vous souvenir que ce sont toujours vos perceptions des opinions et interprétations des employés professionnels du Collège qui sont sollicitées.

1. Comment décririez-vous le(s) lien(s) qui existe(nt):
   - entre le Collège et la communauté franco-manitobaine?
   - entre le Collège et l'Université du Manitoba?
   - entre le Collège et le Gouvernement du Manitoba?
   - entre le Collège et le Gouvernement du Canada?

2. Quel(s) serai(en)t le(s) intérêt(s) des employés professionnels du Collège envers l'évolution du Collège?
   - l'expansion et la diversification des programmes offerts au Collège seraient-elles dans les meilleurs intérêts des employés professionnels du Collège? comment?
   - une diversification accrue risquerait-elle de mettre en péril certains programmes existants?

3. Quel(s) rôle(s) le Collège devrait-il exercer?
   - pûrement un rôle de dispenser un enseignement post-secondaire sans particularités spéciales?
   - dans quels secteurs ou domaines de l'enseignement post-secondaire le Collège devrait-il oeuvrer? le Collège devrait-il se retirer de certains secteurs où il oeuvre actuellement? devrait-il devenir actif dans d'autres secteurs? lesquels?
   - un rôle de service à la communauté? quels services? quelle communauté?
   - un rôle de recherche pour accumuler du nouveau savoir? si oui, dans quel(s) secteur(s)?
   - un rôle de création et de diffusion culturelles? si oui, veuillez préciser et veuillez indiquer comment un tel rôle pourrait être conjugué avec celui du Centre Culturel Franco-Manitobain.
   - un rôle de promoteur linguistique?
     - auprès de ses étudiants seulement? et ceux-ci devraient-ils être quasi exclusivement des Franco-Manitobains, ou le Collège devrait-il être ouvert aux autres francophones du pays? y inclus les Québécois? les finissants du secondaire issus des programmes d'immersion devraient-ils être encouragés à fréquenter le Collège?
     - auprès de la communauté franco-manitobaine adulte? comment peut-il faire cela?
     - auprès des instances politiques? comment peut-il faire cela?

4. La liste ci-jointe des changements majeurs survenus au Collège entre 1967 et 1983 est-elle complète? Y a-t-il eu d'autres changements majeurs qui se seraient produits pendant cette période de temps? le(s)quel(s)?

5. En prenant un à un chacun des changements qui figurent à la liste et ceux que vous auriez ajoutés, y aurait-il des éléments concernant le où et le quand de ceux-ci qui mériteraient d'être signalés?

6. En prenant à nouveau un à un chacun des changements qui figurent à la liste et ceux que vous auriez ajoutés, pourriez-vous identifier qui étaient les personnes les plus étroitement impliquées dans chacun de ces changements et le rôle joué par ces personnes?

7. En prenant encore une fois un à un chacun des changements qui figurent à la liste et ceux que vous auriez ajoutés, pourriez-vous avancer des hypothèses quant au pourquoi de chacun des changements? (Souvenez-vous que ce sont toujours vos perceptions des opinions et interprétations des employés professionnels du Collège qui sont recherchées)
   - s'agit-il de facteurs internes au Collège? lesquels?
   - s'agit-il de facteurs externes? lesquels? (Si vous considérez que certains facteurs externes ont pu entrer en ligne de compte, la grille suivante, proposée par George Bereday, pourrait être utile:
     facteurs historiques? lesquels?
     facteurs politiques? lesquels?
     facteurs économiques? lesquels?
     facteurs sociaux? lesquels?

8. Y a-t-il d'autres éléments importants concernant soit:
   - les liens du Collège avec les entités externes identifiées plus haut,
   - les intérêts des employés professionnels du Collège dans l'évolution du Collège,
   - le rôle du Collège tel que perçu par les employés professionnels du Collège, ou
   - les changements majeurs survenus au Collège entre 1967 et 1983,

   qui n'ont pas été abordés ou traités adéquatement? Veuillez s'il-vous-plaît les soulever.

MERCI BEAUCOUP
pour votre participation à cet exercice!

GUIDE D'INTERVIEW

Veuillez vous souvenir que ce sont toujours vos perceptions des opinions et interprétations du Conseil d'administration du Collège qui sont sollicitées.

1. Comment décririez-vous le(s) lien(s) qui existe(nt) entre:
   - entre le Collège et la communauté franco-manitobaine?
   - entre le Collège et l'Université du Manitoba?
   - entre le Collège et le Gouvernement du Manitoba?
   - entre le Collège et le Gouvernement du Canada?

2. Quel(s) serai(en)t le(s) intérêt(s) du Conseil d'administration du Collège envers l'évolution du Collège?
   - l'expansion et la diversification des programmes offerts au Collège seraient-elles dans les meilleurs intérêts des employés professionnels du Collège? comment?

3. Quel(s) rôle(s) le Conseil d'administration du Collège voudrait-il voir le Collège exercer?
   - pûrement un rôle de dispenser un enseignement post-secondaire sans particularités spéciales?
   - dans quels secteurs ou domaines de l'enseignement post-secondaire le Collège devrait-il oeuvrer? le Collège devrait-il se retirer de certains secteurs où il oeuvre actuellement? devrait-il devenir actif dans d'autres secteurs? lesquels?
   - un rôle de service à la communauté? quels services? quelle communauté?
   - un rôle de recherche pour accumuler du nouveau savoir? si oui, dans quel(s) secteur(s)?
   - un rôle de création et de diffusion culturelles? si oui, veuillez préciser et veuillez indiquer comment un tel rôle pourrait être conjugué avec celui du Centre Culturel Franco-Manitobain.
   - un rôle de promoteur linguistique?
     - auprès de ses étudiants seulement? et ceux-ci devraient-ils être quasi exclusivement des Franco-Manitobains, ou le Collège devrait-il être ouvert aux autres francophones du pays? y inclus les Québécois? les finissants du secondaire issus des programmes d'immersion devraient-ils être encouragés à fréquenter le Collège?
     - auprès de la communauté franco-manitobaine adulte? comment peut-il faire cela?
     - auprès des instances politiques? comment peut-il faire cela?

4. La liste ci-jointe des changements majeurs survenus au Collège entre 1967 et 1983 est-elle complète? Y a-t-il eu d'autres changements majeurs qui se seraient produits pendant cette période de temps? le(s)quel(s)?

5. En prenant un à un chacun des changements qui figurent à la liste et ceux que vous auriez ajoutés, y aurait-il des éléments concernant le où et le quand de ceux-ci qui mériteraient d'être signalés?

6. En prenant à nouveau un à un chacun des changements qui figurent à la liste et ceux que vous auriez ajoutés, pourriez-vous identifier qui étaient les personnes les plus étroitement impliquées dans chacun de ces changements et le rôle joué par ces personnes?

7. En prenant encore une fois un à un chacun des changements qui figurent à la liste et ceux que vous auriez ajoutés, pourriez-vous avancer des hypothèses quant au pourquoi de chacun des changements? (Souvenez-vous que ce sont toujours vos perceptions des opinions et interprétations du Conseil d'administration du Collège qui sont recherchées)
   - s'agit-il de facteurs internes au Collège? lesquels?
   - s'agit-il de facteurs externes? lesquels? (Si vous considérez que certains facteurs externes ont pu entrer en ligne de compte, la grille suivante, proposée par George Bereday, pourrait être utile:
     facteurs historiques? lesquels?
     facteurs politiques? lesquels?
     facteurs économiques? lesquels?
     facteurs sociaux? lesquels?

8. Y a-t-il d'autres éléments importants concernant soit:
   - les liens du Collège avec les entités externes identifiées plus haut,
   - les intérêts du Conseil d'administration du Collège dans l'évolution du Collège,
   - le rôle du Collège tel que perçu par le Conseil d'administration du Collège, ou
   - les changements majeurs survenus au Collège entre 1967 et 1983,

   qui n'ont pas été abordés ou traités adéquatement? Veuillez s'il-vous-plaît les soulever.

MERCI BEAUCOUP
pour votre participation à cet exercice!

GUIDE D'INTERVIEW

Veuillez vous souvenir que ce sont toujours vos perceptions des opinions et interprétations de la communauté franco-manitobaine qui sont sollicitées.

1. Comment décririez-vous le(s) lien(s) qui existe(nt) entre le Collège et la communauté franco-manitobaine?
   - y a-t-il des attaches sentimentales? lesquelles?
   - y a-t-il un lien utilitaire? lequel?
   - y a-t-il des différences quant à ces liens entre les jeunes (diplômés des écoles secondaires) et les adultes mûrs? lesquelles?

2. Quel(s) serai(en)t le(s) intérêt(s) de la communauté franco-manitoboaine envers l'évolution du Collège?
   - l'expansion et la diversification des programmes offerts au Collège seraient-elles dans les meilleurs intérêts de la communauté franco-manitobaine? comment?

3. Quel(s) rôle(s) la communauté franco-manitobaine voudrait-elle voir le Collège exercer?
   - pûrement un rôle de dispenser un enseignement post-secondaire sans particularités spéciales?
   - dans quels secteurs ou domaines de l'enseignement post-secondaire le Collège devrait-il oeuvrer? le Collège devrait-il se retirer de certains secteurs où il oeuvre actuellement? devrait-il devenir actif dans d'autres secteurs? lesquels?
   - un rôle de service à la communauté? quels services? quelle communauté?
   - un rôle de recherche pour accumuler du nouveau savoir? si oui, dans quel(s) secteur(s)?
   - un rôle de création et de diffusion culturelles? si oui, veuillez préciser et veuillez indiquer comment un tel rôle pourrait être conjugué avec celui du Centre Culturel Franco-Manitobain.
   - un rôle de promoteur linguistique?
     - auprès de ses étudiants seulement? et ceux-ci devraient-ils être quasi exclusivement des Franco-Manitobains, ou le Collège devrait-il être ouvert aux autres francophones du pays? y inclus les Québécois? les finissants du secondaire issus des programmes d'immersion devraient-ils être encouragés à fréquenter le Collège?
     - auprès de la communauté franco-manitobaine adulte? comment peut-il faire cela?
     - auprès des instances politiques? comment peut-il faire cela?

4. La liste ci-jointe des changements majeurs survenus au Collège entre 1967 et 1983 est-elle complète? Y a-t-il eu d'autres changements majeurs qui se seraient produits pendant cette période de temps? le(s)quel(s)?

5. En prenant un à un chacun des changements qui figurent à la liste et ceux que vous auriez ajoutés, y aurait-il des éléments concernant le où et le quand de ceux-ci qui mériteraient d'être signalés?

6. En prenant à nouveau un à un chacun des changements qui figurent à la liste et ceux que vous auriez ajoutés, pourriez-vous identifier qui étaient les personnes les plus étroitement impliquées dans chacun de ces changements et le rôle joué par ces personnes?

7. En prenant encore une fois un à un chacun des changements qui figurent à la liste et ceux que vous auriez ajoutés, pourriez-vous avancer des hypothèses quant au pourquoi de chacun des changements? (Souvenez-vous que ce sont toujours vos perceptions des opinions et interprétations de la communauté franco-manitobaine qui sont recherchées)
   - s'agit-il de facteurs internes au Collège? lesquels?
   - s'agit-il de facteurs externes? lesquels? (Si vous considérez que certains facteurs externes ont pu entrer en ligne de compte, la grille suivante, proposée par George Bereday, pourrait être utile:
     facteurs historiques? lesquels?
     facteurs politiques? lesquels?
     facteurs économiques? lesquels?
     facteurs sociaux? lesquels?

8. Y a-t-il d'autres éléments importants concernant soit:
   - les liens du Collège avec la communauté franco-manitobaine,
   - les intérêts de la communauté franco-manitobaine dans l'évolution du Collège,
   - le rôle du Collège tel que perçu par la communauté franco-manitobaine, ou,
   - les changements majeurs survenus au Collège entre 1967 et 1983, qui n'ont pas été abordés ou traités adéquatement? Veuillez s'il-vous-plaît les soulever.

MERCI BEAUCOUP
pour votre participation à cet exercice!

GUIDE D'INTERVIEW

Veuillez vous souvenir que ce sont toujours vos perceptions des opinions et interprétations de l'Université du Manitoba qui sont sollicitées.

1. Comment décririez-vous le(s) lien(s) qui existe(nt) entre le Collège et l'Université du Manitoba?
   - quel est le lien formel?
   - a-t-il changé depuis les débuts de l'association entre les deux établissements? quand? quels changements?
   - y a-t-il un lien informel? lequel?

2. Quel(s) serai(en)t le(s) intérêt(s) de l'Université du Manitoba envers l'évolution du Collège?
   - l'expansion et la diversification des programmes offerts au Collège seraient-elles dans les meilleurs intérêts del'Université du Manitoba? comment?
   - l'Université du Manitoba a-t-elle tendanace à s'enorgueillir du fait qu'un de ses collèges affiliés, dispense son enseignement en français, et que du fait même, l'Université puisse se réclamer le titre d'université bilingue?

3. Quel(s) rôle(s) l'Université du Manitoba voudrait-elle voir le Collège exercer?
   - pûrement un rôle de dispenser un enseignement post-secondaire sans particularités spéciales?
   - dans quels secteurs ou domaines de l'enseignement post-secondaire le Collège devrait-il oeuvrer? le Collège devrait-il se retirer de certains secteurs où il oeuvre actuellement? devrait-il devenir actif dans d'autres secteurs? lesquels?
   - un rôle de service à la communauté? quels services? quelle communauté?
   - un rôle de recherche pour accumuler du nouveau savoir? si oui, dans quel(s) secteur(s)?
   - un rôle de création et de diffusion culturelles? si oui, veuillez préciser et veuillez indiquer comment un tel rôle pourrait être conjugué avec celui du Centre Culturel Franco-Manitobain.
   - un rôle de promoteur linguistique?
     - auprès de ses étudiants seulement? et ceux-ci devraient-ils être quasi exclusivement des Franco-Manitobains, ou le Collège devrait-il être ouvert aux autres francophones du pays? y inclus les Québécois? les finissants du secondaire issus des programmes d'immersion devraient-ils être encouragés à fréquenter le Collège?
     - auprès de la communauté franco-manitobaine adulte? comment peut-il faire cela?
     - auprès des instances politiques? comment peut-il faire cela?

4. La liste ci-jointe des changements majeurs survenus au Collège entre 1967 et 1983 est-elle complète? Y a-t-il eu d'autres changements majeurs qui se seraient produits pendant cette période de temps? le(s)quel(s)?

5. En prenant un à un chacun des changements qui figurent à la liste et ceux que vous auriez ajoutés, y aurait-il des éléments concernant le où et le quand de ceux-ci qui mériteraient d'être signalés?

6. En prenant à nouveau un à un chacun des changements qui figurent à la liste et ceux que vous auriez ajoutés, pourriez-vous identifier qui étaient les personnes les plus étroitement impliquées dans chacun de ces changements et le rôle joué par ces personnes?

7. En prenant encore une fois un à un chacun des changements qui figurent à la liste et ceux que vous auriez ajoutés, pourriez-vous avancer des hypothèses quant au pourquoi de chacun des changements? (Souvenez-vous que ce sont toujours vos perceptions des opinions et interprétations de l'Université du Manitoba qui sont recherchées)
   - s'agit-il de facteurs internes au Collège? lesquels?
   - s'agit-il de facteurs externes? lesquels? (Si vous considérez que certains facteurs externes ont pu entrer en ligne de compte, la grille suivante, proposée par George Bereday, pourrait être utile:
     facteurs historiques? lesquels?
     facteurs politiques? lesquels?
     facteurs économiques? lesquels?
     facteurs sociaux? lesquels?

8. Y a-t-il d'autres éléments importants concernant soit:
   - les liens du Collège avec l'Université du Manitoba,
   - les intérêts de l'Université du Manitoba dans l'évolution du Collège,
   - le rôle du Collège tel que perçu par l'Université du Manitoba, ou les
   - changements majeurs survenus au Collège entre 1967 et 1983, qui n'ont pas été abordés ou traités adéquatement? Veuillez s'il-vous- plaît les soulever.

MERCI BEAUCOUP
pour votre participation à cet exercice!

GUIDE D'INTERVIEW

Veuillez vous souvenir que ce sont toujours vos perceptions des opinions et interprétations du Gouvernement du Manitoba qui sont sollicitées.

1. Comment décririez-vous le(s) lien(s) qui existe(nt) entre le Collège et le Gouvernement du Manitoba?
   - le Gouvernement du Manitoba fournit la presque totalité des fonds d'opération du Collège; quels liens cela entraîne-t-il entre les deux entités?
   - le Gouvernement du Manitoba considère-t-il le financement du Collège comme un investissement? dans quel sens? cela inquiète-t-il le Gouvernement du Manitoba que les coûts par étudiant au Collège soient plus élevés que dans les autres maisons d'enseignement postosecondaire de la province? pourquoi ou pourquoi pas?

2. Quel(s) serai(en)t le(s) intérêt(s) du Gouvernement du Manitoba envers l'évolution du Collège?
   - l'expansion et la diversification des programmes offerts au Collège seraient-elles dans les meilleurs intérêts du Gouvernement du Manitoba?
   - le Gouvernement du Manitoba a-t-il un souci de projeter une image de tolérance lingusitique sur le plan national?

3. Quel(s) rôle(s) le Gouvernement du Manitoba voudrait-il voir le Collège exercer?
   - pûrement un rôle de dispenser un enseignement post-secondaire sans particularités spéciales?
   - dans quels secteurs ou domaines de l'enseignement post-secondaire le Collège devrait-il oeuvrer? le Collège devrait-il se retirer de certains secteurs où il oeuvre actuellement? devrait-il devenir actif dans d'autres secteurs? lesquels?
   - un rôle de service à la communauté? quels services? quelle communauté?
   - un rôle de recherche pour accumuler du nouveau savoir? si oui, dans quel(s) secteur(s)?
   - un rôle de création et de diffusion culturelles? si oui, veuillez préciser et veuillez indiquer comment un tel rôle pourrait être conjugué avec celui du Centre Culturel Franco-Manitobain.
   - un rôle de promoteur linguistique?
     - auprès de ses étudiants seulement? et ceux-ci devraient-ils être quasi exclusivement des Franco-Manitobains, ou le Collège devrait-il être ouvert aux autres francophones du pays? y inclus les Québécois? les finissants du secondaire issus des programmes d'immersion devraient-ils être encouragés à fréquenter le Collège?
     - auprès de la communauté franco-manitobaine adulte? comment peut-il faire cela?
     - auprès des instances politiques? comment peut-il faire cela?

4. La liste ci-jointe des changements majeurs survenus au Collège entre 1967 et 1983 est-elle complète? Y a-t-il eu d'autres changements majeurs qui se seraient produits pendant cette période de temps? le(s)quel(s)?

5. En prenant un à un chacun des changements qui figurent à la liste et ceux que vous auriez ajoutés, y aurait-il des éléments concernant le où et le quand de ceux-ci qui mériteraient d'être signalés?

6. En prenant à nouveau un à un chacun des changements qui figurent à la liste et ceux que vous auriez ajoutés, pourriez-vous identifier qui étaient les personnes les plus étroitement impliquées dans chacun de ces changements et le rôle joué par ces personnes?

7. En prenant encore une fois un à un chacun des changements qui figurent à la liste et ceux que vous auriez ajoutés, pourriez-vous avancer des hypothèses quant au pourquoi de chacun des changements? (Souvenez-vous que ce sont toujours vos perceptions des opinions et interprétations du Gouvernement du Manitoba du Collège qui sont recherchées)
   - s'agit-il de facteurs internes au Collège? lesquels?
   - s'agit-il de facteurs externes? lesquels? (Si vous considérez que certains facteurs externes ont pu entrer en ligne de compte, la grille suivante, proposée par George Bereday, pourrait être utile:
     facteurs historiques? lesquels?
     facteurs politiques? lesquels?
     facteurs économiques? lesquels?
     facteurs sociaux? lesquels?

8. Y a-t-il d'autres éléments importants concernant soit:
   - les liens du Collège avec le Gouvernement du Manitoba,
   - les intérêts du Gouvernement du Manitoba dans l'évolution du Collège,
   - le rôle du Collège tel que perçu par le Gouvernement du Manitoba, ou,
   - les changements majeurs survenus au Collège entre 1967 et 1983,

   qui n'ont pas été abordés ou traités adéquatement? Veuillez s'il-vous-plaît les soulever.

MERCI BEAUCOUP
pour votre participation à cet exercice!

GUIDE D'INTERVIEW

Veuillez vous souvenir que ce sont toujours vos perceptions des opinions et interprétations du Gouvernement du Canada qui sont sollicitées.

1. Comment décririez-vous le(s) lien(s) qui existe(nt) entre le Collège et le Gouvernement du Canada?
   - La mission du Collège concorde-t-elle avec les politiques du Gouvernement du Canada en matière de promotion des intérêts des minorités de langues officielles?

2. Quel(s) serai(en)t le(s) intérêt(s) du Gouvernement du Canada envers l'évolution du Collège?
   - l'expansion et la diversification des programmes offerts au Collège seraient-elles dans les meilleurs intérêts du Gouvernement du Canada? comment?
   - le Gouvernement du Canada voit-il dans les diplômés du Collège des candidats à la fonction publique fédérale?

3. Quel(s) rôle(s) le Gouvernement du Canada voudrait-il voir le Collège exercer?
   - pûrement un rôle de dispenser un enseignement post-secondaire sans particularités spéciales?
   - dans quels secteurs ou domaines de l'enseignement post-secondaire le Collège devrait-il oeuvrer? le Collège devrait-il se retirer de certains secteurs où il oeuvre actuellement? devrait-il devenir actif dans d'autres secteurs? lesquels?
   - un rôle de service à la communauté? quels services? quelle communauté?
   - un rôle de recherche pour accumuler du nouveau savoir? si oui, dans quel(s) secteur(s)?
   - un rôle de création et de diffusion culturelles? si oui, veuillez préciser et veuillez indiquer comment un tel rôle pourrait être conjugué avec celui du Centre Culturel Franco-Manitobain.
   - un rôle de promoteur linguistique?
     - auprès de ses étudiants seulement? et ceux-ci devraient-ils être quasi exclusivement des Franco-Manitobains, ou le Collège devrait-il être ouvert aux autres francophones du pays? y inclus les Québécois? les finissants du secondaire issus des programmes d'immersion devraient-ils être encouragés à fréquenter le Collège?
     - auprès de la communauté franco-manitobaine adulte? comment peut-il faire cela?
     - auprès des instances politiques? comment peut-il faire cela?

4. La liste ci-jointe des changements majeurs survenus au Collège entre 1967 et 1983 est-elle complète? Y a-t-il eu d'autres changements majeurs qui se seraient produits pendant cette période de temps? le(s)quel(s)?

5. En prenant un à un chacun des changements qui figurent à la liste et ceux que vous auriez ajoutés, y aurait-il des éléments concernant le où et le quand de ceux-ci qui mériteraient d'être signalés?

6. En prenant à nouveau un à un chacun des changements qui figurent à la liste et ceux que vous auriez ajoutés, pourriez-vous identifier qui étaient les personnes les plus étroitement impliquées dans chacun de ces changements et le rôle joué par ces personnes?

7. En prenant encore une fois un à un chacun des changements qui figurent à la liste et ceux que vous auriez ajoutés, pourriez-vous avancer des hypothèses quant au pourquoi de chacun des changements? (Souvenez-vous que ce sont toujours vos perceptions des opinions et interprétations du Gouvernement du Canada du Collège qui sont recherchées)
   - s'agit-il de facteurs internes au Collège? lesquels?
   - s'agit-il de facteurs externes? lesquels? (Si vous considérez que certains facteurs externes ont pu entrer en ligne de compte, la grille suivante, proposée par George Bereday, pourrait être utile:
     facteurs historiques? lesquels?
     facteurs politiques? lesquels?
     facteurs économiques? lesquels?
     facteurs sociaux? lesquels?

8. Y a-t-il d'autres éléments importants concernant soit:
   - les liens du Collège avec le Gouvernement du Canada,
   - les intérêts du Gouvernement du Canada dans l'évolution du Collège,
   - le rôle du Collège tel que perçu par le Gouvernement du Canada, ou les
   - changements majeurs survenus au Collège entre 1967 et 1983, qui n'ont pas été abordés ou traités adéquatement? Veuillez s'il-vous-plaît les soulever.

MERCI BEAUCOUP
pour votre participation à cet exercice!